

N° 2548

---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

---

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 4 février 2015

## RAPPORT D'INFORMATION

DÉPOSÉ

PAR LA COMMISSION DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

*en conclusion des travaux d'une mission d'information constituée le 11 décembre 2013,*

sur « **Les émergents d'Asie du Sud-Est** »

et présenté par

M. GWENEGAN BUI et M. JEAN-JACQUES GUILLET

Députés



## SOMMAIRE

---

	Pages
<b>INTRODUCTION</b> .....	7
<b>I. UNE RÉGION FONDAMENTALE POUR CONDUIRE UNE DIPLOMATIE GLOBALE</b> .....	11
<b>A. UNE RÉGION CARREFOUR, ENJEU DE SÉCURITÉ INTERNATIONALE</b> .	11
1. Une position géo-stratégique-clé .....	12
a. Une géographie déterminante dans l’histoire de la région .....	12
b. L’influence économique grandissante de la Chine .....	15
c. Les tensions en mer de Chine méridionale .....	17
d. La maîtrise des mers, enjeu régional et mondial .....	22
2. La recomposition géopolitique de la zone .....	25
a. Le pivot américain .....	25
b. Le grand voisin indien .....	27
c. Un supercomplexe de sécurité .....	29
d. La « coexistence combative » .....	32
<b>B. UNE DYNAMIQUE RÉGIONALE IMPORTANTE</b> .....	35
1. Un moteur de la croissance mondiale .....	35
a. Une dynamique globale qui masque des contrastes et des défis énormes .....	35
b. Des coopérations économiques anciennes .....	44
c. L’intégration économique régionale de l’ASEAN et ses limites .....	47
2. Des défis qui pèsent sur les perspectives et qui freinent l’intégration .....	49
a. Une région de contrastes et de diversité .....	49
b. Des transitions politiques difficiles .....	50
c. Un environnement dégradé .....	51
d. Une exposition élevée au risque climatique .....	54
e. L’équation énergétique .....	57

C. UN POIDS POLITIQUE RELATIF .....	58
1. Une existence politique faible de l'ASEAN .....	59
a. Un pilier politique peu développé.....	59
b. Des mécanismes de coopération entravés par un attachement farouche à la souveraineté.....	61
c. Une association paralysée dans ses relations avec la Chine.....	63
2. L'affirmation du géant indonésien au sein de l'ensemble ASEAN, un phénomène incontournable .....	67
a. Un géant, « uni dans la diversité » et en relative stabilité.....	67
b. Un potentiel hors du commun en Asie du Sud-Est.....	71
c. Un pays central de l'ASEAN qui exprime des ambitions plus globales.....	74
<b>II. LA FRANCE DOIT TROUVER SA PLACE DANS LE PAYSAGE RÉGIONAL .....</b>	<b>79</b>
<b>A. S'AFFIRMER COMME UNE « PUISSANCE MOYENNE MAIS À CAPACITÉS ET RESPONSABILITÉS GLOBALES » .....</b>	<b>79</b>
1. La France partenaire stratégique .....	80
a. Le partenariat stratégique avec l'Indonésie.....	80
b. Le partenariat stratégique avec Singapour .....	81
c. Le partenariat stratégique avec le Vietnam .....	83
d. La Malaisie : une relation équivalente à convertir en partenariat stratégique.....	84
e. La France fournisseur de matériel de défense et partenaire de coopération de défense .....	85
2. Renforcer et valoriser la présence française, pays riverain actif .....	86
a. Faire l'effort d'une présence politique régulière et de haut niveau .....	86
b. Inscrire la relation politique dans la dynamique régionale .....	87
c. Valoriser l'Outre-mer français.....	89
d. Affirmer les intérêts de sécurité français et la présence stratégique historique de la France .....	92
3. Contribuer à la sécurité régionale .....	95
a. Exister dans l'architecture régionale de sécurité .....	95
b. Convaincre que la France peut être une puissance Indo-Pacifique en Asie du Sud-Est.....	97
c. La neutralité bienveillante : une position tenable à long terme ? .....	101
4. Faire le choix de l'Indonésie et de Singapour : des Etats-pivots pour un pivot.....	103
a. Deux pays incontournables .....	103
b. Un choix cohérent pour la diplomatie française et efficace .....	106
<b>B. SAVOIR SAISIR LES OPPORTUNITÉS ÉCONOMIQUES .....</b>	<b>108</b>
1. Un potentiel à identifier et concrétiser.....	109
a. La présence économique française .....	109

b. Une nécessité et des opportunités.....	112
c. La question de la compétitivité de l’offre française.....	115
d. Une diplomatie économique structurée à l’échelle de la région.....	119
2. Les moyens de la réussite des entreprises.....	121
a. Singapour : une porte mais pas une clé pour accéder aux marchés.....	121
b. Choisir son marché.....	124
c. Quelles entreprises ?.....	125
d. Les relations humaines : un facteur de réussite.....	127
3. Avec ou sans l’Union européenne ?.....	130
a. Des relations anciennes entre les deux organisations.....	131
b. Une nouvelle dynamique.....	132
c. Combiner les deux échelons.....	134
<b>C. ORGANISER UNE DIPLOMATIE D’INFLUENCE GLOBALE ET ARTICULÉE AVEC DES COOPÉRATION STRUCTURANTES.....</b>	<b>136</b>
1. Nourrir les partenariats de volets intellectuels, scientifiques et culturels.....	136
a. La recherche en sciences dures : une expertise française à valoriser.....	136
b. La France refuge de la recherche en sciences humaines ?.....	140
c. Les échanges universitaires et professionnels pour des liens durables.....	142
d. La politique linguistique et culturelle.....	147
e. Contribuer à la réflexion.....	153
2. Développer des coopérations structurantes : l’exemple d’un axe maritime multisectoriel.....	154
a. La mer, un secteur qui recèle autant d’opportunités que d’enjeux.....	154
b. La France a des atouts et une légitimité.....	156
c. Promouvoir une offre française complète.....	159
d. Un secteur porteur de coopérations.....	160
3. Accompagner la mutation vers une croissance durable.....	164
a. Un enjeu régional et des opportunités.....	164
b. L’enjeu climatique en Indonésie.....	167
c. Une coopération franco-indonésienne à conforter comme outil d’influence.....	169
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>173</b>
<b>RÉCAPITULATIF DES PRINCIPALES PRÉCONISATIONS.....</b>	<b>175</b>
<b>EXAMEN EN COMMISSION.....</b>	<b>179</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>193</b>
Annexe n° 1 : Liste des personnes auditionnées par les rapporteurs.....	193
Annexe n° 2 : Glossaire des acronymes anglophones.....	197



## INTRODUCTION

*« La France, elle aussi, a engagé un pivot »*

*« La France veut être présente là où se construit le monde de demain. Or, l'Asie-Pacifique sera de façon évidente au cœur du XXI<sup>ème</sup> siècle »*

Laurent Fabius, Ministre des Affaires étrangères,  
au siège de l'ASEAN à Jakarta, le 2 août 2013

Dès le début de la législature actuelle, la commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale a souhaité consacrer une partie de ses travaux à l'Asie, qui sera au cœur du monde de demain. Le choix fut fait de commencer d'abord par un travail sur la Chine, omniprésente mais absente ou presque du programme de la Commission depuis longtemps. Toutefois, il était convenu que dès l'année suivante d'autres pays asiatiques se verraient consacrer une mission, précisément pour corriger une focalisation trop exclusive sur la Chine.

L'Asie du Sud-Est est aujourd'hui considérée comme un moteur de l'économie mondiale, avec des perspectives positives qui tiennent aussi au fait qu'elle a su se redresser d'une crise économique et financière majeure. La bonne santé économique de plusieurs de ses pays émergents contraste avec le tassement des croissances observées dans d'autres régions. Les opportunités d'investissements et d'échanges commerciaux en font un véritable pôle d'attractivité. Cette seule raison justifie le regain d'intérêt de la diplomatie française, mue par le souci de développer une diplomatie économique au service des entreprises et de la croissance françaises.

Le mouvement est engagé pour diversifier la politique étrangère française en Asie et réaffirmer une influence française à l'échelle mondiale. Celle-ci suppose une diplomatie économique performante et des assises politiques et stratégiques dynamisées. Dans cette perspective, les liens bilatéraux s'enrichissent en Asie-Océanie avec de grands partenaires tels que l'Inde, le Japon, l'Australie, Singapour, le Vietnam, mais aussi la Corée du Sud et l'Indonésie. De plus, la France explore de nouveaux marchés et le potentiel d'investissements dans les économies néo-émergentes telles que les Philippines.

Ce mouvement est-il pour autant structuré à l'échelle de la région ? La France peine à disposer d'une visibilité en Asie du Sud-Est car sa légitimité est questionnée : elle n'apparaît pas comme un partenaire économique d'avenir, ni comme une puissance régionale, son jeu d'alliances manque de clarté et son rayonnement culturel est assez faible auprès des nouvelles générations, même dans ses anciennes colonies. Pour les Rapporteurs, elle ne doit cependant pas se résoudre à devenir un simple acteur de la compétition économique au regard des enjeux majeurs que recèle la région, l'attractivité de l'offre française étant par ailleurs corrélée auxdits enjeux.

Face à l'émergence des pays d'Asie du Sud-Est, la France doit reformuler une politique à l'échelle de la région, qui permette d'appréhender ses dynamiques, économiques et politiques, et qui se traduise par une configuration pertinente du réseau français et un dialogue étroit avec ou au sein des organisations régionales. Dès 1967, cinq pays (Indonésie, Malaisie, Philippines, Singapour, Thaïlande) décident de former une union régionale connue sous le nom d'ASEAN (*Association of South East Asian Nations*). Rejointe progressivement par les autres pays (Brunei, Vietnam, Laos, Birmanie et Cambodge), à l'exception du Timor-Oriental candidat depuis 2007<sup>(1)</sup>, l'organisation a pour objectif de promouvoir la coopération et la stabilité régionales. Pour la France, la zone ASEAN est un marché porteur et un ensemble concourant à la paix et la sécurité en Asie. C'est dans cette perspective générale que des relations bilatérales pourront être déclinées.

La France doit être partout présente sur le plan économique et utiliser au mieux les leviers d'influence dont elle dispose dans chaque pays, par exemple, avec le Vietnam, la coopération en sciences dures et l'accueil de nombreux étudiants. Ses atouts sont nombreux pour répondre aux besoins d'une classe moyenne de plus en plus importante et de pays en recherche de compétitivité, si tant est qu'elle présente son offre économique plus structurée.

Néanmoins, ne pouvant déployer une diplomatie tous azimuts, la France doit concentrer l'effort politique et hiérarchiser. Cela suppose d'effectuer des choix qui permettent de réunir les différentes composantes de la diplomatie (générale, économique, stratégique *etc.*) pour un effet multiplicateur. La France doit ensuite conforter un discours de présence et une stratégie d'ensemble en développant des liens profonds et durables avec des pays avec lesquels elle a déjà noué un partenariat, qu'elle peut consolider et diversifier.

Après plusieurs mois de travaux, la Mission a choisi de se rendre à Singapour et en Indonésie. Les rapporteurs tiennent à cet égard à remercier chaleureusement toutes les personnes qu'ils ont rencontrées pour leur contribution. Sans dénier l'importance du Vietnam ou de la Malaisie, sans minimiser les opportunités économiques présentes dans les autres pays, notamment les Philippines, Singapour et l'Indonésie sont deux pays-clé pour le devenir de l'Asie du Sud-Est, y compris en termes de stabilité, et pour celui de la présence française en Asie. Ils sont par ailleurs très complémentaires.

La cité-Etat de Singapour est la première place financière de la région, son poumon économique, le deuxième pays le plus compétitif au monde, un lieu de rencontres et de réflexions et elle est à bien des égards une tête de réseau régionale. Singapour est donc incontournable y compris pour rayonner dans la région. Dans l'optique d'une structuration régionale, la seule base possible est Singapour, même si ce choix éprouve des limites et doit être contrebalancé par des

---

(1) 507,4 millions d'habitants au sein de l'Union européenne au 1er janvier 2014, d'après Eurostat. A titre indicatif, l'Afrique subsaharienne possède 936,1 millions d'habitants, selon les données 2013 de la Banque mondiale.



actions bilatérales en direction des pays émergents. L'attractivité de la Cité-Etat auprès des entreprises françaises, des familles et des chercheurs le justifie également. La France a noué un partenariat de défense de haute qualité qui constitue une base d'implantation solide à prolonger.

Avec un poids conséquent de 40 % du PIB de l'ASEAN, regroupant aussi 40 % de sa population sur un espace immense, ce qui en fait le premier pays musulman au monde, le géant indonésien a retrouvé la stabilité politique, consolide sa démocratie et affiche une croissance continue. Le pays exerce un leadership naturel dans la région et a une politique étrangère à visée globale convergente avec les intérêts français. L'Indonésie réunit donc toutes les conditions pour devenir un grand partenaire. Le partenariat stratégique signé en 2001 doit devenir le ferment de coopérations multiples avec ce pays courtisé que la France a trop longtemps délaissé.

En retenant ces trois axes (présence régionale, implantation diversifiée à Singapour et partenariat nourri avec l'Indonésie), la France affermirait, pour chacun et par leur agrégation, une diplomatie complète : politique, économique, stratégique, à visée régionale et à visée globale. Encore faut-il lui donner un contenu. L'objet du présent rapport est d'y concourir.





## I. UNE RÉGION FONDAMENTALE POUR CONDUIRE UNE DIPLOMATIE GLOBALE

Si l'on retient comme périmètre géographique celui des 10 pays de l'Association des Nations d'Asie du Sud-Est (ASEAN), l'Asie du Sud-Est couvre une zone qui approche les 4 500 000 km<sup>2</sup>, sur laquelle vivent 613 millions de personnes. Sa population totale dépasse ainsi celle de l'Union européenne <sup>(1)</sup>.

L'Asie du Sud-Est a toujours été un carrefour stratégique à l'intersection de routes navigables et commerciales majeures. La montée en puissance continue de la Chine a profondément transformé l'Asie, sur le plan économique d'abord, en devenant un moteur auquel s'est arrimée une grande partie de la région, mais également en provoquant une reconfiguration géopolitique qui interroge l'identité de l'Asie du Sud-Est.

Si une dynamique régionale est à l'œuvre sur le plan économique, portée par des taux de croissance positifs, quoiqu'encore limitée, la question est désormais de savoir si l'ASEAN incarnera aussi un ensemble politique dans les interactions croissantes avec ses grands voisins, œuvrant au rapprochement des États qui la composent et qui présentent une grande hétérogénéité.

Cette question prend une importance croissante au regard de ses implications économiques et de sécurité pour le monde entier.

### A. UNE RÉGION CARREFOUR, ENJEU DE SÉCURITÉ INTERNATIONALE

L'Asie du Sud-Est porte dans sa géographie sa destinée d'« *espace de confluence* » <sup>(2)</sup> organisé autour d'une mer : la mer de Chine méridionale, qui cristallise aujourd'hui une grande activité économique et commerciale, diplomatique et militaire. La mer de Chine méridionale ou mer de Chine du Sud, en filipino Dagat Timog Tsina, en chinois Nán Hai 南海 / 南中国海, littéralement « mer du Sud », en vietnamien Biển Đông, littéralement « mer de l'Est », est une mer bordière faisant partie de l'océan Pacifique couvrant une superficie d'environ 3 500 000 km<sup>2</sup> entre Singapour au sud et le détroit de Taïwan au nord, entre l'Indochine à l'ouest et les Philippines et la Malaisie orientale à l'est. Cette mer relie ainsi l'Asie orientale au sous-continent indien en passant par l'ASEAN et l'Océanie, tirant l'arc Indo-Pacifique sur des millions de kilomètres.

On a pu observer au cours de ces dernières années un double mouvement de la diplomatie chinoise dont les implications sont multiples. D'une part, la Chine s'est intégrée dans les institutions est-asiatiques qui gravitent autour de l'ASEAN, elle a conclu des accords de libre-échange avec ses voisins d'Asie du Sud-Est et a

---

(1) 507,4 millions d'habitants au sein de l'Union européenne au 1er janvier 2014, d'après Eurostat. A titre indicatif, l'Afrique subsaharienne possède 936,1 millions d'habitants, selon les données 2013 de la Banque mondiale.

(2) L'expression est de Bruno Hellendorff.

joué un rôle positif et responsable pendant et après la crise financière asiatique de 1997. D'autre part, la Chine a considérablement développé ses capacités militaires et fait preuve d'un activisme confinant parfois à l'agressivité en mer de Chine orientale et méridionale, activisme qui jette un doute profond sur la possibilité d'une coexistence pacifique à long terme. Dans ce contexte, la situation géopolitique de l'Asie du Sud-Est lui confère une dimension hautement stratégique qui appelle une grande attention.

## **1. Une position géo-stratégique-clé**

### *a. Une géographie déterminante dans l'histoire de la région*

La particularité de l'Asie du Sud-Est est sans doute d'être avant tout un espace maritime. Elle tire son unité comme son hétérogénéité de ce qu'elle s'organise autour d'une mer « intérieure » reliée au reste du monde. La mer de Chine méridionale est commandée par sept détroits qui permettent d'assurer la jonction entre l'Asie et l'Océanie, entre l'Océan Pacifique et l'Océan indien :

– le détroit de Malacca entre la péninsule Malaise et l'île indonésienne de Sumatra, qui relie la mer d'Andaman, qui borde l'océan Indien, à la mer de Chine méridionale ;

– le détroit de Macassar qui relie la mer de Célèbes et la mer de Java, séparant Bornéo à l'Ouest de Sulawesi à l'Est ;

– le détroit de Taïwan entre Taïwan et le continent ;

– le détroit de la Sonde séparant les îles indonésiennes de Java et Sumatra ;

– le détroit de Lombok relie la mer de Java et l'océan Indien. Il sépare les îles indonésiennes de Bali et de Lombok ;

– le détroit de Balabac reliant la mer de Sulu à la mer de Chine méridionale, qui sépare l'île de Balabac aux Philippines des îles situées au nord de Bornéo qui font partie de l'État malaisien de Sabah ;

– le détroit de Luzon qui sépare l'île éponyme des Philippines et Taïwan.

Ces détroits ont été des points de sortie et d'entrée de migrations humaines, de navigateurs, de flux commerciaux, et le sont encore. L'identité de l'Asie du Sud-Est a d'abord été façonnée par ses deux grands voisins du Nord, l'Inde et la Chine, dont les pénétrations ont été permanentes.

Le fait que l'Asie du Sud-Est soit désignée par le terme « Indochine », qui regroupe le Vietnam, le Cambodge, le Laos, la Birmanie, la Thaïlande, la Malaisie péninsulaire et Singapour, illustre le fait que la péninsule se définit d'abord par sa situation géographique au sud de la Chine et à l'est de l'Inde. La région était

appelée au début du XX<sup>ème</sup> siècle l'Inde transgangétique (« au-delà du Gange »), tant elle était culturellement marquée par des concepts et modèles indiens.

Quant à l'Asie du Sud-Est insulaire, on l'appelait l'Insulinde et auparavant encore l'archipel malais ou encore l'archipel indien. Ce vaste archipel de deux millions de kilomètres carrés, s'étirant entre l'Indochine et l'Australie et entre les océans Indien et Pacifique, regroupe le Brunei, l'Indonésie, à l'exception de la Nouvelle-Guinée occidentale, les Philippines, le Timor oriental, la Malaisie orientale (les États de Sabah et Sarawak situés sur l'île de Bornéo), le territoire indien des îles Andaman-et-Nicobar. L'Insulinde était jadis considérée comme l'une des trois parties de l'Océanie, avec la Mélanésie et la Polynésie. Rappelons enfin que le nom de l'Indonésie sous domination hollandaise était « les Indes néerlandaises ».

Du fait de cette situation géographique, les influences indiennes et chinoises ont été permanentes au travers des migrations de peuplement, avec la diffusion des langues et des religions, et des activités humaines notamment le commerce. Sur le plan linguistique par exemple, le tibéto-birman est présent en Birmanie, au Laos, au Vietnam et en Thaïlande. L'Asie du Sud-Est insulaire présente quant à elle un tableau anthropologique complexe. Les peuples de langue austro-asiatique et austronésienne sont originaires de Chine : les Austro-asiatiques ont suivi une voie terrestre vers le sud, quand les Austronésiens ont quitté le littoral chinois pour Taiwan puis, au quatrième millénaire avant notre ère, pour les Philippines, puis l'archipel indonésien, puis au-delà les îles du Pacifique, le Malgache est également une langue austronésienne.

Incessante depuis l'origine, l'influence chinoise se manifeste aujourd'hui par le fait que 30 millions de Chinois vivent en Asie du Sud-Est, principalement en Indonésie, en Malaisie, à Singapour, en Thaïlande et au Vietnam. Les Indonésiens d'origine chinoise représentent environ 5 à 6 millions de personnes. Ils sont particulièrement présents dans le commerce et les affaires. Ils contrôleraient environ 70% de l'économie indonésienne et le classement Forbes des 40 plus grandes fortunes d'Indonésie fait apparaître que 34 d'entre elles sont détenues par des Sino-indonésiens. 76 % de la population de Singapour est d'origine chinoise.

L'influence indienne est quant à elle très nette à Singapour pour ne prendre que cet exemple. Les liens historiques, familiaux et entrepreneuriaux nourrissent la relation bilatérale, qui s'appuie sur une double communauté :

– celle établie il y a longtemps suite aux vagues de migration vers les établissements britanniques des détroits malais au XIX<sup>ème</sup> siècle, surtout en provenance du Tamil Nadu, avec laquelle l'Inde ressent une proximité culturelle forte. Elle forme 9 % de la population. Le tamoul est la quatrième langue officielle de Singapour ;

– celle plus récemment installée (entre 300 000 et 400 000 citoyens

résidents) et qui porte les investissements indiens à Singapour, dans la région, mais aussi en Inde.

La communauté indienne locale est complétée des milliers de travailleurs peu qualifiés présents sur les chantiers et des étudiants indiens assez nombreux, qui ont d'ailleurs vu se cristalliser un mécontentement renforcé par les émeutes qui ont secoué en décembre 2013 le quartier indien de Singapour (premières émeutes depuis 44 ans).

Bien évidemment, d'autres influences ont pénétré la région. La région a été marquée par sa position de couloir lorsque le détroit de Malacca devint un carrefour maritime majeur avec le déclin de la route de la soie pour le commerce entre l'Indonésie et la Chine d'une part et l'Inde et le Moyen-Orient d'autre part. L'archipel indonésien est alors intégré à un réseau commercial international bientôt dominé par des marchands musulmans et les princes des ports se convertissent progressivement à l'islam.

Puis les navigateurs européens sont arrivés au début du XVI<sup>ème</sup> siècle. En 1505 les Portugais arrivent à Malacca et en 1510 à Goa. Les Espagnols sont aux Philippines en 1521. La route des épices et la conquête de la maîtrise des mers engagent les temps de la colonisation : portugaise, hollandaise, britannique, française, espagnole, parfois couplée d'une évangélisation comme aux Philippines. La mer de Chine méridionale devient alors la voie de passage entre l'Asie orientale, l'Océan Indien et l'Europe.

Au XIX<sup>ème</sup> siècle, l'émergence des États-Unis se traduit par une présence américaine de plus en plus forte dans le Pacifique, cristallisée par l'établissement du protectorat sur les Philippines à l'issue de la guerre américano-philippine ayant fait suite à la guerre hispano-américaine dont l'achèvement en 1898 avait déjà permis aux États-Unis de prendre Guam (Samoa et les îles Hawaï suivront).

Au début du XX<sup>ème</sup> siècle, le Japon veut lui aussi assoir sa domination sur le Pacifique pour ses ressources naturelles, ce qui conduira à l'affrontement entre les deux puissances au cours de la deuxième guerre mondiale. Le Japon aura asservi dans des conditions épouvantables une grande partie de l'Asie du Sud-Est et des États du Pacifique : Guam, l'île de Wake, les Philippines, les Indes orientales néerlandaises, Hong Kong, la Malaisie, Singapour, la Birmanie... Le souvenir est encore vif.

La seconde partie du XX<sup>ème</sup> siècle sera marqué par les décolonisations et la guerre froide : les guerres d'Indochine (après la proclamation de la République populaire chinoise et la guerre de Corée) d'une part, mais aussi le mouvement des non-alignés avec la conférence de Bandung le 17 avril 1955. Au cours de cette période, l'Asie du Sud-Est se déchire, au Vietnam et au Cambodge, et le monde malais se fait la guerre : aux Moluques dès 1950, de 1962 à 1966 à Bornéo, entre la Malaisie et Singapour qui devient indépendant en 1965, au Timor annexé en 1976 et à Aceh.

Non-alignés, cinq pays font pourtant le pari de s'associer dans une région en pleine reconstruction pour assurer la paix et la prospérité dans le respect des processus de construction des États-nations. Les ministres des Affaires étrangères d'Indonésie, Malaisie, Philippines, Singapour, Thaïlande signent, le 8 août 1967, la Déclaration de Bangkok instituant l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), dans le but d'atténuer les tensions interétatiques et de créer un pôle de développement pacifique.

Dans ce contexte, effectivement, ces pays connaissent un développement économique remarquable fondé sur l'ouverture économique au reste du monde, la mer de Chine méridionale s'affirmant encore comme un foyer du développement de la mondialisation. La plupart des pays optent pour la substitution aux importations et à partir des années 1990 l'accueil des investisseurs étrangers, quand Singapour développe son propre modèle de développement lui aussi fondé sur l'ouverture. Un rapport de la Banque mondiale (BM) estime en mai 1997 que l'Asie du Sud Est entretient une croissance saine et forte (9 % sur les 10 dernières années) et note qu'elle a divisé par trois son taux de pauvreté en 30 ans. C'est alors qu'éclate la bulle financière en Thaïlande, provoquant une chute de la bourse début 1997 et un retrait massif des capitaux qui plonge les « nouveaux tigres » dans le marasme ; la crise se propage aux Dragons (Hong Kong et Corée du Sud) puis à la Russie et affecte le reste du monde.

### ***b. L'influence économique grandissante de la Chine***

Le retrait des occidentaux de l'Asie du Sud-Est dans les années 1990 et la grave crise financière de 1997 qui secoue la région génèrent un flottement porteur de risques de déstabilisation dans des pays fragiles ou fragilisés. Ce flottement a été mis à profit par la Chine qui arrivait à maturité sur le plan économique et qui est le partenaire naturel de l'Asie du Sud-Est. La Chine en 1997 a déjà profondément changé après plusieurs années de croissance à 10 % en moyenne et sa puissance économique n'a fait que croître dans les années qui ont suivi. Intégrée peu à peu dans le système international (entrée à l'OMC en 2001 notamment), la Chine est devenue, en 2003, le premier pays exportateur de produits à haute technologie, puis en 2009 le premier pays exportateur au monde et, en 2010, avec un PIB dépassant les 7 000 milliards de dollars, la deuxième économie mondiale et le premier partenaire commercial au monde.

Avec l'Asie du Sud-Est, la Chine agit en partenaire, notamment sur le plan monétaire comme elle le fera d'ailleurs à l'égard de la zone euro dix ans plus tard. Elle facilite ainsi la sortie de crise. En 2000, elle frappe un grand coup en proposant un accord de libre-échange à l'ASEAN. Cette main tendue a été très bien perçue car elle était revalorisante et donnait à tous ces pays une bouffée d'air frais sur le plan économique qui leur a permis de se relever. Un groupe d'experts se met en place en 2002 et l'accord est signé en 2005, c'est-à-dire dans un délai très rapide. En 2010, la zone de libre-échange qui couvre 2 milliards de personnes est en place. Elle inclut même l'agriculture, secteur que les Japonais refusaient d'ouvrir.

Sous réserve de ses prétentions territoriales, la Chine a un intérêt manifeste à la sécurité et la stabilité de son environnement proche. Li Keqiang a réaffirmé, dans son discours du 5 septembre 2013, à l'occasion du Sommet Chine-ASEAN, que la Chine « *donnera la priorité à l'ASEAN dans ses relations avec sa périphérie* ». Elle peut aussi y développer des bases arrières pour son économie, qu'il s'agisse de mobiliser la diaspora chinoise ou de s'engager dans une division du travail qui lui permet d'accélérer sa montée en gamme (délocalisations d'activités industrielles). C'est la raison pour laquelle la Chine a multiplié ces dernières années les interactions avec les pays d'Asie du Sud-est, pris séparément ou dans l'ensemble ASEAN.

De fait, la Chine a normalisé ses relations avec les pays de l'ASEAN dans les années 1990 et a institutionnalisé ses relations à travers divers forums régionaux <sup>(1)</sup>. En 2003, elle a été le premier pays non-ASEAN à signer le Traité d'amitié et de coopération (TAC) de l'ASEAN. La Chine et l'ASEAN ont adopté, en 2003 à Bali, une déclaration commune sur leur partenariat stratégique pour la paix et la prospérité, qui établit 43 mécanismes de travail conjoint, dont 12 au niveau ministériel. Ce partenariat a été signé et, au sommet Chine-ASEAN de septembre 2013, la Chine a proposé un mécanisme 2+7 (deux consensus politiques et sept domaines de coopération) afin de mieux concrétiser les relations de coopération entre les deux parties, pour lequel les ministres des Affaires étrangères de l'ASEAN ont montré un grand intérêt. Les deux consensus sont :

- le renforcement de la confiance stratégique et la consolidation du bon voisinage,

- la clé de l'approfondissement de la coopération est la focalisation sur le développement économique et le développement des bénéfices mutuels.

Les propositions portent sur la signature d'un traité de bon voisinage, d'amitié et de coopération ; le renforcement des échanges et de la coopération dans le domaine de la sécurité, traditionnelle et non traditionnelle ; le développement de la zone de libre-échange afin de permettre aux pays de l'ASEAN de bénéficier davantage de l'intégration régionale et de la croissance économique de la Chine ; la construction d'une infrastructure interconnectée et la création d'une banque asiatique d'investissement servant de plateforme de financement aux projets d'interconnexion régionale et intra-ASEAN ; la coopération financière régionale et l'amélioration du dispositif d'échange de devises et de l'Association interbancaire Chine-ASEAN ; la coopération maritime, la création d'une route de la Soie maritime du XXI<sup>e</sup> siècle et le développement de l'économie maritime, de l'interconnexion maritime et de la protection environnementale ; l'accélération des échanges culturels et technologiques.

---

(1) En l'espèce l'ARF (Asia Regional Forum, le Forum régional de l'ASEAN), l'ASEAN+3 (les 3 étant le Japon, la Corée du Sud et la Chine), ADMM-Plu (conférence élargie des ministres de la Défense de l'ASEAN), ASEM (Asia-Europe Meeting). Ces Forums ou organisations sont présentés plus avant dans l'analyse de l'architecture régionale de sécurité proposée infra.



Concernant les échanges, l'accord de libre-échange (ASEAN-China Free Trade Area-ACFTA) de 2002 a déjà permis la suppression de droits de douane sur plusieurs centaines de produits et la réduction presque totale des droits de douane sur plus de 7 800 produits, soit 90 % des produits importés en Chine et dans les 6 pays fondateurs de l'ASEAN. Cette suppression des barrières douanières interviendra dans les quatre derniers pays en 2015.

La Chine est devenue le premier partenaire économique de l'ASEAN, tandis que l'Association est le troisième partenaire économique de la Chine. Les échanges bilatéraux Chine-Asean ont atteint 443,6 milliards de dollars en 2013, en progression annuelle de 11%. Cette densité des relations commerciales se double d'une politique chinoise d'investissements très active, dans l'industrie et les infrastructures notamment, avec des outils de financement privilégiés.

Les ministres des Affaires étrangères de l'ASEAN ont réaffirmé en août 2014 l'importance de l'accord de libre-échange ASEAN-Chine pour atteindre l'objectif de réaliser un volume d'échanges commerciaux de 500 milliards de dollars d'ici à 2015, et de mille milliards de dollars d'ici à 2020, ainsi qu'un investissement bilatéral de 150 milliards de dollars dans les six ans qui viennent.

### *c. Les tensions en mer de Chine méridionale*

Si l'émergence économique de la Chine est globalement bien perçue en Asie du Sud-Est, car elle entraîne l'ensemble des pays dans une dynamique de croissance, il n'en est pas de même de l'affirmation politique et militaire de la Chine que cette émergence économique permet voire génère. Perçue par certains comme trop puissante, l'asymétrie des rapports de force vient jeter le doute sur la capacité des pays d'Asie du Sud-Est à faire valoir leurs intérêts et sur la possibilité de défendre le non-alignement face à ce nouveau G2 (Chine – États-Unis).

L'ASEAN a pour caractéristique originelle de n'être dominée par aucun pays, avec l'idée que la stabilité et la paix sont produites par le consensus entre ses membres, qu'ils soient grands ou petits. Le consensus a été bousculé au sein de l'ASEAN avec la montée de l'influence chinoise dans certains pays et la difficulté à résister aux coups de butoir de cet indispensable partenaire économique.

La mer de Chine méridionale semble en effet être devenue un banc d'essai des politiques d'influence chinoise, ainsi qu'une ligne de défense et une plateforme de projection stratégique. Pour Robert D Kaplan, c'est devenu le « chaudron de l'Asie »<sup>(1)</sup>. Si le différend concernant les îles Senkaku/Diaoyu met aux prises les deux premières puissances régionales d'Asie du Nord (Chine et Japon), le différend territorial en mer de Chine méridionale est pour la Chine l'enjeu stratégique capital.

Il concerne, en effet, différents archipels et îles de la mer de Chine

---

(1) Robert D. Kaplan, *Asia's Cauldron: The South China Sea and the End of a Stable Pacific*, Random House, mars 2014.

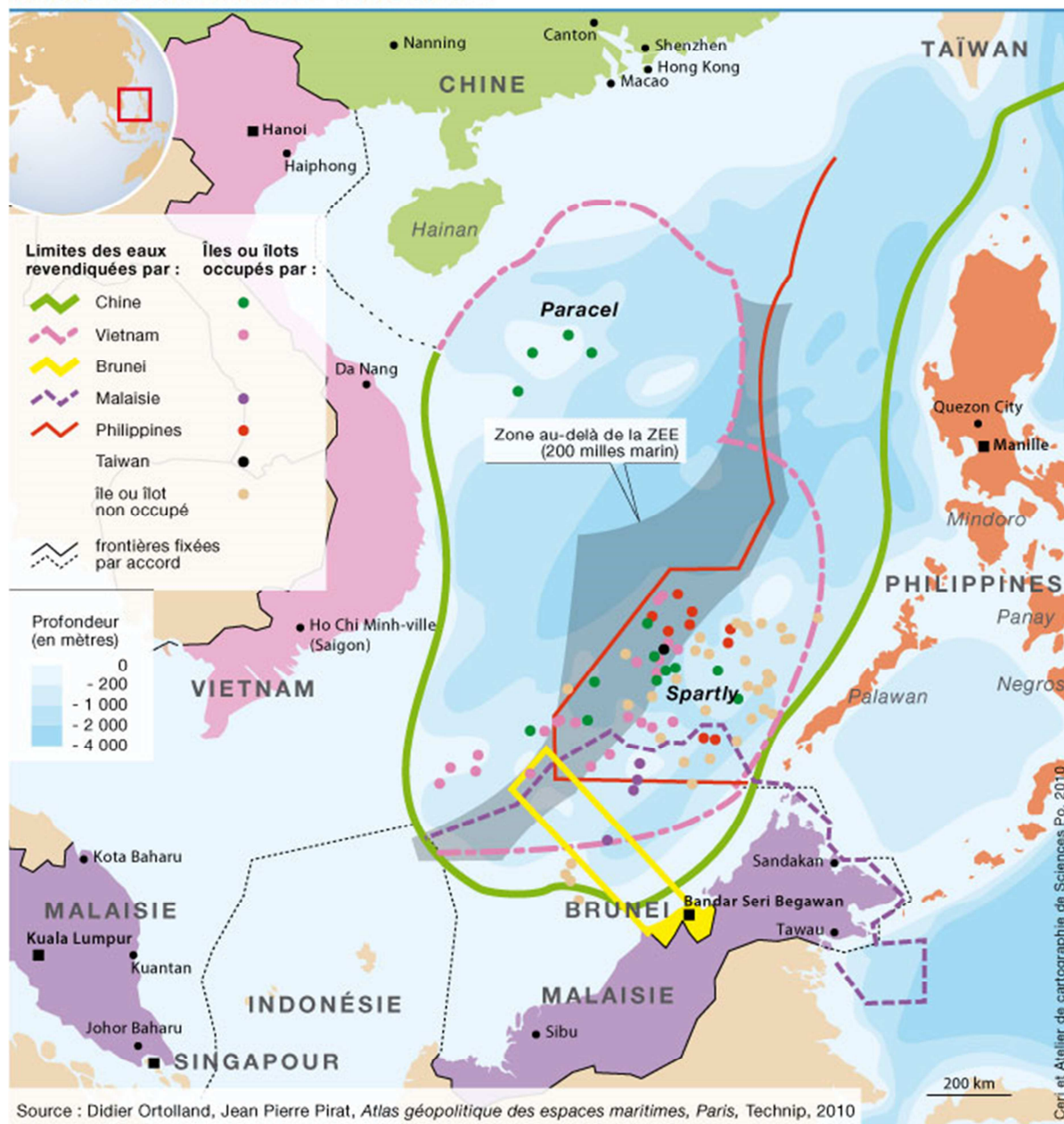
méridionale, revendiqués en totalité ou en partie par la Chine, Taïwan, le Vietnam, les Philippines, la Malaisie et Brunei. Il s'agit des îles Spratleys, des îles Paracels, des îles Pratas, du récif de Scarborough et du banc Macclesfield. On peut distinguer deux chaînes d'îles. La première englobe une grande partie de la mer de Chine et s'étend jusqu'à la mer intérieure des Philippines. La deuxième chaîne va jusqu'à la frontière avec la Papouasie Nouvelle-Guinée. La Chine est déjà très présente sur les archipels dits « les trois archipels sableux » : Spratley, Scarborough Reef et Parcel.

### Déstabilisation et risques de conflits



Les différends maritimes sources de tensions dans la zone Asie-Pacifique (source : ASPI-CIGI – Août 2013)

## Revendications en Mer de Chine du Sud



Selon la Convention des Nations-Unies sur le droit de la mer, dite Convention de Montego Bay, que la Chine a ratifiée en 1996, la mer de Chine méridionale est une mer semi fermée. Pourtant, deux théories en Chine, contraires à la convention, ont fait école depuis la seconde moitié du XXème siècle : la première école affirme que la mer de Chine est une mer territoriale, la seconde avance qu'il s'agit d'une mer historique. La Chine prétend que des pêcheurs chinois fréquentent la mer de Chine du Sud depuis des époques aussi reculées que la période des Trois Royaumes (220-265) : ainsi le Nan Zhou Yi Wu Zhi (Choses exotiques des régions du Sud) de Wan Zhen décrit dès cette époque les « choses étranges des pays du Sud »<sup>(1)</sup>. Ses revendications ont donc un substrat historique et portent sur 90 % de la mer de Chine méridionale, soit 1,35 million de km<sup>2</sup>.

(1) *Éléments repris d'une étude de Lurent Garnier sur les îles Spratleys et Paracels publiée par le Centre d'Etudes supérieures de la marine (CESM)*

Les différends entre les États d'Asie du Sud-Est sur les différents îlots sont passés au second plan à mesure que la Chine manifestait ses revendications, surtout à partir de la fin des années 1980. Le 25 février 1992, la Chine publie sa Loi sur la mer territoriale et la zone contiguë de la République populaire de Chine, qui énonce à son article 2 que le territoire chinois comprend : « *Taiwan et toutes les îles appartenant à l'ensemble y compris les Diaoyu ; les Penghu ; les îles Dongsha ; les îles Xisha ; les îles Zhongsha et les îles Nansha* <sup>(1)</sup> ; ainsi que toutes les autres îles qui appartiennent à la République populaire de Chine ».

Le 6 mai 2009, le Vietnam et la Malaisie présentent conjointement au Secrétaire général des Nations unies l'accord dont ils sont convenus sur la délimitation de leur plateau continental étendu dans le secteur Sud de la mer de Chine méridionale, ce qui provoque immédiatement l'ire de Pékin, qui introduit dès le 7 mai une note verbale de protestation auprès des instances onusiennes et y joint une carte qui comporte le tracé en neuf traits officialisant ce qu'elle considère être son droit territorial souverain. Depuis lors, l'agressivité chinoise à faire valoir cette souveraineté n'a fait que croître. Les raisons de cette relative agressivité sont multiples.

La première raison relève de l'impératif de sécurité des approvisionnements et de la maîtrise des lignes de communication, qui constituent aujourd'hui des intérêts vitaux pour la Chine du fait de sa dépendance aux flux internationaux, particulièrement maritimes. 80 % des approvisionnements de la Chine transitent par les différents détroits de la région. Les Paracels peuvent par exemple servir de bases de projection pour sécuriser l'artère maritime.

La deuxième raison est économique : la Chine, qui dispose actuellement d'une zone économique exclusive (ZEE) de 880 000 km<sup>2</sup> convoite les 3,5 millions de km<sup>2</sup> de la mer de Chine méridionale. Cette mer recèle d'abondantes ressources naturelles : d'importantes réserves d'hydrocarbures (une réserve de pétrole de 7 milliards de barils et un stock estimé à 25 000 milliards de m<sup>3</sup> de gaz naturel), des réserves de guano, des produits marins (poissons recherchés, homards, tortues, carets, mollusques rares, ormeaux ...) et des nodules polymétalliques sur les fonds. On estime que la mer de Chine méridionale représente 10 % de la pêche mondiale. S'agissant des réserves pétrolières, l'activisme nouveau des compagnies chinoises s'explique par une avancée technologique. Elles peuvent désormais forer très profondément et les zones disputées sont en eaux profondes ; les fonds au large du Vietnam leurs sont désormais accessibles. Jusqu'alors, seules les compagnies occidentales en étaient capables.

La troisième raison est stratégique : la maîtrise de l'espace maritime et aérien de la mer de Chine méridionale offre à la Chine une profondeur stratégique. La mer de Chine méridionale est la seule le long des côtes de Chine à posséder des

---

(1) *Iles revendiquées par d'autres États et également dénommées, dans l'ordre cité : les Senkaku (Japon), les Pescadores (Taïwan), les Pratas (Taïwan), les Paracels ou Hoàng Sa (Vietnam, Taïwan, Malaisie, Philippines, Brunei), le Banc Macclesfield et le récif Scarborough (Philippines) et les Spratley (Taïwan, Philippines, Malaisie, Brunei, Vietnam).*

eaux profondes et à permettre un accès relativement aisé au Pacifique. A travers la revendication des archipels, la Chine escompte accroître son espace pour rejoindre la haute mer et accéder aux grands fonds océaniques du Pacifique sans devoir passer par les zones maritimes des voisins. Le détroit de Lombok est à cet égard le seul à permettre le passage de sous-marins.

Les incursions civiles ou militaires chinoises sont de plus en plus fréquentes et tendent à l'établissement d'une juridiction effective sur les zones maritimes contestées des Paracels et des Spratleys. La politique du fait accompli permettrait d'appuyer une éventuelle réclamation juridictionnelle ou arbitrale. Le statut d'Etat archipelagique permettrait de bénéficier des droits associés qui vont au-delà de ceux d'une zone économique exclusive. Plusieurs formules symboliques sont expérimentées : installation de postes d'observation des oiseaux, missions océanographiques ou exercices navals, annonce unilatérale de l'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2014 d'une procédure d'autorisation préalable pour la pêche, installations économiques...

Dans les Paracels, la Chine a récemment construit une piste d'aviation sur une île que la Chine nomme Yongxing, qui est également revendiquée par Taïwan et par le Vietnam. Surtout, le 3 mai 2014, l'annonce du déploiement d'une plateforme de forage pétrolier en eau profonde entre l'archipel et la côte vietnamienne dans la zone revendiquée par les deux pays a généré de fortes tensions avec le Vietnam, qui a connu des manifestations populaires importantes, dont l'origine et les conditions étaient parfois troubles. Ces manifestations ont dégénéré le 11 mai et une centaine d'entreprises identifiées comme chinoises ont été vandalisées.

La zone des Spratleys est revendiquée par pas moins de six Etats : Taïwan, les Philippines, la Malaisie, Brunei, le Vietnam et la Chine. Le 9 mars 2014, des garde-côtes chinois ont empêché le ravitaillement de marines philippins basés sur l'archipel (atoll de Second Thomas Shoal). La société d'études de défense britannique IHS Jane's Defence signalait en novembre 2014 la construction d'une piste d'atterrissage sur le récif de Fiery Cross (Yongshu en chinois). Il s'agirait du quatrième projet de ce genre lancé par la Chine dans les îles Spratleys au cours des dix-huit derniers mois. Les navires qui réalisent les opérations de dragage créent également un port dont la dimension semble permettre de recevoir des pétroliers et des grands navires militaires de surface.

Dans les îlots Scarborough, le 25 février 2014, des canons à eau ont été utilisés pour chasser des pêcheurs philippins.

Par ailleurs, il ne fait aucun doute que la Chine augmente ses capacités sous-marines dans la région, notamment en créant une base de sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (SNLE) dans le port naval de Sanya, au sud de l'île de Hainan. Des images satellitaires et divers incidents en attestent.

Les incidents ne sont pas nouveaux. On se souvient qu'en 1988, un accrochage sérieux entre les marines vietnamiennes et chinoises avait fait

70 victimes et causé la perte de trois bateaux vietnamiens dans les Spratleys. En 1974, la Chine a envahi les îles du Croissant, au sud-ouest de l'archipel des Paracels, dans des combats qui ont fait 71 morts. L'année suivante, en protestation, Hanoï a occupé 7 des 37 îles de l'archipel des Spratleys. Néanmoins, les rapports de force sont à ce point déséquilibrés aujourd'hui, que la Chine peut avancer ses pions sans grande crainte.

La mainmise progressive de la Chine sur une large partie de la mer de Chine méridionale se renforce pour lui permettre de contrôler cette mer en fonction de ses seuls intérêts. Et « *si un jour la Chine devait être contrainte sous la pression internationale d'abandonner le tracé en neuf traits, elle s'est ménagée une ligne de repli en créant des lignes de base droites autour des archipels de la mer de Chine du Sud, soit aujourd'hui effectives autour des îles Paracels, soit fictives dans la perspective de demain autour des Spratleys et de Zhongsha qundao [banc Macclesfield], même si aucun de ces archipels ne peut en aucun cas jouir d'un quelconque statut d'État archipelagique. Plus encore, une telle détermination, dès lors qu'elle s'applique à Zhongsha qundao, permettrait à la Chine d'assurer le libre passage, fortement sécurisé, de ses SNLE vers la zone profonde de la mer.* »<sup>(1)</sup>

#### ***d. La maîtrise des mers, enjeu régional et mondial***

La mer de Chine méridionale est un axe stratégique pour le commerce mondial. La quasi-totalité (90 %) du commerce extérieur de la Chine et un tiers du commerce mondial traversent la région. Le trafic maritime a augmenté en volume de 67 % entre 1970 et 2000 pour dépasser les 7 milliards de tonnes en 2008. Les flux de cargaisons devraient représenter entre 14 et 15 milliards de tonnes en 2020. Cette progression est permise par la généralisation des conteneurs, qui réduisent le temps de manutention et autorisent des navires plus grands. 120 000 navires battant 128 pavillons assurent 90 % du transit commercial mondial essentiellement dans des porte-conteneurs. Les navires Malaccamax qui franchissent le détroit de Malacca atteignent une capacité de 18 000 équivalent vingt pieds (EVP)<sup>(2)</sup>. En 2013, le nombre de conteneurs s'est élevé à 37 millions EVP.

Aujourd'hui, la mondialisation de l'économie est indissociable du trafic maritime qui structure la division internationale du travail et relie les lieux où sont produits, assemblés, intégrés, fabriqués, finis et distribués les marchandises. Ce système permet de réduire au minimum les stocks. Un exemple souvent cité est celui des arrêts de production des usines des constructeurs automobiles français lorsque le tsunami au Japon en 2011 a détruit des usines de fabrication de certains composants électroniques.

---

(1) Daniel Schaeffer, *Mer de Chine méridionale : une sanctuarisation chinoise*, Tribune, Revue de la Défense nationale, juin 2010

(2) L'équivalent vingt pieds ou EVP est une unité approximative de mesure de conteneur. Un conteneur standard d'un EVP mesure 2,591 mètres (8,5 pieds) de haut sur 2,438 m de large (8 pieds) et 6,096 m (20 pieds) de long ; cela représente environ 38,5 mètres cubes.

La sensibilité à la fluidité des flux maritimes est donc extrême. La libre circulation maritime est la condition de la bonne santé du commerce mondial mais aussi de chacune des économies ouvertes sur ce commerce. La route qui relie l'Asie au Moyen-Orient est vitale pour l'Asie qui importe 65 % de son pétrole de cette région. Une rupture des approvisionnements en énergie provoquerait un choc économique et social majeur. Les détroits de Malacca et de Lombok sont des artères vitales pour l'économie japonaise car y transitent 80 % des importations en hydrocarbures du pays. L'axe Malacca – Océan Indien – Suez – Méditerranée – Manche est quant à lui vital pour la production européenne. C'est devenu la principale route maritime pour l'Europe, qui relie sept des principaux ports du monde : Rotterdam, Dubaï, Singapour, Shenzhen, Shanghai, Hong Kong et Busan (Corée du Sud). La maîtrise de cette route est donc devenue un enjeu stratégique majeur.

La concentration des flux sur des routes tracées avec des espaces restreints rend ces flux vulnérables aux attaques. Un pays comme Singapour présente une grande fragilité et vit d'ailleurs dans une angoisse forte d'une attaque sur le port. Après 2001, la crainte s'est accentuée que l'Asie du Sud-Est puisse devenir un foyer du terrorisme mondial, en s'appuyant notamment sur la piraterie ancestrale. Le risque que des activistes transforment un chimiquier ou un gazier en bombe flottante et coupent une artère vitale du commerce international, déclenchant une crise économique et financière planétaire, ne s'est pas matérialisé. De tels actes ont existé, notamment l'attentat contre l'USS Cole, mais le pire n'est pas arrivé. Certains Singapouriens pensent que c'est leur stratégie de sécurité totale qui a dissuadé les terroristes de les frapper et les a incités à frapper à Bali puis Jakarta. Mais la surveillance n'est pas infaillible et le développement des plates-formes offshore accroît le nombre de cibles potentielles.

Dans la région, la menace terroriste tire d'abord sa source d'irréductions nationales.

Abu Sayyaf a ses bases entre les Philippines et Bornéo (il est situé principalement à Jolo, Basilan et Mindanao). Il est lié à l'ancien sultanat de Sulu qui était organisé autour de la mer de Sulu. Il y a des combats violents contre l'armée malaisienne, mais il s'agit d'un terrorisme local. Le terrorisme est également présent à Aceh, au nord de Sumatra, en lien avec le sécessionnisme et les enjeux pétroliers et gaziers, mais le risque s'est amoindri depuis l'intervention de l'armée indonésienne à la suite du tsunami et il s'agit là encore d'un enjeu local. En revanche, l'Etat islamique devient une vraie préoccupation dans la région. On sait qu'il y a eu des départs de Malaisie pour la Syrie. Depuis la libération des otages allemands, le 17 octobre 2014, les forces armées philippines enchainent les opérations contre le groupe Abou Sayyaf dans le sud de l'archipel, alors que la police traque simultanément les terroristes sur l'ensemble du territoire. Il s'agit aussi d'éviter que la manne financière des rançons ne permette au groupe de renforcer ses capacités d'action.

Dans la mer de Sulu, la sécurité n'est pas assurée. On y trouve toutes sortes de trafics et des enlèvements. Aucun gros bateau n'a jamais été attaqué et le risque terroriste est donc faible mais il n'est pas inexistant. La question posée aujourd'hui est celle de la prise de contrôle à distance d'un bateau. Le détroit de Sulu est aussi un lieu de passage pour les filières d'immigration, initialement d'Indonésie vers la Malaisie, mais une fois les routes créées, elles peuvent servir à transporter des marchandises illicites (de la drogue notamment) ou des hommes qui voudraient rejoindre le Moyen-Orient par exemple.

### ASIE DU SUD-EST – QUESTIONS DE SECURITE



- Zones d'hostilités ou de violences armées
- Foyers terroristes actifs
- Présence militaire américaine
- Présence de groupes armés
- Zones de fragilité
- État membre du traité de Manille (OTASE)
- État membre des Five Powers Defence Arrangements (+ Nouvelle-Zélande et Royaume-Uni)

Source : ministère des Affaires étrangères

Enfin, la prise de contrôle de la mer par la Chine suscite des inquiétudes en termes de droit de passage. Si les lignes commerciales ne seront sans doute pas entravées, les marines de guerre risquent de l'être si la Chine transforme cette zone en espace dont la traversée par les marines étrangères sera strictement contrôlée, voire en certaines occasions interdite. Le droit de passage inoffensif est codifié par la Convention de Montego Bay, mais des artifices peuvent permettre de le contourner, notamment en arguant du fait que le bâtiment procède à des



manœuvres, comme cela s'est déjà produit dans la zone des Paracels. Le même enjeu existe en matière de droit de survol.

## 2. La recomposition géopolitique de la zone

L'Asie du Sud-Est doit composer avec une forme de schizophrénie chinoise tout en tenant compte des autres tendances majeures dans l'évolution des rapports de forces régionaux et mondiaux que sont l'affirmation de l'Inde, la présence japonaise et l'affaiblissement des États-Unis. Ces tendances générales s'inscrivent elles-mêmes en interaction avec le comportement de la Chine.

### a. *Le pivot américain*

L'affaiblissement des pays occidentaux dans le monde qui s'annonce ne se traduit pas par un retrait américain d'Asie. Les États-Unis continuent d'apparaître comme un régulateur régional et ont au contraire réaffirmé leur souhait de consolider leur position en Asie avec l'annonce du pivot qui replace ce continent au cœur de leur politique de sécurité. Hillary Clinton au sommet du forum régional de l'ASEAN le 23 juillet 2010 avait rappelé : « *Les États-Unis ont un intérêt national dans la liberté de navigation, le libre accès aux espaces maritimes communs asiatiques, et le respect du droit international en mer de Chine du Sud.* ». Le pivot américain va au-delà en garantissant une présence américaine visible et permanente.

Ce pivot ne date pas de 2010. En réalité, la prise de conscience que la région a été délaissée remonte aux attentats du 11 septembre 2001<sup>(1)</sup>. Le premier pivot américain s'est inscrit dans l'ouverture d'un deuxième front contre le terrorisme. Mais cette politique était très maladroite et heurtait notamment en Malaisie, pays où l'Islam est religion d'Etat, et en Indonésie. Des manifestations anti-américaines furent organisées. Les militaires, remis en cause par les crises, ont profité de ce contexte pour revenir sur le devant de la scène dans certains pays comme la Thaïlande et l'Indonésie. Les situations politiques étaient confuses et la radicalisation d'une frange islamiste, responsable des attentats de Bali en 2003, inquiétante.

Le deuxième pivot américain s'engage en 2007-2008. Un redéploiement américain s'amorce en Asie du Sud-Est pour contrer l'influence grandissante de la Chine dans la région et éviter un effet d'éviction. Les États-Unis accréditent notamment un Ambassadeur à l'ASEAN. Barack Obama va capitaliser sur ce revirement en jouant aussi la carte de la proximité affective, lui qui a été élevé en Indonésie, de la sympathie qu'il inspire. En 2008, le candidat à la Présidence

---

(1) Il convient de rappeler que le projet des attentats du 11 septembre a été soumis à Oussama Ben Laden par le Koweïti Khalid Cheikh Mohammed qui avait, lorsqu'il vivait aux Philippines en 1994 monté un projet baptisé « Bojinka », consistait à faire exploser en vol 12 avions de ligne américains au-dessus de l'océan Pacifique. On notera aussi que les quatre djihadistes volontaires initialement choisis par Ben Laden en 1999 pour le projet ont effectué, avant leur formation aux États-Unis, une première série de voyages tests en Asie, en prenant des avions pour Kuala Lumpur, Hong Kong ou Bangkok (Thaïlande), afin de s'acclimater aux déroulements des vols et aux conditions de sécurité.

critique un engagement coûteux, sans fin et contre-productif en Afghanistan et en Irak et préconise une présence accrue en Asie-Pacifique. Le 5 janvier 2012, le Président Barack Obama rend public aux côtés de son secrétaire à la défense Leon Panetta et le responsable du Joint Chiefs of Staff (chef des armées), le général Martin Dempsey, un document intitulé *Sustaining Global Leadership : Priorities for the 21st Century Defense*, qui indique notamment que les États-Unis « vont nécessairement se rééquilibrer vers la région Asie-Pacifique ».

La réalité du redéploiement peut apparaître en retrait des attentes suscitées. Les discussions sur les accords de libre-échange piétinent. Néanmoins, il est incontestable que les liens avec l'Inde, le Japon et l'Australie sont raffermis, que le soutien aux alliés comme les Philippines est récurrent, que la présence physique américaine en Asie est bien réelle et que les États-Unis bénéficient d'une nouvelle légitimité conférée par l'attitude menaçante de la Chine, ce qui est une rupture dans l'évolution du monde depuis la fin de la guerre froide. L'Inde, le Japon et plusieurs États d'Asie du Sud-Est sollicitent les États-Unis. On peut voir par exemple dans la modification de la constitution japonaise (article 9) concernant l'activation de la défense collective, tout comme l'augmentation des dépenses militaires, un signe dans le sens de la réciprocité, qui affirme que le Japon est prêt à des évolutions pour que la présence américaine soit consolidée.

Sur le plan des forces, plusieurs éléments manifestent une présence américaine renforcée : des déploiements complémentaires de fusiliers marins (marines) en Australie (renforcement des marines (2500) annoncés dans la base militaire de Darwin) et de navires de combat en zone littorale (Littoral Combat Ships ou LCS) à Singapour ont été effectués, des facilités d'accès sont accordées aux Philippines avec lesquelles un accord renforcé de coopération dans le domaine de la défense a été conclu et les exercices dans la zone sont fréquents. Le retour américain aux Philippines permet de couvrir la mer de Chine méridionale et fait peser une menace sur les sous-marins chinois. Rappelons qu'en juin 2009, un sous-marin chinois a accroché incidemment le câble de traction d'un sonar remorqué par un bâtiment américain, l'USS John McCain, qui appartient à la Septième flotte américaine, opérant dans l'océan Pacifique Ouest et dans l'océan Indien, probablement aux alentours de Scarborough Reef, une zone stratégique de passage des sous-marins chinois.

On estime à 325 000 les effectifs militaires et civils américains affectés au PACOM (Commandement américain du Pacifique), dont près de 40 000 au Japon, 28 500 en Corée du Sud, 40 000 à Hawaï et 5 000 à Guam. L'US Navy (Marine), dispose de 6 porte-avions nucléaires en Asie et de 31 sous-marins dans le Pacifique. Elle opérera le pré-déploiement de 60 % de ses 295 principaux moyens navals dans le Pacifique d'ici 2020 (contre 50 à 55% actuellement) et l'US Air Force (Armée de l'air), qui a assigné à la région Asie-Pacifique 60 % de ses forces basées à l'étranger, concentrera un pourcentage équivalent de ses capacités spatiales et cyber dans la région. Les États-Unis sont aussi très présents à Singapour. Ils y ont pratiquement toujours un bateau en escale, organisent des exercices et Singapour loge une annexe du commandement américain au Pacifique

(quelques 200 personnes).

Néanmoins, la consolidation du rééquilibrage dépendra fortement de l'engagement américain au Moyen-Orient.

### ***b. Le grand voisin indien***

Avec l'accroissement des échanges économiques, la communauté d'affaires indienne voit désormais les relations avec la Chine plus comme une opportunité que comme une menace, mais tel n'est pas le cas des responsables politiques indiens, qui observent avec inquiétude le développement de la présence militaire chinoise en Asie, et notamment la stratégie dite du « collier de perles » qui consiste pour Pékin à s'allier à des pays riverains de l'Océan indien (Birmanie, Bangladesh, Pakistan, Sri Lanka, Népal) pour se constituer des points d'appui militaires destinés à garantir sa capacité de mouvement dans la région. La capacité de projection de la Chine s'accroît.

Si c'est surtout le danger pakistanais qui a conduit l'Inde à se doter de l'arme nucléaire, la perception d'une menace chinoise, notamment en mer avec les sous-marins, contribue aussi largement à justifier l'importance des dépenses militaires indiennes pour rénover un arsenal vieillissant. Pour tenter de rattraper cet important retard technologique, l'Inde dépense actuellement de l'ordre de 10 milliards d'euros par an à l'achat de matériels militaires, dont 70 % sont importés. Les revendications territoriales chinoises et son jeu d'alliances dans l'Océan indien et en Asie du Sud génèrent des tensions importantes, sans compter les batailles d'influence auxquelles les deux pays se livrent au Sri Lanka, en Birmanie ou même au Vietnam.

L'émergence économique de l'Inde est indubitablement moins fracassante que celle de la Chine, mais avec une croissance régulière et l'atout du dividende démographique, elle devrait se poursuivre. Or, l'Inde a des ambitions à l'échelle internationale. Son rapprochement avec les États-Unis lui permet d'ambitionner un statut de grande puissance tandis qu'elle élargit son influence, économique, politique et militaire, dans l'Océan indien.

La diplomatie régionale de l'Inde obéit ainsi d'abord à une logique défensive – dans le but de contenir la puissance chinoise et de réduire les nuisances pakistanaises –, mais elle se décline aussi, de plus en plus, à travers de nouvelles stratégies d'influence qui dépassent le cadre géographique du sous-continent indien pour s'étendre à toute l'Asie du Sud-Est. Cette nouvelle orientation, la Look East Policy, amorcée dans les années 1990, passe par un approfondissement des liens de l'Inde avec les États de cette vaste zone et les organisations régionales de coopération et de dialogue, au premier rang desquelles l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN).

La présence indienne est historique en Asie du Sud-Est, « naturelle ». Les bonnes relations entretenues avec Singapour et l'Indonésie s'inscrivent dans une forme de continuité et pour ces États la présence, notamment en mer, de l'Inde est

bien accueillie (exercices navals, exploitation minière des grands fonds marins...). Les échanges commerciaux entre les Etats de l'ASEAN et l'Inde ont augmenté de plus de 35 % entre 2009 et 2010 pour atteindre 53,4 milliards de dollars – ils étaient limités à 13 milliards de dollars en 2004 – et les investissements directs indiens à destination de ces pays ont triplé en un an, ce qui témoigne du dynamisme de leurs relations, au moins économiques.

Les liens avec les Etats de l'ASEAN sont aussi étroits que l'histoire les a forgés et un nouvel élan a été impulsé pour les revivifier. C'est tout à fait notable avec Singapour. Les deux pays ont connu une séquence bilatérale intense ces derniers mois, alors qu'ils se préparent à célébrer le cinquantième anniversaire de l'établissement des relations diplomatiques. La nouvelle Ministre des Affaires Extérieures indienne, Sushma Swaraj, s'est ainsi rendu dans la cité-Etat, en août 2014, afin d'inaugurer « l'année de l'Inde » à Singapour. La Haute Commission indienne, qui veille sur une communauté indienne qui compterait plus de 400 000 personnes à Singapour (en grande partie des travailleurs migrants mais aussi des cadres, des hommes d'affaires et des étudiants), a le soutien du gouvernement singapourien qui souhaite valoriser les liens anciens qui lient Singapour à l'Inde.

Le Ministre des Affaires Etrangères singapourien K. Shanmugam s'est rendu en Inde en juillet 2014, le Ministre de la Défense Ng Eng Chee et l'ancien Premier Ministre Goh Chok Tong en septembre. On soulignera le volontarisme du nouveau Premier Ministre Narendra Modi quant à la coopération sur les secteurs d'innovation avec Singapour, particulièrement pour développer des villes intelligentes en Inde.

Dans le domaine de la défense, les relations sont également étroites et denses : la 9<sup>ème</sup> édition du Defence Policy Dialogue au niveau des Secrétaires généraux des Ministères de la Défense s'est tenue le 4 septembre 2014 peu de temps après la visite en Inde du Ministre de la Défense singapourien, ce dialogue est institutionnalisé depuis la conclusion d'un accord de coopération de défense en 2003. Si la coopération en matière de technologie de défense figure désormais comme l'une des priorités de la coopération bilatérale, la conduite d'exercices navals conjoints reste l'un des éléments centraux de cette relation de défense, Singapour ayant notamment été le premier partenaire à amener l'Inde à conduire un exercice en mer de Chine du sud en 2005 lors de l'exercice annuel SIMBEX (Singapore India Military Bilateral Exercises). La 7<sup>ème</sup> édition du dialogue sur les questions stratégiques en format 2.0 (Singapore-India Strategic Dialogue) entre des représentants de *think tanks* singapouriens et indiens s'est par ailleurs tenue au mois d'août 2014.

Il sera intéressant de suivre l'évolution de la politique étrangère indienne dans les mois à venir. Narendra Modi répondra-t-il aux attentes qu'avaient suscité en Asie du Sud-Est le lancement de la Look East Policy, attentes tout de même relativement déçues ? La nouvelle dynamique des relations indo-singapouriennes enclenchée depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement Modi peut en tous cas le

laisser penser. En tout état de cause, la possibilité ou la nécessité pour l'Inde de s'affirmer comme un contrepoids à la Chine dépendra très certainement de la présence américaine en Asie.

Plusieurs partenaires d'Asie du Sud-est souhaitent vraiment que l'Inde puisse jouer le rôle de contributeur de sécurité dans l'Océan indien et plus particulièrement aux abords du détroit de Malacca. Les différends territoriaux dans le golfe du Bengale ont été résolus depuis la décision de la cour permanente d'arbitrage de l'ONU en juillet 2014. Plus rien ne s'oppose donc à ce que l'Inde s'affirme comme une force stabilisatrice dans la région. L'Inde pourrait notamment s'engager davantage dans les discussions sur les questions de sécurité maritime grâce à sa présence au sein des organisations basées à Singapour.

### *c. Un supercomplexe de sécurité*

Dans ce contexte général de recomposition géopolitique, l'Asie du Sud-Est incarne un ensemble régional reconnu comme tel du fait de l'existence de l'Association des Nations d'Asie du Sud-Est (ASEAN). Mais cette organisation peine à définir son identité politique alors que ses pays membres sont en interaction croissante avec les complexes régionaux de sécurité comme le traduisent les appartenances à géométrie variables à différentes organisations ou accords régionaux. <sup>(1)</sup>

Nulle part dans le monde, on recense autant de structures régionales, généralement de taille modeste.

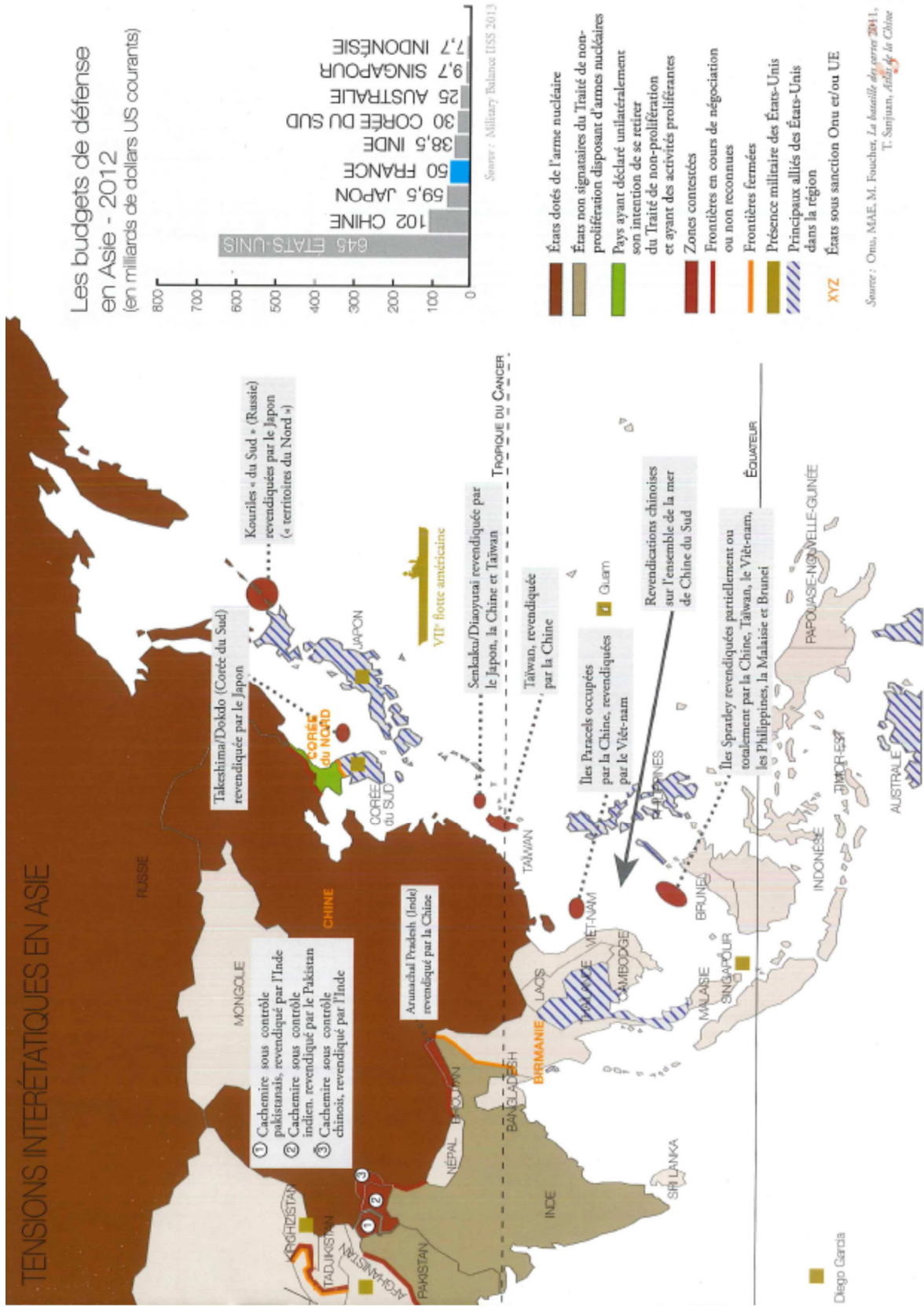
Le Sommet de l'Asie de l'Est (EAS, créé en 2005), enceinte de dialogue stratégique, politique et économique, réunit les chefs d'Etat et de gouvernement d'Asie orientale.

Les ministres de la défense de l'ASEAN se réunissent en format ADMM (ASEAN defence ministers meeting) depuis 2006, instance élargie aux plus hauts cadres militaires qui permet de créer un cadre de coopération. Depuis 2010, l'ADMM+, élargi aux partenaires de dialogue de l'ASEAN, dispose d'expertises dans 5 domaines : contre-terrorisme, sécurité maritime, médecine militaire, assistance humanitaire et missions pour la paix.

Le Shangri-la dialogue, forum informel organisé par l'International Institute for Strategic Studies (IISS) de Singapour, rassemble des représentants ministériels et des experts sur les questions de sécurité en Asie, chaque année plus nombreux.

---

(1) Expression consacrée par Barry Buzan et Waeber, *Regions and Powers*, 2003, Barry Buzan ayant développé par la suite celle de « supercomplexe de sécurité ».



Source : La France et la sécurité en Asie-Pacifique, ministère de la Défense, 2014

Ces structures subrégionales se superposent en outre avec des ensembles plus larges. Le forum régional de l'ASEAN (ARF), créé en 1994, est la réunion annuelle des ministres des affaires étrangères de l'ASEAN et de leurs « partenaires de dialogue » et compte 27 membres (10 États de l'ASEAN, Timor Est, Chine, Corée, Japon, Mongolie, Papouasie-Nouvelle Guinée, Australie, Nouvelle-Zélande, Bangladesh, Inde, Sri Lanka, Pakistan, États-Unis, Canada, Russie et Union européenne). Cette structure dans laquelle l'Union européenne est représentée se réunit à un niveau ministériel.

Le Forum de coopération économique Asie-Pacifique (APEC) regroupe la plupart des États d'Asie de l'Est, l'Amérique du Nord, l'Océanie, certains États d'Amérique du Sud. Le Partenariat trans-pacifique pourrait aussi devenir un ciment transrégional avec la question de la participation chinoise.

Toutes les structures sont traversées par les rivalités entre puissances (Chine, Inde, États-Unis et Japon) au point de mettre en échec permanent, par des neutralisations systématiques, l'affirmation de l'une d'entre elles en particulier pour un ensemble d'États donné. Par exemple, le Japon a fait pression contre la Chine pour que le Sommet de l'Asie orientale (East Asia Summit) soit élargi. La Chine pour sa part essaie toujours de constituer un noyau dur est-asiatique complété par une coopération régionale plus large comme l'est le Forum régional de l'ASEAN (ARF).

De manière paradoxale, l'intégration de l'Asie se traduit par une course effrénée à l'adhésion qui obère la possibilité d'une véritable intégration politique et d'une construction identitaire régionale ou subrégionale. L'ASEAN en tant que telle œuvre à ce mouvement d'intégration en trompe l'œil. La frontière avec l'Asie du Nord-Est s'efface avec l'institutionnalisation de l'ASEAN +3 (Chine, Japon, Corée du Sud) et il va sans dire que le Japon souhaiterait encore intégrer l'Inde. On observe la même chose avec l'Association sud-asiatique pour la coopération régionale qui accorde désormais le statut d'observateur à la Chine, le Japon, la Corée du Sud, les États-Unis et même l'Union européenne. En ouvrant les organisations régionales au-delà du territoire asiatique, c'est l'idée même d'une réalité régionale qui s'effrite à force de dilution.

Au-delà d'une lutte de puissance, ces réorganisations régionales traduisent une opposition entre des conceptions très différentes du pouvoir. Du point de vue européen, nous devons garder à l'esprit que l'issue de cette lutte déterminera grandement le visage du monde de demain. L'Asie constitue un laboratoire. La fascination/répulsion pour la Chine nous fait sans doute oublier qu'une certaine conception des modes d'organisation des pouvoirs est en jeu : corpus de règles internationales et d'organisations internationales créées au cours du XX<sup>ème</sup> siècle, multilatéralisme, respect du droit et... démocratie.

L'Inde et le Japon s'abstiennent jusqu'à présent de se positionner de manière marquée dans le face-à-face entre la Chine et les États-Unis, mais il est très net qu'un axe démocratique a pris forme qui relie ces deux pays, ainsi que les

États-Unis et l’Australie. Cet axe est certes encore balbutiant. Notamment, les relations entre l’Inde et le Japon restent très en deçà de leur potentiel. Tous les deux aspirant à un siège de membre permanent du Conseil de sécurité dans le cadre du G4, ils ont institué un « partenariat global » en 2000, mais les barrières linguistiques et culturelles constituent des freins puissants. Même les échanges économiques sont modestes – dix fois plus faibles que les échanges nippon-chinois –, les seuls domaines de coopération vraiment dynamiques étant ceux de la science et de l’enseignement supérieur. Mais si l’axe démocratique devait s’affermir, comment les États d’Asie du Sud-Est se positionneraient-ils ? L’Indonésie, pays démocratique, s’y arrimerait-elle ? Quelle intégration politique régionale et quel leadership de la sub-région et à plus grande échelle en sortiraient ?

*d. La « coexistence combative »<sup>(1)</sup>*

Les inquiétudes en mer de Chine sont très largement confortées par la montée en puissance militaire de la Chine, notamment dans le domaine maritime. Cette évolution constitue en outre une relative nouveauté, dès lors que la Chine n’est pas historiquement un acteur naval sur le plan militaire. Les expéditions maritimes de Zheng He, célèbre explorateur chinois du XV<sup>ème</sup> siècle, n’étaient en réalité que des expéditions à visée commerciale effectuées à bord de grands bateaux. La prise de conscience du champ d’action que constitue la mer a conduit à lui accorder une place privilégiée dans le vaste mouvement de modernisation de l’armée chinoise, qui se traduit par une croissance à deux chiffres des budgets de défense depuis 1988.

La marine chinoise monte en puissance progressivement : un porte-avions, le Liaoning, avec l’objectif d’en posséder quatre d’ici 2030, est déployé depuis septembre 2012, un nombre croissant de sous-marins, principalement des russes de classe kilo (3 SNLE, un sous-marin classique lanceur d’engins, 6 SNA et 56 sous-marins classiques), le développement de forces paramilitaires dans le domaine maritime : garde-côtes, gardes-pêche, police de la mer... La Chine dispose également de 3 bâtiments de transports de chalands de débarquement, 9 bâtiments anti-aériens, 19 destroyers lance-missiles, 49 frégates lance-missiles, 100 patrouilleurs de haute mer (militaires ou civils), 96 bâtiments de débarquement, 220 bâtiments de combat littoral. En 2012, avec 919 280 tonnes, la marine chinoise occupe le troisième rang mondial. La marine de guerre chinoise a un effectif de 255 000 hommes, dont 25 000 dans l’aéronavale, 28 000 dans la défense côtière et 8 000 dans le corps des fusiliers marins. La Chine a également fusionné ses différentes agences maritimes en une force de garde-côtes unifiée.

L’armée de l’air se modernise aussi, notamment sur le modèle d’avions d’origine soviétique (Sukhoï 27, Sukhoï 30 et Sukhoï 33) et israélienne (Lavi). L’aéronautique chinoise comprend : 700 aéronefs dont 36 bombardiers, 500

---

(1) Henry Kissinger, *De la Chine*, Fayard, 2012.



chasseurs-bombardiers, 8 avions de patrouille maritime. Car il ne faut pas oublier que la souveraineté en mer se double d'une souveraineté dans les airs.

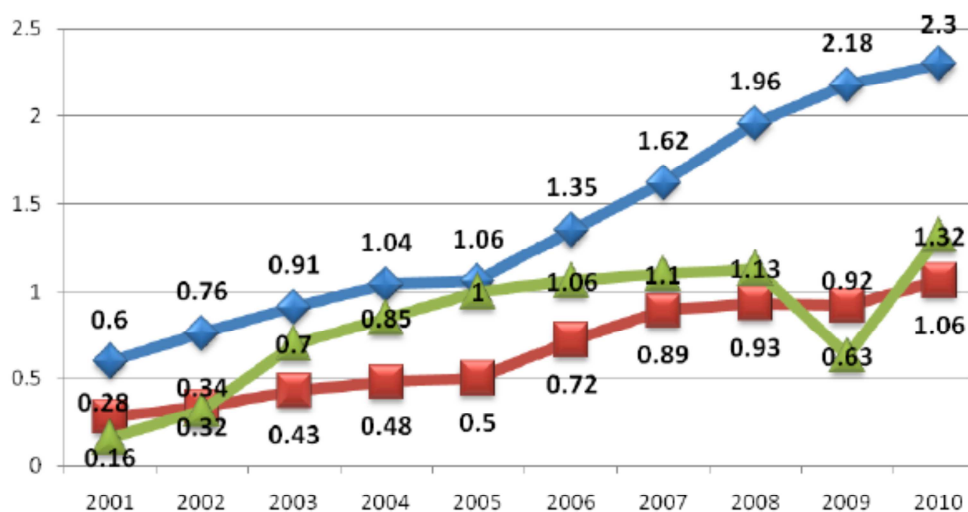
Tous les États de la région se sont engagés dans un renforcement de leurs capacités militaires, avec une dominante maritime prononcée.

Il existe un fort différentiel entre les « cinq grands », à savoir Singapour, l'Indonésie, la Thaïlande, la Malaisie et le Vietnam, qui représentent ensemble 90 % des dépenses militaires d'Asie du Sud-Est en 2012, et les autres pays (Philippines, Brunei, Cambodge, Timor-Leste, ainsi que Birmanie et Laos pour lesquels les données sont soit manquantes, soit incertaines).

Au sein même du premier groupe, Singapour sort très nettement du lot avec des dépenses militaires qui atteignent 3,6 % de son produit intérieur brut, soit près de 10 milliards de dollars. Entre 2005 et 2010, le budget de la défense indonésien est passé de 2,5 à 7,91 milliards de dollars. Les importations d'armes ont augmenté de 722 % en Malaisie. <sup>(1)</sup> Ces investissements massifs demeurent toutefois essentiellement dus à la nécessité pour ces pays de rattraper leur retard.

#### DÉPENSES INDONÉSIENNES DE DÉFENSE (2001-2010)

(en milliards de dollars)



Bleu : Salaires du personnel ; Rouge : Dépenses fonctionnelles ; Vert : Dépenses d'acquisitions militaires

Source : Graphique « Anatomie Anggaran Militer », Jaleswari Pramodhawardani (*Dinamika Reformasi Sektor Keamanan*, Imparsial, Jakarta, 2005, p. 123) adapté par L.C. Sebastian, Iis Gindarsah *RSIS Working Paper*, n°227, Singapour, 6 avril 2011, p. 22.

On constate de manière assez générale, compte tenu de l'asymétrie des forces entre les pays d'Asie du Sud-Est et la Chine, la diffusion de stratégies de déni d'accès, qui reposent sur des sous-marins classiques ou de poche, des missiles de croisière ou balistiques anti-navires, des moyens aériens de réaction.

(1) Chiffres figurant dans la note de l'Observatoire Asie du Sud-Est 2013/2014 « Les forces armées en Asie du Sud-Est : doctrines et liens civilo-militaires, compte-rendu du séminaire annuel, 30 avril 2014.

L'Asie du Sud-Est totalisait en 2013 le quart des projets navals mondiaux et 40 % des projets de sous-marins.

La Malaisie a ouvert une base de sous-marins à Bornéo en un lieu manifestement orienté vers la mer de Chine méridionale, pour accueillir les deux Scorpènes achetées à la France, qui lui a également vendu notamment des corvettes Gowind. Le Vietnam a acheté 6 sous-marins russes de classe Kilos-636, dont le dernier sera livré en 2018, et des avions de chasse russes également.

#### La « course aux sous-marins en Asie du Sud-Est »

Les « cinq grands » ainsi que les Philippines ont, soit développé leurs capacités sous-marines, soit fait état d'une volonté politique allant dans ce sens, rejoignant ainsi une tendance plus large incluant l'Inde, le Pakistan, la Chine, le Japon, la Corée du Sud, Taiwan et l'Australie, tous engagés dans des programmes de renforcement de leurs flottes sous-marines.

Singapour a acheté quatre sous-marins suédois de classe *Challenger* (précédemment *Sjöormen*) en 1995 et 1997, avant de monter en gamme avec l'achat en 2009 de deux sous-marins allemands de classe *Archer*.

La Malaisie a de son côté acquis deux sous-marins français de classe Scorpène, en 2002. L'Indonésie dispose d'anciens Type-209 allemands, et s'est engagée en 2012 à acheter trois sous-marins sud-coréens de classe *Chang Bogo* (une version améliorée par Daewoo du Type-209). Un objectif de 12 unités avait même été évoqué à Jakarta, et le vice-ministre de la Défense a indiqué que son pays voulait développer son propre sous-marin à partir de 2014.

La Thaïlande a quant à elle l'ambition de s'équiper de sous-marins depuis plusieurs décennies et s'est successivement intéressée à des sous-marins japonais (elle en a acquis quatre en 1936), à une conception nationale, à des engins russes de classe *Amur*, chinois de classe *Song*, ou encore des coréens de classe *Chang Bogo*. La marine donne aujourd'hui priorité à l'achat de frégaes. Les Philippines ont également mentionné l'idée d'un achat de sous-marin.

Le Vietnam, qui pourrait encore avoir deux sous-marins de type *Yugo*, a de son côté commandé six sous-marins de classe *Varshavyanka* à la Russie, similaires à certains appareils vendus par Moscou à Pékin depuis 1994.

Source : Hellendorf Bruno, « Dépenses et transferts militaires en Asie du Sud Est : une modernisation qui pose question », note d'analyse du GRIP, 12 juin 2013, Bruxelles

L'Indonésie s'est elle aussi engagée dans un renforcement de sa marine. Le président indonésien Yudhoyono a lancé en 2009 son plan de modernisation des forces armées indonésiennes qui vise, avant tout, à doter l'Indonésie des capacités requises pour répondre à une menace stratégique, défendre son intégrité territoriale et sa souveraineté. L'acquisition de 124 avions et 12 sous-marins est programmée d'ici 2024.

L'Archipel des Riau par exemple, dont les îles Natuna font partie, représente un intérêt vital pour l'Indonésie : sécurité de l'une des routes maritimes majeures, gaz (champ gazier majeur à l'est des Natuna, qui devrait être prochainement exploité), pétrole, ressources halieutiques. Les trafics illégaux et pillages de ressources par des pêcheurs étrangers (Chinois, Thaïlandais) sont persistants. Or, les revendications chinoises empiètent légèrement sur la ZEE des Natuna. Aussi, l'Indonésie n'a-t-elle de cesse de réaffirmer sa présence et de développer son activité dans ces zones éloignées pour éviter d'en être dépossédée. La souveraineté des îles Sipadan et Ligitan attribuée à la Malaisie en 2002 par la

Cour Internationale de Justice a profondément marqué les esprits. L'Indonésie était restée passive face à la mise en valeur progressive de ces deux îles par les Malaisiens, ce qui a permis à la Malaisie de l'emporter devant la CIJ.

Les moyens de la défense indonésienne en matière de surveillance notamment sont renforcés, en vue de sécuriser la zone maritime à l'ouest de Sulawesi, le détroit de Malacca et la Mer de Chine du Sud, qui relèvent de la Flotte de l'Ouest. La Marine a commencé à construire une base pour les Marinir sur l'île de Setokok. Au niveau interarmées, les forces armées indonésiennes (TNI) sont en train de planifier la mise sur pied de quatre états-majors interarmées (KOGABWILHAN – Komando Gabungan Wilayah Pertahanan) pour couvrir différentes zones sensibles, y compris les Natuna. Des hélicoptères devraient être déployés dans les Natuna d'ici deux ans. Le plan prévoit d'intégrer les ressources régionales des trois armées terre, air, mer en groupes interarmées positionnés dans certaines zones sensibles vitales pour préserver l'intégrité et la souveraineté du pays (Aceh, Jakarta, Sulawesi, Papua).

## **B. UNE DYNAMIQUE RÉGIONALE IMPORTANTE**

L'Asie du Sud-Est s'intègre dans une dynamique globale qui fait de l'Asie-Pacifique le moteur de la croissance mondiale. Sur la période 2011-2016, cette vaste région devrait compter pour 42 % de la croissance totale, contre 14 % pour l'Union européenne et 16 % pour les États-Unis. Au-delà des formes de coopérations transfrontalières, parfois assez anciennes, un mouvement d'intégration économique régionale est à l'œuvre, qui emporte potentiellement des conséquences importantes en termes de profondeur et d'accès au marché, la zone était également dans une dynamique de plus en plus forte d'ouverture à l'égard du reste du monde. Toutefois, les défis à relever sont nombreux, à la fois pour consolider les perspectives positives, permettre un développement durable et parvenir à construire un véritable ensemble économique.

### **1. Un moteur de la croissance mondiale**

#### ***a. Une dynamique globale qui masque des contrastes et des défis énormes***

Prise dans son ensemble, la région formée par les dix pays de l'ASEAN a vu son PIB multiplié par 10 en 20 ans : il est passé de 232 milliards de dollars en 1980 à 2 310 milliards en 2012. Agrégées, les 10 économies d'Asie du Sud-Est représentent ainsi la 4ème puissance économique mondiale.

La première caractéristique de la zone que forment les pays de l'ASEAN est qu'elle affiche une croissance positive, qui s'est élevée à 5,8 % en 2013, ce qui en fait un partenaire économique incontournable. Les prévisions pour 2014 marquent un léger tassement de la croissance, qui s'explique par le ralentissement thaïlandais.

La deuxième caractéristique de la zone est d'être très ouverte au commerce international tout en ayant une croissance majoritairement fondée sur la demande intérieure, Singapour étant un cas à part. C'est une différence majeure avec la Chine par exemple. La consommation représente 53 % du PIB de la zone.

Cela a trois conséquences importantes :

– la croissance économique est sensible à la stabilité et à la gouvernance, ce que montrent les chiffres de la croissance en Thaïlande cette année ;

– elle est relativement protégée des chocs extérieurs et notamment de la crise économique en Occident ;

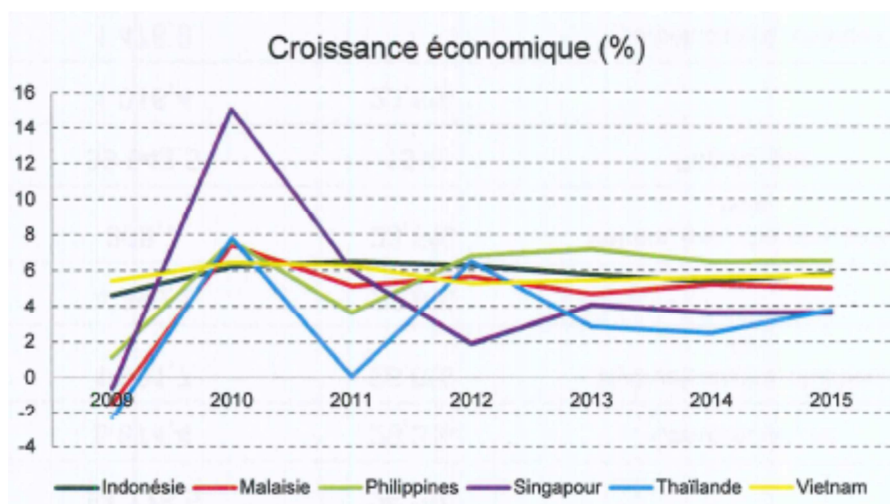
– elle pourrait toutefois être affaiblie par la transformation du modèle économique chinois qui se traduit par un fléchissement des taux de croissance de la Chine (autour de 7 %).

Cette consommation intérieure est portée par une classe moyenne de plus en plus nombreuse. La définition même de la classe moyenne est l'objet de débats infinis qui expliquent les grandes différences d'appréciation du nombre de personnes qui en font partie. Le nombre de personnes disposant de plus de 2 dollars par jour dépasserait 400 millions de personnes. Dans l'ASEAN-6, qui est l'ensemble formé par les six économies les plus avancées, à savoir Singapour, la Malaisie, les Philippines, la Thaïlande, le Vietnam et l'Indonésie, 60 % de la population répondrait à ce critère. En Malaisie, plus de 30 % de la population vit avec plus de 10 dollars par jour. Plus de 25 millions de personnes en Indonésie répondent à ce critère. Dans l'ASEAN, plus de 100 millions de personnes, c'est à dire plus d'1 personne sur 6, est en capacité d'acheter une voiture, dont la moitié en Indonésie. Toujours en Indonésie, 60 millions de personnes prennent l'avion régulièrement, devenant des touristes dans leur propre pays, et 45 millions vivraient avec plus de 200 dollars par mois, ce qui est une somme confortable dans ce pays, et ce nombre pourrait atteindre 135 millions en 2030.

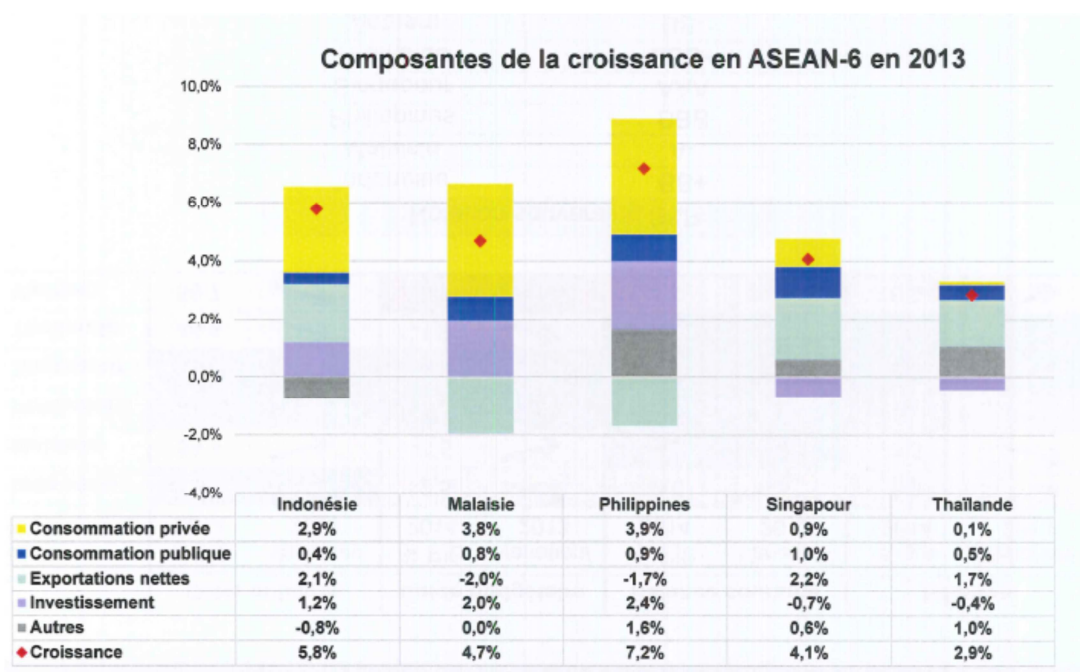
#### PRÉVISIONS DE CROISSANCE DU PIB ET DE L'INFLATION

	2014	2015
<b>Asie du Sud-Est</b>	5,0	5,4
<b>Indonésie</b>	5,7	6,0
<b>Malaisie</b>	5,1	5,0
<b>Philippines</b>	6,4	6,7
<b>Singapour</b>	3,9	4,1
<b>Thaïlande</b>	2,9	4,5
<b>Vietnam</b>	5,6	5,8

Source : (Banque asiatique de développement), *Asian Development Outlook*, avril 2014.



Source : Service économique régional pour l'ASEAN



Source : Service économique régionale pour l'ASEAN / CEIC

Par ailleurs, les politiques économiques sont plutôt bien orientées. Les finances publiques sont globalement stables, le Vietnam faisant figure de mauvais élève, le secteur bancaire vietnamien étant grevé par un niveau élevé de créances douteuses. Pour les autres, l'inflation est maîtrisée, les réserves de change sont correctes, les marchés financiers sont confiants et la notation des pays de l'ASEAN-6 par les agences est bonne.

	Dettes publiques		Solde budgétaire		Balance courante		Inflation	
	% PIB 2014	Variation/ 2013	% PIB 2014	Variation/ 2013	% PIB 2014	Variation/ 2013	% g.a 2014	Variation/ 2013
<b>Indonésie</b>	26,0	→	-2,5	→	-3,0	→	6,3	→
<b>Malaisie</b>	56,4	→	-3,5	→	4,0	→	3,3	→
<b>Philippines</b>	35,2	→	-0,7	→	3,2	→	4,4	→
<b>Singapour</b>	102,4	→	5,9	→	17,7	→	2,3	→
<b>Thaïlande</b>	46,6	→	-1,6	→	0,2	→	2,3	→
<b>Vietnam</b>	58,7	→	-6,7	→	4,3	→	6,3	→

Notation souveraine S&P	
Indonésie	BB+
Malaisie	A-
Philippines	BBB
Singapour	AAA
Thaïlande	BBB+
Vietnam	BB-

Source des tableaux : Service économique régional pour l'ASEAN / FMI World Economic outlook, avril 2014, CEIC, Standard & Poors

La troisième caractéristique de la région n'est pas la moindre : on y constate une très grande hétérogénéité des niveaux de développement. Par rapport à l'Union européenne, ensemble de taille comparable, le PIB de l'ASEAN est plus de sept fois inférieur et le PIB par habitant plus de neuf fois inférieur (moins de 4 000 dollars par habitant et par an). Mais cela masque de très grandes disparités.

	<b>UE 27 Etats</b>	<b>ASEAN 10 Etats</b>
<i>Population 2013</i>	509 millions d'hab.	616 millions hab.
<i>Accroissement naturel 2013</i>	0,1% (UE 27)	1,7%
<i>PIB de la zone 2012</i>	16 634 milliards de dollars	2 310 milliards de dollars
<i>PIB / hab. 2013</i>	34 000 dollars / an / hab.	3 751 dollars / an / hab.
<i>Croissance 2013</i>	0,3%	5,8%

Source : Louis Borer, Le secrétariat de l'ASEAN au sein des relations avec l'UE, Étude quadrimestrielle n°1, cycle 2013-2014, Observatoire Asie du Sud-est, Mars 2014.

Le concept « ASEAN-6 », déjà employé *supra* et couramment utilisé, notamment en matière économique, illustre bien les disparités régionales, récapitulées dans le tableau suivant :

2013	Population (Millions)	PIB nominal (Mds USD)	PIB/habitant (USD)	Taux d'investissement (% PIB)	Ressources naturelles
Indonésie	248	870,3	3 509,8	36,6%	Pétrole, gaz, charbon, bois, caoutchouc, huile de palme
Malaisie	29,6	312,4	10 548,0	26,3%	Pétrole, gaz, bois, huile de palme
Philippines	97,5	272,0	2 790,4	19,4%	
Singapour	5,4	295,7	54 775,5	26,2%	
Thaïlande	68,2	387,2	5 674,4	29,3%	Caoutchouc . riz
Vietnam	89,7	170,6	1 901,7	26,6%	Hydroélectricité, charbon, riz
<b>ASEAN-6</b>	<b>538,4</b>	<b>2 308,2</b>	<b>4 290,2</b>	<b>28,9%</b>	
Birmanie	64,9	56,4	868,7	23,5%	Pétrole, gaz, charbon, jade, bois
Brunei	0,4	16,2	39 942,5	15%	Pétrole, gaz
Cambodge	15,4	15,7	1 016,4	23,5%	
Laos	6,8	10,0	1 476,9	-	Hydroélectricité, charbon
<b>ASEAN-10</b>	<b>625,9</b>	<b>2 406,5</b>	<b>3 849,5</b>	<b>28,6%</b>	

Source : Service économique régional pour l'ASEAN / FMI World Economic outlook, avril 2014

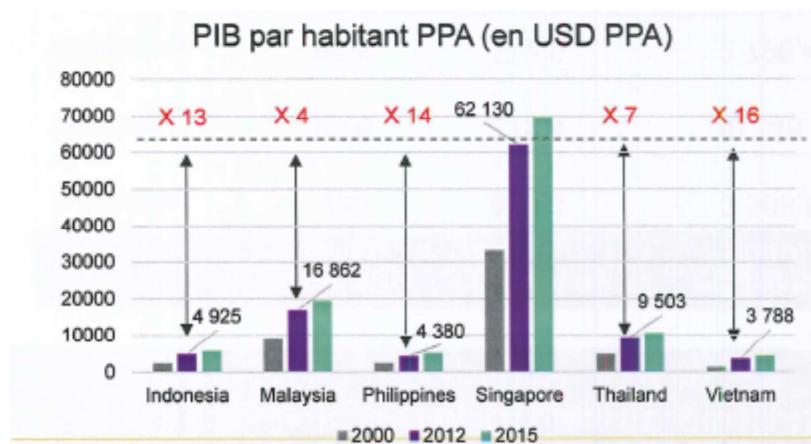
En termes de développement, on trouve des pays très performants, des pays parmi les plus pauvres au monde, des pays émergents et un sultanat pétrolier (le Brunei). Dans la classification internationale, on distingue trois « pays moins avancés » (PMA) (Birmanie, Cambodge, Laos), deux pays dont le PIB par habitant se situe entre 1 000 et 3 000 dollars (Vietnam, Philippines), deux pays à revenu intermédiaire (Thaïlande et Malaisie), deux pays à hauts revenus (Singapour et Brunei) et un pays avec un PIB par habitant moyen égal à 3 500 dollars, qui rejoint les pays à revenu intermédiaire (l'Indonésie).

Le PIB par habitant à Singapour est quatre fois plus élevé qu'en Malaisie, où il est deux fois plus élevé qu'au Vietnam, où il est trois fois plus élevé qu'au Laos... Singapour est un pays post-industrialisé, la Malaisie arrive à maturité industrielle, quand le Cambodge est encore un pays sous-développé.

	PIB 2013 (Mds USD)	PIB / habitant (USD)
Indonésie	867	3 498
Thaïlande	401	5 878
Malaisie	312	10 428
Singapour	287	52 918
Philippines	272	2 792
Vietnam	170	1 895
Birmanie	59	915
Brunei	16	40 804
Cambodge	15	1 015
Laos	10	1 490
<b>Ecart</b>	<b>1 à 86</b>	<b>1 à 58</b>

Source: IMF WEO oct. 2013

Même au sein de l'ASEAN-6, les écarts de PIB par habitant sont donc très élevés.



Source : FMI, World economic outlook, avril 2014

Les écarts de pauvreté sont très forts : le Laos est au 138ème rang dans le classement d'indice de développement humain quand Singapour est au 26ème rang. La place qu'occupent la majorité des pays en termes de développement humain témoigne des immenses efforts qu'ils doivent encore consentir pour améliorer les conditions de vie de leur population. Une part très importante de la population d'Asie du Sud-Est vit encore sous le seuil de pauvreté. Aux Philippines, par exemple, c'est le cas pour près du tiers de la population.

Entre les pays, mais aussi au sein de chaque pays, les inégalités s'accroissent. Mesuré par l'indice de Gini (qui évalue la dispersion des revenus sur une échelle de 0 à 1, où 0 représente une distribution égalitaire parfaite (tous les revenus sont égaux) et 1 correspond à la plus grande inégalité (un individu ou un ménage perçoit la totalité des revenus), les pays de l'ASEAN affichent un indice de Gini proche ou supérieur à 0,4, valeur qui correspond au seuil des sociétés fortement inégalitaires. Il s'établit ainsi à 0,39 en Indonésie, à 0,473 à Singapour, et à 0,536 en Thaïlande. Le décile le plus riche de la population totalise plus de 30 % de la consommation nationale, alors que le décile le plus pauvre en occupe moins de 4 %.

Selon les projections de l'OCDE, les six pays les plus avancés de l'ASEAN (ASEAN-6) devraient être en mesure, s'ils continuent à ce rythme, de rejoindre le groupe des pays asiatiques à hauts revenus (auquel appartiennent déjà le Japon, la Corée et Singapour) au cours des prochaines décennies : Malaisie en 2020, Thaïlande en 2030, Indonésie en 2040, Philippines en 2050 et 2060 pour le Vietnam. La poursuite de la tendance est conditionnée d'abord à la capacité à éviter l'écueil de la trappe des pays à revenus intermédiaires.

Les analystes du FMI estiment que le PIB devrait encore doubler d'ici 2020 pour atteindre 4 500 milliards de dollars. La dynamique positive actuelle devrait ainsi se poursuivre compte tenu de trois facteurs favorables.

D'abord, la région regroupe plus de 600 millions d'habitants, c'est à dire



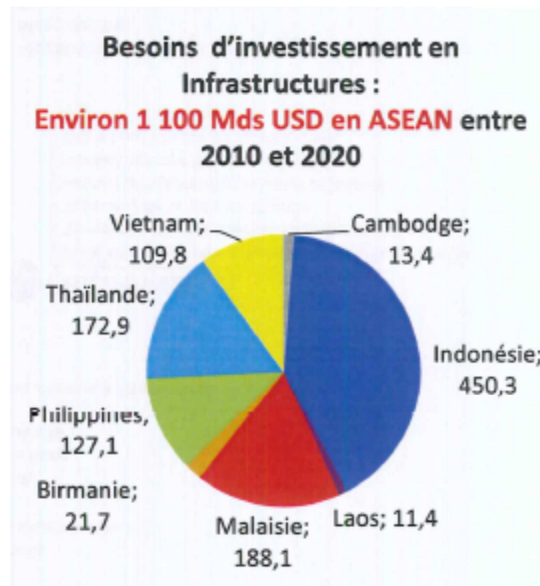
un dixième de la population mondiale et sa croissance démographique est la plus élevée au monde, supérieure à celle de l'Inde. La population en âge de travailler devrait progresser de près de 30 millions d'ici 2020. L'Indonésie pourrait compter jusqu'à 370 millions d'habitants en 2050, les Philippines 180 millions et le Vietnam plus de 100 millions. Le dynamisme démographique est source de nombreux défis, mais constitue aussi une chance pour le développement économique. La croissance démographique va directement contribuer à la croissance économique. Si les tendances actuelles se poursuivent, elle devrait s'accompagner d'un enrichissement progressif de la population.

Ensuite, les taux d'investissements sont très élevés, de l'ordre de 25 % du PIB (de 15 % au Brunei à 36,6 % en Indonésie *cf.* tableau *supra*), ce qui garantit une bonne accumulation du capital.

Or, ces pays doivent éliminer plusieurs goulets d'étranglement : l'énergie, compte tenu de la croissance de la demande d'énergie, pour les besoins de la population et du développement du pays, la productivité agricole et le déficit d'infrastructures urbaines et d'infrastructures de transports. Les besoins identifiés sont énormes, évalués à 1100 milliards de dollars sur la décennie actuelle : 43 % des besoins concernent les transports, 36 % l'électricité, 15 % les technologies de l'information et 6 % l'eau. L'Indonésie se place en premier dans la liste des pays demandeurs avec 39 % du total.

**Qualité des infrastructures (WCR)**

	Rang mondial (sur 144)	Qualité générale 2014-15 Evaluation (1 à 7)
Singapour	2	6,5
Malaisie	25	5,5
Thaïlande	48	4,6
Indonésie	57	4,4
Vietnam	81	3,7
Philippines	91	3,5
Laos	94	3,4
Cambodge	107	3,1
Birmanie	137	2,1

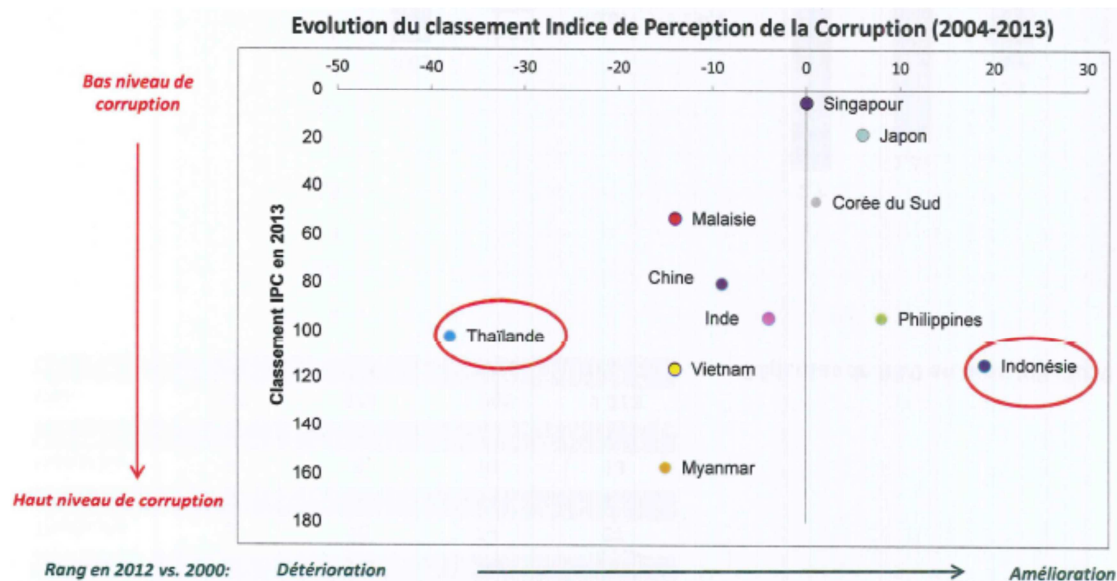


Source: Service économique régional pour l'ASEAN

Troisièmement, la région est dans une phase de rattrapage technologique encore forte (la filière électronique au Vietnam l'illustre bien). Les économies d'Asie du Sud-Est bénéficient encore d'un effet compétitivité-coût qui incite les entreprises d'Asie du Nord, notamment chinoises, à délocaliser pour s'y implanter. Les pays laissent d'ailleurs filer leur monnaie. Leur modèle de développement s'appuie ainsi sur une constante montée en gamme technologique. On commence aussi à observer des délocalisations intra-zones.

La question de la compétitivité hors coût se pose, qui nécessitera notamment de renforcer la qualité de l'éducation et les dépenses d'innovation et de recherche. Ce mouvement est engagé. La poursuite de l'augmentation du niveau de vie en dépend.

La dernière hypothèque à lever concerne l'environnement des affaires. La maîtrise de la corruption, qui est un fléau endémique dans toute la région, est une nécessité. L'allègement du poids des procédures administratives également. Même dans les pays plutôt « pro-business », comme la Thaïlande et l'Indonésie, ces deux maux freinent fortement l'investissement.



- Méthodologie: Indice de perception de la corruption (CPI) :
  - Réalisé pour 183 pays sur la base de la perception de la corruption par des experts indépendants et des organisations
  - Se focalise sur la corruption dans le secteur privé
- Pays les moins corrompus: Singapour, Japon, Corée du Sud
- Pays les plus corrompus: Vietnam, Indonésie, Birmanie

Source : Transparency International

	Classement WEF 2014-15 (sur 144 pays)	WEF « facteurs les plus problématiques pour faire des affaires »	Classement 2014 Doing Business de la Banque Mondiale (sur 189 pays)
Singapour	2	1. Restrictions sur le marché du travail 2. Inflation	1
Malaisie	20	1. Corruption 2. Accès aux financements 3. Crimes et vols	6
Thaïlande	31	1. Corruption 2. Instabilité politique (coups d'Etat) 3. Bureaucratie	18
Indonésie	34	1. Corruption 2. Accès aux financements 3. Inflation	120
Philippines	52	1. Corruption 2. Développement des infrastructures insuffisant 3. Fiscalité	108
Vietnam	68	1. Accès aux financements 2. Corruption 3. Faible niveau de formation de la main-d'œuvre	99
Laos	93	1. Faible niveau de formation de la main-d'œuvre 2. Accès aux financements 3. Développement des infrastructures insuffisant	159
Cambodge	95	1. Corruption 2. Accès aux financements 3. Bureaucratie	137
Myanmar	134	1. Accès aux financement 2. Corruption 3. Bureaucratie	182

Source : Service économique régional pour l'ASEAN

### *b. Des coopérations économiques anciennes*

La coopération transfrontalière pour les pays du détroit de Malacca (Thaïlande, Malaisie, Singapour et Indonésie) est un legs historique. Avant même d'être un nœud du commerce mondial, le détroit est une mer intérieure. De nombreux flux transversaux unissent les deux rives : des cargos de petite capacité, des bateaux de pêche, des ferries, des sampans relient quotidiennement Medan à Penang et Port Klang, Dumai à Malacca et à Port Klang, et les îles de l'archipel Riau à Singapour. Les liens de proximité à travers le détroit ont été développés par les riverains pour s'inscrire dans le commerce mondial. Cette organisation régionale a connu des périodes d'interruption dans l'histoire, particulièrement lors de la colonisation et lors de la décolonisation.

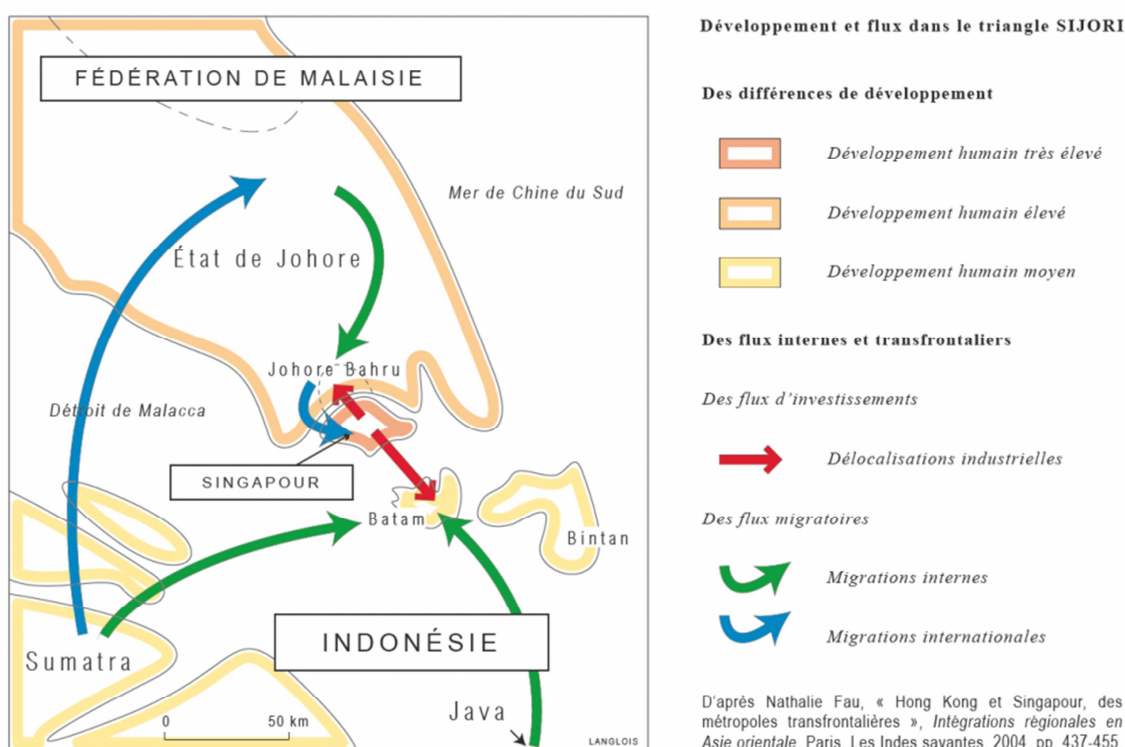
À cet égard, la fonction du détroit excède l'espace d'interfaces maritimo-terrestres, pour intégrer les arrière-pays et les recompositions régionales continentales. Une des priorités de la Malaisie et de l'Indonésie est d'améliorer l'intermodalisme grâce, notamment, à la multiplication des ports. La Malaisie a eu une politique très active de développement de ports secs. Sumatra réactive un grand projet portuaire. Il serait erroné d'y voir l'ambition assez illusoire de concurrencer fortement Singapour comme les Malaisiens ont souhaité le faire avec Port Klang. Si le souhait de capter une partie du trafic est bien réel, d'une part, disposer d'un bon pôle secondaire est essentiel (pour mémoire Singapour réexporte près de 90 % des exportations par conteneur à partir de Penang et de Belawan), d'autre part, on peut y voir aussi le moyen de se doter d'infrastructures modernes dans le cadre du renforcement de l'interconnexion des territoires. Le projet portuaire ne serait alors qu'une des pièces de la mise en valeur de Sumatra.

Le transport sur l'île de Sumatra en direction ou depuis le port est un des enjeux centraux du développement économique de l'île. Tebing Tinggi, situé à 104 km au sud-est de Belawan, devait tenir le rôle de port sec pour grouper les exportations de caoutchouc, effectuer l'emportage dans des conteneurs, les inspecter puis les expédier directement par rail jusqu'au terminal de conteneurs de Belawan. L'ouverture du port sec de Tebing Tinggi, effective en 1990, devait être suivie de celles de Pematang Siantar et de Rantau Prapat. Les projets ont été gelés car le transport par train était trop coûteux compte tenu de la vétusté du matériel roulant et des rails hérités de l'époque coloniale. La construction du port d'Ujung Jabang a été lancée en mai 2014. Un grand projet de chemin de fer Trans-Sumatra est envisagé pour le transport de marchandise à l'échéance 2030. Il sera complété par la route Trans-Sumatra. A la pointe sud de l'île, un pont pourrait voir le jour au-dessus du détroit de la Sonde pour relier Sumatra et Java.

L'expression « triangle de croissance » a été utilisée pour la première fois le 21 décembre 1989 par Goh Chok Tong, alors Vice-Premier Ministre de Singapour, à la suite d'un accord bilatéral signé avec l'État Fédéré de Johore en Malaisie (Joint Committee on Business Cooperation), d'une part, et avec le gouvernement indonésien pour le développement de l'île de Batam située dans l'archipel de Riau à 25 kilomètres de Singapour, d'autre part. L'objectif théorique

de cette coopération transfrontalière était de promouvoir le développement économique régional de trois territoires – Singapour-Johore et Riau – SIJORI – disposant d’atouts différents afin de former un bassin économique plus large et aux potentialités économiques plus grandes.

Cette coopération fonctionne de manière pragmatique comme une agglomération transfrontalière dont la métropole, Singapour, Cité-État parfaitement insérée dans l’économie mondiale, intègre un arrière-pays situé de l’autre côté de la frontière, à savoir Johore en Malaisie et Batam en Indonésie, avec un effet d’entraînement sur la côte économiquement la plus développée de Malaisie et sur l’ensemble périphérique qu’est Sumatra.



Ce type de coopération jouant la complémentarité des territoires est resté sans équivalent (à l’exception de Hong Kong-Guangdong), d’autant qu’elle a modelé la division du travail dans la région : Singapour a délocalisé ses industries nécessitant une main-d’œuvre semi-qualifiée à Johore et celles dont la compétitivité dépend surtout des salaires à Batam, a accéléré sa montée en gamme et s’est imposée comme centre régional de coordination, de soutien logistique et de services, non seulement au sein de cette coopération régionale, mais à l’échelle de l’Asie du Sud-Est tout entière.

Parallèlement, la Malaisie a investi Sumatra, pour le coût de sa main d’œuvre, mais aussi ses richesses naturelles. Les zones industrielles de la ville de Medan accueillent depuis les années 1994-1995 des entreprises malaises spécialisées dans l’agro-industrie (usines de congélation de poissons et conserveries de fruits), la fabrication de meubles en rotin ou en bois de plantation (hévéa notamment), la production à partir de latex (fabriques de gants et de

ballons) ou encore de plastique. La redynamisation de la zone entre Medan et Belawan renforcerait nettement l'attractivité de Sumatra pour ce type d'investissements.

Si l'on part de ce laboratoire de la zone du détroit, on observe que l'intégration économique s'inscrit dans une logique de division du travail assez classique, dont Singapour surtout, la Malaisie ensuite ont pu tirer profit et qu'elle s'appuie sur des liens de proximités anciens et « naturels ».

La différence des niveaux de développement économique et l'existence de politiques nationalistes ont permis cette intégration au bénéfice du développement économique national, tout en produisant des tensions politiques. D'une certaine manière, la construction d'une dynamique économique régionale a joué comme un obstacle à l'émergence d'une coopération politique étroite en restreignant les flux humains et en décuplant la perception des différences entre les peuples, notamment en termes de niveaux de vie.

On l'oublie souvent, mais les Etats de la région sont des Etats jeunes qui ont su créer un sentiment national assez fort, ont sacralisé les frontières, parfois à l'issue de guerres avec le voisin et l'espace maritime n'a pas échappé à cette territorialisation alors que la libre-circulation fut longtemps la règle, facilitée par une langue véhiculaire, le malais, et une religion dominante, l'Islam. Ces flux sont devenus illégaux et les Etats du nord du détroit ont dû engager des politiques de lutte contre l'immigration illégale et les trafics clandestins en provenance du Sud. Les points de passages d'immigrés clandestins depuis l'Indonésie sont connus et nombreux. Les flux de contrebande, surtout de bois, de riz, de pétrole et d'huile de palme, empruntent les mêmes circuits.

D'autres zones économiques infrarégionales se sont créées en Asie Orientale, parfois pour des ensembles beaucoup plus vastes et sous une forme très institutionnalisée. Elles recouvrent généralement des territoires économiquement similaires et leur objet est le développement conjoint des ressources et des infrastructures afin d'attirer les investisseurs privés. Il en est ainsi du triangle de croissance nord ou IMT-GT, fondé institutionnellement en 1993 qui couvre la région nord de Sumatra en Indonésie (la province d'Aceh et de Sumatra Nord), les états fédérés du nord de la Malaisie (Perlis, Kedah et Penang) et les provinces sud de la Thaïlande.

Toutes les organisations sous-régionales d'intégration ont elles aussi été créées à l'initiative des pays d'Asie du Sud-Est. C'est le corridor Gange/Mékong qui relie l'Asie du Sud-Est et le grand Mékong. L'approche est très concrète. Ces organisations créent du lien et des coopérations pratiques qui peuvent déboucher sur des projets économiques, à l'instar des corridors économiques. La Thaïlande pilote ainsi des programmes – l'Irrawaddy (Ayeyawady)-Chao Phraya-Mekong Economic Cooperation Strategy (A.C.M.E.C.S.) ou le Triangle d'émeraude (réunissant les sites touristiques limitrophes du Nord-Est thaïlandais, du sud du Laos et du nord-ouest du Cambodge). Ses voisins y trouvent une source de

financement, en association avec les bailleurs de fonds internationaux, pour construire, sur leur territoire, les infrastructures de transport et d'énergie qui achèveront le maillage de la péninsule. La Thaïlande est aussi sollicitée par la Chine (pour le financement du corridor nord-sud) et l'Inde (pour le programme Gange-Mékong).

### *c. L'intégration économique régionale de l'ASEAN et ses limites*

Le « Concord » de Bali II en 2003 a fixé pour objectif la mise en place d'ici 2020 des trois piliers d'une « communauté des nations d'Asie du Sud-Est » : une communauté de sécurité, une communauté économique et une communauté socioculturelle. La volonté d'intégration économique des pays de l'ASEAN s'est renforcée en 2007 avec l'accélération de la mise en œuvre de la communauté économique, l'AEC, à l'horizon 2015 (contre 2020 initialement), initiative visant à libéraliser les flux de biens, de services, de capitaux et de main-d'œuvre qualifiée dans la région. L'ASEAN s'est dotée en 2007 d'une Charte fondatrice conférant à l'organisation un cadre institutionnel, puis de deux plans directeurs et d'une feuille de route.

L'AEC repose sur 4 piliers : i) un marché et une base de production uniques dont l'objectif est de libéraliser le commerce de biens, de services, les flux d'investissements, de capitaux ainsi que de main-d'œuvre qualifiée ; ii) un développement économique équitable passant par le biais de la construction d'une politique de concurrence, de protection des consommateurs, de respect des droits de propriété intellectuelle dans tous les pays, avec des initiatives communes dans les domaines des infrastructures, de la fiscalité et du e-commerce ; iii) une région économique compétitive basée sur le développement des PME et d'une assistance technique au profit des pays les moins développés ; et iv) une région intégrée dans l'économie globale caractérisée par une centralité dans la négociation d'accords commerciaux avec le reste du monde.

De fait, l'ASEAN a développé des accords de libre-échange avec d'autres pays d'Asie et d'Océanie : avec la Chine (première ZLE au monde pour sa population et la 3ème pour son PIB), l'Inde, le Japon, la Corée du Sud, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, créant un espace économique d'une profondeur considérable.

Tous les membres de l'ASEAN sans exception se sont engagés dans un processus de plus en plus large d'accords. Les États-Unis disposent d'un accord de libre-échange avec quasiment tous les pays de l'« ASEAN-6 », dont Singapour qui bénéficie d'un accord élargi, intégrant une libéralisation partielle des services financiers. Les États-Unis ont rejoint en 2010 les négociations du Trans-Pacific Partnership, TPP, se distinguant par une couverture élargie des sujets traités (29 chapitres de négociation), incluant des clauses relatives à la propriété intellectuelle, à la protection de l'environnement, au droit du travail et au règlement des différends. Ces négociations sont cependant loin d'aboutir.

L'intégration économique régionale est vue comme le cœur d'une internationalisation de l'Asie du Sud-Est et le biais d'affirmation d'une unité régionale.

La réalité des engagements des pays dans le cadre de l'AEC apparaît cependant beaucoup plus modeste que les objectifs affichés, notamment en matière de libéralisation des services, de barrières non tarifaires (BNT), de libéralisation des flux de travailleurs ou encore en matière de concurrence et de protection du consommateur. Par ailleurs, la libéralisation tarifaire est limitée par une clause d'exclusion temporaire pour une liste de produits/secteurs sensibles. *A contrario*, les objectifs de politiques communes apparaissent plus ambitieux dans les transports (Single Aviation Market) et les infrastructures (ASEAN Highway Network), avec le développement de coopérations à l'échelle régionale dans l'énergie et les technologies de l'information.

À l'approche de l'échéance 2015, il apparaît que les objectifs de l'AEC ne seront pas atteints.

Si le volet tarifaire de l'accord est quasi-abouti, les barrières non tarifaires touchent encore plus d'1/4 des lignes tarifaires. Les engagements de libéralisation des services sont limités par des règles de flexibilité permettant aux pays de limiter leurs ouvertures.

Si l'intégration commerciale dans la région est relativement avancée, l'intégration financière n'en demeure qu'à ses prémices, en raison de l'hétérogénéité des niveaux de développement des marchés financiers domestiques, et se limite pour le moment aux marchés financiers les plus avancés (Singapour, Thaïlande, Malaisie).

En parallèle, il est difficile d'imaginer l'instauration d'un droit de la concurrence unique à l'échelle de l'ASEAN étant donné la diversité de pratiques dans la région. Le libre-échange ne s'appuie ni sur une union douanière (pas de tarif extérieur commun), ni sur une harmonisation des normes et des procédures, ce qui limite l'intégration des marchés au sein de l'ASEAN. Il reste difficile d'exporter vers un pays de l'ASEAN à partir d'un autre pays en raison de barrières non tarifaires, qui reflètent des choix de politique industrielle à l'échelle nationale.

Enfin, le volet infrastructures et transports se traduit dans les faits par le soutien à quelques projets structurants (liaison ferroviaire Singapour-Kunming, Asean Power Grid), mais la réalisation des projets régionaux est lente.

La mise en œuvre des engagements pris dans le cadre du projet de Communauté Économique de l'ASEAN est donc progressive : la date de formation de la Communauté a été repoussée à la fin 2015. 2015 était initialement une cible ; c'est devenu une étape du processus en vue de l'établissement d'une zone de libre-échange. L'hétérogénéité perdurera. Le cadre permettra d'aller très vite, notamment en termes de libéralisation des tarifs, pour des pays comme la



Malaisie et Singapour, mais cela prendra du temps aux pays dont l'économie est très fortement règlementée pour jouer les règles du jeu du commerce international.

## **2. Des défis qui pèsent sur les perspectives et qui freinent l'intégration**

### *a. Une région de contrastes et de diversité*

Parce qu'elle est une zone de carrefour, l'Asie du Sud-Est est une mosaïque de peuples, de langues, de religions. Toutes les grandes religions sont présentes dans la région : le christianisme aux Philippines et dans certaines îles d'Indonésie, le bouddhisme dans ses deux grandes écoles dans les pays d'Indochine, le confucianisme, l'islam en Malaisie, en Indonésie, dans le sud de la Thaïlande et dans certaines îles des Philippines, l'hindouisme à Bali... La cohabitation est relativement apaisée, même si quelques zones localisées voient des conflits s'enraciner comme dans le Sud de la Thaïlande ou à l'ouest des Philippines.

La diversité linguistique est telle que l'anglais a été choisi comme langue officielle unique de l'ASEAN. Les langues austro-asiatiques dominent l'ensemble continental, très imbriquées les unes aux autres et écrites dans trois systèmes différents, chacun restant illisible pour les autres (birman, indien dans le bassin du Mékong et romanisé au Vietnam) ; et les langues de la famille austronésienne composent l'ensemble insulaire, le malais pour l'essentiel, dont le bahasa Indonesia est une variante.

La diversité de la région se manifeste aussi par une grande hétérogénéité des États qui la composent. L'Indonésie, pays le plus peuplé de la zone, se place au cinquième rang mondial avec près de 250 millions d'habitants. À l'inverse, la cité-Etat de Singapour possède une population cinquante fois moins élevée et le Timor-Oriental ne possède qu'un million d'habitants. Certains États disposent d'une unité et une continuité territoriale, quand les Philippines et l'Indonésie sont des États archipélagiques de plusieurs milliers d'îles, avec des réalités climatiques, ethnologiques, culturelles, sociales et économiques très différentes.

Cette description rapide pose déjà toute la difficulté à appréhender la région comme un ensemble cohérent sur le plan du développement économique.

Les différences de phases de développement dans lesquelles se situent les pays de l'ASEAN peuvent favoriser des coopérations, mais aussi des divergences d'intérêts très fortes. De plus, tous ces pays ne partagent pas le même modèle économique. Certains s'appuient sur leurs ressources naturelles, d'autres ont plutôt un profil industriel. Cela constitue là encore un facteur de complémentarité mais sous-tend aussi des sensibilités différentes. En outre, ces écarts de développement génèrent des rapports tendus entre les populations, notamment entre les pays d'émigration (les Philippines, l'Indonésie) et les pays d'immigration (Singapour, la Malaisie).

Par ailleurs, le nationalisme est très prégnant. Les États de la région sont des États jeunes, encore fortement marqués par les processus de construction des États-nations et par les guerres qui les ont traversées jusque très récemment ou qui les ont opposées. Toutes les plaies ne sont pas refermées, internes comme externes.

Enfin, la diversité des régimes politiques est encore une caractéristique de l'Asie du Sud-Est : on y trouve des monarchies et des républiques, des États communistes, des régimes militaires ou autoritaires, des démocraties... Certes, en 2008 avec l'adoption de la Charte et surtout avec la perspective de la création d'une communauté politique, économique et culturelle à partir de 2015, l'ASEAN cherche à se doter d'un contenu plus politique. Mais l'intégration entre des pays aux systèmes politiques et aux situations économiques aussi disparates est malaisée.

### ***b. Des transitions politiques difficiles***

Les processus de transition politique constituent une difficulté durable pour le développement d'une véritable dynamique régionale. Trois pays – la Birmanie, la Thaïlande, le Cambodge – font face à des processus de transition complexe qui freinent les efforts d'intégration régionale, surtout s'agissant de la Thaïlande qui occupe une position essentielle dans les rapports entre l'Asie du Sud-Est et le reste du monde.

En Birmanie, la transition a commencé et le processus se jouera en 2015 dans les élections législatives mais pas seulement. La question de l'accession à la présidence d'Anh San Su Kyi est évidemment un élément déterminant. C'est aussi une personnalité politique complexe et isolée, qui suscite des réactions très partagées chez les jeunes (la décentralisation, le bouddhisme religion d'État, son caractère...) mais dont l'aura internationale est immense.

L'enjeu majeur pour la Birmanie est l'organisation des rapports entre le centre et la périphérie : quelles responsabilités et quelles ressources doivent être dévolues aux États ? Des militaires habillés en civils ont endossé des responsabilités locales et veulent une décentralisation qui n'est pas inscrite dans le droit. Cela ne facilite pas la maîtrise des groupes armés. L'évolution du pays doit faire l'objet d'un suivi attentif car le retentissement médiatique est fort mais aussi car il s'agit d'un acteur-clé des relations au sein de la région du fait de sa position géostratégique, du corridor qui la traverse, du jeu régional qui se joue par son entremise et de ses ressources naturelles.

La Thaïlande a connu une succession de crises politique qui s'est soldée par un coup d'État militaire en mai 2014 (le pays a connu 19 coups d'État depuis 1932). Il est assez difficile d'identifier avec certitude ce qui l'a suscité : l'usure du combat entre les « chemises rouges » (partisans de la ligne de l'ancien Premier ministre renversé Thaksin Shinawatra) et les « chemises jaunes » (élites proches du Palais Royal), le discrédit général lié notamment aux affaires de corruption...

Les classes moyennes et les milieux d'affaires ont vécu ce coup d'État avec un relatif soulagement, même si l'on ne peut évidemment pas cautionner les atteintes aux libertés et aux droits de l'homme qui en résultent et le fait qu'une fraction minoritaire se soit accaparé le pouvoir. Un des éléments qui pèse sur la transition et son rythme est la succession royale, car le Roi Bhumibol Adulyadej a 86 ans et est malade. Un détail a frappé : dans la salle de conférence des quatre généraux qui ont pris le pouvoir, il n'y avait pas de portrait du roi et la junte n'a pas fait allégeance au Roi en se présentant physiquement à lui comme d'usage. Les rumeurs vont bon train sur le rôle que jouent les militaires dans cette succession qui se joue entre la fille et le fils du Roi. Quel rôle joue aussi le président du Conseil Royal, le général Prem Tinsulanonda, l'homme le plus influent de Thaïlande qui nomme les généraux (et a 94 ans) ? La junte a déclaré qu'elle resterait quinze mois au pouvoir. Pour l'heure, l'incertitude règne et ne permet pas à la Thaïlande de jouer le rôle qui lui revient au sein de l'ASEAN.

Le Cambodge est en pleine transformation vers un système bipartisan dans lequel les dirigeants actuels sont amenés à passer la main dans quelques années. Hun Sen est au pouvoir depuis 1978 et organise sa succession (au profit de son fils) ; les leaders de l'opposition sont dans la même situation. Cela signifie que la sociologie politique connaît une transformation en profondeur avec un rajeunissement de la population que l'on mesure mal : les 2/3 des votants aux dernières élections n'ont pas connu la période des Khmers rouges. Le roi lui-même est âgé et la question du statut de l'État cambodgien pourrait se poser à terme. On peut supposer qu'il y aura des interférences étrangères. L'influence grandissante de la Chine au Cambodge, plus encore qu'au Laos où la population est assez réticente à une telle allégeance, ne peut pas laisser le Vietnam indifférent. Un sentiment d'encerclement est porteur de risques de déstabilisation.

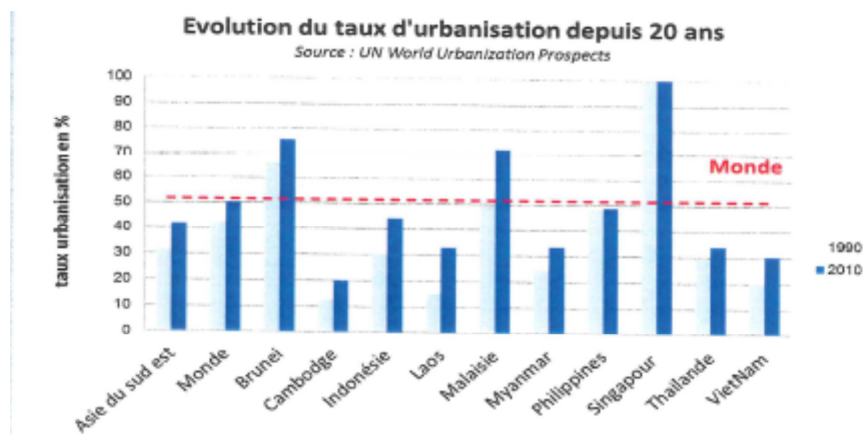
De manière plus large, les liens avec la Chine peuvent être instrumentalisés dans des jeux politiques intérieurs au Cambodge, mais aussi en Thaïlande ou en Birmanie, c'est-à-dire dans les trois pays qui connaissent une transition politique complexe. La prise de distance de la Birmanie, que la Présidence de l'ASEAN en 2014 a confirmée, est un élément déterminant pour l'avenir de la région.

### *c. Un environnement dégradé*

L'Asie représente un tiers des émissions mondiales de gaz à effet de serre et potentiellement 45 % en 2030. C'est également une région dramatiquement exposée aux conséquences du changement climatique. Sous ces deux aspects l'Asie du Sud-Est est concernée au premier chef et ce n'est pas sans conséquence sur la performance économique.

L'évolution croissante des émissions de gaz à effet de serre, de 6 % par an, est plus rapide que dans les pays développés. A Singapour, 92 % de ces émissions sont générées par le secteur de l'énergie. Cette part s'élève à 24 % en Indonésie. Dans les deux cas, la production d'électricité constitue la principale composante

des émissions de gaz à effet de serre. Les sous-secteurs de la construction et des transports s'inscrivent aux deuxième et troisième rangs respectivement. Le processus d'urbanisation ainsi que l'engorgement endémique du trafic, qui lui est corrélée, expliquent cette tendance, également observable en Malaisie et aux Philippines.



Source : Service économique régional, ONU / World urbanization prospects (révision 2011)

Dans les pays émergents (Indonésie et Thaïlande, qui sont les deux grands émetteurs de GES de la région, Malaisie et Philippines), l'urbanisation croissante est la cause d'un délitement symptomatique des villes. La capitale thaïlandaise concentre un quart du nombre de véhicules du pays. L'initiative retenue pour y remédier n'a pas été celle d'une limitation de ce nombre, les autorités lui préférant l'introduction de mesures correctives (sanctions) s'appuyant de plus en plus sur la technologie comme c'est le cas des dispositifs anti-émissions. L'absence de réseaux de transport public rend ces zones extrêmement dépendantes de l'automobile. En 2010, 250 millions de personnes dans l'ASEAN, soit 42 % du total, vivaient dans des villes. En 2025, cette proportion sera de 50 % et 4 villes d'Asie du Sud-Est auront entre 10 et 15 millions d'habitants en 2025 : Manille, Jakarta, Bangkok et Ho Chi Minh Ville (Saigon).

### EMISSIONS DE GES PAR PAYS

Rang	Pays	Emissions de GES (en Mt CO2)
1	Indonésie	494
2	Thaïlande	327
3	Malaisie	229
4	Vietnam	169
5	Philippines	93
6	Singapour	18
7	Brunei	11
8	Birmanie	10
9	Cambodge	4,9
10	Laos	2
11	Timor-Oriental	0,2

Rang	Pays	Emissions de GES (en tCO2/personne)
1	Brunei	25
2	Malaisie	7,7
3	Thaïlande	4,9
4	Singapour	3,2
5	Indonésie	2
6	Vietnam	1,8
7	Philippines	0,9
8	Cambodge	0,3
9	Laos	0,3
10	Birmanie	0,2
11	Timor-Oriental	0,2

Source : <http://www.globalcarbonatlas.org/?q=fr/content/welcome-carbon-atlas>

A titre de comparaison, les émissions de GES de la France s'élèvent à 344 Mt de CO<sub>2</sub>. S'agissant de la quantité d'émissions en tonnes de CO<sub>2</sub> par habitant, elle est de 16 pour les États-Unis, 7,2 pour la Chine et s'établit à 1,9 pour l'Inde. La France se situe entre ces deux derniers avec un chiffre de 5,3.

Facteur de pollution et de dégradation de l'environnement, la déforestation constitue également un problème majeur. Entraînée par l'expansion à grande échelle du nombre de plantations et par les feux de forêts, elle nuit fortement à la biodiversité régionale qui est l'une des plus importantes au monde. Plus d'un cinquième des espèces végétales et animales vivant en Asie du Sud-Est serait amené à disparaître d'ici à la fin du siècle, selon les travaux de chercheurs australiens publiés dans la revue *Nature* du 24 juillet 2003. Barry Brook et ses collègues de l'Université australienne de Darwin, ont travaillé à partir d'une enquête menée dans la région de Singapour en 1819, lors de la colonisation britannique. À cette époque, la forêt couvrait plus de 540 kilomètres carrés. Ils ont estimé, à partir de relevés récents, que plus de 95 % de cette végétation avait été abattue. Ils ont aussi estimé que 881 espèces ont déjà disparu, sur les 3 196 répertoriées. Les espèces les plus touchées par cette déforestation à outrance seraient les poissons, les crustacés, les fougères et les mammifères (tigres, éléphants, rhinocéros et orang-outangs notamment).

En Malaisie, la déforestation a pour cause la volonté des autorités de remplacer la forêt équatoriale primaire par des plantations d'huile de palme. Les exportations liées à sa production et à ses produits dérivés représentent 7,5 % du PNB malaisien. Entre 1990 et 2005, 60 % des nouvelles plantations se sont substituées à des espaces forestiers. Aucun nouveau développement ne serait envisagé par recours à la déforestation dans la partie péninsulaire. Toutefois, de fortes tensions politiques se manifestent afin de développer cette industrie, porteuse d'enjeux économiques et stratégiques importants, dans les espaces libres des États insulaires du Sabah et du Sarawak.

En Indonésie, on constate une augmentation du rythme de déforestation malgré un moratoire sur les permis de défrichement annoncé en 2011 par le Président Yudhoyono. Les feux de forêts et de tourbières, qui y sont fréquents, dégagent des fumées – désignées sous le nom de « *haze* » – qui proviennent essentiellement de Sumatra et de Kalimantan. Parfois d'origine naturelle, les incendies sont le plus souvent causés de manière volontaire afin de libérer des espaces pour l'agriculture. Les problèmes liés à la déforestation représentent la part la plus importante des émissions de gaz à effet de serre (GES) du pays. Due à l'absence de mesures suffisamment strictes de la part des autorités, celle-ci s'élève à hauteur de 58 % du total. Si les grandes compagnies ont peu à peu adopté des pratiques responsables, il n'en est pas de même pour les petits paysans.

La destruction des forêts, qui représente une perte certaine pour la région, s'accompagne d'impacts négatifs supplémentaires provoqués par le *haze*. Le trafic aérien peut être perturbé par la propagation de ces fumées et le nombre de vols réduit. Certains établissements scolaires se voient dans l'obligation de fermer. En 2013, les autorités indonésiennes avaient par ailleurs été contraintes de s'excuser auprès de la Malaisie et de Singapour, victimes de cette pollution transfrontalière. Un accord avait été adopté par l'ASEAN en 2002 afin de lutter contre celle-ci. L'Indonésie a procédé à sa ratification le 16 septembre 2014, étant ainsi le dernier pays à l'avoir ratifié.

La déforestation représente une menace pour les forêts d'Asie du Sud-Est qui représente 5,2 % de l'espace forestier mondial. Cette destruction, mêlée aux autres dangers climatiques, pose également de sérieux risques pour la santé des populations.

Les pays en transition économique comme la Birmanie, le Cambodge et le Laos sont moins animés par les enjeux qui règnent autour des considérations climatiques. Caractérisés par un faible niveau d'industrialisation et un niveau d'urbanisation limité, ces pays sont moins affectés par la dégradation de l'environnement et par la pollution que leurs voisins du sud-est asiatique. Ce sont des économies rurales avec un système relativement fermé. Néanmoins, ils sont affectés par les conséquences du changement climatique.

#### *d. Une exposition élevée au risque climatique*

Comme l'Extrême-Orient et les Caraïbes, l'Asie du Sud-Est est une zone à haute activité sismique qui subit par ailleurs un aléa climatique majeur : l'activité cyclonique. Elle a connu de grandes catastrophes au cours des dernières années, dont les dernières sont le cyclone Nargis en Birmanie en 2008, qui a fait au moins 77 000 morts, 55 000 disparus et plus de 2,4 millions de sinistrés, et le typhon Haiyan / Yolanda aux Philippines en 2013, le plus puissant typhon de l'histoire contemporaine, qui a fait plus de 7000 morts pour 10 milliards d'euros de dégâts, compte tenu des faibles moyens de protection (digues, refuges en dur et sécurité civile). Le typhon Hagupit a encore frappé les Philippines en décembre 2014.

L'Indonésie est située à la convergence de la plaque pacifique, de la plaque eurasiennne et de la plaque australienne. Il en résulte une très forte activité volcanique et des tremblements de terre fréquents, comme celui de Yogyakarta en 2006. Le pays compte au moins 150 volcans actifs, dont le Krakatoa, le Tambora et le Mérapî. Le tsunami de 2004 a mis en lumière les risques sismiques sous-marins auxquels la région est exposée. Le nombre de victimes, rien qu'à Sumatra, est évalué à 167 736 personnes.

Selon le rapport du Groupe d'experts intergouvernemental d'évolution du climat (GIEC) de 2013, des liens scientifiques probants ont pu être établis entre la hausse des teneurs en gaz à effet de serre émis par l'activité humaine et la violence croissante des tempêtes tropicales. La région, entourée d'espaces maritimes et océaniques, est sensiblement confrontée au risque climatique auquel contribue le réchauffement climatique. Selon une étude de la Banque asiatique de développement consacrée à la région <sup>(1)</sup>, l'impact de ce phénomène, si l'on considère les risques de catastrophes engendrés, serait de 6,7 % du PIB chaque année d'ici à 2100. La zone serait ainsi beaucoup plus touchée que le reste du monde pour lequel l'impact s'élèverait à 2,2 %.

La hausse des températures, aujourd'hui estimée à 0,8°C, est amenée à s'accroître d'après les estimations qui évoquent un accroissement total de 2°C d'ici 2040 <sup>(2)</sup>. Ce phénomène n'est pas sans conséquence sur les populations et la biodiversité, notamment dans cette région que la Banque mondiale a présentée comme l'une des plus exposées aux problèmes climatiques, aux côtés de l'Asie du Sud et de l'Afrique subsaharienne.

Bien que présentant de fortes vulnérabilités aux risques naturels, les régions littorales attirent une forte population en raison des ressources qu'elles procurent. La plupart des grandes municipalités, qui forment le cœur économique de la zone et regroupent les principales infrastructures, sont localisées dans cette partie du territoire. Aux Philippines, dix des plus importantes villes du pays seraient menacées par la montée du niveau de la mer et les risques de catastrophes naturelles (séismes, tsunamis, typhons, inondations, éruptions volcaniques). Au total, 60 % des villes philippines sont concernées. Ces risques peuvent entraîner la perturbation des réseaux de transports et paralyser le fonctionnement global de l'activité.

Les situations climatiques, quel que soit leur intensité, mettent gravement en péril les populations et leurs ressources dont les activités sur le front de mer constituent une part importante. Le triangle de Corail est une zone comprenant les eaux marines d'Indonésie, de Malaisie, des Philippines, du Timor-Oriental, de Papouasie Nouvelle-Guinée et des îles Salomon. Il constitue un véritable épîcentre de la biodiversité, aujourd'hui menacé. Plus de 120 millions de personnes résident

---

(1) *The Economics of Climate Change in Southeast Asia: a Regional Review*, Banque Asiatique de Développement, octobre 2009

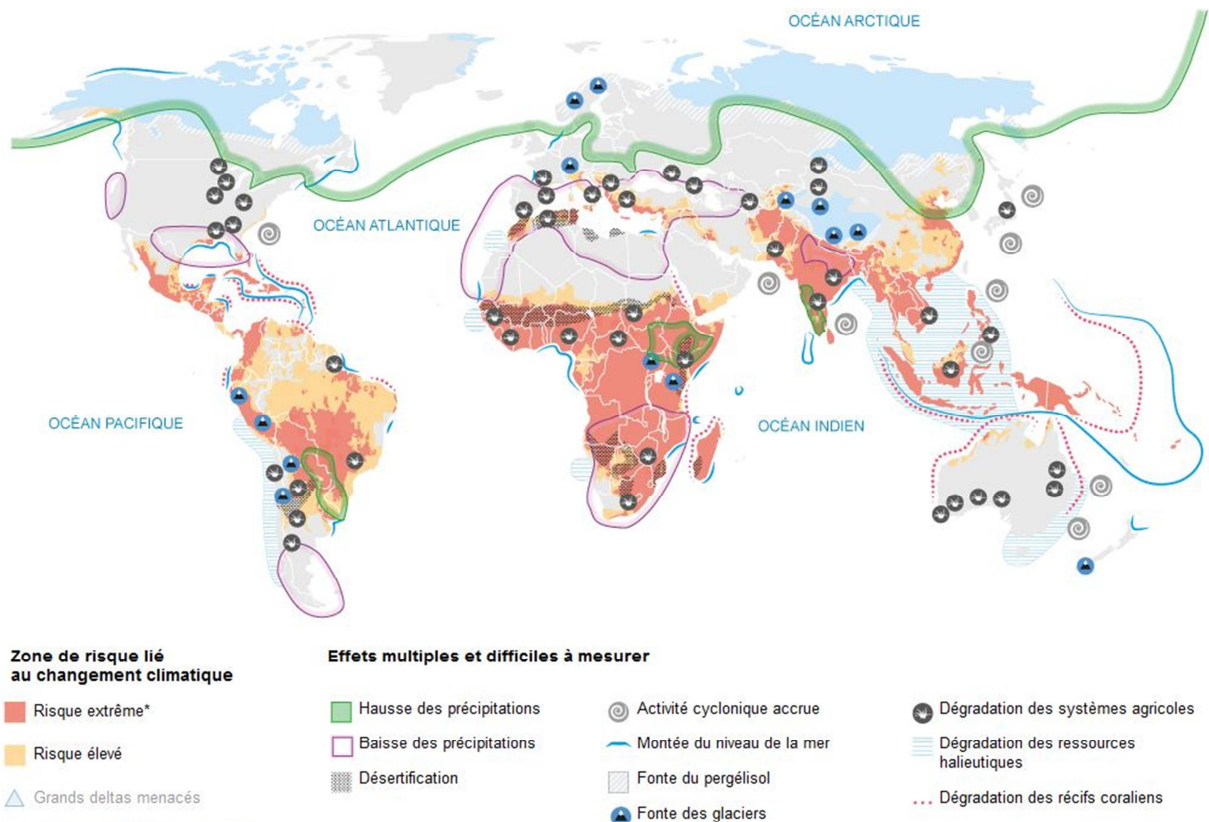
(2) *Turn Down the Heat*, Banque mondiale, 2012

au sein du triangle de Corail – soit un tiers de ses habitants – en sont directement affectées. Du fait d’une hausse des températures, l’aquaculture côtière, qui occupe une place importante dans la région, a diminué. À ces problématiques s’ajoutent une question d’ordre social. Dans certains quartiers, les habitants ne disposent pas de titre de propriété et de moyens financiers suffisants pour envisager un changement de lieu de résidence.

En raison des dommages causés par les inondations, la production agricole est en déclin dans plusieurs zones. Des milliers d’hectares ont ainsi été endommagés dans le delta du Fleuve Rouge, dans le delta du Mékong et dans la région centrale. La montée du niveau des mers a conduit à une augmentation du niveau de salinité des eaux, causant des pertes considérables de terres cultivables.

Conjugué à l’arrivée tardive de la saison des pluies, ce phénomène climatique est à l’origine d’une diminution de la production qui représente une menace pour la sécurité alimentaire et un risque pour les industries dépendant des produits cultivés. La région constitue la plus grande productrice d’huile de palme et de caoutchouc dans le monde. Ses 115 millions d’hectares sont également destinés aux plantations de riz, de maïs et de noix de coco. La productivité agricole apparaît ainsi comme un défi régional majeur, et l’est d’autant plus dans le contexte de croissance démographique actuel. Pour mémoire, la population augmente de 3 millions par an en Indonésie.

### CARTE DES IMPACTS DU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE



\*selon l'index "Climate Change Vulnerability"

Compilation Atlas du monde de demain, La Vie/Le Monde

Sources : PNUE ; V. Raison, 2033, Atlas des futurs du monde, Robert Laffont, 2008 ; Maplecroft, Climate Change Vulnerability Index 2013



Si certains impacts du changement climatique sont particulièrement visibles, il convient de ne pas sous-estimer les conséquences sanitaires, moins perceptibles, qui en résultent. Plusieurs maladies telles que la dengue, la malaria ou encore le choléra se sont propagées de manière croissante ces dernières années. C'est également le cas des maladies respiratoires. Cette évolution est fortement corrélée au phénomène météorologique d'*el Nino* ainsi qu'aux inondations et périodes de sécheresse. La pollution de l'air est également un facteur-clé dans l'exacerbation de ces problèmes sanitaires <sup>(1)</sup>.

#### *e. L'équation énergétique*

Une évolution pèse sur tous ces pays : la production énergétique. La croissance des besoins énergétiques au sein des pays de l'ASEAN est telle qu'ils feront globalement face à une dépendance énergétique croissante dans les prochaines années. La demande globale en énergie en Asie du Sud-Est a été multipliée par 2,5 depuis 1990 et l'augmentation est évaluée à 80 % entre 2011 et 2035, soit une progression deux fois plus rapide que la demande mondiale. Les pays de l'ASEAN doivent ainsi faire face à une augmentation annuelle de la demande d'énergie de l'ordre de 3 à 6 % pour l'énergie primaire et de 6 à 13 % pour la production électrique.

La phase d'industrialisation produit une intensité énergétique croissante. Seules les Philippines sont à l'écart de cette tendance, car le FMI a conditionné son aide en réponse à la crise asiatique à la suppression des subventions à l'énergie, ce qui a orienté le modèle économique du pays vers une société de services et l'intensité énergétique y décroît de 3 % par an. Le gaz naturel produit localement a joué un rôle important dans la phase de croissance des vingt dernières années en Indonésie, en Malaisie, au Vietnam, en Thaïlande. Cette phase s'achève ; les productions déclinent. L'Indonésie exporte son gaz vers l'Asie du Nord mais la production décline sur Java et Sumatra où la consommation augmente. La Malaisie importe déjà. On comprend aussi pourquoi les champs de gaz offshore revêtent cette importance pour le Vietnam et à quel point il y a asymétrie de la valorisation de ces champs entre la Chine et le Vietnam.

Compte tenu de la maturation des champs d'hydrocarbures dans beaucoup de pays, les alternatives sont le gaz naturel et le charbon, seule ressource que la région peut produire dans des quantités qui garantisse une certaine indépendance énergétique. Mais les conséquences économiques et sociales ne sont pas les mêmes. Les pays sont confrontés au choix suivant : la substitution par du gaz importé qui coûte trois fois plus cher ou par du charbon qui augmente la pollution locale et les émissions de gaz à effet de serre.

D'importants projets au charbon se développent dans toute la région, en prévision d'une forte demande, et le charbon devrait devenir le premier combustible en ASEAN d'ici 2030. Les conséquences sur l'environnement sont

---

(1) *Climate change in Southeast Asia*, Banque Asiatique de Développement, page 8

évidemment très préoccupantes. Plus gros consommateur et émetteur de la région, l'Indonésie est au premier plan, la faiblesse des coûts de cette ressource abondante qu'est le charbon en faisant l'une des clés de son développement économique et social, avec 80 millions d'habitants toujours sans accès à l'électricité. La production de charbon augmente de 10 % par an et le consommateur paie le prix du marché. On s'attend à un facteur 7 pour les émissions liées à l'énergie d'ici 2030, passant de 110 à 750 millions de tonnes.

Pour Singapour, qui importait du gaz assez cher par pipelines de Malaisie (30 %) et Indonésie (70 %), avec des contrats arrivant à échéance en 2018 et 2020, le choix a été fait du GNL, qui assure l'indifférence à la source d'approvisionnement. Un premier terminal est en activité et un deuxième a été annoncé.

La transition vers des économies avancées inclut l'équation énergie. C'est par exemple un enjeu très important en Thaïlande dont l'économie dépend d'une industrie manufacturière à faible valeur ajoutée facilement remplaçable par d'autres pays. L'électricité bon marché était essentielle au modèle économique. Un terminal de gaz naturel liquéfié existe dont les capacités seront doublées mais avec pour conséquence une multiplication par trois du prix du gaz et par deux du prix de l'électricité.

La baisse des subventions à l'énergie aura des conséquences macro-économiques majeures. La transition vers les énergies importées accroît l'écart de coût entre l'énergie consommée et l'énergie importée. Cela pèse aussi sur la balance des paiements et certains pays comme le Vietnam sont dans des situations de réserves difficiles. En Indonésie, on estime que 27 % du budget de l'Etat est absorbé par les subventions à l'énergie. Le nouveau président Joko Widodo a engagé une politique de réduction des subventions, avec un premier palier à 45 %. Le maintien des prix de l'électricité à un bas niveau par mobilisation des réserves de charbon permettrait de compenser cette politique aux conséquences impopulaires. La baisse des cours du brut agit également comme un facilitateur.

### **C. UN POIDS POLITIQUE RELATIF**

Comme indiqué précédemment, le projet de Communauté des Nations d'Asie du Sud-Est comporte trois piliers : une communauté économique, une communauté de sécurité et une communauté socioculturelle. Si la première est en construction, malgré ses limites, les deux autres n'ont pas encore de réalité, malgré des initiatives pour construire une architecture régionale de sécurité. Le nationalisme, très vif, les différences entre les pays, très fortes, constituent des freins à la construction d'une communauté économique et de vrais obstacles à la construction d'une communauté politique.

Surtout, l'ASEAN peine à afficher un front commun face à la Chine, dont la montée en puissance est porteuse de déstabilisations internes. Loin de faire irruption sur la scène internationale, l'ASEAN s'attache à défendre sa neutralité,

qui seule garantit, face à la Chine, son unité. Dans ce consensus mou, un pays se démarque nettement par son volontarisme en matière diplomatique, dans la région et au-delà : l'Indonésie. Le pays exerce un leadership naturel, a aujourd'hui peut-être les moyens de ses ambitions et pourrait incarner demain l'Asie du Sud-Est sur la scène internationale.

## 1. Une existence politique faible de l'ASEAN

### a. Un pilier politique peu développé

Le Traité d'amitié et de coopération (TAC) élaboré en 1976 engage les pays membres de l'ASEAN à régler pacifiquement leurs différends. Il aura fallu de nombreuses années avant que l'essentiel d'entre eux ne soient effectivement réglés. Focalisés sur les contentieux maritimes avec la Chine, nous oublions souvent que tous les Etats d'Asie ont entre eux des contentieux historiques. Or, l'ASEAN s'est construite autour du principe central de non-ingérence dans les affaires intérieures, et s'est développée dans un contexte d'autoritarisme généralisé.

Jusqu'en 1975, l'association dispose d'un fonctionnement très souple et consiste en réalité à faire se réunir les ministres une fois par an. Encore aujourd'hui, il n'y a pas de règles communes dans l'ASEAN et le Secrétariat général n'a pas du tout les compétences de la Commission européenne ou du Conseil de l'Union européenne ; il n'a aucune force de proposition ou d'impact sur la réglementation des Etats. Lorsqu'il y a des négociations de commerce extérieur, avec l'Union européenne, l'OMC ou la Chine, un pays coordinateur est désigné, comme la Thaïlande avec la Chine. Sur le plan technique, c'est lent et laborieux.

En termes de politisation du rôle de l'Association, le problème principal de l'ASEAN est que les différents élargissements l'ont ouvert à des pays économiquement mais aussi politiquement peu ouverts (le Vietnam, le Cambodge et la Birmanie, qui connaît toutefois une période assez remarquable d'ouverture depuis deux ans). Le souhait des pays fondateurs de regrouper toute l'Asie du Sud-Est bute sur la présence de ces Etats fragiles et la mutation en une organisation politique est entravée par le principe fondateur qui a permis cet élargissement : on n'interfère pas dans les affaires intérieures d'un pays. L'ASEAN s'est dotée d'une charte politique, y compris en matière de droits de l'homme. Certains pays comme l'Indonésie souhaitent renforcer le pilier politique de l'Association, mais d'autres, comme le Vietnam et le Laos, sont beaucoup plus réticents. La construction de l'ASEAN s'est donc faite par l'économie. Mais même dans ce cadre, l'hétérogénéité perdurera et rien ne garantit qu'elle produira un effet d'entraînement (« *spill over* ») comme la communauté économique européenne puisqu'il n'y a pas d'intégration.

L'ASEAN devient néanmoins progressivement un élément important de l'architecture de sécurité régionale. Un conseil coordinateur (Asean Coordinating

Council - ACC) a été mis en place, qui regroupe les ministres des Affaires étrangères des Etats-membres et se réunit au moins deux fois par an. De la même façon, l'ADMM (Asean defence ministers meeting), établi en 2006, qui réunit les ministres de la défense des 10 Etats membres, est progressivement devenu un forum central pour discuter des questions de sécurité dans la sous-région. En juin 2009, l'ASEAN a adopté un document intitulé « ASEAN Political-Security Community Blueprint », ou APSC, qui fixe des objectifs en termes d'approfondissement du dialogue de sécurité, dans le cadre de la mise en place de la communauté ASEAN. L'efficacité et la densité de ces initiatives reste à démontrer. Le secrétariat de l'ASEAN est aujourd'hui trop faible pour assumer le développement de ces politiques.

L'affirmation politique de la zone supposerait aussi la détermination d'une politique étrangère, au moins dans l'analyse et la perception du monde. On en est encore loin aujourd'hui. Toutes les initiatives entre l'Asie et le reste du monde émanent d'Asie du Sud-Est. C'est le cas de l'ASEM, de l'organisation régionale Asie-Moyen-Orient (initiative thaïlandaise), de la relance de l'organisation Asie-Afrique (initiative indonésienne) et de l'organisation Asie-Amérique latine (initiative thaïlandaise). L'Asie du Sud-Est existe donc bien sur la scène internationale, mais en réalité, l'ensemble ASEAN évolue dans une dynamique d'interaction avec le reste du monde par le truchement des politiques étrangères de quelques Etats qui la composent. Trois pays ont un véritable savoir-faire en matière de politique étrangère : Singapour, la Thaïlande et l'Indonésie. Il faut savoir que le ministère des affaires étrangères singapourien a la même taille que son équivalent indien en termes de personnel, par ailleurs de grande qualité.

En outre, si ces pays d'Asie du Sud-Est sont au centre des enjeux, ils ne sont pas au cœur des politiques internationales. Il n'y a pas de vision universaliste comme pouvait être celle d'un Soekarno. Les diplomates demeurent par exemple assez passives s'agissant de la lutte contre l'Etat islamique.

Vu d'Europe, l'ASEAN est souvent perçue comme une organisation de même nature que l'Union européenne. Cette perception euro-centrée est erronée, car elle opère une confusion entre objet et nature. Indubitablement, l'ASEAN permet de dépasser les tensions pour construire une zone de paix, de coopération et de prospérité. L'inclusion des Etats indochinois après des années de conflits intérieurs témoigne de cette fonction stabilisatrice. Néanmoins, l'ASEAN demeure une association inter-gouvernementale classique, créée pour valoriser les processus de constitution d'Etats nationaux et dont la dimension politique est atrophiée, l'intérêt commun indéterminé et les coopérations réduites. L'identité de l'ASEAN demeure surdéterminée par sa position géopolitique qui la renvoie à ses rapports avec ses voisins et donc à ses divisions.

***b. Des mécanismes de coopération entravés par un attachement farouche à la souveraineté***

Il existe indubitablement un mouvement en faveur du développement des coopérations en matière de gestion des risques au sein de l'ensemble ASEAN, peu à l'initiative de l'Association, essentiellement à celle de Singapour et de l'Indonésie.

Les exemples d'échec politiques sont toutefois nombreux. Deux exemples récents sont particulièrement préoccupants : l'incapacité à organiser la réponse au typhon Hayinan / Yolanda qui a dévasté les Philippines et le désastre de la recherche de l'avion de la Malaysia Airlines. Les mécanismes de coopération n'ont pas été activés lors de la disparition du vol. Cet échec rappelle le caractère autoritaire de certains régimes, comme les lacunes capacitaires des Etats. Il y a eu un refus manifeste de transmettre des informations sensibles. Cet épisode dramatique a mis en lumière la nécessité de mieux coordonner les politiques publiques au sein de l'ASEAN, mais aussi les politiques de sécurité. Un avion gros porteur suspect a pu ainsi se « promener » dans l'espace aérien sans être repéré. L'ADMM+ présente pour cette raison un grand intérêt, si tant est qu'elle fonctionne.

Ce même constat d'échec peut être dressé s'agissant du système de surveillance des feux de forêt (ASEAN « haze » monitoring system) dont Singapour est à l'initiative, mais qui se heurte également à des problèmes de souveraineté et une réticence de l'Indonésie à partager certaines de ses informations avec ses voisins.

En matière de lutte contre la piraterie, le bilan est plus positif. Pour renforcer la sécurité dans le détroit de Malacca, une coopération a été mise en place entre l'Indonésie et la Malaisie, Singapour et la Thaïlande. Des patrouilles ont été mises en place (Malacca Straits Sea Patrols en 2004, Eyes in the Sky en 2005), chaque pays patrouillant dans sa zone. Le détroit est ainsi globalement bien surveillé, par des Etats qui ont des moyens et les développent. Dans le détroit de Singapour, une réorganisation est en cours pour couvrir les zones grises à l'est et à l'ouest qui correspondent à des points de rencontre des eaux territoriales des trois pays (Indonésie, Malaisie et Singapour). Dans la mer de Sulu, les choses sont beaucoup plus compliquées.

En parallèle, l'ISC (Information Sharing Centre)-ReCAAP a été créé afin de coordonner le travail des polices et garde-côtes. Il a été établi par l'accord de coopération régionale sur la lutte contre la piraterie et le brigandage maritime en Asie (Regional Cooperation Agreement on Combating Piracy and Armed Robbery against Ships in Asia, ReCAAP), premier accord intergouvernemental traitant de la piraterie en Asie. Son but est d'améliorer la coopération multilatérale entre 16 Etats régionaux. Finalisé le 11 novembre 2004 à Tokyo (Japon), il est entré en vigueur le 4 septembre 2006.

L'IFC (Information Fusion center) a quant à lui été inauguré le 27 avril 2009. Basé à Singapour, il est intégré au centre de commandement et de contrôle de la base navale de Changi. Sa mission dépasse l'analyse des seuls actes de piraterie en mer puisqu'elle est de collecter, fusionner et analyser l'information d'intérêt maritime afin de renforcer les capacités d'analyse précoce et d'améliorer l'identification des menaces potentielles. La France y a envoyé un officier de liaison dès le lancement. 35 pays participent. 2100 bateaux sont enregistrés dans la communauté des volontaires, 800 000 bateaux sont en base et 74 000 bateaux sont suivis en permanence.

Depuis 2004, les faits démontrent que les actes de piraterie ont diminué.

(Source : BMI)	2003	2005	2007	2009	2010	2011	2012	2013	Navires détournés en 2013
<b>Total mondial</b>	445	276	263	410	445	439	297	264	-
Indonésie	151	98	53	15	40	46	81	106	-
Malaisie	5	3	9	16	18	16	12	9	2
Détroit de Malacca (1-6)	28	38	7	2	2	1	2	1	1
Détroit de Singapour (7-9)	2	8	3	9	3	11	6	9	-
Mer de Chine méridionale	2	6	3	13	31	13	2	4	-
Somalie et golfe d'Aden (* en incluant la mer Rouge)	21*	45*	44*	197	192	197	62	13	2

Source : Eric Frécon

De plus, la nature des incidents doit être regardée. Certes, le nombre d'attaques recensées par le centre d'information partagée de ReCAAP, l'organisation de lutte contre la piraterie (du Regional Cooperation Agreement on Combating Piracy and Armed Robbery against Ships in Asia) a fortement augmenté en 2014. Pour le premier semestre, il s'est établi à 90 contre 61 au premier semestre 2013. La plupart des incidents graves s'avèrent en réalité des opérations de pillage de carburant dans le détroit de Malacca et en mer de Chine méridionale. Les pirates des détroits malais s'adonnent surtout au brigandage. En 2013, sur 141 attaques rapportées en Asie du Sud-est (contre 264 dans le monde, soit 53,4 %), 112 ont eu lieu sur des bateaux au mouillage.

Plusieurs attaques semblent également être le fait d'une mafia qui organise des malversations à l'assurance. D'où l'intérêt d'entretenir ce climat à risque, ne serait-ce que pour maintenir des primes d'assurance élevées. L'Indonésie a entrepris de coopérer avec Interpol pour lutter contre cette mafia et a également proposé à ses 3 autres partenaires (Malaisie, Singapour et Thaïlande) de mener des opérations terrestres pour contrôler les propriétaires de bateaux.

Mais, si la surveillance est relativement efficace, la coopération engagée demeure très limitée. Les patrouilles régionales de lutte contre la piraterie et aériennes sont des ensembles vides : les patrouilles navales ne sont que coordonnées et non conjointes, souvent fictives – surtout du côté indonésien par manque de bâtiments et de pétrole –, voire inadaptées à cause du trop gros tonnage des bâtiments. Chacun restant de son côté de la frontière, il n’y a pas de droit de suite et, compte tenu de certains contentieux, il demeure des angles morts que personne ne couvre. De plus, l’Indonésie et la Malaisie ne sont pas à l’ISC-ReCAAP.

Il ressort de ces exemples que les États de la région demeurent réticents à s’engager dans des coopérations qui atteindraient à leur souveraineté, qu’il s’agisse du respect des frontières ou de la nature des informations échangées. En outre, la lutte contre la piraterie fonctionne car elle repose sur un échange d’informations publiques et sans intégration des opérations de surveillance. Lors des catastrophes naturelles ou humaines, les lacunes opérationnelles sont manifestes, tout comme le manque de confiance et de coordination.

Il faut reconnaître toutefois que les États sont de plus en plus favorables à tirer les leçons des différents échecs et que ceux-ci n’ont pas enrayé la dynamique de coopération, ne serait-ce que parce qu’il n’est pas possible pour un pays de gérer certains risques de manière isolée.

Ainsi, un centre a été créé en 2009 par l’ASEAN (à Jakarta) pour lutter contre les catastrophes naturelles. Il suit la météo, relaye des informations sur les tremblements de terre, joue l’interface avec les ONG, mais il n’a pas de volet militaire. Le typhon Hayan a démontré que les militaires, compte tenu de la difficulté à intervenir dans des zones archipélagiques, avaient pu venir appuyer les moyens civils avec une capacité de réaction rapide. La création d’un centre complémentaire à Singapour, à vocation militaire, a été proposée par la cité-Etat en avril 2014, initiative qui a reçu un bon accueil. Le centre régional de coordination HADR (Humanitarian Assistance and Disaster Relief) a été ouvert le 12 septembre 2014 et fonctionnera sur le modèle de l’IFC avec des officiers de liaison. Cela ouvre des possibilités de se coordonner et de mieux se connaître. Pour ne pas concurrencer le centre de Jakarta, une cellule de l’HADR lui sera mise à disposition.

### *c. Une association paralysée dans ses relations avec la Chine*

L’agressivité chinoise en mer de Chine méridionale devrait souder les pays d’Asie du Sud-Est et les conduire à prendre des positions politiques. En façade, c’est ce que l’on observe. L’ASEAN, à l’issue de son 20ème sommet à Manille en juillet 1992, a publié une déclaration conjointe sur la mer de Chine du Sud pour appeler les protagonistes à établir et à respecter un code de bonne conduite. Le Vietnam a intégré l’Association, ce qui n’était pas anodin dans ce contexte.

Cette affirmation collective semble payante. En 2002, une « déclaration de conduite » est établie entre la Chine et l'ASEAN pour réduire les risques de conflits en mer de Chine méridionale. Des discussions sont engagées en vue de l'élaboration d'un code de conduite. En 2011, des directives de rédaction du code de conduite seront arrachées ; ce texte commun portant sur la mise en œuvre de la déclaration de 2002 prévoit notamment des exercices communs.

Toutefois, les négociations ont débuté il y a plus de 22 ans et n'ont débouché que sur peu de résultats concrets. Des décisions unilatérales sont prises, y compris par les Philippines ou les autorités de la province de Hainan. L'ASEAN ne parvient pas à faire aboutir ce processus politique et se refuse à toute démarche de pression sur la Chine, alors même que rien ne dit qu'un code de conduite permettrait effectivement de pacifier la région. Etablissant un parallèle avec la situation en Ukraine, Sophie Boisseau du Rocher et Bruno Hellendorff s'interrogent : « *n'est-il pas temps aujourd'hui d'apporter plus de substance aux discussions et plus de cohésion au sein de l'ASEAN ?* »<sup>(1)</sup>.

L'ASEAN ne parvient pas à forger des positions à l'égard de la Chine dès lors qu'en son sein siègent des États qui sont sous influence chinoise ; il s'agit du Cambodge et du Laos qui ont garanti leur autonomie à l'égard du Vietnam et de la Thaïlande en se plaçant dans l'orbite chinoise. En 2012, le Cambodge assurait la présidence de l'ASEAN. Pour la première fois, aucunes conclusions n'ont été adoptées à l'issue du Sommet, qui devaient traiter de la question de la mer de Chine méridionale. Les Vietnamiens conduisent eux-aussi un jeu ambigu et l'instrumentalisation des poussées anti-chinoises par le Parti communiste vietnamien est un sujet. Un certain nombre d'éléments sont troublants. Parallèlement aux incidents liés à la plateforme installée au large des Paracels, une extension de l'exploitation dans le Tonkin à côté des Paracels a été signée avec la Chine.

Il serait cependant erroné de penser que les autres États sont favorables à des positions plus fortes. En réalité, qu'il s'agisse de la Thaïlande, de Singapour ou de l'Indonésie, les trois pays les plus influents, tous essaient de modérer les ardeurs philippines, ravivées par le pivot américain. L'assistance généreuse fournie par Washington et Tokyo à la suite du typhon Haiyan/Yolanda a clairement démontré le dynamisme de la relation stratégique américano-philippine, ce qui a sans doute conforté les Philippines dans leur démarche de contestation des avancées chinoises.

Ainsi, les Philippines ont demandé début 2013 la constitution d'un tribunal arbitral, en mettant à profit des dispositions de la Convention des Nations unies sur le droit de la mer (CNUDM), afin qu'il se prononce notamment sur le droit des Philippines à disposer d'une zone économique exclusive en mer de Chine du Sud, ce qui irait à l'encontre des « droits historiques » revendiqués par la Chine. Cette

---

(1) Sophie Boisseau du Rocher & Bruno Hellendorff, *Les vents de la Crimée peuvent-ils souffler jusqu'en Asie du Sud-Est ?*, *Diplomatie et puissance dans les négociations en mer de Chine méridionale*, Note du GRIP, 27 mars 2014



initiative, prise sans concertation, a révélé au grand jour la désunion des États. Les membres de l'ASEAN ont immédiatement cherché à calmer le jeu, connaissant l'aversion de la Chine à toute forme d'internationalisation du règlement des différends. On relèvera d'ailleurs qu'aucun pays de l'ASEAN n'avait commenté l'indifférence punitive de Pékin à l'encontre des Philippines lors du typhon Hayan.

La seule démarche collective aura été de proposer de relancer les négociations en vue de la rédaction d'un code de conduite. À l'issue du sommet Chine-ASEAN qui s'est tenu en octobre 2013 au Brunei, Pékin a confirmé sa disposition à aborder cette question en acceptant de mener avec l'ASEAN (dans un cadre multilatéral, donc, et non pas bilatéral), des « consultations officielles » sur la question du code de conduite. La teneur de ces consultations demeure toutefois confidentielle. Tous les États de l'ASEAN sont donc en train de valider le principe selon lequel les contentieux ne doivent pas être internationalisés ; ce qui est une victoire chinoise. Mais l'impératif était de préserver le maintien de l'unité de l'organisation face aux manœuvres diplomatiques de la Chine, qui a cherché à faire condamner l'initiative philippine par ses voisins.

Les États les plus puissants de l'Asie du Sud-Est (Malaisie, Singapour, Thaïlande, Indonésie) jouent donc un jeu d'équilibristes visant à préserver l'interdépendance économique et ses bienfaits, tout en anticipant les risques éventuels que la montée en puissance de la Chine fait peser. Ils se satisfont de toute solution qui permet de neutraliser les ambitions, soutiennent les politiques d'endiguement et contre-endiguement (*containment* et *anti-containment*) qui leur permettent de s'abstenir de toute réaction politique. La multiplication des instances est d'ailleurs symptomatique de la méthode asiatique : dès qu'il existe un blocage bilatéral avec Pékin, une nouvelle structure est créée.

On disait il y a quelques années que le problème du Mexique était sa proximité avec « Dieu », c'est-à-dire les États-Unis. En Asie du Sud-Est, la dépendance économique des pays à l'égard de la Chine est très forte. C'est la « belle-mère riche » de l'Asie. Prédominante en flux, la Chine n'est pour l'instant qu'un « petit investisseur » en stock dans l'ASEAN, qui ne représente que 3,8 % du stock d'investissements étrangers dans la région fin 2012. Mais le mouvement s'accélère et la poursuite de la croissance de l'Asie du Sud-Est est fortement conditionnée à ces investissements, qui portent souvent sur des projets structurants, notamment en matière de transport, ou d'intérêt stratégique, comme en matière énergétique. Outre les élites économiques, beaucoup d'élites politiques accepteraient d'avoir des relations tutélaires avec Pékin, qui les maintiendraient aussi au pouvoir face à l'émergence d'une classe moyenne. Ce n'est pas un hasard si la Thaïlande assure la coordination entre la Chine et l'ASEAN.

Singapour a développé des liens de plus en plus forts avec la Chine. La cité est ainsi devenue en 2013 le premier investisseur étranger en Chine. Chaque année 1000 fonctionnaires chinois se forment à Singapour (50 000 officiels chinois se sont rendus à Singapour depuis le début des années 1990 pour des échanges avec leurs homologues singapouriens). Mais le pays serait directement

concerné si le port, qui contribue pour 7 % au PIB du pays, venait à subir les conséquences d'un dérapage dans la région. Plus généralement, le commerce intérieur et extérieur de Singapour représente trois fois le PIB, faisant du pays une économie très ouverte donc d'une grande sensibilité aux chocs, même si elle dispose de fonds solides.

Singapour essaie de trouver un équilibre entre le soutien à la croissance chinoise et la proximité avec les États-Unis, dont ils défendent le principe de retour en Asie-Pacifique. Les États-Unis sont un partenaire économique (US Singapore Free Trade Agreement en 2004) et politique (Strategic Framework Agreement en 2005 et Strategic Partnership Dialogue en 2012) de premier plan de Singapour. Leur coopération est globale (technologie, R&D, santé, éducation, contre-terrorisme, contre-prolifération, lutte contre le terrorisme) et d'importantes facilités militaires sont accordées aux armées américaines. Celles-ci disposent d'une base militaire chargée de la logistique américaine dans la région et Singapour est prêt à accueillir, à terme, jusqu'à quatre Littoral Combat Ships dans le port de Changi.

Parallèlement, Singapour accroît son partenariat stratégique et de défense avec la Chine. Lors d'une visite de sept jours en Chine en novembre 2014, le Dr. Ng Eng Hen, ministre de la défense de Singapour, a affirmé sa volonté de développer la coopération de défense entre les deux pays, formalisée par un accord signé en 2008. Il a également insisté sur le « *rôle crucial que doit jouer la Chine dans le maintien de la paix et de la stabilité régionales, et même mondiales* ». Il a manifesté le souhait d'organiser entre les deux forces armées des exercices plus réguliers et plus ambitieux et a annoncé l'arrivée prochaine d'un officier de liaison chinois à l'Information Fusion Centre de Singapour.

L'Indonésie, bien que dans une configuration différente, a aussi renforcé ses relations avec la Chine en signant un partenariat stratégique incluant des co-productions de missiles sol-air et des exercices communs. De nouveaux instituts d'océanographie sino-indonésiens ont été ouverts dans des lieux stratégiques situés sur la « deuxième voie » (détroit des Philippines – Makassar, Sulu et Sulawesi), comme aux Natuna et à Makassar, qui révèlent évidemment l'obsession chinoise de la sécurisation des voies d'approvisionnement. Un nouveau centre a aussi été ouvert avec la Malaisie en 2013.

Pour que cet équilibre, dans les relations avec la Chine et avec les États-Unis, fonctionne, Singapour et l'Indonésie essaient de donner plus de champ à l'ASEAN, mais ils peinent dans cette démarche, car l'organisation n'a pas de vrai pilier politique et encore moins de volet société civile. En outre, les autres pays ne souhaitent pas toujours s'associer à des initiatives qui viennent de Singapour... Cependant, tous les pays de l'ASEAN ont parfaitement conscience que la spécificité et la valeur de leur région tient à son positionnement de plaque tournante et qu'ils n'ont donc aucun intérêt à s'aligner sur une grande puissance. D'ailleurs, la région ne l'a jamais fait. Même quand les États-Unis disposaient d'une base en Thaïlande, l'alignement n'était pas unique.

La position et l'histoire de l'Asie du Sud-est appellent à la multipolarité. Une certaine unité persiste donc, même si elle ne débouche sur rien de concret. « *La consultation sur le COC présente l'avantage de laisser le processus fonctionner, sans obligation de résultat ; mais l'apparence de négociations est aussi importante que le résultat.* »<sup>(1)</sup>. Lors de son 24<sup>ème</sup> sommet en Birmanie, qui présidait l'ASEAN pour la première fois, les dix ont adopté, le 11 mai 2014, une déclaration commune faisant état de leurs préoccupations face à la situation en Mer de Chine et montrant leur volonté de faire front commun contre le puissant voisin – une position qui n'avait pu être obtenue en 2012. En attendant d'aller au-delà de l'apparence...

## **2. L'affirmation du géant indonésien au sein de l'ensemble ASEAN, un phénomène incontournable**

Comme le souligne Bruno Hellendorf<sup>(2)</sup>, « *Aujourd'hui, l'affirmation de l'Indonésie sur la scène internationale est à la fois symptôme, moteur et résultat d'une évolution globale conférant aux États d'Asie du Sud-est un poids géopolitique et stratégique nouveau. D'une part, l'Indonésie tire à la fois opportunités et défis d'un contexte international dynamique et fluctuant poussant sa diplomatie à plus d'engagement et de visibilité. D'autre part, plusieurs évolutions structurelles internes, inhérentes à son organisation institutionnelle, à son histoire, et aux perceptions de son élite stimulent aujourd'hui un déploiement plus substantiel de sa politique étrangère. Le redéploiement de la politique étrangère de l'Indonésie, plus important pays d'Asie du Sud-est (par sa population, sa superficie, ou la taille de son économie), a des implications débordant largement les frontières de la sous-région. A plus d'un titre, ce redéploiement s'avérera crucial pour l'avenir de la stabilité régionale.* »

### **a. Un géant, « uni dans la diversité » et en relative stabilité**

L'Indonésie est le plus grand archipel du monde (1 905 000 km<sup>2</sup>, soit trois fois et demie la France) avec 17 000 îles. Sa position en Asie du Sud-est (le pays sépare l'Océan indien de l'Océan pacifique et de la mer de Chine méridionale) lui confère une importance stratégique. Le pays s'étend sur une distance correspondant à une ligne Dublin-Téhéran (d'Aceh à la Papouasie occidentale), le droit de la mer s'y joue avec la définition des eaux archipelagiques. C'est le pays le plus peuplé de la région avec 240 millions d'habitants, faisant d'elle la quatrième puissance démographique mondiale. C'est aussi le premier pays musulman du monde : 88 % de ses habitants sont musulmans.

Par ses contrastes, l'Indonésie est une petite ASEAN. Sa devise est d'ailleurs « l'Unité dans la Diversité » (« *Bhinneka Tunggal Ika* »), qui fait écho à la devise de l'Union européenne « Unie dans la diversité ». La diversité de

---

(1) Citation d'un fonctionnaire de l'ASEAN, rapportée par Sophie Boisseau du Rocher, *Chine / ASEAN, Une diplomatie tous azimuts rondement menée*, *Asir, Visions* 67, IFRI, février 2014.

(2) Bruno Hellendorff, *Politique étrangère de l'Indonésie : un redéploiement prudent*, *Perspectives internationales*, janvier 2013.

l'Indonésie se retrouve à tous les niveaux. L'immensité et la discontinuité territoriale (6000 îles habitées) forment un handicap majeur. Le pays est, sur le plan climatique, divisé entre l'Asie verte et l'Asie rouge, la ligne Wallace traversant Lombok <sup>(1)</sup>. Les différences ethniques sont également importantes et se doublent d'une idéologie différente. Une des grandes questions est de savoir si une sécularisation est possible. Si 88 % des habitants sont musulmans, 5 % des habitants sont protestants, 3 % catholiques, 2 % hindouistes, 1 % bouddhistes, le 1 % restant regroupant les autres religions, étant précisé cette répartition n'est pas homogène sur le territoire, les musulmans étant même parfois très minoritaires comme à Florès et Bali. Les relations sont plutôt apaisées mais se superposent à d'autres rapports de pouvoir. La communauté chinoise a subi des violences liées à son poids dans l'économie. La venue des islamistes radicaux aux Moluques a bénéficié du soutien des militaires, qui voyaient dans la lutte contre le terrorisme un moyen de revenir dans le jeu.

Il existe une division fondamentale de l'archipel entre le cœur c'est à dire Java, 150 millions d'habitants, et le reste, toutes les îles et leurs ressources naturelles. Dans certaines d'entre elles, les Javanais sont considérés comme des colons. Java est le cœur de l'émergence, le centre du pouvoir, la culture la plus ancienne, là où l'on trouve le plus grand-savoir-faire. La capacité d'adaptation des Javanais, leur souplesse, leur viennent de l'habitude du syncrétisme. Le pays est multi-religieux et pluriethnique. Les Javanais ne formant que 40 % de la population totale, ils ont dû, au cours de leur histoire, composer avec les autres. Les Javanais n'ont pas imposé leur propre langue, le javanais, au profit du malais dont le Bahasa Indonesia est une variante, langue véhiculaire dans l'archipel et la péninsule, pour permettre l'unité du nouvel Etat indépendant. Java a ensuite réfreiné sa volonté centralisatrice qui avait suscité de nombreuses rébellions séparatistes : Darul Islam ou Tentara Islam Indonesia, militant entre 1949 et 1963 pour la création par la force d'un État islamique en Indonésie, tentative de création d'une République des Moluques du Sud (Republik Maluku Selatan) en 1950, mouvements du Permesta à Manado au nord du Sulawesi (Piagam Perjuangan Semesta), ou encore insurrection militaire à Sumatra avec le Pemerintah Revolusioner Republik Indonesia (PRRI).

C'est cette caractéristique qui explique en partie la transition démocratique actuelle en Indonésie, qui repose sur la décentralisation des pouvoirs, parfois subtile et complexe. Cette dernière, initiée en 2000, maintient la solidarité territoriale mais octroie un droit au bénéfice des ressources locales. En acceptant et en organisant un processus de décentralisation, les autorités indonésiennes ont réussi à pérenniser la maîtrise de leur immense territoire. Le pays est aujourd'hui divisé en 33 provinces, dont les gouverneurs sont élus au suffrage universel direct

---

(1) La ligne Wallace désigne une frontière biogéographique entre les deux grandes écozones que sont l'indomalais et l'australasien. Elle doit son nom à son découvreur, le naturaliste Alfred Russel Wallace. Par exemple, à l'ouest de la ligne, en Asie « verte », Bornéo et Sumatra, Java, Bali sont occupées par des espèces venues d'Asie. On y trouve des mammifères typiques de ce continent, comme les éléphants, les tigres ou les lémuriers. A l'est, en « Asie rouge », ces animaux font place aux marsupiaux et aux cacatoès, groupes qui ne vivent qu'en Australie et en Nouvelle-Guinée.

et auxquelles sont réservés environ 1/3 des crédits budgétaires de l'État. En 2009, ces crédits représentaient, de plus, la totalité des dépenses d'intervention de l'État. Les provinces d'Aceh et de Papouasie se sont vues, en outre, reconnaître un statut spécial, qui leur donne une plus grande autonomie législative vis-à-vis du Gouvernement central.

L'Indonésie a échappé à la balkanisation à laquelle certains la croyaient vouée en 1998. Après la crise de 1997, l'Indonésie est dans la tourmente : Soeharto chute, le PIB s'effondre de 13% en 1998, ce qu'on a peine à imaginer, l'État est démantelé et en quasi-faillite. L'Indonésie a survécu par la force du sentiment national, né de la politique d'unité nationale de Soekarno autour du ciment linguistique et du « Pancasila », c'est-à-dire les cinq principes de l'État indonésien : la croyance en un Dieu suprême unique, une humanité juste et civilisée, l'unité de l'Indonésie, une démocratie guidée par la sagesse à travers la délibération et la représentation, enfin, la justice sociale pour tout le peuple indonésien. Plus remarquable encore, cette consolidation de l'unité dans la diversité s'accompagne d'une démocratisation qui, si elle éprouve des limites, n'en est pas moins un cas isolé dans une région marquée par des régimes autoritaires. Le président Susilo Bambang Yudhoyono, élu en septembre 2004 et réélu en juillet 2009 dès le premier tour, a engagé une politique de réformes politiques – le rôle de l'armée a notamment été réduit – et économiques afin de stabiliser la situation interne du pays, de poursuivre l'assainissement de son économie et, à plus long terme, de rétablir la place de l'Indonésie sur la scène internationale.

La stabilité du pays est en grande partie liée à la résorption de ses conflits internes. La pacification d'Aceh a constitué le principal succès du premier mandat du Président Yudhoyono. Le mémorandum signé à Helsinki en août 2005 a été pour l'essentiel appliqué sur le terrain (désarmement des militants du GAM, notamment). La Loi sur le Gouvernement d'Aceh (LOGA) promulguée en juillet 2006 a accordé à la province une large autonomie (contrôle des ressources naturelles, du commerce extérieur et du pouvoir local par les nouvelles autorités acéhnaïses). Les élections locales se sont tenues en avril 2012 et ont été largement remportées par le Partai Aceh.

Le Timor oriental est devenu indépendant. Cultivant la coopération dans tous les domaines et qualifiant leur processus de réconciliation comme modèle pour le reste du monde, l'« excellence » des relations bilatérales entre l'Indonésie et le Timor oriental est impressionnante. L'Indonésie soutient activement la candidature du Timor Oriental à l'ASEAN.

La situation reste en revanche tendue en Papouasie indonésienne, depuis la promulgation de la loi d'autonomie spéciale de 2001, mal acceptée par la population, et l'assassinat du chef indépendantiste Theys Eluay, fin 2001. Le statut d'autonomie concédé par les autorités de Jakarta n'a en effet jamais pu s'appliquer de façon satisfaisante, notamment en matière de droits de l'Homme et de respect de la spécificité culturelle locale. L'arrestation de deux journalistes français,

condamnés à de la prison pour être entrés sans visas dans cette région, et depuis revenus en France, a mis les projecteurs sur les restrictions aux libertés publiques qui y ont cours.

L'armée indonésienne assure avec la police le maintien de l'ordre. Elle lutte contre un mouvement de guérilla localisé et peu menaçant pour l'intégrité du pays. Elle réprime durement les manifestations séparatistes ce qui alimente, en retour, le ressentiment de la population locale. Ses abus sont régulièrement dénoncés par les militants des droits de l'Homme indonésiens mais restent souvent impunis ou très légèrement condamnés (quelques mois de prison pour des tortures), alors que l'expression des sentiments séparatistes, assimilée à la trahison, est lourdement sanctionnée (jusqu'à quinze ans de prison pour le déploiement d'un drapeau indépendantiste).

La seconde menace pesant sur la stabilité du pays est le terrorisme islamiste, contre lequel le gouvernement s'est résolument engagé. La Jemaah Islamiyah (JI), organisation terroriste responsable des attentats de Bali, a été en partie démantelée suite à l'arrestation ou l'élimination des principaux leaders de l'organisation. Son chef spirituel, Abu Bakr Bashir, a ainsi été arrêté en août 2010 et condamné à 15 ans de prison en juin 2011. La menace terroriste reste néanmoins latente, comme le montre l'arrestation d'anciens membres d'une organisation appelée « Hasmi » sur l'île de Java fin octobre 2012. Une nouvelle agence de coordination antiterroriste a été créée en juin 2010. Le glissement de l'Islam politique vers l'Islam combattant est un vrai sujet de préoccupation de nos partenaires dans la région, particulièrement de Singapour et de l'Australie, d'autant que les liens sont forts avec le Moyen-Orient. On constate toutefois un affaiblissement des Islamistes dans les urnes, dont la crédibilité a été entachée par des affaires de corruption, et les combattants indonésiens en Syrie et en Irak, que l'on évalue à quelques milliers, semblent surtout venir d'Afghanistan et du Pakistan et ne constituent donc pas des flux nouveaux.

Les Indonésiens sont très fiers de l'émergence économique de leur pays et se vantent d'être la troisième démocratie du monde et la première démocratie musulmane. La démocratisation de la société indonésienne se manifeste par la réussite successive de trois cycles démocratiques électoraux, en 2004, 2009 et 2014. La classe moyenne est éduquée et responsable au sens politique du terme. L'élection du Gouverneur de Jakarta, Joko Widodo (dit « Jokowi »), en juillet 2014 à la Présidence du pays traduit un progrès démocratique et une rupture avec le principe dynastique, très prégnant en Asie du Sud-Est. C'est le premier vrai Président post-Soeharto ; il n'a jamais pris part au jeu du patronage et des loyautés personnelles qui forment la trame de l'appareil d'Etat depuis l'ère Soeharto. Il est aussi intéressant de noter que le suppléant de Jokowi au governorat de Jakarta était un Chinois protestant, signe d'une maturité démocratique de l'électorat.

L'État de droit a beaucoup progressé en Indonésie depuis la chute du président Soeharto en 1998. Sur le plan des libertés publiques, la période qui a suivi (la « Reformasi ») a rétabli un grand nombre de libertés fondamentales en les

inscrivant dans la constitution : pluralisme, élections libres, liberté de la presse (réelle), d'association (des ONG très actives), de manifester et liberté religieuse (uniquement garantie dans les textes pour les six religions autorisées par l'État) notamment. L'Indonésie a à ce jour ratifié six conventions des Nations Unies dans le domaine des droits de l'Homme : le pacte international relatif aux droits civils et politiques, le pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, la convention relative aux droits de l'enfant.

Néanmoins, l'Indonésie est aujourd'hui une jeune démocratie encore en phase de transition, qui n'a pas rompu avec des pratiques oligarchiques bien ancrées, et dont la classe politique doit composer avec des centaines d'ethnies aux valeurs anciennes et souvent divergentes, un territoire éclaté et une population nombreuse. La dimension clanique est d'ailleurs sortie renforcée de la décentralisation et de la démocratisation du pays. Dans ces conditions, beaucoup de failles subsistent, notamment en matière de gouvernance et de respect des droits de l'homme. La corruption est un fléau qui touche toutes les couches de la société. Le blanchiment va de pair. La justice et la police sont les administrations dont l'action est la plus contestée dans la population : manque de moyens, faible niveau des personnels, justice discriminatoire, corruption, arrestations arbitraires et tortures et quasi totale impunité. L'Indonésie possède un arsenal juridique assez complet qui devrait pouvoir assurer un fonctionnement plus harmonieux de l'Etat de droit. Le problème réside dans l'arsenal d'application de ces instruments juridiques. Concernant enfin la peine de mort, après presque cinq ans de moratoire de fait, les exécutions ont repris en 2013 et le nouveau Président Joko Widodo a confirmé cette reprise, avec plusieurs exécutions de ressortissants étrangers.

Ces fragilités se reflètent dans les classements internationaux. L'Indonésie est classée au 129e rang (sur 183) pour la « facilité à faire des affaires » et au 100e rang (également sur 183) par l'ONG Transparency International, s'agissant de la corruption, en dépit de la volonté réaffirmée du précédent président Yudhoyono de faire de la lutte contre ce phénomène une priorité. Cependant, l'Indonésie s'est vue accorder l'« investment grade » à la fin 2011, reconnaissant les progrès réalisés, et il faut appuyer les efforts engagés pour consolider la démocratie et l'État de droit dans ce pays qui a vocation à jouer un rôle essentiel dans la région.

### ***b. Un potentiel hors du commun en Asie du Sud-Est***

Sur le plan économique, la crise asiatique surmontée, l'Indonésie est un pays émergent en mutation rapide, devenu la première économie de l'ASEAN. Alors qu'elle était « l'homme le plus malade de l'Asie » en 1998, l'Indonésie apparaît comme l'un des pays les moins affectés par la crise en cours. Tirée par le dynamisme de sa demande intérieure, l'Indonésie fait preuve d'une grande résilience dans le contexte de ralentissement de l'activité mondiale, avec un taux de croissance du PIB supérieur à 6 % en 2012 (6,2 %) pour la quatrième année

consécutives. Le PIB nominal s'établit à 906 milliards de dollars, soit un PIB/habitant supérieur à 3 700 dollars). L'inflation est contenue.

L'émergence économique est portée par les 20 à 25 % d'Indonésiens appartenant aux classes moyennes. La consommation a augmenté en moyenne de 15 % par an au cours des cinq dernières années et les projections économiques tablent sur l'émergence d'une classe moyenne, consommatrice de biens et de services nouveaux, dans les prochaines décennies (45 millions aujourd'hui, 85 millions en 2020 et 135 millions en 2030). À 60 % du PIB, la demande interne reste le principal moteur de la croissance, mais les exportations et l'investissement y participent pour une grande part. C'est le pays après le Brésil qui a la plus forte intensité de téléphones portables (250 millions !), alors que 10 % de la population reste très pauvre. La culture technologique des Indonésiens leur facilite l'intégration dans la mondialisation. La famille « Mieux communiquer » a de vrais débouchés en Indonésie pour cette raison.

Le pays dispose de considérables ressources agricoles (huile de palme, caoutchouc naturel, cacao, café), énergétiques et minières (pétrole, gaz naturel liquéfié). Les matières premières représentent près de la moitié des exportations, portées par la demande des pays émergents. Viennent ensuite les produits de l'industrie manufacturière (biens intermédiaires et biens de consommation). Les exportations indonésiennes sont en hausse, à 201,5 milliards de dollars ; elles ont doublé depuis 2006.

Les importations augmentent également (176,1 milliards de dollars) et l'excédent commercial est en hausse, à 25,4 milliards de dollars. Le premier poste d'importation, les hydrocarbures, a connu en 2011 une très forte augmentation (+47 %, à 40,1 milliards de dollars), alimentée en particulier par l'existence de subventions au prix des carburants. Le gouvernement a dû renoncer, au printemps 2012, à une augmentation des prix du carburant subventionné, qu'il avait annoncée en raison de la croissance continue du poids de ces subventions dans le budget national (19 % des dépenses en 2011). Les importations de produits manufacturés (appareils électriques, optique, produits métalliques) et de matériels de transport viennent ensuite.

L'Indonésie réalise près de 20 % de ses exportations avec les pays de l'ASEAN et 10 % avec l'Union européenne. Les pays de l'ASEAN représentent environ 33 % des importations indonésiennes et l'Union européenne 7 %. Le contexte est très attractif compte tenu du fort potentiel de cette économie en plein décollage mais aussi fortement concurrentiel. Le pays draine un nombre important d'entreprises et d'investisseurs étrangers principalement asiatiques (Singapour, Japon, Corée), mais aussi occidentaux (Royaume-Uni, Allemagne, Italie, États-Unis). Ces pays ont multiplié le nombre de visites au niveau ministériel ces dernières années.

Les perspectives sont favorables, mais subordonnées pour partie à l'évolution de la demande mondiale. Toutefois la montée de déséquilibres



structurels – aux premiers rangs desquels figurent la forte dégradation du compte courant et la dépréciation de la roupie – risque de fragiliser les perspectives de moyen terme et de miner la confiance des investisseurs étrangers, pourtant essentiels pour le développement du pays et de ses infrastructures. À cet égard, un vaste programme de développement des infrastructures a été décidé par les autorités, qui comptent sur l’apport, indispensable, des investisseurs privés. Pour les entreprises, les projets d’infrastructures en cours d’élaboration, en matière de transport, d’eau et d’énergie, constituent autant d’opportunités d’investissements.

La question de l’émergence de l’Indonésie se pose depuis longtemps. Pour s’ancrer dans la durée, la croissance indonésienne doit pouvoir s’appuyer sur un système politique stable, des institutions solides et des mécanismes de répartition des richesses opérants. La pauvreté y encore massive : environ 30 millions d’habitants vivent au-dessous du seuil de pauvreté. Car le décalage est palpable entre le discours tenu à Paris et celui qui prévaut en Asie du Sud-est. À Paris, on se fonde sur des critères macro-économiques pour qualifier le pays comme un nouvel émergent à appréhender dans le cadre de la diplomatie économique, avec un effort important sur l’armée (équipement, interopérabilité, approvisionnement en carburant...). En Asie, le discours est plus nuancé : on parle d’économie réelle, d’inflation, de la valeur de la roupie, du mécontentement social, certains sont même pessimistes sur la capacité de Joko Widodo, notamment en termes de réseaux, à gouverner ce pays, à le maintenir stable.

L’Indonésie dispose d’un territoire immense et l’essentiel du développement s’est jusqu’à présent concentré sur Java, si l’on excepte celui de l’île de Bali fondé sur le tourisme. La décentralisation en cours en Indonésie favorise l’émergence de nouveaux pôles de développement, d’autant que la compétitivité-coût des îles est attractive pour les entreprises exportatrices. La demande clairement exprimée par les autorités locales est d’accroître la compétitivité de leur territoire. La Mission a pu se rendre à Medan, capitale de la province de Sumatra-Nord, située en face de Kuala Lumpur. Un immense aéroport, Kuala Namu, a été construit et de nombreux projets sont en cours d’étude, pour doter la province d’une nouvelle ville durable à Kuala Tanjung autour du port dans dix ans et mettre en place les interconnexions nécessaires. Néanmoins, la concrétisation de ces projets fait débat. Un aéroport dernier cri a bien été construit à Kuala Namu, mais il paraît désespérément vide et la suppression d’une des trois liaisons avec Singapour assurées par Silk Air, la filiale de Singapore Airlines, quelques mois après l’ouverture de l’aéroport est révélatrice. À ce jour, seules des liaisons nationales et régionales sont ouvertes, ce qui limite fortement l’intérêt de ces nouvelles infrastructures. L’Indonésie relève encore d’un pari, mais s’il est gagné, les retombées seront énormes.

*c. Un pays central de l'ASEAN qui exprime des ambitions plus globales*

Depuis la crise asiatique de 1997, l'Indonésie s'est employée à reconquérir son statut de puissance régionale, que son poids relatif dans la région (elle représente la moitié de la population et du territoire) lui confère naturellement. L'Indonésie joue depuis toujours un rôle majeur au sein de l'ASEAN dont elle est un des cinq membres fondateurs. Le secrétariat général, dont le rôle devrait être amené à se renforcer dans les prochaines années et qui constitue la seule structure permanente de l'ASEAN, est basé à Jakarta.

Au-delà de cette dimension institutionnelle, la dynamique régionale est fortement dépendante de l'Indonésie. Lorsque le pays bascule dans le chaos, comme cela a été le cas après la crise asiatique de 1998, la région se porte mal. Lorsqu'au contraire l'Indonésie est solide, elle impulse une force d'entraînement bien réelle. L'influence politique héritée de sa position de pays non-aligné demeure en outre un atout important. Un rôle de leadership lui est *de facto* reconnu depuis la Conférence de Bandung. En conséquence, aucun basculement géopolitique fort ne peut se produire dans la zone sans l'Indonésie. Le meilleur exemple en est d'ailleurs la création de l'ASEAN. Soekarno s'était mis à la marge de la coopération régionale avec les contentieux sur Bornéo. Soeharto s'est associé au projet qui a vu le jour.

L'Indonésie est l'un des membres les plus actifs de l'ASEAN et la présidence qu'elle a assurée en 2011 a été très appréciée. Elle est attachée à la stabilité régionale et au respect par ses voisins de la « centralité » de l'association dans les réflexions sur la sécurité en Asie. C'est le ministre des Affaires étrangères indonésien qui a ravivé l'ASEAN après le cuisant échec sous présidence Cambodgienne en 2012, lorsque pour la première fois aucune déclaration commune n'a été publiée. Lorsque des tensions se manifestent entre des Etats, par exemple entre les Philippines et la Malaisie concernant les îles ou entre la Thaïlande et la Malaisie concernant les populations musulmanes du Sud de la Thaïlande, on en appelle à la médiation indonésienne. L'Indonésie joue aussi un rôle modérateur important auprès des deux Etats les moins contrôlables que sont les Philippines et le Vietnam dans le rapport à la Chine. L'Indonésie a également joué un rôle positif en convainquant les autorités birmanes d'accepter l'aide de l'ASEAN après les inondations violentes qui ont frappé leur pays en 2011.

Les Indonésiens ont le sens de la négociation, de la conciliation des contraires et le goût du leadership. Néanmoins, le pays a du mal à exercer ce leadership régional. D'abord il est assez isolé en sa qualité de démocratie et a recherché en conséquence à jouer un rôle plus global. Ensuite, il manque une figure aussi charismatique que l'était Soekarno, qui portait un discours à vocation universelle, humaniste.

L'Indonésie promeut la sécurité maritime nationale, comme internationale, par l'organisation d'opérations interarmées, d'exercices bilatéraux et multilatéraux plus nombreux, par la tenue de séminaires à Jakarta qui ont pour thème la sécurité

maritime et qui appellent à une collaboration plus active dans ce domaine et à un règlement pacifique des différends. En cohérence avec la politique étrangère indonésienne, la Marine indonésienne joue ainsi un rôle de médiateur dans les disputes en Mer de Chine du Sud. Elle s'emploie par ailleurs à renforcer la coopération avec les marines des pays membres de l'ASEAN et avec la marine chinoise, qui se montre réceptive pour contribuer aux efforts de paix en Mer de Chine du Sud.

Le plus grand exercice naval, après le RIMPAC, KOMODO (du 29/03 au 3/04/2014), organisé par l'Indonésie, a rassemblé les marines des pays de l'ASEAN (zone Archipel des Riau), ainsi que des observateurs, dont un officier de marine français, officier de liaison à l'IFC (Information Fusion Center) de Singapour. L'objectif d'entraînement était la gestion commune d'une catastrophe naturelle, avec évacuation de population. L'Indonésie a proposé le concept d'une coopération civilo-militaire, qui aurait été agréé par l'ASEAN.

Placé entre les présidents américain et chinois au cours du dîner officiel à l'APEC fin 2014, Jokowi a réaffirmé le rôle de médiateur que l'Indonésie souhaitait exercer dans la résolution des conflits en Mer de Chine du Sud. Il reprend ainsi à son compte la politique de non-alignement qui est la marque historique du pays.

Un changement est toutefois perceptible avec le changement de président : une forme de pragmatisme dans la politique étrangère tenant compte des intérêts nationaux de l'Indonésie. Le Président a clairement exprimé à l'APEC son intention de ne pas voir le projet de Communauté de l'ASEAN pour 2015 devenir un simple marché, qui offrirait l'Indonésie sans contrepartie.

Le poids de l'Indonésie en Asie est reconnu par les grands acteurs régionaux et la démocratisation du pays s'est accompagnée d'un regain d'intérêt de la part notamment des États-Unis, pays avec lequel la relation bilatérale s'est normalisée. L'élection de Barack Obama, qui a passé une partie de son enfance en Indonésie, a contribué à l'embellie de la relation, le président y effectuant deux visites (2010 et 2011), tandis que le Secrétaire d'Etat John Kerry s'y est rendu à trois reprises : les 7-8 octobre 2013 pour le sommet de l'APEC à Bali, les 16-17 février 2014 et lors de l'investiture du nouveau président Joko Widodo, dont l'administration Obama attend beaucoup. Une série d'accords, en juin 2010, a jeté les bases de plusieurs projets dans le domaine des investissements et de la défense. La visite à Jakarta du président Obama en novembre 2010 a confirmé l'attention portée à l'Indonésie notamment dans la stabilité régionale et constitué une nouvelle étape de la relation, portée au rang de partenariat global.

En matière militaire, les deux pays ont initié un dialogue de planification en matière de défense visant à renforcer la coopération. L'Indonésie bénéficie des programmes américains de formation (IMET) et de financement (FMF et FMS) et des accords ont été conclus pour des matériels américains dans le secteur aérien. Membre de la « Tri-border initiative », l'Indonésie participe à des actions de

surveillance et à des opérations maritimes dans le détroit de Makassar afin de lutter contre la piraterie. L'intérêt commun pour la lutte contre le terrorisme se manifeste par une aide américaine à l'établissement de forces antiterrorisme et au renforcement des capacités en matière de renseignement ou par l'organisation de l'exercice CTX (Counter-Terrorism Exercise), mené dans le cadre ADMM+. Sur le plan économique, les deux pays disposent d'un accord en matière de commerce et d'investissement signé en 1996 et les États-Unis ciblent l'Indonésie comme marché prioritaire pour leurs exportations. Les échanges bilatéraux ont atteint 28 milliards de dollars en 2013, les États-Unis étant le 4ème partenaire de l'Indonésie.

Mais la politique étrangère indonésienne ne se cantonne pas à son environnement immédiat. Il est difficile de s'avancer dès lors que le nouveau Président entame seulement son mandat. Néanmoins, certains éléments peuvent être mis en exergue.

Tout d'abord, l'Indonésie conduit une politique étrangère pacifiste, basée sur le principe autoproclamé de « 1000 amis et zéro ennemi ». Concernant la sécurité internationale, le président Yudhoyono s'est engagé à augmenter le nombre de troupes indonésiennes déployées dans les opérations de maintien de la paix. Il a lui-même été à la tête des observateurs militaires de la force de maintien de la paix des Nations Unies en Bosnie et Herzégovine en 1995 – 1996. Le pays dispose d'un centre destiné à la formation des Indonésiens ou étrangers susceptibles d'être envoyés sur les théâtres d'opération des Nations unies. Il est aujourd'hui un contributeur important aux opérations de maintien de la paix, avec quelques 1700 casques bleus actuellement déployés dans 8 opérations de maintien de la paix, notamment avec la FINUL au Liban. Au total, depuis 1957, ce sont près de 30 000 Indonésiens qui auront été déployés sous casque bleu.

L'Indonésie joue un rôle actif au sein des grandes enceintes multilatérales et notamment des Nations unies ; elle a siégé au Conseil de Sécurité en 2007-2008. L'Indonésie est partie aux principaux instruments en matière de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Elle a signé le traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (en 1979), le traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) (signé en 1996 et ratifié en 2012) et est partie au traité de Bangkok, qui crée une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est. Elle a en outre conclu un accord de garanties généralisées avec l'AIEA en 1980, qui est complété par un Protocole additionnel, entré en vigueur en 1999. Dans le domaine de la sécurité nucléaire, elle a enfin adhéré en 1986 à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires (CPPMN) et à son amendement (2010). L'Indonésie a par ailleurs adhéré à la Convention d'interdiction des armes chimiques (en 1998) qui interdit la mise au point, la fabrication, le stockage et l'emploi d'armes chimiques. Cette convention instaure aussi un régime de déclaration et d'inspection de certaines activités industrielles. Elle a également adhéré à la Convention d'interdiction des armes biologiques (1992) qui interdit le développement, la fabrication et le stockage d'armes biologiques et à toxines.

L'intérêt porté à la sécurité internationale et la gestion des crises se manifeste également par le fait que l'Indonésie est candidate au Conseil de sécurité pour 2019-2021.

L'ambition de l'Indonésie d'intervenir sur les enjeux globaux était également manifeste sous la présidence Yudhoyono. Il faut rappeler que l'Indonésie est le seul pays d'Asie du sud-est membre du G20, et qu'elle co-présidait avec la France en 2011 le groupe de travail G20 sur la lutte anti-corruption. Elle a su aussi se saisir d'autres vecteurs d'influence thématiques qui lui donnent une voix dans le concert des nations qui ne peut pas être négligée, qu'il s'agisse de l'Organisation de la Conférence Islamique (dont elle est membre fondateur), de l'Organisation Mondiale du Commerce ou encore de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.



## II. LA FRANCE DOIT TROUVER SA PLACE DANS LE PAYSAGE RÉGIONAL

L'Asie du Sud-Est est une région du monde avec laquelle la France a noué des liens dès le XVI<sup>ème</sup> siècle, lorsque les navigateurs français ont atteint Sumatra. Dès le règne de Louis XIV, des relations officielles ont été établies avec l'échange d'ambassades : l'ambassade siamoise à la cour du Roi de France et l'ambassade française à la cour d'Ayutthaya. Il n'est pas utile de restituer toute l'histoire des relations entre la France et l'Asie du Sud-Est, car en réalité la France ne peut s'y appuyer pour déployer une diplomatie d'influence et l'illusion du relais indochinois a fait long feu. Pourtant les enjeux en Asie du Sud-Est sont importants pour la France, au regard de sa situation économique et de ses responsabilités régionales et globales. Elle doit démontrer qu'elle est un partenaire d'abord concerné, ensuite utile, et ancrer sa présence dans le long terme.

La France apparaît aujourd'hui comme un État « hors-jeu », ce qui est une limite mais aussi une chance. Un officiel singapourien a exprimé une position simple et essentielle : dans la configuration géopolitique actuelle, la présence stratégique d'autres pays constitue, pour les pays de l'ASEAN, une opportunité et une nécessité pour maintenir leur non-alignement. Il a ajouté que cette présence s'entend d'une présence stratégique, mais aussi économique et culturelle. Cette demande de multipolarité crée un espace pour l'Europe et la France en particulier.

Pour être efficace, notre pays doit s'organiser pour que ses actions aient un impact le plus large possible dans la région et créer des effets d'échelle. Tous les pays offrent des opportunités économiques, mais Singapour et l'Indonésie doivent devenir les priorités parce qu'ils présentent un intérêt politique et stratégique et constituent des relais d'influence, le premier ayant aussi vocation à héberger une grande partie des centres du réseau français. Producteurs d'initiatives, pays influents de l'ASEAN, c'est en consolidant les partenariats créés avec eux, en les étoffant et en les diversifiant, que la France gagnera en surface et densifiera sa présence. Ces actions devront naturellement s'inscrire en complémentarité d'une approche renforcée en direction de l'ASEAN elle-même.

### A. S'AFFIRMER COMME UNE « PUISSANCE MOYENNE MAIS À CAPACITÉS ET RESPONSABILITÉS GLOBALES » <sup>(1)</sup>

Dans son discours au siège de l'ASEAN à Jakarta, le 2 août 2013, le ministre des Affaires étrangères Laurent Fabius a souligné l'importance majeure que constituent pour la France l'ASEAN et les pays qui la composent et évoqué un pivot français en direction de l'Asie-Pacifique. Ce pivot n'est pas seulement motivé par des considérations économiques, mais aussi par un réalisme stratégique. La politique française à l'égard de l'ASEAN et nos partenariats

---

(1) Philippe Errera, Directeur chargé des Affaires stratégiques du ministère de la Défense, dans son discours de présentation de la politique de défense et de sécurité de la France en Asie-Pacifique, Hôtel de la Marine, 10 avril 2014.

stratégiques existants participent d'une architecture diplomatique à l'échelle de l'Asie-Pacifique. **Il ne peut pas y avoir de politique asiatique de la France sans l'ASEAN. Cette politique ne peut se résumer à un triangle Delhi-Pekin-Tokyo.**

Par ailleurs, la stratégie de sécurité que la France a longtemps eue fut la dissuasion nucléaire, stratégie qui a dimensionné le format des armées jusqu'à ce que ce dernier se heurte aux restrictions budgétaires. Il faut se poser la question de la définition d'une nouvelle stratégie globale et régionale. La Direction des Affaires stratégiques, la Direction générale de l'armement, l'État-major des armées et le ministère des Affaires étrangères ont produit pour la première fois, en 2014, un document de réflexion régionale sur la politique de défense et de sécurité de la France « *La France et la sécurité en Asie Pacifique* ». Ce document met en lumière deux choses : la France est présente en Asie-Pacifique et nos intérêts y sont engagés. La France doit affirmer cette réalité et convaincre qu'elle constitue un partenaire de choix.

## **1. La France partenaire stratégique**

L'Asie du Sud-est est enserrée entre trois partenariats stratégiques forts : ceux signé avec l'Inde, le Japon (la France vient de concrétiser un partenariat d'exception avec ce pays jetant les bases d'une coopération avancée) et l'Australie. À l'intérieur de ce triangle, la France dispose de quatre partenariats stratégiques en Asie du Sud-Est : ceux formellement conclus récemment en juillet 2011 avec l'Indonésie, en novembre 2012 avec Singapour et en septembre 2013 avec le Vietnam ; et celui qui existe dans les faits avec la Malaisie : notre pays y entretient des relations de défense plus anciennes, très denses, mais non formalisées. Tout cela fait sens.

### ***a. Le partenariat stratégique avec l'Indonésie***

La signature d'un partenariat stratégique, lors de la visite du Premier ministre François Fillon à Jakarta en juillet 2011, marque la volonté de la France d'être plus présente en Indonésie et de renouer les liens qui s'étaient distendus après la crise asiatique de 1998, avec le retrait de beaucoup d'entreprises françaises et la baisse importante de notre coopération. Il a été complété par une série d'accords bilatéraux. Tous ont été signés le 1er juillet 2011 à Jakarta.

La Déclaration conjointe de partenariat stratégique répond à l'engagement pris en 2009 par les deux chefs d'État de renforcer le dialogue sur les questions bilatérales et multilatérales. Elle prévoit des consultations régulières des ministres des Affaires étrangères et ouvre la voie à un approfondissement de la coopération bilatérale dans les domaines politique, économique, scientifique, culturel, de défense et de sécurité. Coopération renforcée également sur les grandes questions mondiales en matière d'environnement, de gouvernance économique et financière, de lutte anti-terroriste et dans le dialogue des civilisations.



La liste des accords adossés à cette Déclaration est la suivante :

– l'accord intergouvernemental sur l'énergie et les ressources minérales (signé le 1er juillet 2011) est destiné à favoriser la coopération institutionnelle et entre les secteurs privés ainsi que les investissements. Il permet de développer la coopération scientifique et technique, y compris en termes de formation et d'échange d'informations, dans des projets relatifs à l'énergie et aux ressources minérales ;

– l'accord intergouvernemental sur le tourisme (signé le 1er juillet 2011) vise à renforcer la coopération en matière touristique, à promouvoir les deux pays comme destinations, à augmenter les flux de visiteurs et à promouvoir le développement des ressources humaines et du tourisme durable ;

– l'accord intergouvernemental relatif à la coopération dans le domaine des musées, de la muséologie et des projets scientifiques et culturels afférents (signé le 1er juillet 2011) permet de renforcer la coopération en matière de formation des personnels et d'organisation d'expositions. Le musée Guimet est étroitement associé à cette coopération ;

– la lettre d'intention relative à la coopération industrielle et commerciale dans le domaine spatial (signé le 1er juillet 2011) marque le soutien des autorités françaises et indonésiennes à la proposition des entreprises des deux pays de mettre en œuvre un projet dans le domaine des télécommunications spatiales ;

– l'accord intergouvernemental relatif à la coopération en matière de programmes d'enseignement supérieur (signé le 1er juillet 2011) formalise la décision d'ouvrir le programme INDOTECH, qui permettra à une soixantaine d'étudiants d'accomplir la deuxième année de leur diplôme de master en France. Il confirme la mise en place d'un programme de cotutelle de thèse et de publications conjointes et la poursuite du plan d'action de modernisation des laboratoires de recherche indonésiens.

Il faut y ajouter à l'ensemble de ces accords la Lettre d'intention concernant la coopération en matière de défense du 29 mars 2012, qui a permis d'établir une relation de confiance entre les deux ministères de la défense. Elle a conduit à l'instauration d'un dialogue bilatéral en matière de défense (IFDD - Indonesia France Defense Dialogue) dont la première édition s'est tenue en avril 2013 à Jakarta. L'Indonésie avait été invitée à l'exercice Croix du Sud en 2014 en Nouvelle-Calédonie.

### ***b. Le partenariat stratégique avec Singapour***

Le 23 mars 1999, la France et Singapour avaient signé une Déclaration conjointe pour un partenariat renforcé. Le Premier ministre français François Fillon a signé avec son homologue singapourien une déclaration conjointe élevant la relation entre les deux pays au rang de partenariat stratégique, à Singapour le 18 octobre 2012.

Les deux pays y indiquent leur souhait d'élargir et d'approfondir la coopération bilatérale, dans les domaines politique, économique, particulièrement le développement des investissements croisés, de la défense et de la sécurité, des domaines culturel, universitaire et scientifique, et des échanges humains.

La France et Singapour souhaitent également renforcer leur coopération en ce qui concerne les grands enjeux internationaux. Sont notamment évoqués la régulation financière internationale, le renforcement du système commercial multilatéral, la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive, le terrorisme, la criminalité organisée, la piraterie maritime, les défis de la durabilité et de la sécurité énergétique, la coopération dans le domaine environnemental, l'assistance aux pays en développement, ainsi que la coopération et le dialogue sur les questions de sécurité régionale et internationale.

Ce partenariat, loin d'être un aboutissement, doit amorcer une nouvelle période dans nos relations bilatérales et se concrétiser par des réalisations conjointes ambitieuses. À ce titre, ont été signés en 2013 :

- entre ministères de l'Intérieur, une lettre d'intention afin de renforcer la coopération en matière de lutte contre la criminalité transnationale ;

- entre le National Heritage Board et l'Institut Français, une déclaration commune relative à l'organisation du Festival singapourien en France d'avril à juin 2015 ;

- entre l'Institut de recherche sur la sûreté nucléaire et le DSO National Laboratories, un protocole d'accord en matière de formation et de recherche ;

- un programme de formation dans le domaine du développement urbain durable en pays tiers est actuellement à l'étude entre l'Agence française de développement et le Singapore Cooperation Programme.

En matière de défense, le partenariat stratégique franco-singapourien comporte trois volets :

- un dialogue stratégique conduit par la DAS (DRIS désormais), qui permet des échanges de vues croisées qui permettent à la France de mieux percevoir la région et de définir son interprétation. La participation du ministre français de la Défense au Shangri-La Dialogue le complète ;

- la coopération militaire : elle concerne d'abord la sécurité maritime, mais aussi l'armée de l'air avec l'hébergement d'un escadron singapourien sur la base de Cazeaux. De nouveaux domaines ont été ouverts comme la gestion des catastrophes naturelles et la cyberdéfense ;

- les relations dans le domaine des équipements de défense : un comité se réunit tous les ans et y remontent un certain nombre d'informations. Un Comité Safari dédié à la Recherche et la technologie se réunit tous les six mois. La

coopération est excellente dans le domaine des radars, de la mer et un accent a été porté sur la cyberdéfense depuis quelques mois. Singapour dispose d'une agence pour les acquisitions (DSTA) d'une rigueur exemplaire. Le pays recherche les technologies les plus avancées et il n'y a pas d'offset dans les programmes d'armement. Il est intéressant de souligner que Thalès est implantée à Singapour et qu'elle choisit toujours ce pays pour le lancement de ses productions haut de gamme (radars, radio-logiciels, machines de cryptographie, gestion du trafic aérien). Son objectif de croissance est de passer de 400 millions d'euros à 1 milliards en 2023. La France n'est pas positionnée uniquement en qualité de pays vendeur de quincaillerie, mais comme pays producteur et sollicité pour du matériel très haut de gamme (sous-marins, matériels de surveillance notamment) intégrant une dimension opérationnelle. Singapour est notre deuxième partenaire en matière de recherche après le Royaume-Uni, marquant ainsi une relation de plus en plus étroite.

### *c. Le partenariat stratégique avec le Vietnam*

Quarante ans après l'établissement de relations diplomatiques, vingt ans après la visite du Président Mitterrand, alors que l'Année France-Vietnam donnait lieu à de nombreux événements, la France et le Vietnam ont souhaité imprimer une nouvelle dynamique à leur relation en signant le 25 septembre 2013 une déclaration commune de partenariat stratégique.

Les axes de ce partenariat sont : l'intensification de la coopération politique et diplomatique, au travers notamment d'un dialogue stratégique bilatéral et d'un soutien commun aux organisations multilatérales, une coopération accrue en matière de défense dans la suite de l'arrangement relatif à la coopération de défense du 12 novembre 2009, une priorité au renforcement de la coopération dans les domaines de l'économie, du commerce et des investissements, qui mentionne l'énergie nucléaire, la consolidation de la coopération au développement française, enfin, une plus grande coopération en matière de culture, d'éducation, de formation, de recherche scientifique, de droit et de justice.

Notre partenariat stratégique avec le Vietnam doit se décliner sur le plan concret. Des dossiers importants en matière d'équipements pour la marine vietnamienne sont sur la table. Nos entreprises y travaillent depuis plusieurs années (DIXI, CNIM, MBDA, Thalès, Airbus, Airbus Hélicoptères, Nexter). Il conviendrait de concrétiser certains prospects alors que d'autres pays se montrent très actifs, au premier rang desquels évidemment l'Inde, mais aussi les États-Unis, qui viennent de lever partiellement l'embargo sur les armes au Vietnam, ce qui constitue un précédent historique. Les Vietnamiens sont également très demandeurs d'échanges sur la situation régionale en Mer de Chine du Sud avec un pays comme la France.

Sur les autres volets, la concrétisation est là aussi la grande difficulté. Au cours de son entretien avec le Premier Ministre vietnamien, en marge du Sommet ASEM à Milan fin octobre 2014, le Président de la République a indiqué son

intention de se rendre au Vietnam en 2015. Cette visite, attendue de longue date par les responsables vietnamiens, permettrait peut-être d'évoquer les dossiers stratégiques régionaux et bilatéraux, mais aussi de faire avancer un certain nombre de dossiers importants qui nourriront notre relation dans les prochaines années.

En premier lieu des dossiers économiques de nos grands groupes sont en souffrance, qu'il s'agisse de la maintenance du réseau d'eau de plusieurs sites industriels vietnamiens pour Veolia, la participation à la réalisation d'un terminal gazier et d'une centrale thermique associée de 2000 MW pour GDF-Suez, la candidature pour la construction de la ligne 2 du métro de Ho Chi Minh Ville, ou encore de commandes d'Airbus A380, même si ces ventes semblent mal engagées. Il y a ensuite les projets qu'il faut asseoir ou accélérer, notamment la ligne 3 du métro de Hanoi, la première à être construite, que la France s'engage à financer à hauteur de près de 500 millions d'euros et dont plusieurs lots devraient être remportés par des entreprises françaises, notamment pour le matériel roulant, ou les projets immobiliers comme l'extension de l'hôpital français de Hanoi.

*d. La Malaisie : une relation équivalente à convertir en partenariat stratégique*

La France ne dispose pas de partenariat stratégique formalisé avec la Malaisie. Néanmoins, en pratique, la profondeur de la relation correspond bien à un partenariat stratégique. La Malaisie assumera une visibilité plus forte sur la scène internationale en raison de son entrée au CSNU et de sa présidence de l'ASEAN. Il était donc tout à fait opportun en amont de ces prises de responsabilités, de proposer un rehaussement du niveau de notre dialogue stratégique, à défaut d'une consécration juridique du partenariat.

C'est ce qu'a fait le ministre de la Défense Jean-Yves Le Drian lors de sa visite du 3 au 5 novembre 2014 en Malaisie. Il a également annoncé qu'il présiderait lui-même la prochaine séance du comité de défense à Paris en décembre. Cela a été très bien accueilli. Les échanges sont particulièrement denses sur les questions de défense, notamment sur la lutte contre le terrorisme et la situation en Mer de Chine méridionale. De nouveaux champs de coopération pourraient s'ouvrir, notamment dans le renseignement et la cyberdéfense.

Mais il s'agit aussi de consolider les partenariats industriels, en matière de sous-marins et au-delà pour ouvrir des perspectives importantes à nos entreprises et à nos technologies. Il est tout à fait remarquable que le ministre français ait commencé sa visite en Malaisie par la capitale du Sabah, Kota Kinabalu, où il a visité la base de la force sous-marine malaisienne, créée avec l'appui de la marine nationale et des industries françaises (DCNS, DCI). La sécurité des frontières est un enjeu important en Malaisie s'agissant de la protection de la Malaisie orientale (le Sabah et le Sarawak sur l'île de Bornéo), affectée par les trafics en tous genres et leur perméabilité aux incursions de terroristes basés au Sud des Philippines.

*e. La France fournisseur de matériel de défense et partenaire de coopération de défense*

La France a longtemps eu peu d'espace en Asie du Sud-Est pour vendre des matériels militaires. Elle n'a pas su apparaître comme une alternative, du fait de sa neutralité (qu'elle a rompue avec Taïwan mais avec une conclusion calamiteuse). Les choses ont changé. Un véritable partenariat en matière de défense a d'abord été construit avec la Malaisie et Singapour dans les années 1990 qui se poursuit aujourd'hui. La France détient aujourd'hui plus de 50 % du marché malaisien de la défense. Singapour est un client important également, avec 600 millions de chiffres d'affaires en 2013, même si la vente des sous-marins a échoué en 2014 et qu'il faut avoir conscience que les ventes d'armement vers la Malaisie affaiblissent notre stature de partenaire stratégique avec Singapour.

Les autres pays d'Asie du Sud-Est, tout en cherchant à affermir leurs alliances stratégiques de long terme, se sont engagés dans un effort de rattrapage qui s'accompagne d'un souhait de diversification de leurs partenaires et matériels. Tous nos partenaires de la région vont accroître leur effort de défense dans les années à venir. La Malaisie, le Vietnam, les Philippines sont intéressées par les matériels français. En Indonésie, en 2012, les entreprises françaises ont renforcé une implantation naissante en remportant plus de 800 millions de dollars de contrats.

La France dispose ainsi aujourd'hui d'une politique de défense construite. Trois sous-groupes sont identifiés :

– les pays politiquement prioritaires avec lesquels nous exerçons tous les niveaux de partenariat (dialogue politique et économique, échanges politico-militaires, coopération et armement) : il s'agit de la Malaisie et Singapour. Les relations sont profondes, nourries et les flux importants ;

– les pays identifiés comme prioritaires pour lesquels des outils ont été mis en place qu'il faut désormais nourrir : il s'agit de l'Indonésie et du Vietnam. Un dialogue de défense officiel est ainsi désormais en place avec l'Indonésie ;

– les pays dans lesquels les marchés sont faibles mais avec lesquels un travail doit être engagé pour une sensibilisation à l'offre française et avec un accompagnement politique : c'est le cas des Philippines avec qui un accord de défense a été conclu en 1994 (un séminaire de la DGA a été organisé en mai 2014), de la Thaïlande (un accord minimal de défense a été signé en janvier 2012 mais le pays a depuis lors subi un coup d'Etat militaire) et, très marginalement, de la Birmanie (nous disposons d'un attaché de défense non résident et un dialogue a été engagé avec l'école d'officiers mais la question du régime demeure).

Dans cette architecture régionale de ventes d'armement, Singapour est incontestablement devenu un point d'appui stratégique en complément des bases dans l'Océan indien et dans le Pacifique.

La relation bilatérale de défense va bien au-delà des prospections commerciales et se développe selon quatre axes structurants :

- le dialogue stratégique bilatéral ;
- l'accueil de l'école de chasse singapourienne sur la base aérienne 120 de Cazaux depuis 1998, ce qui en fait le seul pays au monde avec l'Allemagne à avoir une unité stationnée en France en permanence ;
- la coopération dans le domaine de la sécurité maritime avec des exercices annuels de contre-terrorisme et des opérations de protection des routes maritimes ;
- la coopération technologique qui est illustrée par l'acquisition de 6 frégates furtives, des programmes de radio-logicielle et trois laboratoires de recherche conjoints (SONDRA, CITRAL et IPAL). Thalès et EADS ont implanté à Singapour des centres de recherche et d'excellence qui emploient une cinquantaine de chercheurs.

Sur la période 2008-2012, Singapour est le 5ème plus grand importateur d'armes au monde ; la France est son deuxième fournisseur, après les États-Unis, et Singapour est notre 2ème partenaire bilatéral de recherche en technologie de défense. En 2013, Singapour a à nouveau été le deuxième pays pour l'exportation d'armement français, dans un contexte très compétitif, avec des marchés importants comme, par exemple, les ravitailleurs MRTT135 ou le système de défense aérienne Aster 30. Singapour est en outre une vitrine technologique, avec un processus d'acquisition empreint d'une grande rigueur et d'une très haute exigence technologique.

## **2. Renforcer et valoriser la présence française, pays riverain actif**

### ***a. Faire l'effort d'une présence politique régulière et de haut niveau***

La présence politique française s'améliore. En témoigne la multiplication des visites de haut niveau en Asie, qui ne se limitent pas aux géants indien et chinois. Il est important de souligner par exemple que François Fillon aura été en 2011 le premier Premier ministre en déplacement à Jakarta et que Laurent Fabius aura été le premier ministre des Affaires étrangères à se rendre au siège de l'ASEAN, démarche qu'il faudra renouveler pour la crédibiliser, et le premier depuis 17 ans à fouler le sol indonésien.

Le ministre des Affaires étrangères s'est également rendu au Vietnam. Le Premier ministre Jean-Marc Ayrault s'est rendu dans six pays d'Asie du Sud-Est (Singapour, le Cambodge, les Philippines, la Thaïlande et la Malaisie), le ministre de la Défense Jean-Yves Le Drian s'est rendu à plusieurs reprises à Singapour comme en Malaisie et la ministre du commerce extérieur Nicole Bricq a sillonné également la région, si bien que seuls Brunei et Timor-Est n'auront reçu aucune visite de haut niveau ces trois dernières années. Par ailleurs, le Président de la

République François Hollande a pu rencontrer tous ses homologues d'Asie du Sud-Est, ce qui est une première, à l'occasion d'un déplacement au Laos pour le Sommet de l'ASEM (Asia-Europe Meeting).

Cette présence des hauts responsables politiques s'est accompagnée de la venue en France de leurs homologues et de la signature de documents essentiels, parmi lesquels les partenariats stratégiques. Le Président Aquino a été le premier Président philippin reçu en visite d'Etat en France en septembre 2014. Le président du Laos a effectué sa première visite en France depuis 1992.

De plus, la présence du ministre de la Défense au Shangri-La Dialogue chaque année est une excellente chose. En 2014, Jean-Yves Le Drian était le seul ministre européen présent avec son homologue britannique, qui n'était pas venu depuis 3 ans. C'est dans cette enceinte que s'écrivent les discours de la politique de défense asiatique. C'est d'ailleurs parce que la France assure cette présence que le premier ministre japonais Shinzō Abe a parlé de la relation franco-japonaise dans son discours.

Il s'agit d'un changement très net dans la diplomatie française (même s'il faut rappeler que des liens très forts avaient été noués sous la présidence de Jacques Chirac avec Singapour et la Malaisie, particulièrement en matière de défense).

**Cette tendance doit être confortée. Il faut pérenniser la présence du ministre de la Défense au Shangri-La Dialogue et maintenir un rythme de rencontres de haut niveau à la mesure du poids de l'ASEAN dans l'économie et la géopolitique mondiale.**

***b. Inscrire la relation politique dans la dynamique régionale***

Sur le plan politique, la France a toujours estimé que l'ASEAN était un facteur de paix, de stabilité et de développement pour toute l'Asie. Il y a donc une nécessité à renforcer ces pays. En revanche, la capacité à affirmer une politique à l'égard de la région dans son ensemble ne peut pas passer seulement par une diplomatie plus active à l'égard de l'ASEAN, compte tenu de l'hétérogénéité de la zone et des limites de l'Association.

La France a été le premier pays à signer le traité d'amitié et de coopération et à accréditer son ambassadeur auprès de l'organisation en 2009. La France bute aujourd'hui sur le manque de moyens par rapport à d'autres partenaires. Or, le lobbying au niveau de l'ASEAN, conduit aussi par les grandes capitales asiatiques peut être efficace et la France ressent cet effet d'éviction, elle qui déploie des actions bilatérales et sur les seuls grands contrats. L'ASEAN tient aujourd'hui plus de 1000 réunions par an.

Les États-Unis ont été le premier pays hors ASEAN à accréditer un ambassadeur spécifiquement dédié à l'ASEAN, en 2008, et dès 2010 ils étaient le premier pays extérieur à l'organisation à ouvrir une mission permanente auprès du

secrétariat général de l'ASEAN à Jakarta. La Chine a fait de même 40 diplomates chinois sont affectés au suivi de l'ASEAN et une vingtaine de conseillers techniques américains. Le Japon a également ouvert il y a déjà quatre ans une représentation permanente exclusivement dédiée à l'ASEAN, forte aujourd'hui de 13 personnes à temps plein.

L'Allemagne a marqué son souhait d'intensifier ses relations avec l'ASEAN et s'est impliquée dans divers programmes : soutien allemand à la présidence du Myanmar en 2014, aide financière de 10 millions d'euros via l'agence de développement, la GIZ, entre 2008-2013, contribution au sein de nombreux programmes sociaux-culturels et environnementaux... L'Allemagne est le 5ème contributeur à l'ASEAN, avec 80 millions d'euros de contributions cumulées depuis 2005 et 70 millions d'euros sur les deux années à venir. Six experts de la GIZ sont assignés à des programmes de Renforcement des capacités et renforcement institutionnel, intégration économiques et soutien à l'AEC. Depuis 2012, une personne à l'ambassade à Jakarta suit à plein temps la coopération allemande avec l'ASEAN.

**La France doit poursuivre ses efforts de partenariats avec l'ASEAN.**  
La France n'a pas d'ambassadeur dédié (c'est l'ambassadeur à Jakarta qui est accrédité) mais une Délégation régionale de coopération pour l'ASEAN (DREG), rattachée à l'ambassade de France à Jakarta, qui comprend un conseiller et un volontaire international. Celle-ci a pour objectif de promouvoir la coopération avec l'ASEAN, en coordination avec le réseau d'ambassades déployées sur les dix États de l'ASEAN.

Auparavant située à l'Ambassade de France en Thaïlande pour suivre l'évolution des pays de la zone Asie du Sud-Est, la Délégation régionale de coopération pour l'ASEAN (DREG) a été déplacée en 2012 à l'Ambassade de France en Indonésie et Timor-Oriental afin d'être au plus près du Secrétariat Général de l'ASEAN et de générer une synergie étroite dans cette architecture régionale encore en construction. La DREG veille à développer des projets de coopération en collaboration avec les ambassades de France des dix pays membres de l'ASEAN (le Brunei, la Birmanie, le Cambodge, l'Indonésie, le Laos, la Malaisie, les Philippines, Singapour, la Thaïlande et le Vietnam), permettant à la fois de renforcer les trois piliers de la Communauté de l'ASEAN (politico-sécuritaire ; économique et socio-culturelle) et de valoriser l'expertise française implantée dans la région.

Son budget est modeste (500 000 euros) et lui permet de mener quelques actions ponctuelles, avec un positionnement de « niche » par rapport aux moyens japonais ou allemands, telles que des séminaires sur l'expertise française pour les villes durables, sur le climat, sur la « connectivité », des cycles de formation des fonctionnaires de l'ASEAN ou encore de la coopération audiovisuelle.

Il est assez incroyable d'apprendre qu'une mission de l'Inspection générale des Affaires étrangères a jugé le format de l'Ambassade d'Indonésie



adapté à ses missions, sous réserve de la suppression du poste de conseiller de coopération et d'action culturelle régional auprès de l'ASEAN et de son volontaire international (VI), seule accroche directe auprès de l'Association. Il faut au contraire faire monter ce dispositif en puissance. Le réseau est en place. Sa suppression serait totalement en porte-à faux avec le discours de Jakarta du ministre des Affaires étrangères. **Il faudrait au contraire, à défaut de disposer d'une représentation dédiée, lui conférer plus de moyens, y compris humains.**

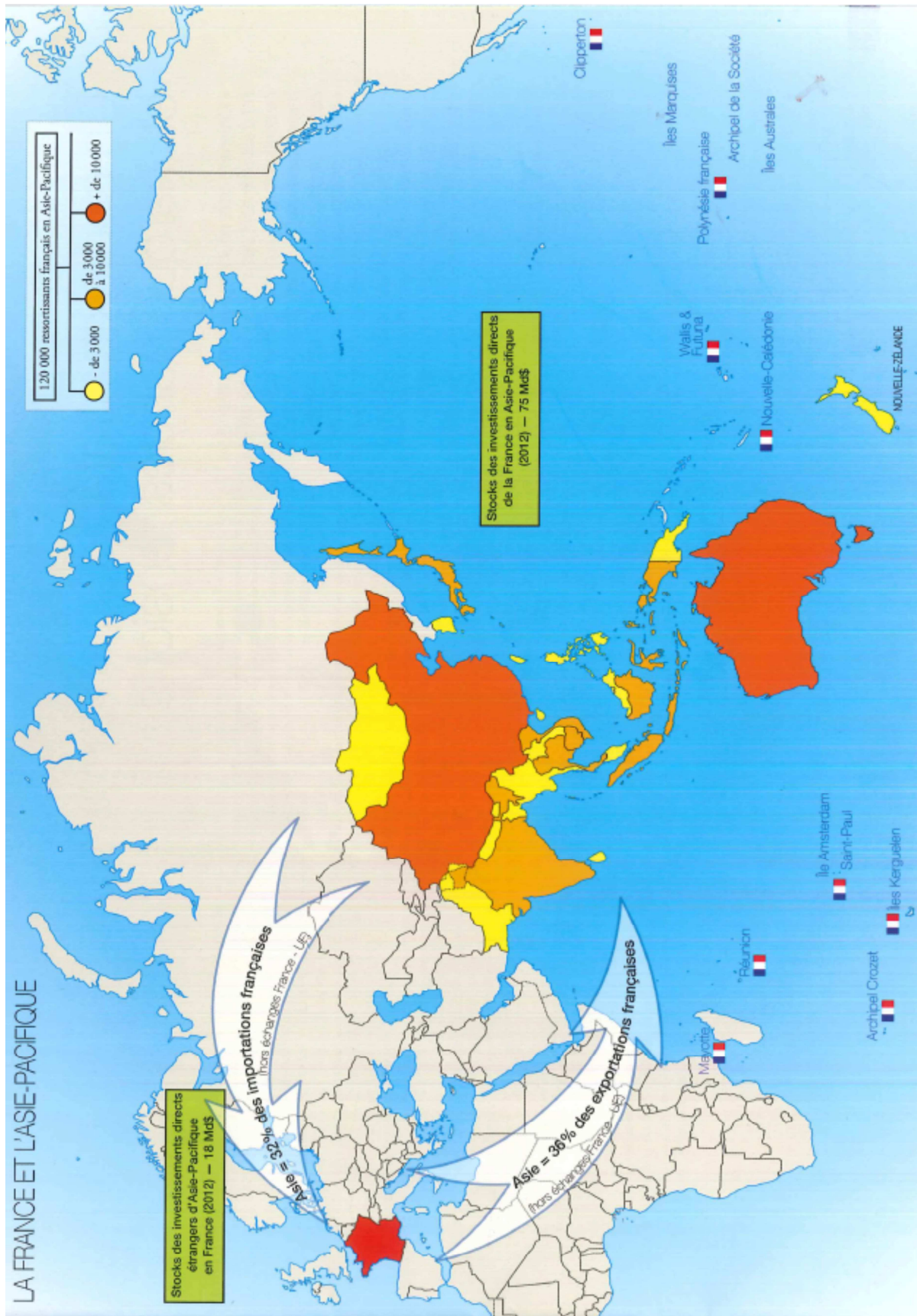
Par ailleurs, la dynamique régionale ne se loge pas nécessairement à l'ASEAN. **Nos ambassades doivent travailler en réseau plus qu'elles ne le font aujourd'hui dans une optique régionale.** Les ambassadeurs se retrouvent deux fois par an, en marge de la conférence des Ambassadeurs en août, et une fois à l'initiative de la Direction d'Asie et d'Océanie du ministère dans un des pays de la zone. Mais il faudrait des **réunions plus stratégiques visant à délivrer des messages convergents aux opérateurs comme Ubifrance et aux acteurs culturels.** Il n'existe pas de culture d'entreprise dans nos ambassades pour **travailler à l'échelle régionale, mais aussi sous-régionale**, par exemple un pool Rangoon-Vientiane-Bangkok-Pnohm Pehn, car les acteurs sont regroupés sur un pays (à Bangkok en l'espèce, où l'on trouve par exemple tous les journalistes) et qu'il ne s'agit pas non plus de mettre l'ambassade dudit pays dans une position hiérarchique.

C'est naturellement un problème général qui ne concerne pas seulement l'Asie, mais en Asie du Sud-est ce mode de fonctionnement serait pertinent. Si c'est très difficile à envisager dans certaines régions, par exemple en Asie du Sud compte tenu de la domination de l'Inde, l'Asie du Sud-est est une région qui s'intègre, économiquement et, petit à petit, diplomatiquement, politiquement. **C'est l'histoire même de l'ASEAN qui doit nous conduire à mettre en place ce travail en réseau beaucoup plus qu'ailleurs.**

### *c. Valoriser l'Outre-mer français*

Dans son discours devant l'ASEAN en 2013, le ministre des Affaires étrangères Laurent Fabius rappelait que la France appartient à l'espace Asie-Océanie, par son histoire, par le fait qu'un million de Français au moins sont originaires d'Asie, et par ses territoires du Pacifique où vivent plus d'un demi-million de Français.

La France est effectivement une puissance riveraine de l'Océan Indien et du Pacifique mais il faut remédier au déficit d'affirmation politique de notre présence stratégique. La carte que l'on trouve page 3 du document de réflexion régionale sur la politique de défense et de sécurité précité et ci-dessous reproduite montre la présence française, qui cerne l'Australie et révèle ce qui pour un marin est une évidence, à savoir que la France est un pays Indo-Pacifique.



Source : La France et la sécurité en Asie Pacifique, Ministère de la Défense, 2014.

La valorisation de son histoire outre-mer est néanmoins difficile. Il faut dire que les rapports avec ses voisins du Pacifique-Sud n'ont pas toujours été simples. La normalisation de ses relations a dû attendre la fin des essais nucléaires en 1996 et la résolution de la crise néo-calédonienne et du statut du Vanuatu. Quant aux pays d'Asie du Sud-Est, leur propre histoire conduit à rendre délicate la valorisation des collectivités françaises d'Outre-mer. Elles sont notre héritage colonial et ces pays ont construit leur identité sur leur victoire contre la colonisation, victoire qui légitime encore les équipes au pouvoir. La décolonisation est encore utilisée comme un ciment national.

De plus, vues d'Asie du Sud-Est, la Nouvelle Calédonie ou la Polynésie sont lointaines et ne semblent pas toujours appartenir au même espace stratégique. Il est donc indispensable **d'arrimer nos territoires d'Outre-mer à l'Asie, en favorisant les flux et, peut-être, en renforçant les liens avec l'Australie**, grande puissance qui parvient, elle, à exister dans le paysage politique d'Asie du Sud-Est.

Théoriquement, les territoires du Pacifique représentent une opportunité importante pour la France au plan économique. En effet, ils constituent une ouverture sur l'Asie et l'Australie, deux régions extrêmement dynamiques. Grâce à la participation au PECC (Pacific Economic Cooperation Council) des territoires français du Pacifique et à leur intégration dans la région, les hommes d'affaires et les institutions qui y sont installés bénéficient d'un important réseau, dont ils peuvent faire bénéficier les entreprises cherchant à s'installer en Asie. Mais aujourd'hui la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie françaises souffrent d'un manque de visibilité, d'une part, d'intégration, d'autre part. L'ADECAL (agence de développement de la Nouvelle Calédonie) porte actuellement un projet ambitieux de création d'une **plateforme collaborative numérique** visant à être le support du partage d'informations entre les différents acteurs (Ambassades de la région, CCEF et Ubifrance). Cette base d'information est destinée aux entreprises voulant s'installer dans ces territoires. Il convient de **mener à bien ce projet**.

De même qu'une plus grande fluidité en Asie-Océanie permettrait de donner une réalité économique au concept de puissance régionale, une plus grande mobilité des personnes entre l'Asie et les territoires d'Outre-mer français installerait la France dans le paysage. **Les mobilités étudiantes et professorales, notamment avec l'Université du Pacifique, devraient faire l'objet d'une volonté accrue**. Les organismes présents dans les territoires devraient jouer un rôle de lien et d'appui à des partenariats approfondis ; l'on songe par exemple à l'IFREMER ou l'INRA.

Sur un autre plan, **le tourisme à destination des territoires français du Pacifique est insuffisamment développé**, alors même que c'est une manne importante pour eux.

*d. Affirmer les intérêts de sécurité français et la présence stratégique historique de la France*

L'Asie du Sud-Est constitue un enjeu majeur de sécurité pour la France. La France a des intérêts dans la région en qualité de membre permanent du Conseil de sécurité, mais elle est aussi directement concernée par la sécurité de la région, en qualité de puissance riveraine, d'alliée traditionnelle des États-Unis qui concourent à la stabilité de la région et de victime potentielle des menaces.

Concernant l'exposition directe, la protection des départements et collectivités d'outre-mer, la surveillance et la protection de la zone économique exclusive, la deuxième du monde, aussi riche en ressources que fragile, imposent d'être en capacité de surveiller, prévenir et réagir en cas de menace, y compris militairement. La communauté française compte désormais parmi les plus importantes communautés expatriées non-asiatiques de la région : ils sont 44.000 Français inscrits au registre mondial des Français établis hors de France et sans doute 60 000 en tout. À cela s'ajoutent les 1,2 millions de Français qui se rendent en Asie du Sud-est chaque année, pour affaires ou tourisme.

Ensuite, la France peut être durement affectée par une altération du commerce international. Le livre blanc français pour la défense et la sécurité nationale de 2013 rappelle que les équilibres géopolitiques, les rivalités nationalistes, la prospérité et la croissance de l'Asie nous concernent directement et qu'une crise majeure en Asie aurait des conséquences très sérieuses pour l'Europe. Intégrée au commerce mondial, la France est dépendante de ses approvisionnements maritimes : les deux tiers de son trafic conteneurisé total traversent la mer de Chine. En cas de perturbation ou blocage des flux en mer de Chine, les conséquences seraient massives :

- paralysie des secteurs industriels tels que l'automobile, l'informatique, par pénurie de composants, et mise au chômage technique partiel ou total d'une partie importante des personnels durant la phase aiguë de la crise, puis fonctionnement au ralenti ;

- arrêt brutal de l'approvisionnement en certains biens de consommation, créant des pénuries et entraînant des tensions inflationnistes.

Enfin, la France peut être visée par des menaces comme le terrorisme (le contrôle des produits exportés vers l'Iran et la Syrie depuis les ports asiatiques demeure insuffisant), la contrebande, les trafics de drogue et d'êtres humains. Quelques centaines de combattants australiens sont en Syrie (200 000 syro-libanais vivent en Australie) et la façon dont on structure nos services de renseignement est essentielle.

Des éléments extérieurs peuvent les perturber, comme ce fut le cas avec les révélations de l'informaticien Edward Snowden, ancien consultant de l'Agence nationale de sécurité (NSA) des États-Unis. Elles ont jeté un froid sur les relations entre la Malaisie et Singapour en révélant que le renseignement militaire de

Singapour a aidé les États-Unis, le Royaume-Uni et l'Australie à recueillir des données venues de Malaisie et passées par le réseau câblé souterrain SEA-ME-WE 3, en partie contrôlé par le groupe Singapore Telecommunications (SingTel). L'Indonésie a également suspendu sa coopération avec Canberra en matière de lutte contre l'immigration clandestine, en raison des soupçons d'espionnage de responsables indonésiens par les services australiens.

Sur le plan stratégique, la France a une présence historique marquée sur laquelle capitaliser. C'est le seul pays européen à disposer de forces partout dans la zone Indo-Pacifique et c'est un élément à mieux faire valoir. La France entretient aussi en Asie du Sud-Est un réseau diplomatico-militaire composé de 5 attachés de défense résidents (Indonésie, Malaisie, Singapour, Thaïlande, Vietnam), un expert protection civile à vocation régionale à Singapour et 4 attachés de sécurité intérieure (Indonésie, Singapour, Thaïlande, Laos) et un officier français est aussi présent au sein à l'IFS (Information Fusion center) précité.

La France a un officier général de marine commandant de la zone maritime de l'océan Pacifique et les forces maritimes de l'océan Pacifique : ALPACI. Il est également commandant supérieur des forces armées en Polynésie française (COMSUP Papeete) et commandant du centre d'expérimentation du Pacifique. ALPACI a compétence sur la zone maritime de l'océan Pacifique, qui s'étend des détroits indonésiens, à la côte australienne et au méridien du cap sud de la Tasmanie à l'ouest, à la côte américaine à l'est. En revanche la zone entourant la Nouvelle-Calédonie est sous la responsabilité du commandant supérieur des forces armées en Nouvelle-Calédonie (COMSUP Nouméa).

ALPACI relève directement du chef d'état-major des armées (CEMA); en tant que commandant de forces maritimes, ALPACI relève de l'amiral commandant la force d'action navale (ALFAN) pour la gestion, l'entraînement et la préparation des unités affectées de manière permanente en océan Indien. ALPACI assure le contrôle opérationnel des unités et forces maritimes déployés dans sa zone de compétence, à moins qu'un autre officier général n'ait été désigné à cet effet pour une opération particulière. ALPACI assure également une forte activité de diplomatie de défense auprès de tous les pays de la zone, et cherche systématiquement à construire et développer avec eux une coopération militaire.

Les unités permanentes sont constituées des Frégates de surveillance Prairial et Vendémiaire (basées respectivement à Papeete et à Nouméa) dotées chacune d'un hélicoptère Alouette III. Par ailleurs, le groupe école Jeanne d'Arc composé d'un Bâtiment de Projection et de Commandement et d'une frégate fait chaque année un passage dans la zone de compétence ALPACI. Des bâtiments en traversée de longue durée peuvent également transiter par la zone et être placés sous l'autorité d'ALPACI.



On recense *in fine* plus de 2 500 militaires et civils de la défense présents dans le Pacifique responsables de la protection et de la sécurité des territoires français, du contrôle des zones économiques exclusives et de l'action de l'État en mer. Elles peuvent intervenir sur zone et participer à des opérations de coopération grâce à 2 frégates de surveillance, 3 patrouilleurs, 4 avions de surveillance maritime, 4 avions de transport tactique et une demi-douzaine d'hélicoptères.

Sur la base de ces réalités, la France se présente comme un pays Indo-Pacifique disposant d'une capacité de projection stratégique. Le document sur la politique de défense et de sécurité de la France précité établit clairement cette ambition. **Il convient de diffuser ce document, qui comporte plusieurs cartes, auprès de nos partenaires et rappeler à chaque occasion la réalité des intérêts et de la présence françaises.**

Mais cette présence stratégique française en fait-elle pour autant une puissance Indo-Pacifique légitime à intervenir dans les affaires de l'Asie du Sud-Est ? C'est aussi ce qui est en jeu dans la concrétisation d'un « pivot » vers l'Asie, la capacité à s'intégrer dans la dynamique régionale de sécurité.

### 3. Contribuer à la sécurité régionale

#### *a. Exister dans l'architecture régionale de sécurité*

La France essaie de valoriser la contribution à la stabilité qu'elle peut apporter en Asie-Pacifique. Même si les relations avec les États-Unis occupent une place prépondérante, qu'il s'agisse d'un legs historique (Philippines) ou d'un mouvement récent (Inde, Indonésie), il existe un espace pour la France. Si l'on prend l'exemple de l'Indonésie, l'attachement au principe du non-alignement et un anti-américanisme assez fort lié notamment au soutien à Israël freine le partenariat avec les États-Unis. L'Indonésie jalouse en outre sa souveraineté et demeure méfiante quant aux initiatives américaines en matière de sécurité maritime. Cette défiance s'est d'ailleurs accrue à la suite des révélations d'Edouard Snowden (les « *Five eyes* » n'ont pas épargné l'Indonésie).

Sur le plan de la défense, **la France doit convaincre qu'elle apporte une connaissance et une habitude de gestion des affaires du monde, de membre permanent du Conseil de sécurité, l'expérience de la gestion des crises et aussi une capacité autonome de renseignement.** Il est important que la France apparaisse comme un partenaire de l'ensemble de la région. D'autres pays comme l'Allemagne essaient de se positionner. La France a l'avantage d'être un membre permanent du Conseil de sécurité et de disposer d'une industrie de satellites d'observation qui offre une indépendance par rapport aux informations de sources américaines. Elle doit jouer cette carte.

Comment la France peut-elle envisager une participation aux différentes instances ? La France reste à l'écart de nombreuses organisations régionales du fait de sa faible présence. Elle n'est d'ailleurs pas la seule à subir ce sort : le

Royaume-Uni, comme la France, a échoué en 1995 à intégrer l'ARF (Asia Regional Forum). Il faut composer aussi avec une farouche défense de leur souveraineté par ces Etats. Tout ce qu'ils peuvent percevoir comme une atteinte à leur souveraineté ou comme une méconnaissance de leur singularité est extrêmement mal vécu et indigne d'un partenaire. Deux exemples ont été donnés. Le premier est la promotion par la France, en mai 2008 au Shangri-la Dialogue, du droit de poursuite dans la lutte contre la piraterie dans l'Océan indien. Aucun Etat d'Asie du Sud-Est ne peut concevoir une telle chose ! L'autre exemple est celui de la proposition de vente de matériels militaires à Singapour identiques à des matériels acquis par la Malaisie.

Des parlements sont parfois très réticents quant à la participation dans des organisations subrégionales. Or, il existe des relations très anciennes entre ces dernières et la France. L'Asian Institute of technologies de Bangkok qui forme des cadres dans toute l'Asie, créée en 1959, est une réminiscence de la guerre froide. La Commission du Mékong est l'héritière du comité du Mékong créé en 1957 sous l'égide des Nations unies et avec lequel la France entretenait de longue date une coopération. La France a un problème d'appropriation de sa propre histoire. C'est le seul pays d'Europe qui se trouve dans cette situation : les autres sont peu présents, pas intéressés ou irréguliers.

**Il est important de parvenir à s'insérer dans les organisations régionales.** L'adhésion à l'organisation ReCAAP de lutte contre la piraterie en mer (Regional Cooperation Agreement on Combating Piracy and Armed Robbery against Ships in Asia) est un objectif de court terme. Cette adhésion bute sur l'obligation constitutionnelle d'une version française de l'accord. Or la participation à cette organisation a aussi des conséquences pratiques comme la vente de radars, de matériel de surveillance, en sus des actions de coopération de type formation et participation à des exercices, ce qui est envisageable pour ALPACI malgré ses moyens limités car ils sont planifiés très à l'avance.

**L'intégration dans ReCAAP** est intéressante car elle permettrait de renforcer notre influence stratégique en resserrant notre alliance avec le Japon et Singapour qui en sont à l'initiative. C'est en outre un organisme interétatique regroupant 18 Etats-membres dans un cadre officiel avec un dialogue sur la sécurité maritime au sud de Palawan entre attachés de défense. La participation à ces groupes de travail thématiques régulier donnerait une existence à la France sur le plan stratégique. C'est une structure de dialogue pour laquelle la candidature française ne heurterait pas la Chine (contrairement à l'ADMM+).

La France projette également d'**adhérer à l'ADMM+** qui regroupe les ministres de la Défense des dix pays de l'ASEAN et les six pays riverains que sont la Nouvelle-Zélande, l'Australie, le Japon, les États-Unis, la Corée du Sud et la Chine. Cette participation permettrait de diffuser une vision de la France comme vecteur de paix et de lui reconnaître la qualité de pays Indo-Pacifique. L'entrée de la France dans l'ADMM+ est loin de faire consensus ; le ministre de la Défense chinois a clairement signifié que l'élargissement de l'instance n'était pas



d'actualité et que la France était une puissance européenne et non asiatique. Cela démontre aussi que, compte tenu de l'influence politique, économique et stratégique de la Chine, c'est aussi dans l'espace que la Chine voudra nous accorder que l'on avancera. Une adhésion à l'ADMM+ à court terme est très improbable, mais notre candidature doit être renouvelée, ce qui permettra aussi de crédibiliser l'intérêt de la France à ces questions de sécurité.

D'autres participations concourent à cette crédibilité. **Toutes les initiatives de coopérations qui concourent à la stabilité de la zone et à l'assistance permettent à la France, dès lors qu'elle y participe, d'accéder à de l'information, d'accumuler des connaissances, d'approfondir ses liens avec ces pays et de mettre en valeur son expertise et sa contribution positive.** Il ne faut pas sous-estimer l'importance de la participation française à **l'Information Fusion Center (IFC)** qui contribue par l'échange d'informations à la sécurité maritime en Asie du Sud-Est. 35 pays participent. 2100 bateaux sont enregistrés dans la communauté des volontaires, 800 000 bateaux sont en base et 74 000 bateaux sont suivis en permanence. La France y a affecté un officier de liaison qui a la direction d'un groupe de travail (liens et échanges avec les acteurs du monde maritime). Le portail est accessible pour tous les partenaires, par exemple à Brest, et des portails restreints peuvent être ouvert pour des coopérations avancées, comme par exemple pour les États de la Malacca States patrol.

La France a proposé que son officier de liaison soit présent dans le **nouveau centre HADR de lutte contre les catastrophes naturelles**, le temps de voir si le centre fonctionne et si une personne à temps plein est requise. La France peut apporter une contribution utile dans la gestion des catastrophes naturelles, compte-tenu de son expertise et de son avancée technologique en matière d'images satellitaires, utiles pour la prévention, comme pour la réaction. Elle est crédible dans ce rôle. **Le CNES** met déjà à disposition des cartes des zones sinistrées facilitant l'organisation des secours produites à partir des images des satellites français. Les agences spatiales signataires de la Charte « Espace et Catastrophes Majeures » de 2000, dont le CNES est fondateur aux côtés de l'ESA, se sont en effet engagées à fournir, gratuitement et sur une base volontaire, des données satellitaires aux autorités de sécurité civile responsables des zones touchées par toutes sortes de catastrophes d'origine naturelle – principalement d'ordre météorologique, sismique ou volcanique – ou humaine – comme certaines pollutions massives – afin de pouvoir organiser le plus efficacement possible les secours aux victimes et les moyens de gestion de crise.

#### ***b. Convaincre que la France peut être une puissance Indo-Pacifique en Asie du Sud-Est***

La France ne manque pas de rappeler qu'elle a co-présidé avec l'Indonésie la conférence de Paris qui a conduit aux accords d'octobre 1991 rétablissant la paix au Cambodge. Elle a également soutenu militairement et sur le plan humanitaire l'indépendance de Timor-Est en 1999, pays avec lequel elle entretient de bonnes relations et qui entrera certainement un jour dans l'ASEAN. Mais ces

deux opérations ont été conduites dans le cadre onusien, ce qui accredité, d'une part **l'idée que la France ne conduit plus une diplomatie autonome**, d'autre part **qu'elle intervient en qualité de membre du Conseil de sécurité et non d'acteur régional**. La France est-elle un acteur régional ?

Le discours sur la France puissance régionale connaît un succès très modéré auprès de nos partenaires d'Asie du Sud-Est.

D'abord, il est difficile de faire valoir que la France est en Asie car elle est dans le Pacifique. Il faut néanmoins être attentif à l'intérêt croissant d'un certain nombre de membres de l'ASEAN pour le Pacifique, illustré par la visite du Président indonésien à Fidji en juin 2014 et la participation des Philippines, de l'Indonésie, de la Malaisie et de la Thaïlande au Dialogue post-Forum de la Communauté du Pacifique-Sud. L'émergence d'une politique océanienne des pays de l'ASEAN, d'abord tournée vers des problèmes concrets comme la résolution des différends frontaliers avec Fidji, permettrait de rappeler l'interdépendance en termes de prospérité et de sécurité entre le Pacifique, l'Océan Indien et l'Asie, donc le rôle stabilisateur que joue la France.

Ensuite, les enjeux de sécurité ont conduit à renforcer la présence française dans l'Océan Indien (conflit en Afghanistan), où la base de Djibouti demeure un pilier du dispositif français, et non dans le Pacifique. Cette présence a encore été accrue avec les opérations de lutte contre la piraterie et les enlèvements qui menaçaient directement les eaux françaises. On pourrait croire que cet effort est perçu comme une contribution à la paix et la stabilité en Asie-Pacifique, mais il n'en est rien. L'Océan indien n'est pas l'Asie du Sud-Est.

Même si la Thaïlande, Singapour, la Malaisie et l'Indonésie sont membres de l'Indian Ocean Rim Association (IORA), seule cette dernière développe une politique étrangère jusque dans l'Océan Indien et encore n'en est-elle qu'à ses balbutiements. L'Indonésie assurera pour la période 2015-2017 la présidence de l'Indian Ocean Rim Association (IORA). Déjà, depuis 2013, la troïka de l'IORA est composée de l'Australie en tant que présidente, de l'Indonésie en tant que vice-présidente et de l'Inde comme ancienne présidente. La présidence indienne a fait sortir de l'ombre l'organisation et l'a dotée d'un plan stratégique axé sur la sécurité maritime, la facilitation du commerce et de l'investissement, la gestion de la pêche, la réduction des risques de catastrophes naturelles, la coopération dans le domaine de la science et de la technologie et sur le plan académique et les échanges culturels et touristiques. La présidence indonésienne aura valeur de test s'agissant de la jonction Asie Pacifique - Océan Indien en matière stratégique.

L'Australie et l'Indonésie ont intérêt à la valorisation d'une identité Indo-Pacifique qui leur permettrait de s'affirmer dans l'Océan Indien et en direction des pôles. Cela renforcera la connexion entre les deux Océans, faisant de l'Indonésie l'Etat-pivot assurant la promotion de la stabilité d'un Océan à l'autre. La France apparaîtrait dans cette optique comme un producteur de sécurité, au travers de ses partenariats stratégiques et de sa coopération en matière de renseignements.

De telles évolutions crédibiliseraient l'idée que la présence française dans l'Océan indien et le Pacifique la légitime en Asie du Sud-Est. **Il faut donc continuer à porter ce discours de la France puissance Indo-Pacifique, même si l'on en connaît les limites.** En outre, le rapprochement de certains pays de la région avec l'Inde, puissance de l'Océan indien et partenaire stratégique de la France, pourrait donner du poids à cette image.

Car aujourd'hui la France peut-elle apparaître comme une puissance Indo-Pacifique légitime à peser en Asie du Sud-Est si elle n'a pas de capacité de réaction dans la région ? **Si la France veut convaincre ses partenaires que sa contribution est aussi naturelle qu'utile, elle doit tout de même s'interroger sur les moyens de son ambition.** À défaut, il lui sera difficile de s'assurer une présence au cœur du jeu stratégique.

L'état de nos forces en Asie-pacifique est perfectible et leur représentation en Asie du Sud plus encore. La frégate de Nouméa fait régulièrement des escales. Le Vendémiaire était à Danang du 15 au 19 novembre 2014. Il faut le souligner car c'est à cette occasion que pour la première fois dans l'histoire des relations bilatérales avec l'armée populaire vietnamienne, un exercice conjoint a pu être conduit avec une corvette de la marine populaire, certes d'un niveau très basique et uniquement tourné vers le sauvetage. Mais la frégate n'assure pas de représentation commerciale. Les escales sur zone ont normalement une fonction de représentation et on peut s'interroger sur le matériel, par exemple l'absence de participation du Charles de Gaulle dans les représentations avec des Indiens pour éviter un jour de mer de plus.

Il faut reconnaître que la présence physique française est assez faible et la présence navale en particulier a été fortement réduite dans les années 1990. Sur le plan de la capacité d'intervention en cas de catastrophe sur zone, on peut regretter la gestion très moyenne constatée après le typhon Haiyan/Yolanda qui a ravagé les Philippines. La réaction française a été trop lente et trop faible. Un détachement de la Sécurité Civile française, composé de 41 militaires de l'unité de Nogent-le-Rotrou et de 22 sapeurs-pompiers d'Ile-de-France, a été envoyé sur place une semaine après la catastrophe. La France ne disposait pas des forces pré-positionnées, navales ou aériennes, sur une zone pourtant identifiée dans le Livre Blanc. Les quelques CN-235 Casa présents dans la zone permettent sans problème d'aller d'île en île, moins facilement de passer du Pacifique à l'Asie du Sud-Est pour se projeter comme une puissance.

Il aurait fallu dépêcher un navire, y embarquer une demi-douzaine d'hélicoptères de manœuvre, envoyer des appareils Transall depuis nos territoires d'Outre-mer, mobiliser un avion A 400 M, que l'ambassadeur de France, accompagné d'un officier général et d'un haut-responsable de la Sécurité civile, coordonnent l'arrivée de l'aide française et le travail des associations et organisations humanitaire de manière visible.

On a même pu mesurer le recul français par rapport à des catastrophes antérieures. À la suite du tsunami de 2004, outre un important soutien logistique et des dons, un programme de construction de centres de crise et de formation des personnels a été mis en œuvre, en partenariat avec la Croix-Rouge française. L'opération Beryx mobilisait à l'époque 70 personnels de la Sécurité civile, l'équipage d'une frégate, 12 hélicoptères de transport ou de reconnaissance, 2 appareils de transport tactique Transall, 1.400 militaires environ. Après le tremblement de terre de Padang en septembre 2009, une mission humanitaire d'urgence composée de 80 agents de la sécurité civile et du centre de crise du Ministère des affaires étrangères a été dépêchée pour porter assistance aux populations sinistrées.

#### TEMPS DE TRANSIT ESTIMÉS

Zone départ	Zone arrivée	Temps indicatif de transit à 12 nœuds (sans escale)
Toulon	Nouvelle-Calédonie	40 jours
Toulon	Mer de Chine	30 jours
Abu Dhabi	Mer de Chine	20 jours
Abu Dhabi	Nouvelle-Calédonie	25 jours
Tahiti	Hawaï	9 jours
Tahiti	Mer de Chine	20 jours
Nouméa	Mer de Chine	13 jours

Ce manque de moyens n'a pas besoin d'attendre qu'un conflit éclate, ce qui est peu probable, pour être révélé, il apparaît au grand jour lors de catastrophes humanitaires, qui malheureusement se produiront encore. Le contraste est saisissant avec le pivot américain, dont on mesure alors la réalité. Pour apparaître comme une puissance, **la France doit développer sa diplomatie humanitaire en Asie du Sud-Est, ce qui impose de disposer de moyens à hauteur de ses ambitions. Ses interventions devraient alors s'inscrire dans la continuité d'une diplomatie militaire d'échanges bilatéraux, de coopérations structurelle et opérationnelle (formation des forces armées locales), d'une diplomatie navale manifestée par des escales régulières dans les ports de la région, d'une diplomatie aérienne, faite de fréquents passages sur des aéroports de la région lors de transits depuis la Métropole ou d'exercices, de partenariats stratégiques, politiques et industriels soutenus par les prospections pour des contrats d'armement.**

En termes d'intervention militaire *stricto sensu*, la France n'a plus les moyens d'entretenir des forces permanentes. Mais elle doit trouver un moyen de démontrer qu'elle peut intervenir en cas de besoin. Les relations avec la Malaisie et Singapour et les équipements acquis par ces pays, comme l'A400 M par la Malaisie, dont l'équipage sera formé à Orléans, pourraient nous permettre de disposer de lieux et d'équipements pour un déploiement de forces. **Un accord de soutien logistique mutuel assurant l'interopérabilité pourrait être proposé à nos partenaires singapourien et malaisien.** Il convient d'y réfléchir car, même si

on imagine difficilement une intervention française en cas de conflit, une capacité de projection de forces modifierait indubitablement la perception de la France dans la région. Ce point est d'autant plus sensible que la question de la neutralité de la France face à l'accroissement des tensions ne peut être tenue pour acquise.

*c. La neutralité bienveillante : une position tenable à long terme ?*

Au cours des différentes auditions conduites par la Mission, la question de savoir si la France pouvait se maintenir dans une position de neutralité à l'égard des contentieux régionaux a donné lieu à des réponses très contrastées. La lecture du Livre blanc de la Défense, comme du document « La France et la Sécurité en Asie Pacifique » précité permettent de comprendre en creux qu'aucun engagement d'intervention n'est formulé en Asie- Pacifique ; seul l'Océan Indien est visé.

La préoccupation majeure des États d'Asie du Sud-Est est de parvenir à sécuriser leurs frontières terrestres et maritimes. La question à trancher est la suivante : la France doit-elle développer un discours sur ce sujet ? C'est une question très délicate compte tenu des implications de cette démarche, mais l'attitude de neutralité distante est-elle tenable ? Personne ne met en doute le bien-fondé de la démarche française qui consiste à réaffirmer la stabilité, la résolution pacifique des différends et l'impérieuse libre-circulation maritime et aérienne. Néanmoins, pour de nombreux spécialistes, la France ne pourra s'abriter longtemps derrière des positions de principes pour plusieurs raisons. Est-ce en outre l'intérêt de la France ?

Si la position de neutralité est fragile à long terme, c'est d'abord parce que le « pivot » français consiste notamment à participer à la militarisation croissante de l'Asie et qu'il conviendrait de s'interroger sur les conséquences en matière d'architecture de sécurité de la région et sur les engagements qui peuvent découler de ces contrats. La France intègre ces ventes dans ses partenariats stratégiques (ou équivalent avec la Malaisie) et les assortit donc de « prestations » très concrètes : exercices conjoints avec l'Inde, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, recherche militaire avec Singapour, coopération avec les Japonais en matière navale dans le Pacifique-Sud, en matière de sécurité dans le détroit de Malacca et en matière d'industrie d'armement...

Ensuite, il convient d'être attentif à deux phénomènes. Le premier est que l'on est face à des États qui cherchent à contrôler leur périphérie : le pays Karen pour la Birmanie, le nord et le sud pour la Thaïlande, les zones frontalières pour le Vietnam où des organisations militaires sont mobilisées, pour ne citer que ces exemples qui font écho à l'histoire coloniale française, qui a d'ailleurs conduit la France à tracer certaines des frontières actuelles, par exemple au Cambodge. La France n'a jamais dénoncé le Traité de Manille. Même si l'OTASE a disparu, pourrait-on considérer que la France est militairement engagée<sup>(1)</sup>.

---

(1) L'OTASE a été créée le 8 septembre 1954, à l'initiative des États-Unis, dans le contexte de la guerre froide dans le cadre du pacte de défense collective de l'Asie du Sud-Est lors de la conférence de Manille débutant le 6 septembre ; elle a été dissoute le 30 juin 1977, après la fin de la guerre du Viêt Nam

Les moyens dévolus à la sécurité des frontières sont en forte augmentation et il ne s'agit pas seulement de délimitation mais d'outils de collectes et de traitement de métadonnées. La nécessité de se doter de matériels accompagne aussi le développement des aéroports régionaux, qui pourrait avoir pour conséquence de stimuler des coopérations anti-terroristes et policière, anti-immigration clandestine, notamment chinoise. Pour toutes ces raisons politiques et économiques, compte tenu du savoir-faire français (Sagem, Thalès, Safran...), la France a intérêt à se positionner sur la gestion des frontières terrestres.

Sur le plan naval, la France ne parviendra très probablement pas à se distancer totalement du conflit en mer de Chine méridionale. Elle est déjà régulièrement sollicitée pour prendre part notamment s'agissant des Spratleys et des Paracels pour des raisons historiques. L'implication de la France est dans les mémoires et a été entretenue par l'importance des experts français qui ont travaillé sur les questions frontalières. Avec le traité de paix signé entre la France et le Vietnam le 15 mars 1874, le traité de Hue du 25 août 1883 et la convention préliminaire de Tientsin du 11 mai 1884, l'Annam passait sous protectorat français et la Chine reconnaissait tout traité passé entre la France et l'Annam. La présence française dans les deux archipels des Spratleys et des Paracels s'est manifestée notamment par de multiples patrouilles de la flottille des douanes indochinoises dans les Paracels et par l'installation d'une station météorologique par la France sur ces îles en 1932.

Jusqu'en 1954, les Paracels appartenaient donc au territoire vietnamien sous souveraineté française, la France s'était opposée à la Chine dans l'entre-deux guerres à ce sujet et a rétrocédé ces îles à la République du Sud-Vietnam. À trois reprises en 1932, 1937 et 1947, le gouvernement français a proposé à la Chine soit un règlement amiable soit une solution arbitrale, mais le gouvernement chinois a refusé. Pour certains chercheurs chinois, c'est l'occupation de 9 îlots des « Nansha » (Spratley) par les autorités coloniales françaises en 1933, puis l'occupation et l'annexion des « Xisha » (Paracel) et « Nansha » par le Japon entre 1935 et 1939 qui ont créé les problèmes actuels. Le traité de paix du 8 septembre 1951 signé à San Francisco stipule que le Japon renonce à sa souveraineté sur les archipels Spratleys et Paracels sans indiquer à qui ces archipels sont restitués.

La France ne peut par ailleurs être présente dans la zone sans affirmer sa dimension maritime. Elle vend des matériels navals et est sollicitée comme un élément de sécurité dans un jeu régional qui voit les États-Unis et la Chine face à face. Le rapprochement avec les Philippines s'explique par leur souci de diversifier leurs alliances.

Enfin, encore une fois, la mer de Chine méridionale n'est pas un lac et le droit de la mer doit y régner. La libre-circulation maritime et aérienne, au-delà des enjeux économiques et commerciaux, est un impératif stratégique, y compris pour

la dissuasion nucléaire française dans sa composante océanique<sup>(1)</sup>. Il est absolument crucial de ne pas renoncer à faire valoir cette question, à effectuer des escales dans les points d'appui dont la France dispose, pour ne pas un jour se retrouver face au fait accompli, qui verrait la mer de Chine méridionale devenir la mer de Sulu.

Bien évidemment, la question des intentions chinoises fait l'objet d'un large débat et il ne sera pas tranché ici. Néanmoins, l'incertitude commande de parer à toutes dérives. Comment la France doit-elle se positionner vis-à-vis de ses partenaires du Sud-Est asiatique ? Comment doit-elle intégrer cette question dans sa relation bilatérale avec la Chine ? La construction de nos partenariats stratégiques en Asie du Sud-Est, le choix de pays prioritaires, la capacité à renforcer ces États et leur organisation au sein de l'ASEAN détermineront pour une large part les réponses à apporter à ces questions.

#### **4. Faire le choix de l'Indonésie et de Singapour : des Etats-pivots pour un pivot**

Pour conjurer son déclin économique et la perte de son influence politique, la France fait bien le pari de l'Asie, sans toutefois que ne se dessine une vision articulée de sa politique asiatique. La France peut-elle d'ailleurs encore avoir une politique asiatique ? Le pivot français ne constitue-t-il pas précisément un renoncement à cette ambition en consacrant un pragmatisme plus compatible avec le statut et les moyens de la France ?

Pour des raisons stratégiques, budgétaires et économiques, la France cible les pays. Elle doit le faire aussi en discriminant ceux avec lesquels il s'agit simplement de diplomatie économique et ceux avec lesquels une relation d'Etat à Etat durable et globale se construit.

##### *a. Deux pays incontournables*

**S'il s'agit de faire un pivot, à moyens contraints, il convient de rechercher des États-pivot en Asie du Sud-Est.** On entend encore des interlocuteurs, en Malaisie ou en Indonésie, conseiller aux Français d'aller plutôt au Vietnam et au Cambodge. Mais cette dichotomie n'a plus cours. En réalité, notre centre de gravité bascule du monde indochinois au monde malais, sans pour autant négliger le Vietnam. Le fait d'avoir pensé que le Vietnam pouvait constituer un point d'appui central pour la diplomatie française a sans doute été une erreur, car le Vietnam ne partage pas cette même émotion et que les autres pays se sont développés pendant la période. Pour certains, le Vietnam est l'histoire ratée d'Asie du Sud-Est, car le pays s'est enfermé dans un communisme désuet et

---

(1) La dissuasion repose sur deux composantes complémentaires. La composante océanique est bâtie autour de quatre sous-marins nucléaires lanceur d'engin (SNLE) équipés de missiles balistiques intercontinentaux. 365 jours par an, un des quatre SNLE est en patrouille quelque part dans le monde et se tient prêt à exécuter la décision du chef de l'État. La composante aéroportée, bâtie sur des missiles ASMPA (missile air-sol de moyenne portée améliorée) est mise en œuvre par des Mirage 2000N et des Rafale à partir du territoire national par l'armée de l'Air ou à partir du porte-avions Charles de Gaulle.

corrompu qui étouffe les projets. **La réorientation de la diplomatie française en direction du monde malais en particulier est bienvenue, sans fermer la porte au rebond de nos relations avec le monde indochinois.**

La Malaisie semble intéressante parce qu'il s'agit d'un pays à la fois péninsulaire et insulaire. L'importance stratégique du détroit de Makassar doit être prise en compte, dès lors que le détroit de Malacca est saturé. Elle a connu un grand développement, qui gêne d'ailleurs un peu Singapour, et a consenti les efforts en matière de sécurité au grand bénéfice de la France. La France manque un peu de chaleur à l'égard de son partenaire et cela a été vivement ressenti après la disparition du vol de la Malaysia Airlines. Il convient d'améliorer la présence française en la diversifiant et la Malaisie peut constituer un point d'appui intéressant.

Néanmoins, un pays pèse davantage s'il a une diplomatie d'influence complète, c'est-à-dire un « hard », un « soft » et un « structural » power. Dans cette optique, l'Indonésie et Singapour ont de sérieux arguments à faire valoir. Ils sont tout simplement devenus absolument incontournables.

**Singapour** est petit mais tous les sièges sociaux y sont établis (Total, Thalès...), on y trouve un système universitaire de haute qualité, une expertise régionale et étrangère, d'excellents *think tanks*, le pays occupe la première place en termes de conférences internationales, c'est la 4ème place financière dans le monde, le 2ème port en termes de containers. C'est « *the place to be* ». L'économie repose sur trois piliers : l'industrie manufacturière et la construction (23,6 % du PIB), les activités de commerce, de logistique et de communication (26,8 % du PIB) et les activités financières et les services aux entreprises (24,8% du PIB). Singapour est une plateforme commerciale et technologique, qui joue un rôle de plateforme des idées. **Les entreprises françaises et la recherche française doivent y tenir leur rang et il convient d'y veiller.**

Pour toutes ces raisons, **Singapour a vocation à héberger une grande partie des structures régionales et des instances de coordination.** De fait, c'est à Singapour que sont établis notre Service économique régional et la plupart des attachés sectoriels et depuis Singapour que notre réseau d'appui aux entreprises organise la coordination de ses activités.

Par ailleurs, Singapour est un partenaire incontournable sur le plan de la sécurité et le pays d'Asie du Sud-Est qui a la défense de plus grande qualité. Il est à l'initiative en matière de gestion des risques et de coordination régionale et héberge des structures comme l'IFC où la France est représentée. L'excellence de notre partenariat stratégique avec Singapour nous lie à très long terme avec la région en incluant des exercices, des échanges d'informations sensibles, classifiées. **C'est la porte d'entrée privilégiée pour être présent là où se construit la sécurité régionale et où s'échange l'information.** C'est enfin un Etat qui entretient de bonnes relations avec toutes les puissances.



Si Singapour est une des portes d'entrée économique et stratégique, c'est une porte d'entrée politique qui reste limitée. Le rayonnement diplomatique de Singapour n'est pas proportionnel à son rayonnement économique et financier. De plus, Singapour est un Etat autoritaire qui laisse peu d'espace aux libertés. Les droits de l'homme ne sont pas en progrès. La surveillance est très forte, les procès en diffamation nombreux à l'égard des bloggeurs, le droit pénal est particulièrement dur avec des châtiments corporels et la peine de mort (les exécutions ont repris en juillet 2014), ou encore des pénalités pour les employeurs de domestiques étrangères tombées enceintes, qui sont quant à elle expulsées immédiatement. La population est très contrôlée. 16 000 caméras de police seront installées en 2016 dans la Cité-État, par crainte de la montée de l'islamisme radical qui affecterait sa sécurité et donc sa prospérité.

La France doit donc trouver un autre partenaire central, complémentaire, et **l'Indonésie** dans cette perspective apparaît comme une évidence car **il ne peut y avoir de politique en Asie du Sud-Est en faisant l'impasse sur ce grand pays.**

L'Indonésie est **le géant de la région et il devient urgent de restaurer ce pays parmi les partenaires incontournables de la France.** La France a longtemps occupé une position privilégiée en Indonésie, qu'elle a progressivement perdue. Le dernier Président français à s'y être rendu était François Mitterrand en 1986. Nicolas Sarkozy a annulé son déplacement en 2011, lorsque la France présidait le G8 et l'Indonésie l'ASEAN. La reprise d'une activité diplomatique de haut niveau en est un signe de changement mais il faut être lucide et pragmatique : l'Indonésie est un pays très sollicité, sur tous les plans, et les Indonésiens ne nous attendent plus. **Remonter la pente exigera des efforts, mais il semble aux Rapporteurs que cet objectif doit être consacré.**

Étroites jusqu'à la décennie d'incertitudes provoquée par la crise économique et politique des années 1997-1998, nos relations bilatérales avec l'Indonésie sont appelées à se renforcer à la faveur de l'évolution de ce pays. D'autres États membres de l'Union européenne conduisent une coopération bilatérale significative avec l'Indonésie. Il s'agit du Royaume-Uni, avec une attention particulière apportée aux questions de lutte contre les effets du changement climatique, des Pays-Bas, notamment pour l'éducation de base, la gestion de l'eau et l'assainissement, la lutte contre les inondations et les échanges universitaires (près de 1 500 étudiants indonésiens sont actuellement aux Pays-Bas) et enfin de l'Allemagne sur le volet coopération universitaire et scientifique (2 500 étudiants indonésiens en Allemagne) et en matière de géothermie et d'énergies renouvelables.

En outre, le paradoxe français est d'avoir été très présente en Indonésie sous la dictature de Soeharto – c'était alors le pays le plus aidé hors Afrique – et de l'avoir déserté lors de la transition démocratique. **Le choix en faveur de l'Indonésie permettrait de s'inscrire dans la continuité des partenariats avec**

**l'Inde, le Japon et l'Australie, c'est à dire de privilégier un axe démocratique, plus conforme aux valeurs de la France.**

La France dispose dans ce pays d'un point d'appui pour peu de temps encore : la société Total, qui y est implanté depuis 1958 et qui y a sa plus grande filiale en termes d'heures travaillées dans le monde (115 expatriés, 1800 personnes sous contrat et 20 000 personnes qui travaillent sur les sites). Total est encore le premier producteur d'hydrocarbures et de gaz en Indonésie, générant 20 % des revenus d'hydrocarbures de l'Etat, représentant eux-mêmes 20 % du budget indonésien. Mais la production est entrée en phase de déclin et le contrat arrive à échéance fin 2017, sans certitude sur la suite. Total a une excellente image en Indonésie : 80 % des revenus sont versés à l'Etat et la société s'est engagée à livrer le marché domestique à prix avantageux. **Il est urgent de créer de nouveaux points d'appui en activant la diplomatie économique et en développant des coopérations utiles.**

Le renforcement du réseau français en Indonésie a commencé. Plusieurs emplois ont été créés ces dernières années : un poste visa, un poste pour la communauté française, ces deux postes accompagnant l'intensification des échanges et de relations économiques, mais aussi un poste d'attaché de coopération universitaire et un poste de formation professionnelle pour développer la coopération tripartite institutions indonésiennes – entreprises françaises – Ambassade. En raison des perspectives sur le marché d'armement, le ministère de la Défense a décidé de l'affectation d'un attaché d'armement à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014 pour seconder l'attaché de défense. En revanche, le ministère de l'Intérieur a décidé de supprimer le poste d'attaché de sécurité intérieure.

#### ***b. Un choix cohérent pour la diplomatie française et efficace***

En choisissant de cibler ces deux pays pour organiser son « pivot », la France opérerait pour deux partenaires fiables dans la durée, de manière cohérente avec les intérêts français. Plusieurs éléments méritent en effet d'être soulignés :

– Ce sont des pays relativement stables par rapport aux autres États de la région, le premier du fait de sa taille très réduite, le second du fait des évolutions politiques de ces dernières années. Les deux présentent un sentiment national fort, un legs historique qui leur a permis de résister aux épreuves ;

– Ils présentent deux profils très différents et donc complémentaires pour la diplomatie économique française : un petit pays à l'économie avancée et à forte valeur ajoutée et un immense pays porté par sa consommation intérieure et confronté à de grands défis en termes d'infrastructures ;

– Ils disposent d'une influence là encore très différente mais complémentaire sur les autres États de la région : Singapour est un centre de réflexions et de recherche, qui héberge notamment la Fondation Europe-Asie (ASEF), née d'une initiative franco-singapourienne, l'Indonésie a une aura politique et est une force d'entraînement ;

– Ce sont les acteurs essentiels de la coopération régionale en termes d’initiatives et les grands partisans d’un renforcement de l’ASEAN, dont ils sont membres fondateurs, comme facteur de paix et de stabilité dans la région. Déployer une activité diplomatique intense auprès de ces deux pays, c’est déjà intervenir à l’échelon régional. Le siège de l’organisation est à Jakarta et des centres opérationnels sont à Singapour. Ces deux pays seront d’ailleurs la clé de la capacité de la France à intégrer les organisations régionales, notamment de sécurité. Ce sont eux qui s’opposent aujourd’hui à l’entrée de la France dans l’ADMM+. Ce sont eux aussi d’ailleurs qui refusent l’entrée de l’Union européenne dans l’East Asia Summit. Les échanges qui ont eu cours lors de la Rencontre interparlementaires en amont du Sommet de l’ASEM (ASEP 8), les 6 et 7 octobre 2014 à Rome, étaient à cet égard éclairants ;

– Les deux États ont pas (Singapour) ou peu (Indonésie) de contentieux territoriaux avec la Chine, du moins pour le moment, et la France peut donc approfondir des relations avec eux sans dégrader sa relation, très forte également, avec la Chine. Elle peut s’appuyer sur ces deux Etats pour promouvoir des coopérations y compris en mer et réaffirmer le caractère intangible de la liberté de navigation et de survol ;

– Partisans d’une conciliation de la puissance chinoise et de la présence américaine, mais conscients de leur intérêt à ne pas être pris en étau, les deux Etats recherchent des alliances avec des pays tiers et considérés comme des facteurs de stabilité. Il s’agit d’une fenêtre d’opportunité importante pour la France notamment dans le domaine de la défense ;

– Singapour et l’Indonésie entretiennent des liens étroits avec les grands partenaires stratégiques de la France dans la région et l’approfondissement de nos relations avec eux fait donc sens. Singapour, outre sa proximité avec les États-Unis, entretient des relations privilégiées, faite de dialogues de haut niveau, d’accords de libre-échange et de convergences de vues très importantes, avec le Japon, par ailleurs premier investisseur asiatique à Singapour, l’Australie, avec qui le pays entretient des relations de défense de longue date, et l’Inde, avec qui a été signé un accord de coopération de défense en 2003 et à qui Singapour a ouvert la porte du dialogue avec l’ASEAN. L’Indonésie affiche une proximité intéressante avec l’Inde et avec l’Australie, pays qui considère l’Indonésie comme un partenaire majeur pour l’avenir de la région et l’une de ses priorités. L’Indonésie est d’ailleurs le premier récipiendaire de l’aide australienne. Les relations politiques à haut niveau sont très fréquentes et des rencontres annuelles des chefs de gouvernement, ainsi qu’un dialogue 2+2, ont été instituées en 2010 ;

– L’Union européenne conduit une politique active en direction de ces deux Etats et il y a donc une possibilité de maximiser l’influence française par ce biais. Au sein de l’ASEAN, Singapour est le premier partenaire commercial de l’Union européenne. Un accord de coopération et de partenariat a été conclu avec l’Indonésie et paraphé avec Singapour ;

– Singapour et l’Indonésie sont les deux seuls pays d’Asie du Sud-Est à avoir adopté une cible contraignante de réduction des émissions de gaz à effet de serre lors de la conférence de Copenhague en 2009. Ils sont donc des partenaires intéressants pour le développement de la diplomatie climatique que la France a érigé comme axe central de sa politique d’influence ;

– Ce sont deux pays qui interviennent dans les instances de régulation internationales dont ils confortent les règles. L’Indonésie est membre du G20. Singapour est membre du Conseil de Stabilité Financière (FSB), est invité régulièrement aux sommets du G20 (dont Cannes en 2011, et Brisbane en 2014), et constitue un partenaire utile au comité monétaire et financier international (CMFI), dont la présidence est assurée depuis 2011 par le Ministre des Finances et vice Premier Ministre M. Tharman Shanmugaratnam ;

- Enfin, les deux pays ont établi peu à peu des liens nourris et diversifiés. Ils ont surmonté un historique difficile, même s’il demeure des points de tension, comme les feux de forêt et récemment en matière d’espionnage. Singapour est le premier investisseur étranger en Indonésie qui est elle-même le troisième partenaire commercial de Singapour en 2013. Un accord de 2012 encadre le développement de zones économiques conjointes. Six groupes de travail traitent des secteurs prioritaires communs : investissement, tourisme, trafic aérien, travail, agroalimentaire et la zone économique spéciale de Batam Bintan et des îles Karimun.

## **B. SAVOIR SAISIR LES OPPORTUNITÉS ÉCONOMIQUES**

L’intérêt que la diplomatie française manifeste pour l’Asie du Sud-Est depuis trois ans n’est évidemment pas sans lien avec le leitmotiv de la diplomatie économique. Il faut aller chercher la croissance où elle se trouve, c’est-à-dire hors du territoire européen et pour près de 50 % en Asie.

Parmi les 47 pays prioritaires pour les exportations françaises, on trouve 6 pays d’Asie du Sud-Est : l’Indonésie, Singapour, la Malaisie, les Philippines, la Thaïlande et le Vietnam. L’intégration économique accrue de la zone, la perspective d’accords de libre-échange entre l’Union européenne et les principaux pays d’Asie élargit encore les perspectives pour les entreprises françaises.

Or si la Chine demeure un marché incontournable, pour des considérations locales comme globales, il s’agit aussi d’un marché ultra-compétitif et pas forcément très rentable. La croissance est presque aussi forte dans les pays d’Asie du Sud-Est, avec des opportunités importantes et des marchés de niches très ouverts. Il s’agit toutefois précisément de ne pas reproduire certaines erreurs commises avec la Chine et d’affûter ses armes face à des pays où il n’est tout de même pas si simple de développer ses activités.

## 1. Un potentiel à identifier et concrétiser

### a. La présence économique française

Le niveau d'exportations françaises vers l'ASEAN est comparable à celui des exportations vers la Chine. On y exporte en effet près de 15 milliards d'euros, mais, grande différence avec la Chine, la position française est favorable avec un excédent de 2 milliards d'euros.

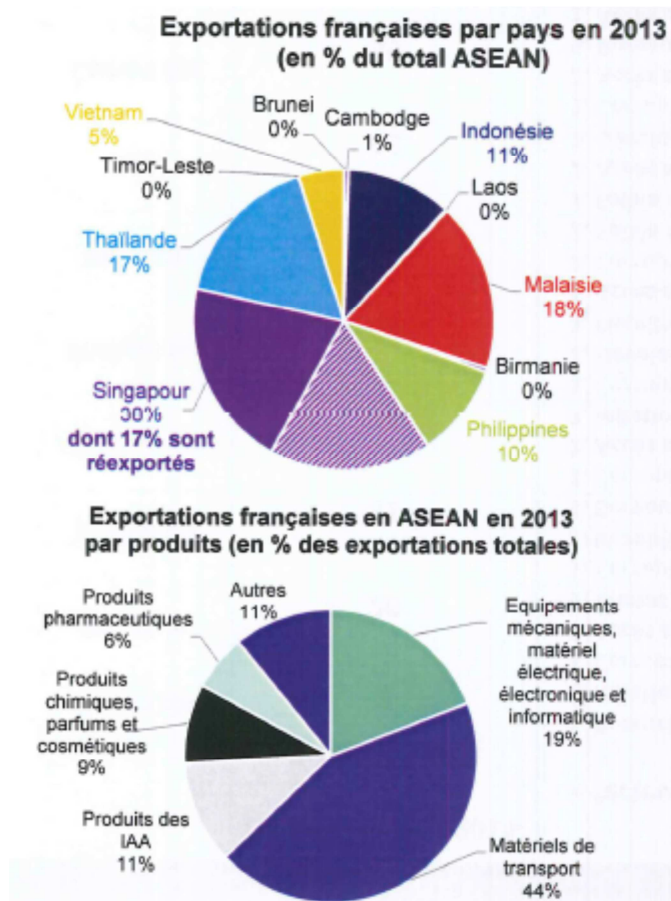
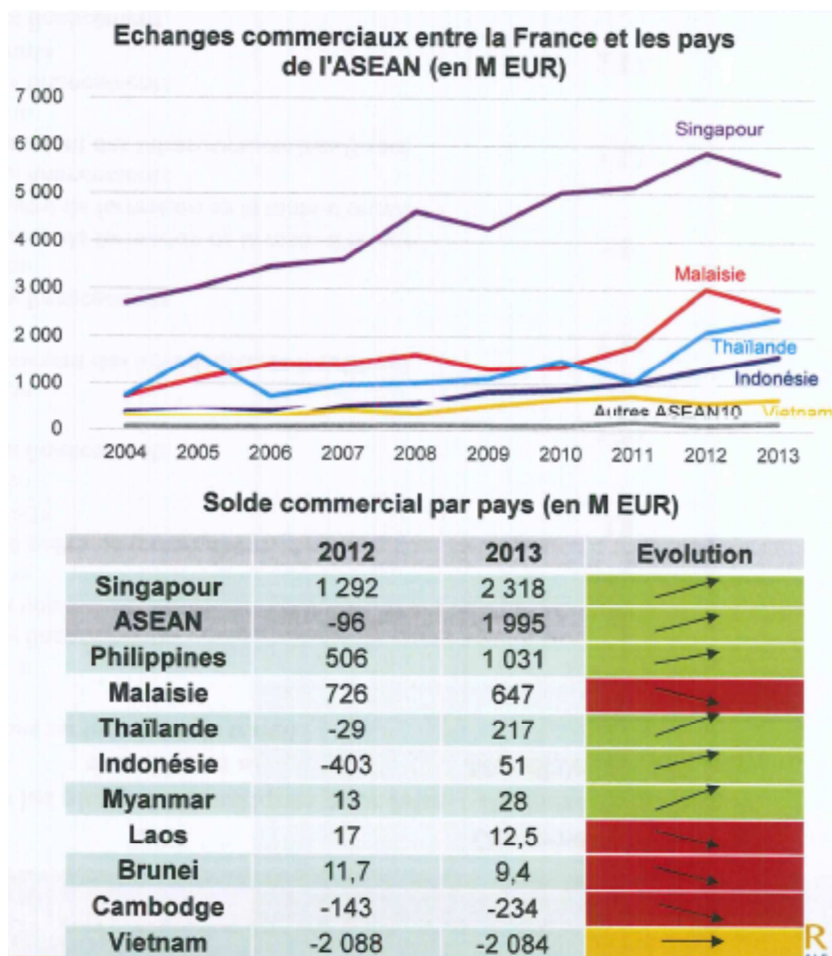
Echanges commerciaux avec la France (2012)				
	Exports/Mah	Exportations vers (M€)	Importations de (M€)	Solde commercial
Singapour	1 086	5 862	4 568	1 294
Hong Kong	829	5 971	600	5 371
Australie	133	3 000	1 318	1 682
Malaisie	100	3 013	2 276	737
Taiwan	83	1 914	2 350	- 436
Corée du Sud	73	3 674	4 352	- 678
Japon	58	7 382	9 125	- 1 743
Brunei	32	13	1	12
Thaïlande	31	2 126	2 145	- 19
<b>ASEAN-10</b>	<b>22</b>	<b>14 061</b>	<b>14 118</b>	<b>- 57</b>
Chine	11	15 076	41 206	- 26 130
Philippines	10	984	477	507
Vietnam	7	613	2 688	- 2 075
Laos	5	31	14	17
Indonésie	5	1 336	1 736	- 400
Cambodge	4	62	205	- 143
Inde	3	3 256	4 656	- 1 400
Birmanie	0	19	6	13
<b>Total Asie</b>	<b>2 471</b>	<b>54 332</b>	<b>77 723</b>	<b>- 23 391</b>

Les tendances sont positives avec trois secteurs dynamiques et porteurs qui représentent 75 % des exportations : le transport aérien, l'agro-alimentaire avec une importante part pour les vins et spiritueux et la pharmacie et chimie. 1 500 entreprises françaises sont implantées dans la zone. La part de marché de la France en ASEAN est de 1,6 % en 2013 (2,7 % pour l'Allemagne, qui a 4 % du marché malaisien). Elle est de 0,9 % en Indonésie, 1,7 % en Thaïlande, 1,9 % en Malaisie, 2,2 % à Singapour et 2,9 % aux Philippines.

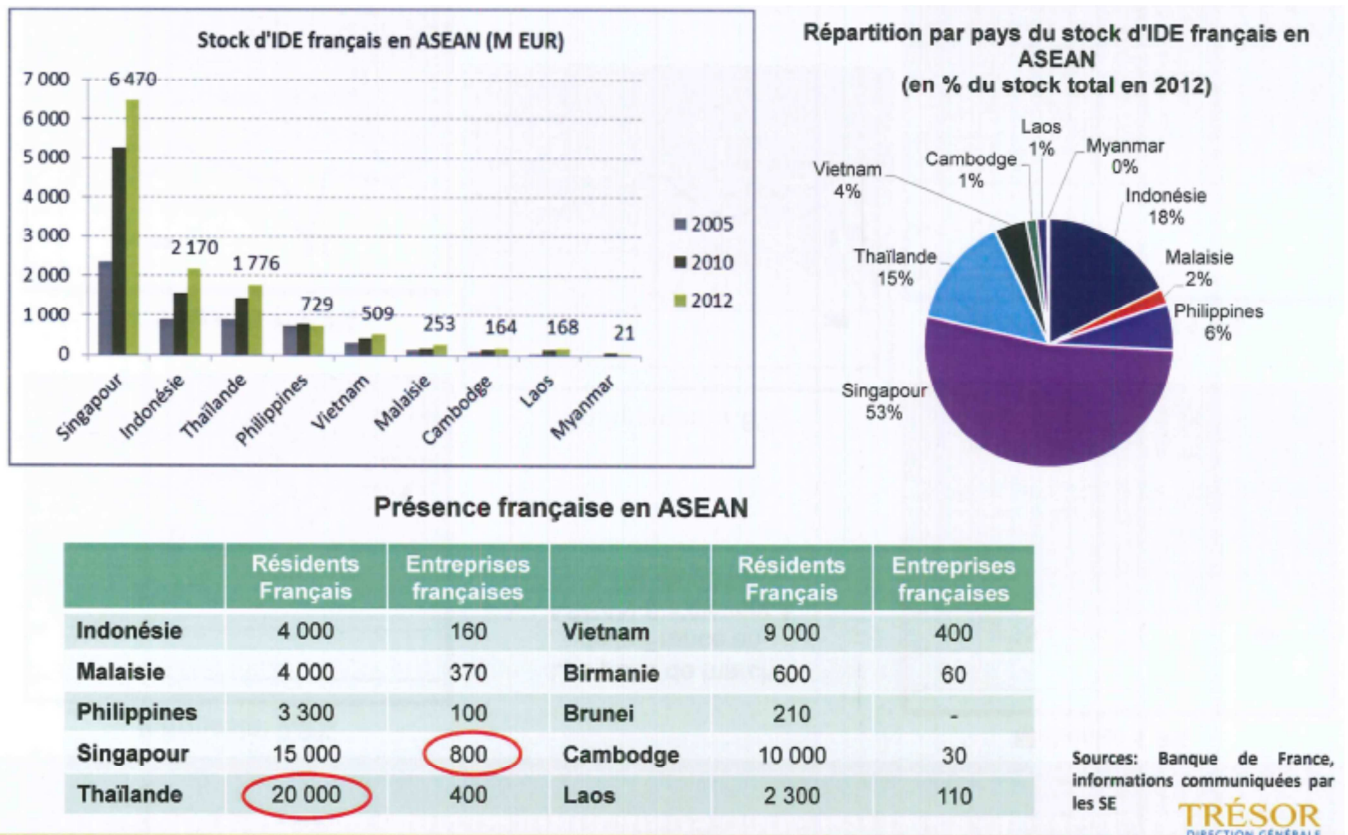
Mais ces chiffres masquent des faiblesses.

D'abord, 40 % de nos ventes se font sur Singapour, où sont installées 600 entreprises françaises, même si en réalité une partie de ce qui arrive à Singapour est réexporté vers les pays voisins, rendant malaisée une répartition par pays. La présence de la France est bien moindre dans le reste de la zone. Il en est de même s'agissant des investissements directs. Ensuite, notre part de marché est constituée pour 40 % d'aéronautique. Les tableaux suivants montrent cette concentration de la présence française.

**La diversification est donc un enjeu important pour les années à venir, sur le plan géographique comme sectoriel.**



Source : Service économique régionale / Douanes françaises



Par ailleurs, les tendances sont contrastées selon les pays.

Au Vietnam, François Mitterrand fut le premier président occidental à s'y rendre en 1993, permettant à la France d'être un des cinq premiers partenaires commerciaux du pays en 1995. Elle n'est plus qu'entre le 24ème et le 29ème rang, avec une part de marché inférieure à 1 % et un déficit chronique d'environ 2 milliards. La présence économique française y est donc très faible.

La tendance est en revanche très positive avec les Philippines : le pays étant en train de s'ouvrir, la France y réalise sa meilleure performance dans la région en 2014, mais elle doit aussi être consolidée car elle est très dépendante de l'aéronautique. Elle est également positive avec l'Indonésie.

Arrêtons-nous sur l'Indonésie qui est notre cible privilégiée en Asie du Sud-Est. Sur le plan économique, l'évolution de nos échanges avec ce pays a conduit en 2012 à une réduction de 45 %, à 400,9 millions d'euros, de notre déficit commercial, son niveau de 2009, grâce à une forte progression de nos exportations (+28,1 %) et à une légère baisse des importations (-2,6 %).

Ici comme ailleurs, les ventes d'Airbus sont le principal facteur de cette évolution, l'aéronautique représentant 42,3 % de nos flux vers l'Indonésie. Ce secteur demeure porteur : dans le cadre de son développement au sein de la région ASEAN, le groupe Dassault Systèmes a signé un partenariat coopératif et stratégique avec le plus grand constructeur aérospatial Indonésien : PT Regio Aviasi Industri en avril 2014. L'objectif de cet accord bilatéral est de finaliser le projet R80 Turboprop prévue pour 2017. Le groupe Dassault Systèmes prévoit

l'installation de leur toute dernière technologie en matière de plateforme logiciel « 3DEXPERIENCE » afin de soutenir les grands projets d'ingénierie du groupe PT RAI.

Nos exportations vers l'Indonésie atteignaient en 2012 1,34 milliards d'euros, dont 43,1 % pour la seule catégorie des matériels de transport. Elles sont principalement positionnées dans l'industrie secondaire à forte valeur-ajoutée. Nos importations en provenance d'Indonésie atteignaient 1,74 milliard d'euros. La France importe principalement des biens d'équipement et appareils électriques et électroniques (30,4 %), suivis des produits textiles et de l'industrie agro-alimentaire (huile de palme). L'Indonésie est ainsi notre 44<sup>ème</sup> client sur l'ensemble des transactions 2012 (50<sup>ème</sup> en 2011) et devient notre 41<sup>ème</sup> fournisseur (gagnant deux places). La comparaison avec les autres États membres de l'Union européenne, sur la base des données 2011, est intéressante. Les échanges commerciaux entre l'Allemagne et l'Indonésie se sont élevés à 5,6 milliards d'euros en 2011. L'Allemagne devance les Pays-Bas (3,3 milliards), la France (2,3 milliards) et le Royaume-Uni (2,1 milliards).

Une centaine d'entreprises françaises sont implantées en Indonésie, pour la plupart de grands groupes (Total, Alstom, Schneider Electric, France Télécom, Aventis, Suez, Lafarge...). Des implantations plus récentes sont à noter dans le tourisme (Accor), l'agro-alimentaire (Danone), la chimie (Air Liquide), les assurances (AXA) et la grande distribution (Carrefour). Les flux d'investissements directs français à destination de l'Indonésie se sont élevés en 2011 à 539 millions d'euros, portant la France au rang de deuxième investisseur de l'UE dans le pays. Le Royaume-Uni a été le principal investisseur européen en Indonésie en 2011 avec 3,81 milliards d'euros de flux d'investissements directs. L'Allemagne arrive en troisième position avec des flux d'investissements estimés à 508 millions d'euros en 2011 <sup>(1)</sup>.

### ***b. Une nécessité et des opportunités***

Dans l'ensemble, les autres pays européens ne réalisent pas de performance extraordinaire. La part de marché de l'Union européenne ne s'établit d'ailleurs qu'à 9 %. La concurrence asiatique est en revanche redoutable : japonaise mais aussi sud-coréenne, qui se positionne sur les mêmes segments que la France. De nombreuses entreprises japonaises se sont délocalisées en Thaïlande pendant la période où le Yen était faible. La filière électronique coréenne s'implante progressivement, également incitée par la valeur de la monnaie, dans les pays d'Asie du Sud-Est (Samsung s'est établi au Vietnam).

La Chine commence aussi à voir une partie de ses entreprises partir

---

(1) Les données pour les Pays-Bas ne sont pas comparables à celles des autres pays européens : les Pays-Bas apparaissent en effet dans les statistiques de la Banque centrale d'Indonésie (BCI) comme le premier investisseur de l'UE dans le pays, mais cet écart important réside dans le fait que de nombreux investissements étrangers transitent par les Pays-Bas et sont comptabilisés par la BCI comme étant des investissements néerlandais, bien que provenant dans les faits d'États tiers.



s'implanter chez ses voisins du Sud au regard de la dégradation de la compétitivité-coût chinoise. L'Asie du Sud-Est s'asiatise depuis 10 ans et se désoccidentalise (sur les plans politique, économique et stratégique). La sinisation en cours se fait aussi au détriment du Japon et des États-Unis. Le poids de la Chine a été multiplié par deux et nos positions dans la zone sont de plus en plus difficiles à défendre ; elles s'effritent. Il faut être attentif à ce phénomène à double-titre.

En premier lieu, **ces évolutions ont un effet direct sur la position de la balance commerciale française.** Ces délocalisations vont mécaniquement accroître les importations en provenance d'Asie du Sud-Est. Si l'on suppose que cette hausse s'établira aux alentours de 10 % par an, ce qui ne serait pas absurde, il est nécessaire d'accroître d'autant le volume des exportations françaises pour conserver un solde positif.

En second lieu, le renforcement de la libéralisation des biens, des services et des capitaux au sein de l'ASEAN peut favoriser le déploiement des activités productives françaises et européennes à une échelle régionale, et conduire à l'ouverture de nouveaux marchés pour nos entreprises implantées dans la région. La simplification des règles d'origine grâce à l'AEC devrait limiter les coûts de transaction pour nos entreprises en ASEAN, et ces dernières devraient également profiter du renforcement des politiques concurrentielles et des droits de propriété intellectuelle dans les pays de la région, et de fait, d'une amélioration du climat des affaires.

Cependant, il faut être conscient de ce que l'intégration économique de l'ASEAN, la création d'une zone de libre-échange, peut créer des effets d'opportunités mais aussi des effets d'éviction. Il faut donc exister et convaincre. **Toute la zone Asie sera à terme une zone de libre-échange ; c'est maintenant qu'il faut prendre la place.** Se positionner sur les marchés d'Asie du Sud-Est c'est évidemment bénéficier de la croissance de ces pays, tirée pour l'essentiel par la demande intérieure, mais aussi capter les opportunités en termes d'investissements.

Le potentiel pour la France est fort.

Tout d'abord, une classe moyenne émerge avec plusieurs caractéristiques : un pouvoir d'achat (biens de consommation), le souci de la sécurité sanitaire et de la qualité, qui est levier que la France doit utiliser à plein. Les efforts faits en direction de la Chine pour valoriser la **qualité et la sécurité** des produits et technologies français doivent toucher aussi ces pays. Il ne faut également pas négliger **l'effet marques**. Il n'existe pas de grandes marques nationales en Asie du Sud-Est et les marques chinoises n'ont pas d'écho. C'est un atout pour les industries à connotation « culturelle » : luxe, automobile, grande distribution...

Ensuite, ces pays ont besoin de diversifier leur économie, dans l'industrie mais aussi dans l'agriculture. Là réside un grand potentiel pour les entreprises

françaises. Des **secteurs comme la génétique animale et le machinisme agricole** leur permettraient d'augmenter la valeur ajoutée de leur agriculture. Des missions ont été conduites au Sri Lanka et au Vietnam, mais il faut d'abord effectuer un vrai travail de sensibilisation qui a vocation être engagé aussi en Indonésie, aux Philippines ou en Birmanie.

Enfin, les besoins d'investissements sont évalués à 1 100 milliards de dollars pour la décennie en cours, niveau inégalé, afin de répondre aux besoins croissants de la population et de sa classe moyenne, notamment en termes d'infrastructures et de services publics. De grands projets d'infrastructures se montent dans toute la région. Par exemple, l'ASEAN dispose d'un réseau ferroviaire datant globalement de l'époque coloniale et près de 20 000 kilomètres de voie ferrée sont à réhabiliter ou à construire, pour un montant estimé à près de 160 milliards de dollars. Des projets d'infrastructures transfrontières sont également envisagés dans le cadre de l'intégration économique de l'ASEAN. La quasi-totalité des pays de la région ont des projets aéroportuaires de grande ampleur. Le nouvel aéroport de Kuala Namu à Sumatra en est un exemple frappant.

Dans plusieurs secteurs la France dispose d'une expertise et est bien positionnée. **Deux sont particulièrement importants.** Le premier est celui **des transports** : le transport urbain, où les entreprises françaises sont présentes pour le métro de Hanoï, le réseau ferré, l'électrification, la gestion de signal, l'aéronautique, la gestion de trafic aérien, les services aux compagnies *etc.* Il s'agit de projets décisifs pour le développement économique de la région et à grande visibilité. Le deuxième secteur est celui de **l'énergie**. Le besoin est grand de construire des centrales pour répondre à l'augmentation de la consommation. Si l'offre chinoise est très compétitive, elle est souvent polluante et il n'est pas dit que les réalisations soient aussi satisfaisantes qu'escompté.

Un dernier secteur doit être évoqué : celui du **spatial**. La France a obtenu de grands succès au travers d'Astrium/EADS, avec la Thaïlande à qui elle a fourni un système satellitaire en 2008 et qui en demande un deuxième, et avec le Vietnam qui a lancé un satellite d'observation de la terre. Cela a permis à la France de se positionner sur ce segment de haute technologie sur lequel elle est plus performante que la Corée du Sud et autant que le Japon dont l'offre est par ailleurs complémentaire (technologie différente). Le secteur de l'observation satellitaire a également été porteur en Malaisie. On sait que l'Agence spatiale indonésienne a l'intention de doter le pays de deux satellites (optique et radar) dans la décennie. La Thaïlande souhaite développer l'imagerie spatiale pour réorienter sa politique agricole. L'excellence dans le domaine des images utilisées, les outils qui existent en France et qui peuvent être adaptés, tout ceci doit être mis en avant pour se positionner sur ces futurs marchés.



Source : Service économique régional d'après les manifestations d'intérêt des entreprises françaises

### c. La question de la compétitivité de l'offre française

Nos atouts passés, comme la présence historique au Vietnam, ne suffisent plus, si tant est qu'elle n'ait jamais été un atout. **Pour décrocher des contrats il faut, soit être compétitif, soit proposer un accompagnement financier.** En outre, le pouvoir politique s'est considérablement fragmenté et un nationalisme émerge qui est porteur de risque pour la France car il se traduit par un nationalisme économique qui évince des entreprises étrangères, notamment dans le secteur des hydrocarbures. Si dans les pays de l'ASEAN-6 il est assez facile de développer une activité, c'est évidemment plus complexe que dans un pays européen. Les mécanismes sont assez lents, comme presque partout en Asie, qu'il s'agisse de la prise de décision ou de la mise à exécution, et la corruption demeure un problème majeur.

Le problème de l'offre française est celui de sa compétitivité. L'ASEAN est une zone attractive mais la concurrence y est forte sur tous les segments : celui des produits à bas coût où la France n'est pas positionnée, celui des produits de technologie moyenne où les Coréens sont plus compétitifs et celui des produits de haute technologie où les entreprises françaises sont en concurrence avec les entreprises japonaises, qui ont besoin d'une base-arrière industrielle avec le vieillissement de la population japonaise. La proximité culturelle avec les pays asiatiques (Japon, Corée du Sud, Chine, Inde) joue comme un facteur défavorable pour les entreprises européennes.

**Il faut sur les grands projets pouvoir proposer un financement.** La France dispose de trois outils à cet effet :

– La réserve pays émergents, aide liée (participation française en général supérieure à 70 %) qui prend la forme d'un prêt très concessionnel de gouvernement à gouvernement. Elle a été utilisée pour la ligne pilote 3 du métro de Hanoi, le satellite construit par Astrium au Vietnam et pour un projet ferroviaire à Bandung (*cf infra*), qui constitue un test pour la diplomatie économique en Indonésie. Autre exemple intéressant et moins connu, dans le cadre de la promotion de la famille « Mieux communiquer », un prêt de la Réserve Pays Emergents de 48 millions d'euros a été accordé en décembre 2013 à l'Indonésie pour soutenir un projet de modernisation des infrastructures de diffusion de la télévision publique qui représente 66 millions d'euros d'investissements. La fourniture et l'installation d'une soixantaine d'émetteurs permettront d'étendre la couverture géographique du réseau et de fournir à 90 millions d'Indonésiens l'accès à ce média. L'octroi du financement concessionnel français a été un facteur déterminant pour la sélection de l'offre française dans un contexte de forte concurrence étrangère. Ce marché devrait bénéficier majoritairement à la société industrielle ARELIS, spécialiste de la haute fréquence, qui avait repris, en décembre 2012 les activités de Thomson Broadcast ;

– Le FASEP, don qui finance une étude qui permet de voir comment des entreprises françaises peuvent répondre à un besoin. Cet outil est en général articulé avec des financements multilatéraux, comme ceux de la Banque asiatique de développement. Il est utilisé sur des projets qui correspondent à l'offre française ;

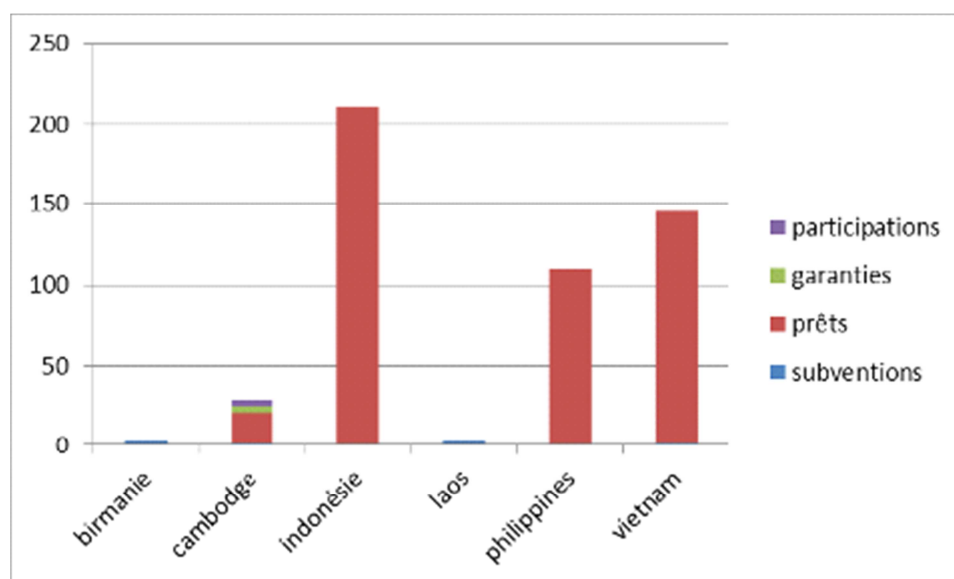
– L'Agence française de développement, qui se positionne de plus en plus sur des projets à offre française, avec un vrai travail de coordination au niveau des ambassades. Il faut à cet égard souligner le changement qui est intervenu dans les méthodes de l'AFD : les entreprises françaises disposent d'une meilleure information sur ses activités, ses projets et ses appels d'offres et la rédaction des cahiers des charges permet à ces entreprises de valoriser leurs atouts. Le rôle de l'AFD peut constituer un levier efficace pour l'influence économique française. Elle apporte un financement à long terme qui fait souvent défaut. Elle peut accorder des financements souverains (prêts à l'Etat ou avec la garantie de l'Etat) ou non souverains (collectivités locales, entreprises publiques ou privées). Ces concours prennent la forme de prêts à long terme (directement ou en intermédiation bancaire), incluant un différé d'amortissement, de garanties ou d'apports en fonds propres. PROPARCO, filiale dédiée au secteur privé, peut également offrir une gamme complète de produits au bénéfice d'entreprises privées.

L'AFD dispose de 9 agences et 3 bureaux dans la région. Elle intervient en subventions essentiellement en Birmanie (3 millions d'euros), octroie quelques subventions au Laos et au Vietnam (une dizaine de millions d'euros) et intervient

sinon en bonification. Sa principale exposition est le Vietnam (1,5 milliards d'euros en cumulé), avec une présence historique dans le secteur agricole et surtout hydro-agricole et une activité concentrée aujourd'hui sur le développement urbain, les infrastructures et l'énergie. Elle exerce aussi depuis 4 ans un accompagnement de la politique climat du Vietnam, en jouant le rôle de catalyseur avec d'autres bailleurs de fonds. Cette action, qui met en œuvre un engagement français, est malheureusement peu visible.

#### TYPES DE FINANCEMENTS DE L'AFD EN ASIE DU SUD-EST EN 2013

(en millions d'euros)



Source : rapport annuel 2013 de l'AFD

En tant qu'opérateur pivot du dispositif français d'aide publique au développement, l'Agence Française de Développement (AFD) a été mandatée en 2007 par le gouvernement français pour intervenir en Indonésie en faveur de projets contribuant à une meilleure gestion des biens publics mondiaux, avec une action ciblée sur trois priorités : la lutte contre les maladies transmissibles et émergentes, la lutte contre le changement climatique, la préservation de la biodiversité. Ce périmètre a par la suite été élargi aux opérations contribuant à une « croissance verte et solidaire ».

Parfois les différents instruments peuvent se combiner. Il en est ainsi pour le projet de modernisation du corridor ferroviaire de Bandung (Bandung Urban Railway, BUR) lancé le 4 juin 2013 en présence du vice-ministre des Transports indonésiens M. Bambang Susantono, et de la ministre du Commerce extérieur française Madame Nicole Bricq. Ce projet de rénovation et de modernisation de la ligne ferroviaire Padalarang – Cicalengka, consiste à doubler la voie existante de 42 kilomètres, à électrifier et moderniser la signalisation / télécommunication et à construire un viaduc ferroviaire au centre-ville de Bandung. Le projet devrait durer 48 mois et déboucher sur un système de transport ferroviaire performant visant à améliorer l'accessibilité de Bandung et ses environs et de réduire la congestion au centre-ville. L'objectif est également de réduire la pollution et

d'économiser les énergies fossiles. Les principaux bénéficiaires sont la direction générale du Rail du ministère des Transports ainsi que la ville de Bandung. Le projet BUR est inscrit au « Blue Book », le catalogue des investissements indonésiens ouverts aux financements extérieurs, pour un montant de 175 millions d'euros dont 157 millions d'euros de financement extérieurs/ étrangers. En particulier, le ministère de l'économie français finance à hauteur de 80 millions d'euros par un don sur protocole financier tandis que l'Agence française de développement (AFD) a prêté 46 millions d'euros sur le projet.

Les montants en jeu demeurent réduits et il faut faire preuve d'inventivité. L'AFD commence à proposer des solutions innovantes. Par ailleurs, l'intervention en prêt pose des difficultés car plusieurs de ces Etats refusent ou limitent fortement le recours à l'endettement extérieur. C'est évidemment le cas de la Thaïlande, mais l'Indonésie et les Philippines ont aussi consacré des efforts importants pour réduire ce recours, leur système bancaire fonctionne bien et intervient sur le marché. **La valeur ajoutée de l'AFD doit être démontrée comme complémentaire : elle apporte un financement dans la durée et une assistance technique. Un fonds d'expertise technique a été créé qu'il faut mobiliser.**

**Une piste intéressante serait de développer un partenariat plus structuré avec les autres bailleurs de fonds bilatéraux qui interviennent souvent en subvention.** L'AFD a ainsi remporté un programme d'assistance technique financé sur fonds britannique sur lequel elle intervient en maîtrise d'ouvrage. C'est intéressant car ce programme disposait de 5 millions de livres et est passé à 12 millions par l'ajout de 7 millions de financements innovants (5 millions de prêt à taux zéro et 2 millions de facilité de dette junior).

Mais **le grand partenaire pour capter des fonds est le Japon**, qui décaisse des sommes monumentales dans la région. Ils sont naturellement des concurrents et leur aide est de moins en moins déliée, cela étant nos offres sont parfois complémentaires, ils peuvent trouver un intérêt à intervenir aux côtés de la France, compte tenu des relations complexes qu'ils entretiennent du fait de leur histoire, et la France peut aussi offrir des contreparties sur d'autres continents, notamment en Afrique. Lorsque les coopérations sont mises en place avec le Japon, elles sont solides. On peut penser au nucléaire. **Le partenariat d'exception qui a été décidé entre nos deux pays pourrait y trouver une concrétisation.**

Par ailleurs, la valorisation du sérieux et de la qualité de l'offre française peut s'appuyer sur d'autres acteurs : les acteurs politiques que sont les élus et les acteurs techniques que sont les agences.

La **coopération décentralisée** donne le moyen de disposer d'une assistance technique que l'administration centrale ne peut plus offrir. Des collectivités accueillent en formation des asiatiques. Il s'agit d'un levier essentiel de l'influence, particulièrement au Vietnam. L' « Atlas français de la coopération

décentralisée » recense 34 collectivités territoriales françaises (7 conseils régionaux, 6 conseils généraux, 13 villes, 8 intercommunalités) engagés au Vietnam, avec 61 autorités locales vietnamiennes partenaires ; ce sont au total plus de 200 projets qui ont vu le jour depuis les débuts de la coopération décentralisée franco-vietnamienne.

D'une part, **il conviendrait de mieux couvrir la région**. Il n'existe par exemple qu'une seule coopération décentralisée en Indonésie, entre Kendau et La Rochelle. **Ensuite, tout déplacement d'élus dans le cadre de la coopération décentralisée devrait être articulé avec des entreprises du bassin d'emploi, en identifiant un secteur particulièrement fort et en assurant un suivi sur place**. Chaque chef de poste a été sollicité pour identifier les collectivités territoriales les plus intéressantes en fonction des secteurs porteurs dans le pays. En étant mieux organisée et plus offensive sur des secteurs déterminés, la France pourra mieux s'intégrer au paysage économique et les services de l'Etat pourront aussi mieux jouer leur rôle auprès des autorités locales.

**Il est aussi possible d'agir au plan institutionnel et normatif, par exemple en faisant intervenir les autorités de régulation du secteur**. Cette dimension technique est importante. L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) est très présente dans toute la région (via le Club ADEME International). À Singapour, sa participation à des délégations dans des forums d'échanges permet **d'asseoir la crédibilité de l'offre française, de valider notre compétence technique**. Dans un pays qui ne dispose pas d'un environnement réglementaire abouti, l'expertise française est aussi celle de la régulation et des outils d'un secteur. En matière d'énergies renouvelables et non conventionnelles, une vision intégrée et un cadre normatif seraient utiles. L'expérience française, par exemple de fixation d'un tarif de rachat, pourrait être mobilisée. Une autorité comme la Commission de régulation de l'énergie (CRE) pourrait être un interlocuteur.

#### *d. Une diplomatie économique structurée à l'échelle de la région*

La France a défini une politique générale en matière de commerce extérieur qui correspond aux besoins des pays émergents et aux atouts français. Une organisation en filière est orchestrée en France-même dans cette optique. Dans tous les pays de l'ASEAN, le réseau travaille donc à partir des quatre familles définies par l'ancienne ministre du Commerce extérieur Nicole Bricq : « Mieux vivre en ville », « Mieux se nourrir », « Mieux se soigner », « Mieux communiquer ». S'y ajoutent naturellement des secteurs correspondant à des spécificités locales : l'énergie, notamment la pétrochimie, est ainsi identifiée à Singapour comme une filière permettant à des entreprises françaises de proposer des services, de la sous-traitance et des solutions.

**Cette stratégie unifiée dans un environnement en intégration économique, avec des pays présentant des besoins similaires et parfois partagés, justifie une coordination au sein du réseau et une circulation**

**efficace de l'information.** Cette organisation à l'échelle régionale s'appuie sur le service économique régional de Singapour et les réunions des conseillers économiques au niveau régional, qui portent sur les questions tarifaires, l'environnement règlementaire, les pratiques... C'est utile pour les grandes entreprises et pour assurer une bonne couverture régionale.

Ubifrance a étendu sa couverture régionale qui est aujourd'hui satisfaisante avec 7 bureaux et une antenne, 65 collaborateurs, pour 10 pays couverts. L'Agence a également développé des méthodes de travail intéressantes, notamment l'instauration de **visio-conférences** mensuelles. Cela permet de faire travailler sur la région les personnes spécialistes d'un secteur qui sont forcément basées dans un seul des pays : une personne basée à Singapour traite des nouvelles technologies de l'information et de la communication, une autre à Singapour également a en charge l'énergie et le climat, une personne s'occupe de l'agro-alimentaire depuis Bangkok, une personne à Hanoi a en charge la santé *etc.* À chaque visio-conférence, une entreprise présente sur la zone est invitée. De fait, plus de la moitié des missions d'Ubifrance concerne deux pays. Une intégration informatique est également en cours dans toute la zone Asie-Pacifique. **Ce type de méthodes permettant un fonctionnement en réseau devrait être partagé par tous les acteurs de la « maison France ».**

Ce travail de mise en réseau a été conduit parallèlement au renforcement de certains bureaux, notamment celui de Jakarta dont la qualité des équipes était faible et qui, une fois repris en main, a plus que doublé le nombre d'accompagnements (150 entreprises en 2014 contre 70 en 2013).

La désignation en 2014 d'un **représentant spécial pour l'Asie du Sud-Est**, M. Etienne Varin, s'inscrit également dans le cadre d'une approche régionale. Sa feuille de route comporte quatre axes ayant pour but de développer l'excédent commercial français :

- Apporter un soutien accru aux entreprises sur les secteurs porteurs pour rééquilibrer la structure des exportations en diminuant la part relative du secteur aéronautique (qui est par exemple de 58 % avec la Thaïlande) ;

- Engager une action différenciée selon les positions françaises dans la région : consolider la présence à Singapour, en Malaisie et en Thaïlande en diversifiant, accentuer l'effort sur l'Indonésie, les Philippines et Brunei, traiter à part la difficulté des relations économiques avec le Vietnam ;

- Promouvoir l'attractivité de la France pour les investissements des entreprises et des fonds d'Asie du Sud-Est ;

- Développer le tourisme pour les ressortissants d'Asie du Sud-est.

Comme le démontre cette feuille de route, développer une approche régionale ne signifie pas pour autant que la région forme un seul marché, et encore



moins que son centre serait Singapour. Il n'y a pas de règles communes dans l'ASEAN, mais une multiplicité de marchés.

Par ailleurs, d'un point de vue diplomatique, tous les pays de l'ASEAN ne présentent évidemment pas le même intérêt pour la France. **Il faut concentrer l'effort politique et hiérarchiser. L'ASEAN-6 est la priorité et en son sein l'Indonésie** est le pays qui a été ciblé, à raison, par la diplomatie économique française, les Philippines donnant également lieu à un effort particulier. Il est intéressant de noter à cet égard que le PIB de Singapour n'est pas supérieur à celui de la Thaïlande ou des Philippines (100 millions d'habitants !).

La diversité des pays se traduit par une vraie difficulté pour une PME à s'implanter dans deux pays de l'ASEAN. L'ASEAN n'est pas le Brésil. Les PME doivent travailler marché par marché. Même pour les grandes entreprises, dans la plupart des cas, le réseau doit avoir une approche régionale mais les entreprises une approche par pays. Ce principe souffre deux types d'exceptions : les projets transfrontières et les secteurs propices à des collaborations interétatiques. L'approche régionale est très intéressante dans le domaine satellitaire, pour la surveillance des frontières, mais aussi pour la prévention et surtout la gestion des catastrophes naturelles.

## **2. Les moyens de la réussite des entreprises**

### ***a. Singapour : une porte mais pas une clé pour accéder aux marchés***

La concentration des ressources sur Singapour permet de disposer d'une vision d'ensemble de la zone et de dégager des synergies ; c'est incontestable. Mais elle conduit aussi à survaloriser Singapour. Or, si Singapour en est une porte d'entrée, elle n'est pas la clé de la région.

Singapour est le premier partenaire commercial de la France en Asie du Sud-Est. Les échanges commerciaux entre la France et Singapour ont décliné en 2013 à 8,5 milliards d'euros, améliorant à 2,3 milliards d'euros le solde commercial français. Comme indiqué précédemment, la performance française reste en grande partie dépendante du calendrier de livraisons d'Airbus (au salon du Bourget 2013, Singapore Airlines a commandé 30 A350-900 pour 8,6 milliards de dollars, et pris une option pour 20 A350). La part de marché de la France a régressé à 2,2 %, contre 2,4 % un an plus tôt, mais sa place reste inchangée : notre pays est derrière l'Allemagne (2,9 %) mais devant le Royaume-Uni (2,1 %), les Pays-Bas (1,5 %) et l'Italie (1 %).

Singapour est la première destination des investissements français en ASEAN, avec 6,3 milliards d'euros investis (IDE) en 2012, et la troisième en Asie. Singapour recueille aujourd'hui 50 % des investissements français. La présence d'entreprises françaises est estimée à environ 600 filiales, auxquelles s'ajoutent 160 entrepreneurs. La majorité de ces filiales exerce dans les secteurs des services aux entreprises, de l'électronique et des TIC, de l'industrie des biens

de production mécaniques, sidérurgiques et de défense, et de l'énergie, la chimie et les matériaux. De nombreuses entreprises ont établi leur siège régional à Singapour.

Singapour reste bien le point d'entrée et cela s'explique par plusieurs raisons tenant à l'environnement, outre sa position stratégique comme point d'accès vers l'ensemble de l'Asie du Sud-Est. C'est un pays stable dans le lequel les transferts de capitaux sont faciles, ce qui permet aussi de travailler dans les pays alentours et d'y rapatrier les capitaux. Singapour offre des facilités que l'on ne retrouve nulle part dans la zone. Les démarches sont simples et les rapports faciles avec l'administration (ce qui est loin d'être le cas dans d'autres pays de la région...). La protection des investissements et de la propriété intellectuelle est bonne. La cité-Etat a été classée au 1<sup>er</sup> rang mondial par la Banque mondiale pour la facilité à faire des affaires et serait le 5<sup>ème</sup> pays le moins corrompu selon Transparency International. Singapour a été de nouveau distinguée en septembre 2013 comme le 2<sup>ème</sup> pays le plus compétitif au monde par le World Economic Forum. Enfin, la densité du réseau français sur place offre un accès à l'information et un accompagnement de qualité.

C'est aussi une bonne destination, agréable, avec notamment une circulation automobile fluide et des espaces verts, et sûre. C'est donc un lieu de choix pour vivre en famille, si bien qu'aujourd'hui 11 000 Français sont enregistrés au Consulat, en croissance de 10 % par an, et que le lycée français s'agrandit pour faire passer le nombre d'élèves accueillis de 2 400 à 4 500 l'an prochain.

Certaines activités justifient d'être basées à Singapour. C'est le cas par exemple des activités de trading. Le groupe EDF poursuit depuis Singapour son activité de trading, essentiellement de charbon, qui devrait fortement se développer, avec une équipe de 30 collaborateurs qui pourrait doubler afin de répondre au développement du trading de charbon et de gaz dans la région, en lien avec ses bureaux à Londres et aux États-Unis, cœur du marché. GDF SUEZ Trading s'est également installé à Singapour (en 2012) pour développer ses activités sur ce même segment. Des marchés d'envergure se présentent pour nos entreprises, dans les secteurs des transports, des infrastructures (projet d'extension de l'aéroport de Changi, dont Thalès a fourni les deux dernières générations de centre de contrôle), du développement urbain durable et de la ville intelligente.

Le modèle économique de Singapour a cependant changé plus qu'on ne le pense. Basé sur l'ouverture à tous les investisseurs jusqu'en 2008, il est désormais orienté vers l'accroissement de la compétitivité. Le taux de fécondité de 1,2 enfant par femme ne permet pas d'adopter un modèle fondé sur la demande intérieure. En outre, le plus faible taux de fécondité est observé dans la communauté chinoise qui forme 75 % de la population et concentre l'essentiel des pouvoirs.

Cette évolution a été renforcée par le résultat des urnes en 2011 qui a manifesté une crise de légitimité du parti au pouvoir en donnant 40 % des voix à

l'opposition. Ce résultat a été analysé comme la manifestation d'un sentiment de délaissement des Singapouriens, assistant à une immigration importante d'Indiens et de Chinois saturant les infrastructures collectives. La réaction du gouvernement a été immédiate, avec d'une part une augmentation des investissements dans les transports (un plan transport équivalant au grand Paris), dans les hôpitaux et dans le système de sécurité sociale, particulièrement pour les fondateurs avec la création d'un fonds de 8 milliards d'euros, et pour les jeunes. D'autre part, la politique générale a été réorientée pour faire bénéficier les Singapouriens des fruits de la croissance, les faire monter dans la hiérarchie des salaires.

Singapour a en conséquence fortement restreint les flux d'immigration, qui sont passés de 100 000 à 30 000 par an, avec des quotas dans toutes les professions et des restrictions à l'embauche dans plusieurs secteurs comme la restauration. La logique est celle d'une économie de main d'œuvre et d'une augmentation de la productivité avec une préférence aux Singapouriens, surtout dans le haut de la chaîne. Le nombre d'expatriés aux postes-clés est donc désormais réduit. Or les Français sont de plus en plus nombreux à y venir (on y recense quelques 600 entreprises françaises).

**Il convient dans ce contexte d'être vigilant. S'il s'agit de développer une activité sur Singapour, il faut se positionner sur des secteurs qui sont utiles aux Singapouriens, participer à la compétitivité du pays et ainsi démontrer au gouvernement l'apport français à la croissance.** Pour cela, l'accent doit être mis sur les entreprises de taille intermédiaire, disposant si possible d'une expérience d'implantation en Europe, et sur les petites entreprises innovantes qui se positionnent en haut de la chaîne de valeur ajoutée. L'enjeu pour la France est de rééquilibrer les secteurs de présence, l'aéronautique représentant aujourd'hui 20 %.

**S'il s'agit de rayonner dans la région, il faut s'interroger sur la pertinence du choix de Singapour.** S'installer à Singapour coûte cher et ne permet pas d'être au plus près du marché, de s'intégrer dans le réseau, et encore moins de comprendre les autres pays, qui n'ont absolument rien à voir avec cette place où tout fonctionne... Un des interlocuteurs de la mission a cité l'adage suivant pour décrire la relation d'affaires en Indonésie : « *Celui qui n'a pas la patience va l'apprendre, celui qui l'a va la perdre* ». Singapour n'est pas la clé des autres marchés. Parfois, il n'est même pas utile d'y être présent. Schneider Electric n'a pas besoin d'être à Singapour pour travailler en Indonésie, où la société détient 70 % du marché moyenne tension.

**La réussite des entreprises nécessite que plusieurs conditions soient remplies : une présence locale, en partenariat de préférence, une offre adaptée à la demande, une parfaite connaissance de l'environnement des affaires et des particularités de chaque pays.** Dans un pays aussi immense que l'Indonésie, chacune des îles présente en outre des différences importantes, culturelles et administratives notamment. L'accès à l'information et le réseau sont ce qu'il y a de plus important et il faut donc aider les entreprises à sélectionner le

marché qui leur convient et à s'insérer dans les rouages, parfois complexes, souvent déroutants, du pays choisi.

L'accompagnement par le réseau sur place, notamment pour la recherche de partenaires, est très utile. Et cela suppose d'être au plus près du marché, donc de ne pas se cantonner à Singapour et quelques visites ponctuelles. Partout, le réseau s'est bien organisé pour accompagner les entreprises dans leur phase d'implantation. Les chambres offrent notamment des capacités physiques, avec 70 postes de travail dans la zone (Singapour, Thaïlande, Malaisie, Vietnam, Indonésie et Birmanie) et un taux de vacance de 5 à 10 %.

### *b. Choisir son marché*

La question du point d'entrée est une question-clé pour une entreprise. Il n'y a pas de réponse unique selon les secteurs et les process. C'est aussi ce qui explique la moindre visibilité de la zone ASEAN pour les entreprises françaises. Choisir où aller est déjà une question compliquée. C'est le rôle des conseillers du commerce extérieur, des chambres de commerce, du service économique régional et d'Ubifrance d'assurer l'adéquation entre l'entreprise et le marché. Ubifrance effectue ce travail, en lien avec l'entreprise, d'identifier le marché qui lui correspond. 1300 entreprises sont emmenées en ASEAN, les deux tiers sur des événements organisés par Ubifrance, un tiers en accompagnement individuel, que l'opérateur aura éventuellement été chercher en région ou en concertation avec les chambres de commerce.

Les entreprises françaises sont frileuses – encore une caractéristique culturelle qui s'applique de manière générale – et ont une connaissance très lacunaire de l'Asie du Sud-Est, ce qui vient s'ajouter. Elles ne se représentent pas les potentiels de marché et suivent des inclinations naturelles vers des pays hors zone ou des pays de la zone, particulièrement le Vietnam, où elles ne trouveront pas leur place. Lorsqu'Ubifrance organise un événement à Jakarta en décembre 2012, elle parvient à grand peine à rassembler 40 entreprises. Quand l'opérateur organise quelques mois plus tard un événement à Ho Chin Minh, 120 sociétés se manifestent. **Il faut informer sur les pays de la région et sensibiliser à cette question de l'adéquation du marché.**

Le manque de préparation des entreprises françaises apparaît aujourd'hui comme un obstacle à la réussite de l'implantation. Il résulte d'abord d'une méconnaissance profonde du tissu économique local et des procédures. Une implantation se prépare, un investissement conjoint se réfléchit. Le point crucial est l'accès à l'information. Un produit est partout identique, mais le réseau de distribution ne l'est pas. Les chambres de commerce, biculturelles, très bien implantées, sont un maillon essentiel de la chaîne. Tout ceci ne peut se faire depuis Singapour qui n'est absolument pas représentative des autres pays. On ne peut pas vendre en étant basé à Singapour. En outre, la diversité des pays ne permet pas les duplications. Ce n'est pas parce qu'on est implanté en Thaïlande

qu'on réussit au Vietnam. **Les stratégies doivent être définies localement et non à l'extérieur du pays. Il faut faire des études d'opportunités.**

L'Indonésie par exemple n'est pas un pays comme la Chine, où l'investisseur est accueilli « clé en main ». La réussite des entreprises étrangères n'est possible que dans la mesure où, bien informées et préparées, elles s'implantent en acceptant les particularités du marché intérieur et l'idée d'évoluer à son rythme. Mais il y a de belles réussites lorsque l'entreprise a fait l'effort d'un engagement dans la durée et d'une adaptation de ses produits aux besoins locaux comme aux spécificités locales du marché (par exemple, la taille du secteur formel, la pauvreté de la langue des contrats et les pratiques de corruption généralisées).

**Sans doute faudrait-il mieux communiquer sur les réussites des entreprises qui ont choisi la Thaïlande, la Malaisie et l'Indonésie.** Ce sont les trois pays, par ordre décroissant de simplicité, où l'on observe des réussites. Les autres pays ne sont pas à conseiller à des PME, sauf exception. Encore une fois, la tendance naturelle des chefs d'entreprise demeure à tort de se tourner vers le Vietnam. Ce pays a un immense potentiel, mais son système et sa pratique politiques le brident. Tant qu'il n'y aura pas de libération politique et un changement de génération, l'implantation des entreprises étrangères demeurera très difficile.

On note actuellement une tendance au renforcement du protectionnisme dans plusieurs pays, particulièrement en Indonésie. Depuis un an, des mesures de restriction ont été prises, notamment sur les licences d'importation et les conditions d'accès aux ports indonésiens. L'accès des entreprises étrangères aux marchés publics indonésiens reste contraint (l'Indonésie n'a pas adhéré à l'Accord sur les marchés publics de l'OMC). Les procédures d'importation de produits agroalimentaires tendent à se complexifier (renouvellement de licences, quotas par importateur, engorgements au port consécutifs à l'instauration de contrôles systématiques, exigences d'étiquetage en Indonésie avant expédition ...). Dans ce contexte, certaines entreprises françaises rencontrent des difficultés dans le développement de leurs activités en Indonésie, notamment dans l'exploitation des ressources naturelles. Il est donc nécessaire d'être bien armé et bien informé sur le marché choisi.

### *c. Quelles entreprises ?*

L'analyse des atouts et des difficultés des entreprises françaises en Asie du Sud-Est ne présente pas de grande originalité. La présence française comporte une composante majeure de grands contrats et trop peu de PME y sont implantées. Cela tient d'abord à une faiblesse structurelle : seules 120 000 PME françaises sont présentes à l'exportation, quand elles sont deux fois plus nombreuses en Italie et quatre fois plus en Allemagne.

Cela tient ensuite à une faiblesse culturelle : les entreprises ne s'attaquent pas au marché de manière groupée et il ne faut pas s'illusionner sur la capacité de transformer cette situation. La désignation d'une entreprise tête de file sur des projets peut fonctionner sur des projets concrets et il faut continuer à encourager au maximum les regroupements, en Asie du Sud-Est comme ailleurs. Par ailleurs, sur les filières très diffuses comme l'agro-alimentaire, il faut œuvrer à l'efficacité des organisations professionnelles. Ce n'est pas un hasard si les Italiens sont meilleurs que les Français dans ce secteur.

Compte tenu de la difficulté que présentent des marchés aussi lointains à tous points de vue et tout de même très concurrentiels, **il n'est pas raisonnable d'inciter les PME à se lancer sur ces marchés à l'aveuglette**. L'expérience chinoise, qui a vu de nombreuses entreprises se casser les dents, doit ici servir. Or on sait qu'exporter ou investir sur un marché étranger, surtout en Asie, demande du temps et que si l'on fait perdre son temps à une des quelques personnes qui comptent pour la direction de l'entreprise, c'est toute l'entreprise qu'on fragilise. Nos PME ont de petites marges.

Il convient de **pousser les entreprises qui ont déjà eu une expérience à l'export, en Europe notamment**, qui ont démontré la preuve de leur capacité. Il est possible de renforcer l'implantation des PME françaises en assurant une durabilité à ces projets, en facilitant l'arrivée des entreprises de taille au moins intermédiaire, ayant une expérience à l'exportation, qui ont donc les moyens de réussir pour peu qu'elles bénéficient de l'assistance nécessaire et de conseils avisés. Il est vrai que la France ne dispose pas du même tissu économique de moyennes entreprises, solidement dotées de divisions export, que son voisin allemand, mais certains secteurs sont également propices à l'intervention d'entreprises de profils plus diversifiés.

**L'autre catégorie de PME qui peut trouver sa place est celle des entreprises sous-traitantes d'un contrat**. En outre, les grandes entreprises françaises peuvent avoir intérêt à entraîner dans leur sillage des partenaires français et cela sera de plus en plus vrai à mesure que l'intégration économique de la zone et de l'Asie en général voire au-delà se renforcera, permettant d'augmenter les exportations depuis le pays d'implantation.

En termes de taille, les entreprises-cibles sont :

– les **PME de croissance et entreprises de taille intermédiaire** (5000 à 7000 entreprises), qui sont dans les radars de la Banque publique d'investissement. Ce sont des entreprises dont l'activité est à forte valeur ajoutée. L'objectif à l'échelle mondiale est d'accompagner 1000 de ces entreprises sur une période de 1 à 3 ans ;

– toutes **les entreprises qui ont un potentiel à l'exportation**, sachant qu'aujourd'hui seulement 120 000 entreprises françaises exportent. Ces

entreprises peuvent souhaiter explorer les marchés d'Asie du Sud-Est spontanément ou bien être repérées par le réseau sur des secteurs définis.

Dans les deux cas, **la démarche consistant à identifier les acteurs, y compris en région, doit être poursuivie**, que ce soit par le réseau Ubifrance/BPI (40 personnes d'Ubifrance travaillent en région) ou le réseau des antennes régionales des chambres de commerces. Ubifrance et les chambres de commerce, qui disposent d'un club d'appui ASEAN, font un travail d'anticipation et d'analyse, de manière complémentaire, informent en région, démarchent les entreprises, puis accompagnent, mettent en relation *etc.* **Les ressources de l'équipe France sont importantes et l'essentiel est donc de les optimiser dans la chaîne de valeur.** Un partenariat existe entre Ubifrance et les chambres de commerce et Ubifrance a conclu des accords avec les associations professionnelles de plusieurs secteurs.

#### *d. Les relations humaines : un facteur de réussite*

Dans toute l'Asie, le contact humain est fondamental. Les marchés, Chine et Inde incluses, exigent d'importants investissements humains, car beaucoup dépend des contacts personnels et des réseaux tissés, ce qui exige des expatriés expérimentés et du temps. **Les grandes entreprises ne mettent pas toujours les moyens adéquats et renâclent souvent à avoir une personne sur place** alors que c'est souvent indispensable pour remporter les marchés. Cela signifie aussi qu'il est périlleux pour une PME de se lancer dans cette aventure en se privant d'une partie du temps de travail d'un de ses dirigeants. Tout ce qui peut avoir été travaillé en amont ou être facilité par l'accompagnement du réseau doit être activé. C'est la survie de la PME en cas d'échec qui peut être en balance.

La France a une bonne image en Asie du Sud-Est mais pas forcément ses chefs d'entreprises. Ce n'est pas la peine de développer ici la question de l'arrogance française, le manque d'affectif, l'incapacité des Français à perdre du temps, ce qui est essentiel en Asie<sup>(1)</sup>. Le sentiment général est que les Français savent mal s'y prendre. Il y aussi évidemment un problème linguistique majeur : les Français parlent très mal anglais. Le rang de la France dans le classement des tests d'entrée aux universités américaines régresse ; ce sont les avant-derniers Européens avant la Turquie. Or, ce sujet est tabou en France, tous les cadres prétendants parler anglais. Comment peut-on, avec un niveau moyen d'anglais,

---

(1) L'exemple souvent entendu est le suivant. Une grande délégation de représentants du CAC 40 se déplace auprès d'une autorité gouvernementale ou locale qui a fait état du souhait de réaliser un projet. La délégation se présente et explique que le projet est intéressant, mais qu'il existe un projet meilleur utilisant des technologies nouvelles, qui pourrait être mises en œuvre par des entreprises françaises, mais que naturellement il en résulterait un surcoût de 30%. L'autorité les remercie pour leur proposition et les informe qu'il les tiendra informés. En sortant, la délégation croise dans la salle d'attente deux Coréens. Lors de leur entretien, ces derniers félicitent l'autorité locale pour avoir décidé de réaliser un tel projet et lui propose exactement ce qu'elle souhaite dans le budget fixé. Le contrat est conclu. En cours de réalisation, les Coréens retournent voir l'autorité et lui expliquent que le projet est bien engagé mais qu'à ce stade il apparaît que des améliorations pourraient être apportées pour intégrer des technologies nouvelles. Un avenant est conclu, parfois plusieurs. Le projet effectivement réalisé correspond à ce que la délégation française avait proposé et pour un prix encore supérieur.

accéder à l'information, utiliser Internet, se créer un réseau et être influent auprès de ses clients ? **Il serait utile que les Chambres de commerce françaises mettent en place des formations à l'anglais et qu'on décomplexe les Français pour qu'ils s'y inscrivent.**

Par ailleurs, **sur des marchés lointains et complexes, il faudrait missionner des gens remarquables.** Or, on envoie un général ces personnes sur de gros marchés, si bien qu'il y a un relatif déficit de qualité des équipes. Heureusement il existe aussi des contre-exemples qui propagent une image très positive des entreprises françaises : c'est le cas de Total dans la région. Outre leur démarche conciliante avec les Etats pour le partage des bénéfices, Total a développé des méthodes d'appui au développement des populations locales, en aidant les communautés à déterminer leurs besoins et en les accompagnant dans leurs projets au travers de partenariats. Elle lutte par exemple contre le désastre écologique de l'élevage de la crevette dans le delta de Makaam.

Le Français a cette image de l'homme pressé, qui vient quelques jours par an et voudrait conclure. Or, **il faut savoir perdre son temps en Asie et tisser petit à petit sa toile, qui sera alors solide et durable.** La réussite allemande ne s'explique pas seulement par les moyens d'appui aux entreprises, publics ou privés, mais aussi par des motifs « culturels » et structurels. D'abord, l'Allemagne compte de nombreuses entreprises de taille intermédiaire (le *Mittlestand*) comprenant un service export développé et présentes dans tous les pays émergents. Elles sont mieux armées et moins fragilisées qu'une PME française lorsqu'elles prennent un risque. À la différence de tissu économique et de stratégie, s'ajoute celle de la structuration du capital des entreprises. Les participations dans les entreprises allemandes sont souvent familiales, ce qui facilite les rapports avec les entrepreneurs asiatiques eux-mêmes très attachés aux relations humaines et pratiquant un capitalisme familial.

La France ne dispose pas de cette culture des relations personnelles et **il est donc impératif que des lieux de rencontre et d'échanges soient susceptibles à la fois de mettre en contact les mondes des affaires, de faire partager les expériences acquises et de favoriser les sessions d'information sur le monde des affaires.** Les acteurs du secteur privé doivent se voir et échanger, apprendre à se connaître et créer des synergies permettant de développer des investissements conjoints ou de disposer de réseaux de distribution et de services par exemple. Ces rencontres peuvent s'effectuer sous le patronage d'autorités publiques et c'est tout l'intérêt du développement de la coopération décentralisée. Ces liens d'affaires peuvent aussi se nouer sous les auspices d'organismes privés dédiés et leur existence s'agissant des pays d'Asie du Sud-Est fait grandement défaut. **La France dispose de partenariats stratégiques, mais aucune entité de type conseil mixte des affaires n'y est adossée.**

Cette question est très importante pour **renforcer la présence française en Asie, mais également pour capter les investissements asiatiques et leur offrir les conditions du succès, dont dépendra l'attractivité de notre pays dans**



**les années à venir.** Aujourd'hui, les IDE en provenance de l'ASEAN sont très faibles. D'origine singapourienne, indonésienne et thaïlandaise, ils ne représentent qu'une centaine d'implantations. Mais il faut avoir conscience de ce que la relation commerciale transpacifique s'est effondrée, que l'Europe occupe désormais une place plus importante et que les entreprises des pays de l'ASEAN cherchent à investir en Europe. C'est une opportunité pour notre pays qu'il faut saisir. Le fonds souverain singapourien internationalise son activité, les entreprises thaïlandaises investissent à l'étranger dans l'agro-alimentaire (par exemple dans Petit navire), partout les grandes familles asiatiques recherchent des investissements. L'investissement est plutôt industriel ou agricole, guidée par la recherche de qualité aux fins de réexportation dans la zone, très peu dans des secteurs innovants, mais beaucoup dans l'immobilier et l'hôtellerie pour disposer d'un réseau mondial.

Les investissements provenant de Singapour en France restent encore limités au regard des autres investissements étrangers (722 millions d'euros en 2012, soit 0,1 % du stock global d'IDE en France), mais sont néanmoins les plus importants de l'ASEAN. Ils représentent une quarantaine d'implantations, principalement dans l'immobilier, l'hôtellerie, les NTIC, l'agro-alimentaire et les industries de base. A ce jour, environ 1 300 emplois ont été créés ou préservés grâce à l'implantation d'une quarantaine d'entreprises singapouriennes en France et 9 nouveaux projets ont vu le jour entre 2007 et 2013. Trois implantations sont intervenues en 2012 : Nubefy, spécialisée dans les services cloud, Soluxe Hospitality, dans l'hôtellerie, créant 30 emplois et la Société des eaux du Cézallier, dans le commerce de gros de boissons. Une implantation est intervenue en 2013, celle de MP&Silva dans la distribution des droits audiovisuels.

Les deux fonds souverains singapouriens, GIC et Temasek, respectivement 8ème et 9ème fonds souverains au monde avec des actifs sous gestion valorisés à respectivement 320 Mds USD (estimation) et 177 Mds USD, sont déjà présents en France. GIC détiendrait près de 20 Mds USD d'investissements en France, principalement via des actions de sociétés du CAC 40, des titres souverains (pour GIC) et des investissements immobiliers (tours du quartier de la défense, hôtel Westin). La présence de Temasek est plus limitée, portée principalement par sa participation dans le groupe CapitaLand (Citadines), mais le fonds cherche aujourd'hui à accroître ses investissements en Europe.

S'il n'existe que quelques groupes locaux qui s'internationalisent, cette tendance va s'amplifier dans les années à venir et il **est essentiel que le réseau français soit déjà activé pour faire de la prospection qui portera ses fruits dans 10 ans.** Il faut déjà commencer par accélérer le développement de ces groupes en leur conseillant l'acquisition de sites de productions là où ils exportent déjà. Une campagne de communication pour valoriser l'image de la France pourrait être utile, montrer ce qui marche. L'Ambassadeur de France à Singapour rencontre les entreprises singapouriennes pour valoriser la destination France et les mettre en contact avec des entreprises françaises. La France apparaît en effet comme un pays compliqué. De manière complémentaire, une démarche auprès de

quelques très grandes fortunes préalablement identifiées pourrait porter ses fruits.

À cet égard, si l'on comprend pourquoi le **correspondant Agence française pour les investissements internationaux** est basé à Singapour, il est **impératif que les ambassades lui fassent remonter les informations utiles sur les entreprises à démarcher, les familles. Bref, il faut progresser dans la démarche collective d'attractivité.**

Par ailleurs, **les communautés des différents pays installées en France** sont nombreuses et très bien intégrées, même si l'on ne dispose pas de statistiques pour des raisons constitutionnelles. On estime que sur les 5 millions de « Vietkhieu », Vietnamiens résidant à l'extérieur du pays, mentionnés par la Constitution vietnamienne comme une partie intégrante de la Nation, 300 000 seraient établis en France. On estime également que 40 000 d'entre eux disposent d'un niveau socio-culturel élevé. Ces **réseaux de biculturels constituent des points d'appui naturels au développement des échanges économiques, des investissements croisés et des projets conjoints.** Un exemple intéressant existe : il s'agit de l'Association du Business des Vietnamiens de France. ABVietFrance, a pour objectif de capitaliser les compétences et les talents de la diaspora vietnamienne, des français d'origine vietnamienne, et des amis du Vietnam pour favoriser les échanges commerciaux entre la France, les pays d'Europe, et le Vietnam. Elle œuvre ainsi au développement des connaissances générales du monde des affaires au Vietnam, du carnet d'adresses et des relations professionnelles.

### **3. Avec ou sans l'Union européenne ?**

Un des éléments de réflexion à conduire concerne l'articulation de la politique bilatérale française avec l'Asie du Sud-Est et la politique conduite au travers de l'Union européenne, pas seulement parce qu'il s'agit d'un marronnier de notre appartenance à l'UE, mais également parce que le pivot français percute la répartition antérieure ou du moins l'interroge. En s'appuyant sur le renforcement des relations bilatérales avec certains pays, la France renonce, du moins pour partie, à une approche globale qui peut être portée par l'Union européenne au profit d'une logique que l'on pourrait qualifier d'allemande.

Or, la présence européenne en Asie du Sud-Est a un sens, car elle est un acteur de la multipolarité qui fait sens pour les pays d'Asie du Sud-est. La position française est assez floue et sème la confusion quand par exemple la France demande à adhérer à des organisations régionales avant que l'Union ne le fasse. La question de savoir si l'Union européenne permet ou non de valoriser notre diplomatie dans une région éloignée n'est pas propre à l'Asie du Sud-Est mais elle s'y pose avec acuité.

*a. Des relations anciennes entre les deux organisations*

L'Union européenne a été la première en 1972 à reconnaître l'ASEAN et à signer un accord de coopération. Les relations entre l'Union européenne et la région d'Asie du Sud-Est remontent véritablement à l'accord conclu entre la Communauté économique européenne et les cinq membres fondateurs de l'ASEAN (Indonésie, Malaisie, Philippines, Singapour et Thaïlande) en juin 1980. Cet accord, assez ancien donc, porte sur la coopération dans les domaines commercial, économique et du développement. Lorsque le Brunei, le Vietnam, le Laos et le Cambodge ont adhéré à l'ASEAN en 1980, l'UE a accepté l'adhésion de ces pays à l'accord de coopération de 1980. En revanche, l'accord n'a pas été étendu à la Birmanie, entrée dans l'ASEAN en 1997.

Les relations entre l'UE et l'ASEAN ont évolué à mesure de l'émergence économique de ces pays pour s'orienter vers le développement des investissements, le renforcement de la coopération économique et l'intensification du dialogue politique. L'ASEAN s'est vu octroyer un rôle primordial dans la stratégie asiatique de l'UE, adoptée en juillet 1994, confortée par le premier sommet Asie-Europe (ASEM), une rencontre informelle de chefs d'État, organisé à Bangkok en 1996.

L'antécédent favorable que constituent les liens développés depuis les années 1970 a néanmoins été entaché d'une certaine méfiance à la suite de certaines positions tranchées et difficiles à comprendre pour les pays de la région. La position commerciale de l'Union européenne a d'abord régressé à la deuxième place avec la crise de 1997 (la troisième aujourd'hui). Le traumatisme qu'aura été cette violente crise financière et économique pour les pays du Sud-est asiatique a été vécu dans l'indifférence européenne. Les pays européens n'ont accordé aucun soutien, ils ont au contraire pointé du doigt l'incapacité à juguler la crise et les entreprises européennes ont profité de la situation pour racheter à bas prix des entreprises locales ou sont parties. C'est la cohérence et la validité du partenariat avec l'Union européenne qui ont été mises en cause.

Ensuite, l'Union européenne a commencé dans les années 1990 à insister sur la question des droits de l'homme et de la démocratie en se focalisant sur le Myanmar. Lorsqu'en 1997 le Myanmar entre dans l'ASEAN, l'Union européenne refuse de s'asseoir à la même table et plusieurs réunions sont annulées. Pour les autres membres de l'ASEAN, l'intégration de la Birmanie dans l'Association est la voie à suivre et la réaction européenne est mal vécue. Elle ne s'est pas encore départie de cette écharde qui a entamé son crédit, car elle a acculé les militaires birmans à un bras de fer qu'ils ont finalement gagné. L'Union européenne se retrouvera finalement isolée après que les États-Unis auront tendu la main au régime birman.

Les Européens n'ont pas saisi les changements importants sur le plan politique qui ont eu cours à la fin des années 1990 et pendant la décennie 2000. Ils n'ont pas ressenti la déstabilisation profonde des règles du jeu politique dans des

pays fragiles ou fragilisés comme l'Indonésie. L'Union européenne doit donc désormais démontrer qu'elle peut être un partenaire fiable. Elle a peu de moyen de rayonner dans la zone et d'avoir une action sur le long terme. La crise économique en Europe la renvoie en outre dans la catégorie des puissances du passé et elle n'incarne plus une promesse d'avenir.

### ***b. Une nouvelle dynamique***

L'Union européenne a souhaité, dans les années 1990, inscrire sa relation avec les États tiers dans un cadre global et engager la négociation d'accords portant à la fois sur les domaines politique, économique et sectoriel. En septembre 2001, la Commission a présenté sa communication intitulée « Un cadre stratégique pour renforcer les relations de partenariat Europe-Asie », qui identifiait l'ASEAN comme un partenaire économique et politique essentiel de la Communauté européenne et soulignait son importance en tant que locomotive pour les relations entre l'Europe et l'Asie en général. La communication de la Commission intitulée « Un nouveau partenariat avec l'Asie du Sud-Est », présentée en juillet 2003, réaffirmait l'importance du partenariat entre l'UE et l'ASEAN. Restait à lever le verrou birman.

Le tout premier sommet UE-ASEAN s'est tenu à Singapour le 22 novembre 2007. À l'occasion de ce sommet, les réalisations et les perspectives du partenariat UE-ASEAN ont été discutées, ainsi que certains thèmes régionaux et mondiaux tels que le processus d'intégration de l'ASEAN, l'énergie, le changement climatique, la durabilité environnementale et la situation en Birmanie. Un plan d'action détaillant les activités de coopération à moyen terme a également été adopté lors du sommet. Le 27 juillet 2014, une déclaration conjointe a été rendue publique en faveur d'un partenariat stratégique UE-ASEAN.

Parallèlement, l'Union européenne a développé une approche-pays. Une véritable réflexion a été engagée au sein des institutions européennes et du Service européen d'action extérieure et des initiatives ont été prises. En 2004, elle a proposé aux six membres fondateurs de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (Brunei, Malaisie, Indonésie, Philippines, Thaïlande, Singapour) de conclure des accords de ce type. Par décision du Conseil du 14 mai 2007, ce mandat a été étendu au Vietnam.

Le 9 novembre 2009, un Accord de partenariat et de coopération (ACP) a été signé entre l'Union européenne et l'Indonésie. Il constitue le premier cadre de coopération global entre les deux parties et le premier de ce type à être conclu avec un pays d'Asie. Il porte sur tous les aspects des relations bilatérales : politiques, économiques, sectoriels. Sa conclusion traduit, d'une part, le souci de disposer d'un outil juridique dédié à chacun des pays de la zone. D'autre part, les nouveaux accords-cadres de l'Union européenne élargissent de façon importante les champs de la coopération, qui ne saurait se limiter aux aspects purement économiques et commerciaux.

Ces textes comportent des dispositions en matière politique, économique et sectorielle : lutte contre la prolifération des armes de destruction massive ; lutte contre la criminalité et le terrorisme transnationaux ; coopération dans les instances régionales et internationales ; développement du commerce et des investissements ; coopération sectorielle : tourisme, société de l'information, science et technologies, énergie, transports, éducation, culture, environnement, ressources naturelles, agriculture, pêche, santé, sécurité alimentaire, statistiques, protection des données à caractère personnel, modernisation de l'administration publique ; coopération sur les questions de migrations et de trafic d'êtres humains ; dans le domaine des droits de l'Homme et de la justice ; promotion des liens entre les peuples.

Par anticipation, de nouveaux dialogues se sont ouverts avec la signature de l'accord-cadre. Ces différents échanges, prévus par l'accord de partenariat et de coopération, manifestent une volonté partagée de développer une réelle coopération en matière politique. Ils devraient servir de modèle à la coopération qui pourra être engagée avec les autres États de la région. S'agissant de ces derniers, l'Union européenne a déjà signé des accords de partenariat et de coopération avec le Vietnam (2012) et les Philippines (2012), les négociations ont été finalisées avec Singapour et Brunei (2013) et sont en cours avec la Malaisie et la Thaïlande.

Avec l'Indonésie, un dialogue bilatéral annuel sur les droits de l'Homme a été mis en place en 2010. De même, dans le cadre du dialogue politique organisé en décembre 2012, les deux parties sont convenues de renforcer leurs échanges dans les domaines du maintien de la paix, de la gestion des crises, de la lutte contre la piraterie, de la gestion des catastrophes naturelles, des dossiers régionaux. Enfin, l'UE et l'Indonésie ont décidé, en novembre 2011, de mettre en place, de façon anticipée, un dialogue annuel sur la lutte contre le terrorisme.

Des moyens viennent en appui. Sur la période 2007-2013, par exemple, 450 millions d'euros ont été alloués à l'Indonésie dans le cadre de l'instrument de financement de la coopération au développement (ICD) – aide ciblée sur quatre secteurs prioritaires : enseignement, développement des échanges, gouvernance, changement climatique. Dans le cadre des perspectives budgétaires 2014-2020, les pays à revenus intermédiaires les plus élevés et ceux dont le PIB est supérieur à 1% du PIB mondial, parmi lesquels l'Indonésie notamment, ne seront plus éligibles aux programmes bilatéraux de l'ICD. L'Indonésie continuera cependant d'être éligible aux programmes régionaux et thématiques de l'ICD et bénéficiera par ailleurs d'un nouvel instrument financier : l'Instrument de partenariat. De nombreux programmes pourront être financés dans ce cadre, notamment dans le domaine économique et commercial (actions liées à la protection des droits de propriété intellectuelle, à la facilitation des échanges) mais aussi dans celui de la protection de l'environnement ou de la lutte contre le crime organisé.

L'Union européenne est actuellement le quatrième partenaire commercial de l'Indonésie (derrière le Japon, la Chine et Singapour) et la deuxième

destination de ses exportations (11,2 % du total des exportations indonésiennes en 2010). L'Indonésie n'est en revanche que le 29<sup>ème</sup> partenaire commercial de l'UE (et son quatrième partenaire commercial au sein de l'ASEAN derrière Singapour, la Malaisie et la Thaïlande). Les échanges bilatéraux ont représenté 25 milliards d'euros en 2012. La balance commerciale est nettement déficitaire pour l'UE. Les importations européennes en provenance d'Indonésie ont représenté 15,4 milliards d'euros en 2012 contre 9,6 milliards d'euros pour les exportations vers ce pays. Les flux d'IDE entrants en Indonésie en provenance de l'UE se sont élevés à 20,4 milliards d'euros pour l'année 2010 (des données plus récentes ne sont pas disponibles).

### *c. Combiner les deux échelons*

L'Union européenne constitue un échelon pertinent pour consolider l'ASEAN en tant qu'organisation régionale. La construction de l'ASEAN passe notamment par l'amélioration du fonctionnement de son secrétariat. Dans ce cadre, l'Union européenne est le bon échelon d'intervention. Elle apporte son expertise et participe à de nombreux programmes développement, à hauteur de 70 millions d'euros entre 2007-2013, ce qui en fait le plus gros donateur du secrétariat. L'UE a mis en place entre 2009 et 2012 un programme d'aide à l'harmonisation des supports statistiques, l'EU-ASEAN Statistical Capacity Building Programme (EASCAB), doté d'un budget de 6 millions d'euros, et complété d'ici 2015 par l'ASEAN Community Statistical System (ACSS).

Si l'Union européenne fait preuve d'un nouvel activisme, elle demeure encore loin derrière les puissances régionales, qui jouissent d'une représentation diplomatique permanente au secrétariat. Les Etats de l'Union européenne sont représentés par l'Ambassadeur européen pour l'Indonésie et l'ASEAN. **Un Ambassadeur européen dédié, dans la perspective de la création du marché unique de l'ASEAN, pourrait être utile.**

Dans le rapport économique, **la France doit utiliser le levier européen pour faire avancer ses intérêts.** L'UE soutient le développement du marché intérieur sud-est asiatique depuis 1992 et l'objectif de la création d'un marché unique en 2015. Le programme ARISE (ASEAN Regional Integration Support : 15 millions d'euros sur 2012-2016) est une partie intégrante de l'AEC, avec pour objectif de promouvoir les connexions institutionnelles, afin d'appliquer à l'échelle nationale ce qui aura été conclu au niveau régional. C'est à l'échelon européen que sont négociés les accords de libre-échange. L'UE privilégie pour le moment les accords bilatéraux avec la Malaisie en 2010 et Singapour en 2013 et la négociation d'accords de libre-échange avec d'autres États de la région, notamment l'Indonésie et Philippines, n'est pas exclue. Ces accords sont considérés comme les prémices d'un accord régional de libre-échange.

Ces accords sont très importants pour les entreprises françaises. L'accord de libre-échange finalisé le 16 décembre 2012 entre l'UE et Singapour fut le premier accord signé avec un pays de la zone ASEAN. Les barrières tarifaires

étant déjà presque inexistantes. C'est dans le secteur des services que les plus grandes avancées ont été enregistrées, avec l'inclusion d'une clause de traitement national relative à quasiment tous les secteurs. Les barrières non-tarifaires ont été réduites (reconnaitances des standards et certificats européens) dans 4 secteurs : pharmaceutique, électronique, technologies vertes, moteurs automobiles. Enfin, des avancées majeures ont été accomplies dans le domaine de la propriété intellectuelle (secteur pharmaceutique et industries de biens culturels) ainsi que dans la reconnaissance des indications d'origine géographique (IG), avec la création d'un registre de 196 IG de vins et spiritueux et d'autres produits agroalimentaires, dont 37 françaises.

L'accord UE-Singapour devrait mettre sur un pied d'égalité les producteurs européens avec la concurrence américaine dans l'accès au marché des services dans une gamme étendue de secteurs, en particulier bancaires, financiers et assurantiels (à l'exception du secteur de la banque de détail). De plus, le renforcement de la transparence des procédures de sélection lors des appels d'offres sur des marchés publics devrait ouvrir de nouvelles perspectives pour les entreprises françaises dans les secteurs de la construction, des transports ou encore de l'énergie. L'accord renforce également les standards en matière de protection de la propriété intellectuelle et reconnaît l'existence d'appellations géographiques, jusqu'ici non reconnues par la législation singapourienne.

**Il faut parvenir autant que possible à démultiplier l'influence française par le truchement de l'action européenne, en faisant valoir nos intérêts pour le mandat de négociation des accords et en capitalisant sur les actions conduites par l'Union européenne.** La France a opportunément participé à l'ASEAN Europe Economic Dialogue du 10-11 décembre 2013, au secrétariat de l'ASEAN à Jakarta, dans l'objectif de donner plus de visibilité aux politiques en cours, et l'impact des mesures politiques et institutionnelles.

Néanmoins, **pour les pays émergents, qui ne reçoivent plus de fonds européens, la France est en concurrence avec ses voisins européens et une action au niveau national est indispensable.** Le rattachement du portefeuille du commerce extérieur au ministère des Affaires étrangères, système qui existe notamment en Australie, devrait faciliter le déploiement d'une diplomatie économique bilatérale.

## **C. ORGANISER UNE DIPLOMATIE D'INFLUENCE GLOBALE ET ARTICULÉE AVEC DES COOPÉRATION STRUCTURANTES**

Si la diplomatie économique est une nécessité pour notre pays, il faut être lucide et pragmatique sur le potentiel de part de marché française. Beaucoup de ces pays mesurent l'importance d'une relation bilatérale au volume des échanges économiques. Ils ne seront pas suffisants pour faire la différence. La France a certes des atouts, mais tout le monde en a et cela ne suffit pas à légitimer une position particulière. Dès lors, **il convient d'étoffer les leviers d'influence en activant les différents moyens d'exister dans le paysage.**

### **1. Nourrir les partenariats de volets intellectuels, scientifiques et culturels**

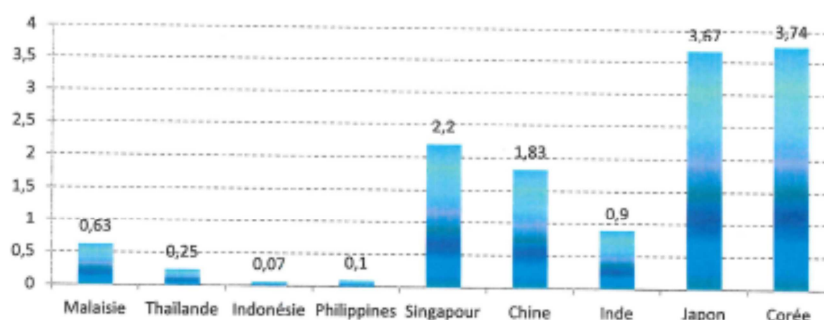
Il va de soi que la **dimension « people to people », société civile, de nos partenariats doit être renforcée.** Que l'on songe par exemple que la Chine a décidé de faire de 2014 « l'année des échanges amicaux entre la Chine et l'ASEAN » pour intensifier les échanges culturels entre les peuples et met en œuvre un programme d'échanges universitaires comprenant 15 000 bourses à destinations des étudiants de l'ASEAN au cours des trois années qui viennent. La France dispose de sérieux atouts qu'elle doit mieux utiliser pour inscrire dans la durée les relations avec ses partenaires et accroître la proximité entre les sociétés françaises et asiatiques.

#### ***a. La recherche en sciences dures : une expertise française à valoriser***

S'agissant de la recherche et développement, l'ASEAN n'est pas une zone d'innovation, à l'exception de Singapour. Les taux de recherche par rapport au PIB sont quasi-nuls. Par exemple, les performances de l'Indonésie en matière de recherche et d'innovation technologique sont relativement faibles avec 0.08 % de son PNB consacré aux dépenses de R&D en 2009, provenant essentiellement du secteur public. Un Comité national pour l'innovation (KIN) créé en 2010 est chargé de prendre des mesures pour améliorer la compétitivité de l'Indonésie basée sur une économie de la connaissance et promouvoir les partenariats public-privé. Cela signifie qu'il n'est pas opportun de développer des partenariats de recherche industriels et qu'il faut au contraire veiller à exercer une vigilance particulière en matière de propriété intellectuelle.



### DÉPENSES DE R&D PAR RAPPORT EN POURCENTAGE DU PIB



Brevets internationaux				
	2000	2005	2010	2012
Singapour	222	450	641	708
Malaisie	5	34	350	289
Thaïlande	8	10	72	67
Philippines	9	26	14	18
Indonésie	9	8	16	13
Vietnam	1	7	9	13
Inde	190	678	1 286	1 313
Chine	780	2 503	12 296	18 617

Source : Banque mondiale, données 2010-2011

Avec Singapour, **la coopération en matière de recherche doit au contraire être accrue et venir étoffer le partenariat stratégique**. Le nombre de chercheurs à Singapour a crû de 50 % depuis 2000, atteignant le chiffre record de 6 173 chercheurs pour un million d'habitants. D'un point de vue scientifique, **l'ASEAN présente deux intérêts majeurs : c'est un puits de talents, avec un attrait pour les sciences dures particulièrement au Vietnam et à Singapour, et une région dans laquelle il existe une infrastructure de recherche exceptionnelle**, et elle est basée à Singapour.

Singapour a choisi d'orienter son développement vers la création de valeur ajoutée et a mis en place un paysage d'institutions très simples : trois grandes universités, deux agences de financement et des sites regroupant les grands acteurs (Biopolis et Fusionopolis). On trouve à Singapour des plateformes expérimentales qui n'existent pas en France et des financements importants. Le fait de n'avoir que quelques acteurs que le gouvernement peut coordonner et une pluridisciplinarité exemplaire devrait permettre de faire émerger une méthodologie entre recherche fondamentale et innovation. Singapour dispose des fonds, des lieux et de la stratégie, mais a besoin d'aller chercher des chercheurs à l'étranger, des cadres de recherche comme des étudiants qu'ils attirent des autres pays d'Asie du Sud-Est (les étudiants singapouriens s'orientent surtout vers les affaires).

Plus d'une centaine de chercheurs français sont installés à Singapour. **Dans l'optique de développer une diplomatie scientifique, il devient**

**nécessaire de structurer cette communauté.** S’y ajoute la nécessité pour eux, parfois insuffisamment perçue, de conserver la propriété intellectuelle de leurs travaux. Le CNRS a implanté son bureau, auparavant au Vietnam, pour les accompagner. Il serait d’ailleurs intéressant que d’autres acteurs de recherche se regroupent sur le même site. Quant à l’Ambassade de France, elle a créé « L’apéro des Sciences ». Au-delà de Singapour, il serait utile de **dresser une cartographie de la présence scientifique française** en additionnant les « opérateurs », en l’espèce le CNRS et l’IRD (qui structure l’activité des chercheurs du CNRS en Indonésie).

Hors Singapour, la France développe des coopérations scientifiques actives, avec la présence du CNRS, de l’Institut français de recherche à l’étranger (IFRE), de l’Institut de recherche pour le développement (IRD), du centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD), de l’École française d’Extrême-Orient (EFEO), de l’Institut de recherche sur l’Asie du Sud-Est contemporaine (IRASEC), ou de la Délégation régionale de coopération pour l’ASEAN (DREG). Les coopérations s’appuient également sur les partenariats avec le Commissariat à l’Energie Atomique, le Bureau de Recherches Géologiques et Minières, le Muséum national d’histoire naturelle ou l’Ifremer.

**La France dispose d’une expertise pour des pays qui n’ont pas développé de recherche universitaire performante et produisent notamment peu de publications.** Les Indonésiens sont demandeurs ; ils n’ont pas de volcanologues par exemple alors que 110 volcans sont actifs en Indonésie et qu’on note en moyenne 10 éruptions par an. Il est évident que la France y gagne aussi en conduisant des travaux dans des territoires d’une grande richesse scientifique. Par exemple, les eaux indonésiennes sont les plus chaudes au monde ; il y a donc un intérêt scientifique majeur à travailler sur l’étude de cette « machine » convective. **Un frein doit toutefois être levé : la difficulté pour les chercheurs d’obtenir des visas pour des recherches de terrain,** avec des situations parfois ubuesques. Une démarche active doit ainsi être engagée auprès des autorités indonésiennes pour faciliter l’accès et la présence sur le terrain.

En Indonésie, le ministère des Affaires étrangères cofinance avec les administrations indonésiennes des programmes incitatifs aux échanges scientifiques franco-indonésiens : « Joint Research packages INDOSTAR » (20 nouveaux projets soutenus pour 65.000 euros) ; « Partenariat Hubert Curien Nusantara » (16 projets soutenus depuis 2008) ; et les programmes régionaux Bio-Asie et STIC-Asie (participation d’équipes indonésiennes à 4 projets Bio-Asie et 3 projets STIC-Asie depuis 2004). Il apporte son soutien aux organismes français de recherches présents. Les principaux axes de recherche concernent l’agronomie, l’environnement et le développement rural, les risques naturels et épidémiologiques, les mers et les littoraux, la biodiversité, la sécurité alimentaire, la santé et les sciences sociales et humaines (archéologie, philologie, littérature, histoire et étude des religions).

En termes d'organismes, l'IRD et le CIRAD sont bien connus des acteurs indonésiens de la recherche et de l'enseignement supérieur avec lesquels ils travaillent, depuis plus de 40 ans. En contribuant à la modernisation de l'Indonésie, à la connaissance et la gestion durable des ressources naturelles, à la protection des populations contre les risques majeurs, l'un et l'autre œuvrent déjà au cœur des préoccupations de la société indonésienne. De nombreux projets ont été conduits. À l'actif de l'IRD, la mission LENGGURU 2014 : la plus importante expédition scientifique jamais menée en Indonésie ! Avec le soutien de la société COLAS/WASCO, elle fut conduite conjointement par l'IRD, le LIPI (Institut indonésien des sciences) et APSOR (l'Académie des pêches de Sorong). Elle a réuni près d'une centaine de scientifiques européens et indonésiens autour du recensement à grande échelle de la biodiversité qui constitue le patrimoine de l'archipel.

Ces organismes sont aussi des acteurs du débat scientifique. À titre d'exemple, le CIRAD organisait en 2014 à Bali, en partenariat avec PT. SMART Tbk. et WWF Indonésie, une conférence internationale qui réunissait près de 400 invités autour d'une question centrale : « La culture du palmier à huile : devenir un modèle pour l'agriculture durable de demain ? » ; une question d'actualité pour cette filière qui souffre de controverses multiples.

Le 11 février 2014, la nouvelle Maison de la Science française a été inaugurée à Jakarta. Elle accueille les bureaux de l'IRD, du CIRAD, de l'Université de Toulouse et du consortium Agreenium (qui regroupe aussi 8 grandes écoles ou instituts français spécialisés dans la recherche et l'enseignement supérieur agronomiques et vétérinaires). Sa présence à Jakarta donne aux acteurs de l'agriculture indonésienne une **ouverture vers l'ensemble du système français de recherche et d'enseignement supérieur agricole**. Le représentant de l'IRD de Jakarta est ainsi le représentant de la COMUE (Communauté d'Universités et d'Établissements Toulouse Midi-Pyrénées) « Université de Toulouse » depuis janvier 2014. Un assistant pour l'Université de Toulouse est dans les locaux. L'objectif de cette coopération est de favoriser la mobilité des étudiants (master et PHD), de développer des doubles-diplômes (il en existe un à Surabaya et un autre est en réflexion dans le domaine de la sismologie / volcanologie), d'assurer une co-supervision de thèses, d'offrir des stages pour les chercheurs et de renforcer la coopération scientifique entre les deux Etats. 30 à 40 étudiants indonésiens sont à Toulouse.

En joignant leur force, ces fleurons scientifiques français offrent de mettre à la disposition des étudiants, des professionnels privés et publics, de tous les acteurs Indonésiens de l'enseignement et de la recherche, leur savoir-faire, leurs expertises et leurs réseaux internationaux. C'est par de telles **approches de regroupement des acteurs que la France pourra jouer la carte de l'excellence**.

### ***b. La France refuge de la recherche en sciences humaines ?***

La recherche en sciences humaines est souvent oubliée. Pourtant il existe une véritable appétence en Asie du Sud-Est et c'est aussi un champ de recherches qui participe d'une certaine image de la France. Peu de pays au monde disposent du réseau de recherche à l'étranger de la France et apparaissent comme producteurs d'une expertise et d'une connaissance poussée, y compris dans des domaines très élitistes, qui n'ont pas de grande valorisation économique. **Le maintien de cette singularité est essentiel.** Le rayonnement de la France y est aussi conditionné.

Nos outils doivent être impérativement préservés : les Instituts français de recherche à l'étranger dont l'Institut français de recherche sur l'Asie du Sud-Est contemporaine (IRASEC), basé à Bangkok, et les études orientales, dont l'Ecole française d'Extrême-Orient (EFEO). La France est un refuge des sciences humaines. C'est à raison qu'elles ont été retenues parmi les disciplines des assises de la coopération franco-indonésienne, d'autant que plus des étudiants d'Asie seront formés en France, plus la recherche en Asie sera facilitée pour les chercheurs français.

S'agissant de l'**IRASEC**, comme les autres Instituts français de recherche à l'étranger, il est l'expression de la recherche académique française de haut niveau dans le domaine des sciences humaines et sociales et son activité répond à plusieurs objectifs.

Il s'agit d'abord de développer des dispositifs de formation, sur des thématiques de recherches prioritaires, aussi bien pour les étudiants et les chercheurs français que pour les étudiants et les chercheurs des universités et les centres de recherches du pays de résidence, favorisant en cela le rapprochement entre les établissements académiques et scientifiques des deux pays.

Ensuite, l'activité scientifique se décline, d'une part, sous la forme de débat d'idées, par le biais de colloques, séminaires, ateliers de réflexion (plus de 600 par an) qui permettent de créer un espace de réflexion scientifique en lien avec l'actualité, de liberté d'expression et de dialogue entre les chercheurs des différents pays. Le directeur de l'IRASEC intervient lui-même régulièrement dans les universités. D'autre part, les travaux de recherches publiés assurent une diffusion de la connaissance, une contribution à la recherche et une intégration des chercheurs dans les réseaux nationaux et internationaux de la communauté scientifique. Outre les ouvrages, les notes et carnets sont consultables en ligne.

Enfin, l'IRASEC contribue à un rayonnement scientifique régional, par la dimension interdisciplinaire des recherches. Les projets de recherches développés par l'Institut portent sur les évolutions politiques, sociales, économiques et environnementales ainsi que sur les dynamiques d'intégration régionale des onze pays de la région – Birmanie, Brunei, Cambodge, Indonésie, Laos, Malaisie, Philippines, Singapour, Thaïlande, Timor Leste et Vietnam. Aux expertises

portées collectivement ou séparément sur les différents pays du sud-est asiatique, vient s'ajouter l'ASEAN pris comme telle pour objet d'étude. Depuis 2014, une personne est en poste au Cambodge, complétant celles en postes en Indonésie, en Birmanie et en Malaisie, ainsi naturellement qu'au siège à Bangkok, permettant de couvrir de façon équilibrée l'Asie du Sud-Est.

L'existence de l'IRASEC garantit la production d'une connaissance mobilisable et doit permettre de disposer d'un certain nombre de chercheurs formés, rien ne remplaçant la recherche de terrain. Il offre une véritable expertise dans l'appréhension des processus historiques et sociaux de la région. En novembre 2014 par exemple, l'IRASEC a publié une étude consacrée au *soft power* sud-coréen, qui permet de mieux comprendre un aspect méconnu du développement des échanges entre la Corée du Sud et les pays du sud-est asiatique. Il s'agit ici d'appréhender, en particulier, les liens qui se sont tissés entre la démarche prosélyte d'une Église pentecôtiste et l'expansion de la présence sud-coréenne au sein de la région<sup>(1)</sup>. Une étude a également été publiée sur les migrations chinoises et l'influence chinoise : L'Asie du Sud-Est dans le « siècle chinois » (Cambodge, Laos et Viêt Nam), par Danielle Tan et Caroline Grillot<sup>(2)</sup>. *Un Atlas de l'Asie du Sud-Est, Les enjeux de la croissance*, issu d'un programme de recherche de l'IRASEC, a été publié en 2014 et comporte 80 cartes et infographies<sup>(3)</sup>. Il complète la publication annuelle *L'Asie du Sud-Est - Bilan, enjeux et perspectives*.

**Cet outil doit donc être optimisé : il faut améliorer sa performance et assurer une meilleure visibilité de ses travaux.**

S'agissant des études orientales, y compris linguistiques, c'est en France que l'on trouve des spécialistes dont l'Asie du Sud-Est ne dispose parfois même pas, avec par exemple une école javanaise (comme on étudie encore le sanskrit en France). De même, seule l'EFEO travaille sur l'archéologie de la période classique. La présence de professeurs-chercheurs français dans les grandes universités asiatiques, par exemple à Yogyakarta, est très appréciée. La connaissance fine des cultures étrangères développe les échanges avec les élites intellectuelles et apporte une connaissance sur leur propre histoire. Cela crée aussi les conditions d'un attrait mutuel et d'une réciprocité. Les études françaises sont aujourd'hui trop peu enseignées en Asie.

L'EFEO fait un travail absolument remarquable. Les rapporteurs ont pu se rendre dans ses bureaux à Jakarta, centre ouvert dès 1950 par un chercheur français qui vivait en Indonésie depuis longtemps. Ce centre a connu une expansion importante dans les années 1970, s'appuyant aussi sur l'accord de

---

(1) Le *Soft power* sud-coréen en Asie du Sud-Est, Une théologie de la prospérité en action, Hui-yeon Kim, *Irasedc, Bangkok, novembre 2014, 96 p.*

(2) L'Asie du Sud-Est dans le « siècle chinois », (Cambodge, Laos et Viêt Nam), *Série Observatoire, Danielle Tan et Caroline Grillot, Irasedc, Bangkok, juin 2014, 168 p.*

(3) *Atlas de l'Asie du Sud-Est, Les enjeux de la croissance, Hugues Tertrais, Thibault Leroy, Céline Marin & Mélanie Marie, Autrement, Paris, mai 2014, 96 p.*

coopération en matière culturelle et scientifique conclu entre la France et l'Indonésie. Il regroupait surtout au début des indonésianistes, spécialistes du Javanais, puis a vu affluer des archéologues et a attiré des spécialistes en architecture, en littérature et d'autres disciplines encore. Le centre fut un des mieux dotés d'Asie du Sud-Est. Il n'y a aujourd'hui plus qu'un seul chercheur et le responsable du centre de Kuala Lumpur passe également plus du tiers de son temps en Indonésie. C'est désespérant.

Les activités à Jakarta servent la recherche des collègues français et internationaux, en facilitant la diffusion des documents obtenus grâce à la collaboration avec les Indonésien, car l'EFEO a un bureau au Centre de recherches national indonésien. Des relations de confiance ont été établies au fil des années. Les collectivités locales indonésiennes sont en outre très demandeuses car elles ont désormais la compétence en matière de patrimoine. L'EFEO a une activité importante de publication dans de nombreuses disciplines avec des tirages assez importants de l'ordre de 300-400 en France et de 3000 en Indonésie, en lien avec des éditeurs commerciaux. Lors de son passage en septembre 2014, la Mission a pu constater que 10 ouvrages avaient déjà été publiés depuis le début de l'année, avec le soutien du poste et d'entreprises françaises. Les publications sont plus nombreuses en Indonésie qu'au siège à Paris. Et il est intéressant de souligner qu'une des séries concerne des traductions d'ouvrages français sur l'Indonésie en Indonésien.

**Pour l'EFEO aussi, une meilleure visibilité et une promotion accrue de ses travaux doivent être assurées, mais il faudrait aussi amplifier ses moyens pour que le centre de Jakarta, avec tout ce que cela représente, ne finisse pas par disparaître.**

*c. Les échanges universitaires et professionnels pour des liens durables*

La **coopération éducative est un vecteur formidable d'influence**. Les échanges universitaires offrent un cadre propice à l'établissement de liens durables entre les générations de deux pays. Une telle coopération est aussi évidemment très utile pour les entreprises qui s'implantent dans un pays. La société SDV, filiale de Bolloré, emploie par exemple 80 Indonésiens de Nord-Sumatra.

Or, plusieurs pays doivent faire face à un défi démographique et à des besoins immenses de formation de leur jeunesse pour approfondir leur développement économique. Comparée à l'Asie du Nord-Est, l'Asie du Sud-Est a globalement sous-investi dans l'éducation et le capital humain, à l'exception de Singapour, dont les deux tiers de la population dispose d'un niveau d'études supérieures et dont le tiers du budget est consacré aux dépenses d'éducation.

Si l'on reprend l'exemple de l'Indonésie, 59 % de la population a moins de 25 ans et le pays n'est pas encore entré en transition démographique. Aujourd'hui, seulement 23 % des jeunes Indonésiens accèdent à l'enseignement supérieur. Ce taux va se redresser avec le développement de la classe moyenne ;

entre 6 et 9 millions de personnes sortent de la pauvreté chaque année. On estime à 15 millions le nombre d'étudiants en Indonésie en 2020. Ce boom n'a pas été suffisamment anticipé en termes de capacité et les universités sont d'un niveau très hétérogène. Les études supérieures sont chères dans le public et très chères dans le privé, mais les familles font de cet investissement une priorité pour leurs enfants. En d'autres termes, **la demande d'études supérieures de qualité constitue une carte à jouer pour notre pays. Ce levier n'a pas été pleinement exploité.**

Les mobilités étudiantes avec l'Asie du Sud-Est sont en effet assez faibles et la présence française dans le paysage de l'enseignement supérieur de ces pays également. Le cas du Vietnam doit évidemment être traité à part.

Le nombre d'étudiants d'Asie du Sud-Est en France est faible, à l'exception des Vietnamiens qui forment un contingent de 7 000 étudiants. Ils étaient, en 2013, 916 Malaisiens, 450 Indonésiens, 165 Singapouriens et 20 Birmans. Ces étiages s'expliquent par la population des pays, le taux de scolarité, le taux de mobilité et évidemment l'attractivité de la France. 31 000 étudiants indonésiens sont en mobilité à l'étranger ; seuls 1,3 % le sont en France. La proportion est plus élevée pour les Vietnamiens : 25 % des 28 000 étudiants en mobilité sont en France, ce qui en fait le troisième pays d'accueil. Le Vietnam est dans les dix premiers pays d'origine des étudiants étrangers en France. Pour les autres pays, la France se situe au 8ème ou 9ème rang. Les premiers pays d'accueil sont évidemment des pays de la région Asie-Pacifique, le Japon étant au premier rang, l'Australie étant bien positionnée, et les États-Unis. L'Allemagne est en général au 5ème rang.

**Selon les filières, la coopération universitaire doit s'exercer en France ou dans les pays.** Si l'on prend l'exemple du Vietnam, la dynamique de la filière médicale et la politique restrictive en France pour limiter les effets d'éviction doivent orienter vers une action au Vietnam tendant à préserver et conforter l'influence de la médecine française. Comme dans d'autres pays d'Asie, le nombre d'enseignants-chercheurs dans les universités étrangères est ridiculement bas. Pourtant le succès des professeurs associés de Total devrait conduire à réfléchir.

**Il convient de cibler les filières qui répondent à un besoin et une demande. Il est essentiel pour chacun de ces pays de coordonner la priorité politique et la coopération éducative afin de proposer une diplomatie d'influence cohérente et à l'efficacité décuplée.** Des secteurs précis doivent être déterminés. Le Centre franco-vietnamien de gestion répond à une logique de création d'entreprise et d'insertion dans l'économie qui fait écho au pragmatisme des Vietnamiens. Le pôle de formation des ingénieurs au Vietnam (FIEV) et la très récente Université des sciences et technologies de Hanoï proposent des enseignements qui traitent des problématiques utiles pour le pays comme l'environnement et les énergies renouvelables. Les partenariats montés par l'IRD en volcanologie et en agriculture sont également de bonnes coopérations. **Une**

**cartographie des besoins qui serait transmise à la Conférence des Universités constituerait un outil utile pour la diplomatie d'influence française.**

Comme toujours, la France pêche un peu en matière de formation professionnelle et technique, ce qui est particulièrement dommageable dans les pays émergents. Le besoin y est grand de disposer de personnes formées à l'encadrement intermédiaire dans les grandes entreprises. Il n'existe que quelques programmes sur la zone. Citons par exemple le Malaysian French Institute rattaché à l'université de Kuala Lumpur, qui envoie dans les IUT français des étudiants mis à niveau, qui souvent prolongent leurs études en France par une licence professionnelle et une école d'ingénieurs. Ce sont tout de même 240 étudiants qui sont ainsi formés, sur financements du gouvernement malaisien.

**Une initiative intéressante consisterait à engager en France une concertation et une stratégie collective des Instituts universitaires techniques (IUT) notamment.** Ces établissements travaillent aujourd'hui de manière assez isolée et n'ont par exemple établi que peu de liens avec Campus France, contrairement aux universités. Car la dimension très professionnalisante des parcours en France est un atout dans la compétition pour attirer les étudiants, qui apprécient nos grandes écoles et l'expérience professionnelle en France.

La concurrence pour attirer les meilleurs étudiants d'Asie du Sud-Est est vive et la France a peu d'armes pour lutter. La distance joue (il est plus naturel de partir étudier à Singapour qui dispose d'un excellent système d'enseignement qu'en Europe), le coût (il est moins cher d'étudier en Chine ou en Australie) mais aussi l'utilité. En outre, il faut **battre en brèche l'idée que la France est réservée aux francophones, que les conditions d'obtention du visa semblent accrédi- ter.** La langue française constitue un véritable frein. Mettre en valeur l'offre de formation en anglais, démontrer qu'on peut commencer en anglais et apprendre progressivement le français, voilà des actions à conduire en direction de ces pays.

Les étudiants d'Asie du Sud-Est préfèrent des universités où ils pourront se constituer un réseau et le nombre d'étudiants par promotion dans les écoles et universités françaises, qui en outre ne cultivent pas toujours le sens des réseaux, est faible. Il n'est qu'à comparer les 200 étudiants de Polytechnique Paris aux 3000 de Polytechnique Pékin. Cet exemple n'est pas pris au hasard. **L'un des moyens de renforcer l'influence universitaire française serait de s'appuyer sur les établissements français délocalisés en Asie qui ont vocation à accueillir des étudiants de toute l'Asie et sur les partenaires asiatiques des établissements français qui accueillent aussi des étudiants venus d'autres pays.** Une réflexion pourrait être engagée à ce sujet, de telle sorte que des relais d'influence français captent des étudiants des pays d'Asie du Sud-Est dans le cadre de leur mobilité étudiante en Asie, **particulièrement à Singapour, en Inde et en Chine.**

En Asie du Sud-Est, pour disposer d'un levier d'influence, il est nécessaire de **reconfigurer l'outil des bourses du gouvernement français.** En période de



diminution des crédits, le ciblage sur les meilleurs élèves relève d'une conception européo-centrée. Il n'y a pas d'ascenseur social en Asie du Sud-Est, pas de promotion républicaine et il faut donc avoir le courage de choisir un fils de famille plutôt qu'une personne pauvre et brillante. Ensuite, naturellement, **un suivi réel doit être assuré**, qui permette de savoir ce que ces personnalités d'avenir deviennent plutôt que de compter sur le carnet d'adresses de l'ambassade, souvent largement incomplet par ailleurs.

Il est toujours utile de rappeler que Total a formé des générations entières de techniciens et ingénieurs indonésiens. 120 ingénieurs sont reçus en formation à Paris ou à Pau et la société a un programme de bourses pour inviter chaque année 3 ou 4 étudiants d'excellent niveau dans des universités ou grandes écoles françaises. Ce n'est pas la seule entreprise à avoir ce type de programmes qui créent des liens durables. Le directeur de la chambre de commerce (KADIN) de Medan a tenu à souligner qu'il avait bénéficié d'une invitation par la banque BNP des années auparavant.

En Asie du Sud-Est, il n'y a pas de distinction claire entre le politique, le militaire et l'économique, mais au contraire une vraie fluidité qui voit passer les élites de l'un à l'autre. La France présente de ce point de vue une faiblesse : nos programmes de personnalités d'avenir sont cloisonnés. **Il pourrait être utile de créer un comité de gestion unifié pour réunir toutes ces personnes et disposer d'une vraie visibilité de l'influence française, avec un suivi interministériel.**

**Nos programmes de formation de cadres militaires en France doivent être renforcés.** Les dialogues et les échanges d'officiers, dans des pays où l'armée occupe des positions fortes, doivent constituer une priorité. La France a fortement investi sur l'Indonésie dans les années 1980 et au début des années 1990. Elle doit aujourd'hui **mobiliser ces réseaux et les reconstituer**. Le Contre-Amiral Amarulla Octavian, chef d'état-major de la flotte de l'ouest d'Indonésie, que la Mission a pu rencontrer à Jakarta, n'a pas oublié son passage à l'Ecole de guerre et sur la Jeanne d'Arc et en garde un attachement réel à la France. Son inclination à proposer des coopérations à notre pays n'y est pas étrangère. Il a exprimé une certaine frustration dans sa perception de la relation franco-indonésienne, l'impression que, malgré des stagiaires indonésiens qui honorent régulièrement les places offertes dans nos écoles militaires, l'Indonésie est quelque peu oubliée par la France, au profit notamment de l'Afrique.

Naturellement, dans chacun de pays, **l'outil de suivi des personnes ayant étudié en France, développé par Campus France, devra être déployé et animé.** La possibilité de **monter des programmes de type « Young leaders » doit aussi être étudiée.** Une proposition a été faite à Singapour, qui pour le moment n'a pas donné lieu à une traduction concrète ; il faut persévérer.

**La France doit se montrer attractive pour des étudiants qui bénéficient de bourses de mobilité de leurs gouvernements.** C'est le cas au Vietnam. Par exemple, le programme 911 aide 20 000 doctorants et la France est

le premier pays de candidature (167 dossiers en 2014 contre 140 pour l'Allemagne). On estime à 800 le nombre total d'étudiants vietnamiens boursiers du gouvernement vietnamien.

Le volet éducation et recherche du partenariat franco-indonésien appelle des commentaires particuliers car le précédent ministre de l'Éducation nationale et de la Culture, Muhammad Nuh, ancien boursier du gouvernement français, a exprimé très clairement la volonté de rapprochement avec la France. Le Gouvernement indonésien investit fortement pour moderniser son système éducatif et mise sur la coopération internationale pour l'accompagner dans cet effort, tout en cherchant à diversifier ses partenariats face à la forte influence anglo-saxonne, notamment de l'Australie. La France a engagé une politique très forte qui commence à porter ses fruits.

Il existe aujourd'hui tout de même 130 accords de coopération liant les universités indonésiennes et françaises ; 62 universités indonésiennes sont directement partenaires de l'Institut français d'Indonésie. 100 établissements d'enseignement supérieur français ont développé une coopération avec l'Indonésie ; contre 15 il y a deux ans. Quelques doubles-diplômes sont opérationnels au niveau master par exemple entre l'université d'Anger et la faculté du tourisme d'Udayana en gestion du patrimoine et en management du tourisme, ou encore entre l'école des Mines de Nantes et l'Institut Teknologi de Bandung en ingénierie industrielle.

La création de 3 nouveaux espaces Campus France en 2012 (Bandung, Surabaya et Yogyakarta) a permis de multiplier les événements de promotion de l'enseignement supérieur français sur l'ensemble du territoire. Depuis le 15 novembre 2013, l'Indonésie bénéficie de la procédure « Centres pour les études en France » (CEF) pour l'inscription aux universités et écoles française ; l'ensemble de la procédure d'inscription pour partir en France étant ainsi dématérialisée.

La France se situe au dixième rang des pays d'accueil des étudiants indonésiens, derrière des pays anglo-saxons ou asiatiques, mais aussi derrière l'Allemagne et les Pays-Bas. Le nombre d'étudiants indonésiens en France progresse cependant régulièrement et a plus que doublé entre 2005 et 2011-2012 (542 étudiants). En 2011, 230 Indonésiens bénéficiaient d'une bourse du gouvernement français, dont 13 bourses d'Excellence Eiffel, essentiellement aux niveaux master et doctorat. La France fournit un effort pour créer une dynamique avec l'Indonésie. Les autorités indonésiennes ont cofinancé en 2011 environ cent nouvelles bourses. Le programme de cofinancement public-privé « Quai d'Orsay-Entreprises » a été lancé à la rentrée 2012 avec l'entreprise Total et étendu en 2013 à CLS-Argos (*cf infra*) et Eramet. Un processus de cofinancement de bourses a été initié avec les autorités indonésiennes qui a porté à 150 le nombre de bourses concernées en 2013.

Même si les chiffres peuvent paraître dérisoires, plusieurs projets permettent de rapprocher les universités françaises et indonésiennes. Medan

accueillera en 2015 les Assises de la coopération franco-indonésienne. L'Université de Sumatra-Nord est la plus grande université de Sumatra avec 48 000 étudiants, 14 facultés, 155 masters, sur un nouveau campus de 300 hectares conçu pour accueillir 60 000 étudiants à l'horizon 2025. Elle est notamment très réputée en médecine (premier centre hospitalier universitaire d'Indonésie) et en ingénierie civile. Un partenariat est en construction avec l'Université de Lille 2 en oncologie et maladies tropicales. Lille 2 accueille déjà un étudiant indonésien en droit des affaires, un étudiant est actuellement à Poitiers en psychiatrie. Un corner a été inauguré en septembre 2014 lors de la venue de la Mission au sein de l'Université pour promouvoir l'offre française d'enseignement.

Au sein de l'Ambassade de France, le service de coopération et d'action culturelle a reconstitué un fichier des Indonésiens ayant étudié en France et commencé à animer une association des *alumni*. Encore faut-il que ce travail soit poursuivi au-delà de l'équipe actuelle et que cette enceinte soit convertie en un véritable levier d'influence. Il pourrait être envisagé de leur confier des projets structurants à conduire.

Deux pistes complémentaires sont à creuser. La première est **la création d'une université franco-indonésienne qui permettrait d'aller au-delà de la logique d'assistance pour élaborer un projet commun**. L'établissement porterait une exigence de qualité, ferait intervenir des professeurs français et déboucherait sur des double-diplômes. Le gouvernement indonésien a un objectif d'investir 20 % du PIB dans l'éducation, mais il est loin d'être atteint (3 % du budget public, 15 % du budget de l'Etat). Il peut donc apporter des financements si cela lui permet de viser la qualité et de consolider son système d'enseignement. L'université des sciences et techniques de Hanoï peut constituer un modèle. La deuxième piste est de **se positionner pour attirer les professeurs que le gouvernement indonésien incite à aller se former à l'étranger pour y obtenir un master ou un doctorat**. 1 000 bourses par an ont été annoncées à cet effet, mais peu de professeurs se manifestent. Or, si de nombreux professeurs ont été formés en France il y a vingt ans, ils partiront prochainement à la retraite et il serait utile de reconstituer un vivier sur lequel s'appuyer.

#### *d. La politique linguistique et culturelle*

**La promotion de la langue française est, en Asie du Sud-Est comme ailleurs, un axe structurant** de la politique culturelle extérieure française et de la diplomatie d'influence française en général.

Trois pays membres de l'ASEAN – le Cambodge, le Laos et le Vietnam – sont membres de l'Organisation internationale de la Francophonie et la Thaïlande en est membre observateur. L'Asie du Sud-est est cependant la région peut-être la moins francophone du monde. Même dans les pays de la péninsule indochinoise précités, le nombre de locuteurs francophones est très faible et la langue de travail dans la région étant l'anglais (langue officielle de l'ASEAN), l'intégration régionale se fait en outre au détriment du français. On estime que moins de 3 % de

la population cambodgienne parle français. Au Vietnam, la place de la langue française a fondu de manière dramatique (450 000 locuteurs, tous niveaux confondus) ce qui correspond à un peu plus de 0,5 % de la population totale) et on ne peut pas encore parler d'un nouvel élan malgré le retour du Vietnam à l'OIF en 1997 et une politique très active de notre poste, soutenue par les autorités vietnamiennes s'agissant des écoles françaises et des filières universitaires d'excellence. Dans ces pays, **la tendance n'est pas irréversible et il faut persister.**

**L'exemple du Laos est intéressant** : à la faveur d'une politique gouvernementale volontaire avec le soutien de la France (qui est le seul pays francophone à y disposer d'une représentation) et la francophonie multilatérale, **le français est en progression régulière.** Le français langue seconde est pratiquée en 2013 par près de 60 000 francophones et le français langue étrangère par 130 000 personnes. La réforme générale de l'enseignement engagée en 2009 accorde une place importante au français, et le nombre d'apprenants est à nouveau sur une pente croissante, le pourcentage de la population parlant français se stabilisant autour de 3 %. Les autorités laotiennes ont ainsi choisi de rendre obligatoire deux langues vivantes au cours de la scolarité : la première est enseignée à partir de la troisième année du primaire, la priorité étant donnée à l'anglais, puis la deuxième à partir de l'entrée en collège, la priorité étant cette fois donnée au français. 200 000 élèves reçoivent ainsi un enseignement de français (à terme ils seront 500 000). Un programme bilingue a été créé en 1995 et concerne treize établissements, dont neuf écoles primaires réparties dans quatre provinces qui accueillent 4 000 élèves. À partir de la troisième année du primaire, le français est enseigné et devient la langue des disciplines scientifiques. Le niveau est excellent avec près de 100 % des élèves qui obtiennent leur baccalauréat. Le français est présent dans trois des cinq universités laotiennes (4 850 apprenants) dont l'université des Sciences de la Santé à Vientiane dans laquelle tous les étudiants apprennent le français. L'Institut français dispense des cours à 1 780 étudiants (chiffres 2012), dont la plupart a payé les frais d'inscription, et le lycée français voit ses effectifs augmenter (30 % des 528 élèves sont des Laotiens).

Ensuite, il est nécessaire d'**adapter la politique linguistique à la réalité des pays et réfléchir au public que l'on vise.** Il y en a deux très importants :

– le public des **hommes d'affaires** : le français doit être une langue utile, faciliter l'insertion professionnelle et dans la mondialisation. Comme partout dans le monde, il convient de **communiquer sur les portes que la maîtrise de la langue française ouvre sur l'Afrique** ;

– l'**élite** : le français en Asie est un signe de distinction sociale, prisé des élites, des intellectuels et des femmes en particulier. C'est vrai au Japon, où le nombre d'apprenants de français est élevé ; c'est vrai en Asie du Sud-Est aussi où il est au contraire faible.

**Dans les pays qui n'ont pas d'historique francophone, mieux vaut jouer la carte de la langue française auprès d'un petit nombre de personnes répondant à un certain profil**, plutôt que de se fixer des objectifs quantitatifs d'apprenants de français. La langue doit être outil du rayonnement culturel et y puiser son attractivité. Naturellement, il ne s'agit pas de négliger la demande quand elle existe.

Enfin, **la meilleure garantie de la formation de francophones est de développer la mobilité**, à la fois parce que c'est une motivation pour apprendre le français et une condition de sa maîtrise. Les conditions posées en termes de maîtrise de la langue pour venir en France sont une erreur. **On ne peut pas exiger des asiatiques qu'ils maîtrisent le français** pour les intégrer dans notre diplomatie d'influence, même au Vietnam. L'université des Sciences et Techniques de Hanoï dispense ses enseignements en anglais, avec un apprentissage du français langue étrangère et il ne fait pas de doute que le résultat est payant pour l'influence française comme pour la francophonie.

D'ailleurs, il est difficile d'exiger que les étrangers parlent la langue française sans **assurer une certaine réciprocité**. On n'enseigne l'Indonésien en France que dans trois universités : à l'INALCO, au Havre mais seulement comme initiation en master et à La Rochelle en LEA et Master, qui forme les gros bataillons avec... une quarantaine d'étudiants. Le gouvernement indonésien n'a plus qu'un seul interprète franco-indonésien. Il faut donc parallèlement à la promotion de l'influence de la France, **raviver en France l'intérêt pour les pays d'Asie du Sud-Est, leur histoire, leur culture et leur langue**.

En Indonésie, l'enseignement de la langue française couvre pratiquement l'intégralité de l'archipel ; il est assuré par plus de 1 000 enseignants et il concerne environ 50 000 apprenants répartis dans le réseau culturel français (les 4 Centres Culturels Français, acteurs majeurs avec plus de 10 000 inscriptions par an, et les 5 Alliances), plus de 400 lycées, 11 départements de français des universités et plusieurs établissements supérieurs publics et privés de tourisme et d'hôtellerie. Deux axes principaux d'action ont été retenus : le développement de la formation continue des enseignants de français (mise à niveau linguistique et didactique), afin d'améliorer la qualité des cours dispensés et des opérations transversales de promotion de la langue française, principalement orientées en direction des établissements pour lesquels l'enseignement du français fait sens (départements de français des universités majeures, lycées généraux et professionnels offrant aux élèves des filières porteuses pour l'image de la France en Indonésie).

La tendance actuelle d'augmentation du nombre d'élèves des Alliances et des lycéens et étudiants choisissant le français est très encourageante. L'Alliance française de Medan a été créée il y a seulement deux ans. 470 nouveaux inscrits avaient été enregistrés à la rentrée 2014. L'Alliance Française de Singapour complète recense quelques 4 000 apprenants annuels en français qui s'ajoutent aux quelque 10 000 autres élèves francophones des écoles et universités singapouriennes.

**La politique culturelle ne se limite néanmoins pas à la promotion de la langue française mais à celle de la culture française.** Certains interlocuteurs de la Mission ont fait savoir qu'ils ne comprenaient pas pourquoi les crédits de la politique culturelle extérieure n'étaient pas utilisés pour promouvoir la francophilie plutôt que la francophonie. En vérité, on sait très bien que les cours de français permettent de lever des recettes alors que l'organisation de manifestations engendre des dépenses et que les crédits du budget français sont très limités. Il ne faut donc pas opposer les deux politiques. L'une ne déshabille pas l'autre ; au contraire. **Les crédits du réseau culturel à l'étranger sont très modestes.** Quant à ceux de l'Institut français, ils se limitaient à environ 1,5 million d'euros en 2014 sur la zone ASEAN, avec une forte concentration sur le Vietnam compte tenu de l'Année croisée. L'Institut manifeste cependant la volonté d'accroître son action en Indonésie et en Birmanie.

Quelques domaines d'action sont structurants dans toute la région et **l'effort doit être poursuivi dans trois directions :**

– **le cinéma français** : dans tous les pays, des actions de coopération sont conduites dans ce domaine et tous étaient représentés au Pavillon des cinéastes de Canne. Des conventions ont été passées pour que les plateformes de numérisation de l'Institut français soient accessibles. 70 % des films numérisés projetés au Vietnam proviennent des fonds de l'Institut français ;

– **la programmation de Saisons** : Après la Saison France-Vietnam en 2014, une Saison sera organisée avec Singapour en 2015 et avec l'Indonésie en 2017. Il s'agit d'évènements à très grande visibilité, qui catalysent la coopération culturelle et accentuent l'influence française, au-delà des seuls secteurs artistique et culturel. En effet, ces moments sont aussi l'occasion pour la France de mettre en avant une image moderne et technologique ;

– **une approche régionale** : Les Conseillers de coopération et d'action culturelle, directeurs des Instituts français, ont pris l'habitude de se réunir à l'échelle régionale, en sus des journées annuelles du réseau en France. Ils s'attachent à faire tourner les spectacles dans les différents pays, mutualiser les invitations, s'associer pour les festivals annuels de cinéma (par exemple Singapour et Jakarta), à travailler sur des problématiques communes. **Dans la perspective d'une structuration régionale du dispositif français, le choix de Singapour fait débat** s'il s'agit d'y localiser le centre de toute la politique d'influence. La concentration des moyens sur Singapour conduit à localiser les ressources hors du marché central. Par exemple, l'attaché audiovisuel régional est à Singapour (et Bangkok), alors que le marché est en Indonésie, où sont basées la moitié des chaînes de télévision de la zone. **Il serait sans doute judicieux, en matière culturelle, d'établir une véritable cartographie à l'échelle régionale des marchés, des potentiels, des manques, etc. et d'utiliser des méthodes de travail en réseau et de pilotage stratégique comme il s'en met en place pour la diplomatie économique.**

Pour beaucoup d'interlocuteurs rencontrés sur place, la présence culturelle française demeure trop faible. L'un d'entre eux s'est emporté : « la culture, ce n'est pas que le luxe, les parfums et les vins et spiritueux ! ». Ce n'est heureusement pas l'idée que s'en fait le réseau culturel, mais il est vrai que **la culture est un vrai plus en Asie et on n'utilise pas assez cette arme**. Pourtant, les autres pays ne sont pas très présents en matière culturelle dans la zone et la France peut facilement occuper cette place.

Les Rapporteurs ont trouvé à cet égard dans notre Ambassadeur à Singapour un diplomate très soucieux de restaurer la visibilité de la culture française. **La relation politique avec Singapour est sans nuage mais elle manque de profondeur** en dehors du partenariat en matière de défense (armement, renseignement), qui reste l'axe structurant de la relation bilatérale. **La place privilégiée de la France dans l'espace culturel s'est érodée et il faut restaurer sa visibilité car c'est un atout considérable**.

En outre, Singapour cherche à affirmer son identité multiculturelle afin de s'ancrer comme plateforme régionale entre l'Asie et l'Occident. Après trois décennies consacrées au développement économique, la scène artistique singapourienne s'est développée rapidement grâce à une nouvelle génération d'artistes et une politique publique volontariste pour faire du développement de la culture et des arts l'un des axes prioritaires pour la « construction de la Nation ». Son multiculturalisme unique, composé de l'héritage des cultures de ses migrants (Chinois, Indiens, Malais et Occidentaux) lui permet de se positionner comme capitale culturelle du Sud-Est asiatique.

La signature en 2009 d'un accord gouvernemental relatif à la coopération culturelle entre la France et Singapour a dopé les échanges culturels entre nos pays et fermement établi la position de la France comme partenaire privilégié pour accompagner les ambitions singapouriennes. Au-delà de cet accord-cadre, la multiplication d'accords bilatéraux entre institutions (Singapore Art Museum et Centre Pompidou, National Heritage Board et Réunion des Musées Nationaux Grand Palais, Musée du Quai Branly et Asian Civilisations Museum, National Library) ne fait que densifier cette coopération culturelle, dont le dynamisme s'étend à la sphère privée (ouverture de la Pinacothèque de Paris à Singapour en mars 2015). Cet engagement du gouvernement singapourien envers la culture française se traduit jusqu'en 2018 par un soutien financier conséquent pour la mise en place de projets français.

Singapour financera « **Singapore Festival in France 2015** », une ambitieuse saison culturelle en France d'avril à juin 2015. Une convention a été signée en juin 2013 avec l'Institut Français, et des partenaires à Paris, Nantes, Lille et Lyon sont déjà identifiés pour accueillir les événements, avec une possible extension à d'autres villes. Il s'agit d'une **échéance majeure, dont le succès permettrait de pérenniser l'intensité de notre relation bilatérale et de notre statut de partenaire privilégié**. Le jubilé de Singapour en 2015 conditionne fortement les choix des musées singapouriens qui restent les marqueurs forts de la

culture de la cité-Etat.

Le désir de culture française se traduit aussi dans les échanges entre les écoles d'art singapouriennes et françaises, des programmes de résidences artistiques, des programmations de spectacle vivant, comme le ballet de l'Opéra de Lyon (2011) ou celui de l'Opéra de Paris (2012). Singapour a ouvert son « Singapore International Festival of Arts » et son « Night Lights festival » annuels avec des compagnies françaises (Théâtre du Centaure en 2012, Compagnie Retouramont en 2013, Wecomeinpeace en 2014) et l'envisage à nouveau pour l'inauguration de la « National Art Gallery » (Cie du Vent). Le Rendez-vous annuel du cinéma français, à l'automne, contribue également à la visibilité de notre offre culturelle, en lien avec les principaux lieux de diffusion singapouriens, le cinéma français restant le premier cinéma européen (il représente 140 000 entrées en moyenne).

Fort du constat que notre visibilité auprès du public singapourien n'était pas au niveau de notre coopération, et afin de créer une dynamique favorable à l'image de la France, un festival culturel multidisciplinaire annuel est en projet autour d'une marque forte, s'inspirant du « French May » de Hong Kong. Ce festival « Voilà ! French Festival Singapore » proposerait, en mai-juin 2015, une trentaine d'événements (culturels, scientifiques, gastronomiques). Il s'agit de construire progressivement ce rendez-vous en associant au maximum nos partenaires singapouriens pour en faire un véritable rendez-vous commun.

En Indonésie, le service de coopération culturelle s'est attelé à jeter les bases d'une politique culturelle extérieure qui restaure une certaine visibilité de la France. La demande est très forte en Indonésie, notamment en termes d'expertise culturelle (accueil de tournées, organisation de rencontres de professionnels...). Un printemps français a été organisé avec succès en 2014, avec une approche pluridisciplinaire qui a réuni le théâtre de rue, les marionnettes, la gastronomie..., avec beaucoup de manifestations organisées en partenariat avec des collectivités territoriales françaises. Le partenariat stratégique signé en 2011 inclut un volet culturel mais sous la forme d'idées très générales qu'il faut désormais décliner en actions concrètes. L'heure est à la recherche de partenaires pour organiser l'offre (lieux de création, artistes *etc.*). À l'issue de cette phase, une Année croisée est prévue pour 2017. **Tant est à construire d'ici-là que les moyens de l'Institut français d'Indonésie doivent être à la hauteur.**

**Cette valorisation de la culture française doit aller de pair avec celle du patrimoine français et de la destination France.** Une des missions confiées au représentant spécial est de développer le tourisme en direction de notre pays. **Atout France** n'est plus présent dans la zone ASEAN depuis 2009 et suit la zone depuis le Japon, ce qui n'est vraiment pas satisfaisant. **Il faut parvenir à réimplanter l'opérateur**, désormais sous la tutelle conjointe du ministère des Affaires étrangères et du développement international, rattaché à son budget, et **travailler sur des campagnes thématiques** en regard des événements organisés.



*e. Contribuer à la réflexion*

**Exister en Asie du Sud-Est, c'est aussi peupler les forums de dialogue et faire entendre une voix française.** En ASEAN, comme en Asie du Nord, l'autre que l'anglo-saxon c'est le Français. La participation des Français est donc perçue positivement, comme l'apport d'une autre manière de penser. La France est aussi de manière générale associée à une certaine liberté de penser, revêt l'image d'un pays de la controverse et du débat.

Un des volets de la politique culturelle et d'influence est la promotion du débat d'idées. La France est donc organisatrice d'évènements, de conférences, de colloques, pour lesquels elle invite des chercheurs à s'exprimer. **Une piste intéressante serait d'interconnecter les fichiers des Asiatiques qui ont été invités dans ce cadre pour organiser une mobilité de la réflexion.**

Un outil appelle quelques commentaires. Il s'agit de l'ASEF, la Fondation Europe-Asie. L'ASEF a été créée en 1997 par le dialogue Asie – Europe, dit ASEM, lancé à Bangkok en 1996 à la suite d'une initiative franco-singapourienne. De 25 membres à ses débuts, l'enceinte en compte désormais 53, ce qui représente la quasi-totalité de l'Europe et de l'Asie-Océanie, soit près de la moitié du PIB mondial, près de 60 % de la population mondiale et 60 % du commerce global. Le 10ème Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement auquel a participé le Président de la République, s'est déroulé les 16 et 17 octobre 2014 à Milan.

L'ASEF est une plate-forme de dialogue qui vise à rapprocher les sociétés civiles d'Asie et d'Europe en stimulant les échanges culturels et intellectuels entre les deux continents. Entité de droit privé, la Fondation, dont le siège est à Singapour, est une organisation intergouvernementale qui accueille les 53 membres de l'ASEM. La Fondation est dirigée par 6 cadres mis à disposition par les Etats (Directeur Exécutif, Directeur Exécutif adjoint, Directeurs de programmes). Le Directeur Exécutif de l'ASEF est depuis novembre 2012 l'Ambassadeur chinois Zhang Yan. Un Français occupe le poste de Directeur des échanges intellectuels, rebaptisé Directeur des échanges économiques et politiques. Une cinquantaine d'évènements sont organisés par an qui font intervenir les sociétés civiles.

Même si la plus-value de l'ASEF est aujourd'hui en question et qu'elle n'est pas un outil d'influence, **il est essentiel pour l'influence intellectuelle française à Singapour de conserver un des postes de direction.** Il s'agit d'abord d'un marqueur de la diplomatie française. Le Forum des droits de l'homme est le seul où de pays peu intéressés par ce sujet participent, les prises de positions étant confidentielles par application de la *Chattam House Rule*. Cela peut déboucher sur des avancées concrètes, par exemple en matière de justice pénale. Ensuite, l'ASEF constitue **un point d'entrée pour les *think tank* français**, sur des contributions internationales (les premiers contributeurs sont l'Union européenne avec un million par an, la Chine, le Japon, l'Allemagne et la France avec 180 000 euros) et

qui les met en contact avec un réseau très étendu. La base de données de l'ASEF compte 17 000 noms.

Au-delà de l'ASEF, il faut **inciter les officiels, les analystes, les universitaires et les chercheurs à s'inscrire et s'exprimer dans les forums de discussion**. La participation aux rencontres et débats, par exemple sur la mer de Chine méridionale, est un moyen d'affirmer une présence stratégique. Très peu de Français s'y rendent, alors que les Américains ou les Australiens sont très nombreux. Comme indiqué précédemment, il faut être présent **dans les *think tank* stratégiques à Singapour, où s'élabore la réflexion régionale**.

En France même, il existe **un déficit de connaissance et de recherches sur l'Asie du Sud-Est**. Par exemple, il n'y a plus de cours sur la région à Sciences-Po. L'Asie s'est retrouvée progressivement réduite à la Chine et l'Inde, ce qui dénote un manque de lucidité de l'enseignement supérieur et la recherche. On soulignera d'ailleurs que même le Japon fait les frais de cette concentration excessive sur les deux géants d'Asie, qui peut être mise en parallèle avec l'explosion de l'enseignement du chinois dans l'enseignement secondaire, au détriment de la diversité linguistique. **Il faut renverser la vapeur**.

La recherche française sur l'Asie du Sud-Est doit se diversifier et ne pas se cantonner à l'anthropologie. **Il y a urgence à rééquilibrer les champs d'études pour promouvoir une recherche sur l'Asie contemporaine**. Aujourd'hui, par exemple, peu de personnes travaillent sur Singapour, alors que l'on finance des recherches sur les combats de scarabée en Thaïlande (travaux de Stéphane Rennesson, certes brillants). Pourtant les chercheurs français sont appréciés en Asie du Sud-est car ce sont des chercheurs de terrain. **L'IRASEC (Institut de recherche sur l'Asie du Sud-Est contemporaine précité) devrait être le relai**.

## **2. Développer des coopérations structurantes : l'exemple d'un axe maritime multisectoriel**

Construire une politique d'influence sur la mer répond à des enjeux communs et est opportune pour nos propres espaces et territoires. La mer est un réservoir d'innovation et d'emplois, pour la connaissance, la préservation, la mise en valeur et la sécurité des espaces maritimes. Stratégie de sécurité et de défense et stratégie de valorisation du secteur maritime doivent être couplées pour mettre sur pied une offre française complète et développer des coopérations, qui feraient écho notamment au nouvel axe maritime développé par l'Indonésie.

### ***a. La mer, un secteur qui recèle autant d'opportunités que d'enjeux***

L'économie océanique sera une pierre angulaire de la croissance économique en Asie-Pacifique et dans l'Océan indien : l'extraction pétrolière et gazière *offshore*, les traitements des minerais, les services en mer, les énergies marines renouvelables. Sa valeur ira croissante avec l'expansion des industries et

le développement de nouvelles opportunités en matière d'énergie renouvelable et d'alimentation.

L'industrie maritime est déjà un domaine stratégique en ASEAN et tout particulièrement à Singapour. La cité-Etat est en effet le deuxième port mondial en termes de trafic de conteneurs, mais aussi l'une des plaques tournantes du raffinage et de la pétrochimie en Asie. Singapour est aussi devenue l'un des leaders mondiaux dans le domaine de la réparation et conversion de navires pour l'exploration et la production pétrolière (en particulier les FPSO Floating, Storage, Production & Offloading). Selon le Singapore Economic Development Board (EDB), les chantiers navals singapouriens détiennent 70 % du marché global de conversion FPSO, 70 % de celui des plateformes autoélévatrices et 20 % de celui de la réparation de bateaux.

Mais l'économie de la mer va au-delà des ports. La mer contient des réserves d'hydrocarbures, de ressources minérales et d'énergies renouvelables. Ces sources seront vitales pour répondre à la demande énergétique. Le développement des plateformes *offshore* présente l'avantage de limiter la part du charbon bien plus polluant. Ce sont surtout les énergies marines renouvelables qui constituent des marchés d'avenir : l'hydrolien, l'houlomoteur, la pression osmotique, l'énergie thermique des mers, l'éolien *offshore* posé ou flottant, le solaire *offshore*...

Concernant l'exploitation des ressources minérales du sous-sol marin, les concrétions métalliques ou « nodules » dont sont tapissés les grands fonds océaniques contiennent des minerais (manganèse, nickel, cuivre, cobalt ...) et des traces d'hydrocarbure qui ont suscité, quand leur exploitation a pu être techniquement envisagée, des convoitises concurrentes. Les nodules polymétalliques abritent notamment ces 17 métaux essentiels auxquels on a attribué l'appellation de « terres rares ».

Si la mer offre des opportunités économiques, elle est aussi un lieu de risques : criminalités, trafics, contentieux... tous ces risques bien présents en Asie-Pacifique. Par ailleurs, le détroit de Lombok est le seul qui puisse être franchi en plongée ; l'hydrographie de cette zone devient donc un enjeu majeur. Cet exemple démontre que quand on a la connaissance de la température, du climat, des masses d'eau, de l'océanographie, on a toutes les données pour intervenir militairement et pour explorer les fonds marins. La Chine évidemment déploie des missions océanographiques qui font écho à ses revendications territoriales. La connaissance de l'environnement marin est essentielle et la connexion entre connaissance civile et militaire évidente. Il est préférable de savoir ce que les puissances de la région savent.

La mer est donc un secteur où les enjeux sont imbriqués les uns aux autres et où les technologies peuvent revêtir des usages variés.

Un certain nombre d'outils peuvent par exemple permettre de recueillir

des informations et de surveiller les espaces maritimes avec des enjeux aussi bien en termes de sécurité, que de biodiversité, d'alimentation, de développement économique... Il existe d'abord des systèmes d'identification et de suivi des navires. Il existe ensuite des outils permettant de visualiser, suivre et donc gérer les ressources marines. Il existe des outils permettant de surveiller les activités humaines pour aider à la protection des espaces et de leurs ressources, notamment halieutiques. Il existe des outils permettant de faciliter la gestion des catastrophes naturelles. Ces outils sont des outils de surveillance utilisant des satellites. Cet exemple n'est pas pris au hasard...

Pour l'Asie du Sud-Est, on peut identifier quatre grands groupes d'enjeux :

– la réduction de la dépendance aux énergies fossiles par le développement des énergies renouvelables, marine ou solaire avec la transition vers l'autosuffisance énergétique ;

– la préservation et l'amélioration de la sécurité de la navigation maritime qui comprend de nombreux champs d'application avec l'hydro-océanographie, la cartographie numérique, l'amélioration des réseaux d'alerte (dont tsunamis), le renforcement des capacités d'intervention et de lutte contre les pollutions et les catastrophes maritimes, *etc...* ;

– la préservation de la sécurité physique des personnes par les diverses mesures d'adaptation aux effets du changement climatique, particulièrement sur les côtes basses et les milieux insulaires du Pacifique sud ;

– l'exploitation des ressources marines (notamment pêche et aquaculture) et des fonds marins en prenant en compte la protection de l'environnement et de la biodiversité.

### ***b. La France a des atouts et une légitimité***

La France dispose d'un domaine maritime de onze millions de kilomètres carrés, c'est-à-dire vingt fois la superficie de la France et quatre fois celle de la mer Méditerranée. Il est composé pour 97 % des territoires d'outre-mer. C'est le deuxième territoire maritime mondial. Il pourrait atteindre 13 millions de kilomètres carrés si les processus d'extension des plateaux continentaux prévus par la convention de Montego Bay aboutissent.

Par ces territoires, la France est donc confrontée aux mêmes enjeux que l'Asie du Sud-Est. En outre, la France est géographiquement proche des pays de l'ASEAN par ses collectivités du Pacifique et devrait donc être un partenaire naturel des pays d'Asie du Sud-Est pour la maîtrise et la mise en valeur d'espaces maritimes adjacents.

Son principal atout est que la France a une stratégie navale et une politique maritime nationale. Pour mémoire, une « stratégie nationale pour la mer et les océans » a été adoptée avec le Livre bleu en 2009. Seuls cinq autres pays au

monde sont dans cette situation : les États-Unis, le Canada, le Japon, l’Australie et l’Inde. Elle peut donc apporter une expertise complète.

Cette expertise, c’est d’abord une industrie maritime de premier plan. Un rapport d’information du Sénat daté de 2012 rappelle que la France dispose d’une industrie maritime à fort potentiel et « *peut s’appuyer sur une recherche océanographique mondialement reconnue, un tourisme littoral florissant, des sociétés de service très présentes sur les marchés internationaux des banques et assurances, et elle conserve toute la panoplie des capacités maritimes et des savoir-faire associés : dans le transport maritime avec des armements français très performants ; dans la construction navale civile et militaire ; dans la surveillance maritime ; dans la pêche hauturière avec des flottes de haute technologie ; dans le secteur des hydrocarbures offshore avec des leaders mondiaux ; dans l’industrie touristique (construction nautique de plaisance, thalassothérapie, etc.)* ». Cette liste n’est pas exhaustive. On pourrait y ajouter l’expérience de la gestion du détroit du Pas-de-Calais, deuxième détroit de passage après Malacca.

Selon ce même rapport, au plan national, le secteur maritime français est riche de 310 000 emplois, hors tourisme, et 52 milliards en valeur de production, c’est-à-dire autant que l’automobile et deux fois le secteur aéronautique.

Un certain nombre d’initiatives ont été lancées par le réseau en Asie du Sud-Est pour valoriser l’offre industrielle française. Ubifrance a notamment organisé en décembre 2014 un évènement à Singapour (3 jours) et à Kuala Lumpur (2 jours) sur les hydrocarbures en mer, en association avec un pôle de compétitivité de Singapour, avec des problématiques de sécurité maritime, de construction navale *offshore* notamment. Déjà en mars 2014, Ubifrance avait organisé le Pavillon France de la treizième édition du Salon Asia Pacific Maritime (APM 2014). Dix-huit sociétés françaises (PME et grands groupes) exposaient sur le Pavillon France de ce salon régional de référence du secteur maritime et portuaire, qui s’est tenu au Marina Bay Sands du 19 au 21 mars 2014. APM est le rendez-vous incontournable des secteurs maritime et portuaire en Asie-Pacifique avec près de 15 000 visiteurs et 1 000 exposants. L’IRD développe aussi en Indonésie un projet pour l’exploration et l’exploitation du pétrole *offshore* pour lesquelles il n’existe pas aujourd’hui de cadre juridique.

Il est clair que la France pourrait aussi être un partenaire scientifique dans la mesure où elle a des atouts et un savoir-faire à faire valoir notamment dans de nombreux domaines des sciences et technologies marines. Ces domaines sont principalement les suivants :

– concernant la connaissance et la compréhension des écosystèmes et de la biodiversité dans une perspective de développement durable, la France a un important savoir-faire en matière d’évaluation des ressources halieutiques (grands pélagiques comme le Thon mais aussi les espèces côtières et récifales), mais aussi en terme d’exploitation durable des ressources aquacoles (crevettes, huîtres

perlières, poissons, micro-algues et biotechnologies marines), avec des travaux menés en métropole mais également en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;

– dans le domaine de la qualité environnementale des milieux littoraux, lagonaires et marins, l'IFREMER a incontestablement un très grand savoir-faire, reconnu internationalement, dans ce domaine en métropole mais également depuis plusieurs années en outre-mer, qu'il s'agisse de milieux de climat tempéré (Pacifique nord) ou tropicaux (Pacifique sud) ;

– concernant les changements climatiques et leurs impacts, les nécessaires modélisations climatiques ne pourront se faire sans l'acquisition de connaissances sur le fonctionnement de la « machine océan ». Cette préoccupation est au cœur de la stratégie de recherche de l'IFREMER dans tous les océans du monde et plus particulièrement le Pacifique. Il est important ici de rappeler combien les développements technologiques sont déterminants dans les avancées océanographiques avec les développements des satellites, des capteurs, des plateformes d'observation sous-marine, des centres de données, des engins d'exploration, des domaines dans lesquels la France a des compétences reconnues ;

– concernant l'exploration des milieux profonds et l'exploitation des ressources biologiques et minières, comme les autres puissances océanographiques, la France a mené de nombreuses campagnes dans le Pacifique impliquant des moyens lourds. L'IFREMER et l'Association française pour l'étude de la recherche des nodules (AFERNOD) font partie des contractants de l'Autorité internationale des fonds marins (garantie de droits exclusifs d'exploration dans un domaine situé dans la Zone dite « Clarion-Clipperton Zone » dans le pacifique nord équatorial, au sud et sud-ouest de Hawaï). Parmi les contractants, l'IFREMER a été le seul à entreprendre, dans le cadre de ses obligations contractuelles, une campagne scientifique d'un mois permettant une connaissance approfondie de l'environnement marin profond (campagne Nodinaut, qui a établi la composition des écosystèmes présents sur les zones d'un permis minier détenu par la France dans la « province à nodules » de l'océan Pacifique nord-est). Plus récemment, des campagnes exploratoires, largement financées par les industriels, ont porté sur les ressources minières profondes dans la zone de Wallis et Futuna. Les organismes de recherche français ont développé des compétences multidisciplinaires internationalement reconnues lui permettant de mener de front les études sur les explorations minières et le traitement des questions environnementales que pose l'exploitation de ces ressources.

La France dispose enfin d'entreprises internationalement reconnues dans le domaine de la surveillance maritime, qui sont déjà implantées en Asie du Sud-Est (notamment la filiale d'EADS et Thalès) et qui ont développé des outils qui seraient très utiles pour la connaissance et la gestion des espaces marins. La surveillance par radar basée sur l'imagerie collectée par des satellites que la

France a mis en place dans le sud de l'Océan indien pour protéger la légine dorsale constitue un exemple : les incursions illégales ont été réduites de 90 %.

*c. Promouvoir une offre française complète*

**La France a développé des compétences qui pourraient être valorisées notamment par des coopérations scientifiques dans des cadres bilatéral ou multilatéral.** Ces coopérations scientifiques internationales sont aujourd'hui relativement limitées, et pas uniquement avec les pays de l'Asie du Sud-Est. Le frein principal est le manque de moyens mis à la disposition des organismes de recherche pour développer ces coopérations internationales. Les financements européens dédiés à la recherche ont très largement favorisé les coopérations scientifiques intra-européennes. *A contrario*, la coopération scientifique internationale (hors Europe) manque de financements, et ceci tant au niveau français qu'europpéen.

Il faudrait **réfléchir aux moyens de rétablir un meilleur équilibre, ou de s'associer à des pays comme l'Australie et le Japon** pour assurer des financements suffisants. **L'augmentation des budgets de recherche en Indonésie constitue également une opportunité**, sous réserve d'aider l'Indonésie à créer les conditions juridiques nécessaires, notamment l'existence de financements pluriannuels.

L'importance de la formation en vue de développer l'économie est évidente et la France dispose d'une expertise importante en matière de sciences marines et en particulier en ce qui concerne l'utilisation durable et de gestion de ressources naturelles. **La demande est forte en Indonésie pour la recherche en sciences marines**, étant précisé que la plupart des universités indonésiennes a une faculté de sciences marines mais que les Javanais sont des paysans et non des marins. L'Université de la Rochelle a développé un travail conjoint avec une université des Célèbes qui a permis à celle-ci d'obtenir l'accréditation A pour la première fois en 25 ans (on y étudie l'éco-toxicologie). Un groupe biodiversité est également très actif (CIFOR) avec un chercheur sur place. En matière de gestion littorale et maritime, un travail intéressant a été conduit avec le gouvernement indonésien avec des propositions innovantes sur les modes de gestion, l'association des pêcheurs, car c'est un grand pays d'aquaculture.

De manière générale, **la valorisation économique des travaux scientifique est insuffisante et n'est pas articulée avec les autres volets de la politique étrangère maritime.** Les acteurs français ne dialoguent pas entre eux. **Une chaîne d'offre française doit être créée, qui irait de la recherche fondamentale à la livraison d'équipements.** La France dispose d'une technologie d'excellence en matière d'hydrographie et d'océanographie et se trouve malheureusement en grande difficulté pour la commercialiser, ne disposant pas de structure permettant **des partenariats publics-privés.**

Si la France veut s'affirmer comme puissance maritime, elle ne dispose

d'aucune structure qui lui permette de réfléchir, agréger des compétences et proposer des orientations politiques. L'administration française n'a plus la possibilité de fabriquer les idées dont elle a besoin avec les effectifs qui sont désormais les siens. Il faut des centres qui agrègent les problématiques de sécurité dure et sécurité souple et malheureusement, en France, l'université ne joue pas ce rôle, à la fois parce qu'y prévaut un éclatement des disciplines et parce que le monde de la recherche universitaire et celui de l'administration fonctionnent de manière cloisonnée.

Il n'existe pas en France de *think tank* thématiques ; il n'existe donc pas de ***think tank maritime dont l'objet serait d'analyser cette thématique dans toutes ses dimensions et il faudrait y réfléchir sérieusement.*** Rien ne permet aujourd'hui de mettre en valeur nos outre-mer, par exemple les ressources maritimes. Plusieurs personnes ayant participé au Grenelle de la mer ont créé une association loi 1901 dont l'objet est de rendre des avis aux pouvoirs publics, aux élus locaux. Mais ce n'est pas le bon dimensionnement.

La réorganisation du ministère de la défense peut aussi s'analyser comme un moyen de contourner cette difficulté. La disparition de la Délégation aux affaires stratégiques au profit de la Direction générale des relations internationales et stratégiques (DGRIS) constitue un renforcement du muscle politique. Le format des séminaires organisés est également modifié. Jusqu'à présent, il s'agissait, soit de rencontre entre administrations de deux pays, soit d'universitaires de deux pays. Un format « *track 1 + 5* » ont été lancé : il s'agit de réunir sur deux-trois jours des chercheurs et des personnels de l'administration des deux pays, afin d'échanger sur des sujets de fond de nature prospective. Cela permet de déboucher sur des idées conjointes, confirmées dans la nature de leur intérêt et qui méritent donc d'être investiguées. **Un embryon de politique étrangère maritime commune pourrait d'ailleurs être élaboré dans le cadre des échanges actuels avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande.**

#### ***d. Un secteur porteur de coopérations***

Le grand avantage du domaine maritime, c'est qu'il est propice à l'établissement de coopérations car il n'existe pas de frontières en mer au-delà des eaux territoriales. De plus, régler les problématiques maritimes n'est pas à la portée d'un seul Etat. Des coopérations ouvertes pour améliorer la connaissance de l'environnement n'auraient aucune raison de heurter notre partenaire chinois, tout en ayant le mérite de réaffirmer la libre circulation et de contrer les tentatives de « territorialisation » de la mer et de l'espace aérien. Elles s'inscriraient dans le prolongement d'initiatives déjà existantes, notamment la création du centre HADR de lutte contre les catastrophes naturelles. Elles répondraient à un impératif stratégique partagé.

Ces coopérations permettraient d'aider les pays de la région, France incluse s'agissant de ses territoires d'outre-mer, à mettre en valeur et protéger les ressources : préservation de l'environnement et de la biodiversité, qualité de l'eau,



développement des énergies marines renouvelables... Le changement climatique entre dans le champ de la sécurité des espaces maritimes, et va de la connaissance de ces espaces aux questions du trafic commercial, des porteurs, des chantiers navals, de l'exploitation *offshore*, de la protection de la barrière de corail, des énergies solaires et marines renouvelables, de la recherche et de la technologie...

Un des grands défis serait **de permettre aux pays et territoires d'Asie-Pacifique de devenir des catalyseurs de l'efficacité énergétique en devenant auto-suffisants**. L'énergie thermique des mers est un secteur prometteur, qui utilise la différence de température entre l'eau de surface et l'eau froide des profondeurs pour produire du courant électrique. Il pourrait être adapté aux besoins d'indépendance énergétique des îles. Or, la France dispose dans ces domaines d'acteurs industriels majeurs, mais aussi d'un territoire maritime pour expérimenter et utiliser ces nouvelles technologies.

**De telles coopérations faciliteraient également l'intégration d'une gestion durable de l'environnement dans le développement de l'économie maritime**. Les espaces maritimes d'Asie du Sud-Est sont déjà fortement affectés par les activités humaines (pêche, pollution, tourisme, navigation...). La préservation de ces espaces, de la biodiversité et des équilibres naturels doit être inscrite au cœur des politiques maritimes.

Sur le plan de la gestion des ressources, l'Indonésie est un archipel immense et la gestion des ressources marines et de la pêche y est donc particulièrement complexe et difficile. Néanmoins, l'accroissement de la pêche dans les eaux territoriales indonésiennes, en particulier l'intensification de la pêche illégale, rend indispensable la bonne gestion des ressources marines. En outre, le secteur halieutique contribue au maintien d'emplois en secteur rural et génère des flux économiques locaux. Au total, 15 à 20 % de la population du pays en 2007 était dépendante du secteur halieutique.

Un projet est particulièrement intéressant : INDESO. Il est conduit par CLS Group, filiale du CNES, de l'IFREMER et de la société d'investissement ARDIAN, opérateur de système satellitaires et fournisseur de produits et services à valeur ajoutée. INDESO est un projet qui vise à établir des pêches durables en Indonésie grâce à une bonne gestion environnementale côtière et à une meilleure lutte contre la pêche illégale, à partir de l'exploitation et de la valorisation de données océanographiques spatiales. La durée de réalisation du projet est estimée à 4 ans. Le projet a pour origine la coopération entre le BalitBangKP (Département de la Recherche et du Développement pour les ressources Halieutiques et Marines, département rattaché au Ministère des Pêches et des Affaires Maritimes encore appelé KKP / Kementerian Kelautan dan Perikanan) et l'entreprise française CLS dans le cadre de la mise en oeuvre d'un projet de surveillance des pêches qui a équipé en balises Argos émettrices réceptrices plus de 3000 navires de pêche industrielle (projet « Vessel Monitoring System » 2003/2005).

Ce projet INDESO est une véritable contribution à la préservation de la biodiversité marine et au développement d'outils d'adaptation aux effets du changement climatique. Il comporte cinq composantes : (a) fourniture d'infrastructures (antenne de réception satellite), équipements (notamment informatiques), acquisition et formatage des modèles, acquisition des données satellite ; (b) développement des applicatifs spécifiques aval (développement, simulation, calibrage, validation sur 7 applicatifs) ; (c) ressources humaines et management de projet (études supérieures de l'équipe projet, gestion) ; (d) accompagnement du gouvernement indonésien (recherche, accompagnement) et (e) construction de bâtiments.

**Pour valoriser son expertise et promouvoir des coopérations, à la fois utiles, stratégiques et « bénignes », la France a tout intérêt à accentuer son action auprès de l'ASEAN, en poussant au développement de la dimension maritime au sein de l'Association, en envoyant à cet effet des experts et en organisant des échanges. Des initiatives à l'échelle régionale au travers d'une coopération avec l'ASEAN présenteraient de nombreux avantages en termes de visibilité et d'influence de la France, de légitimation de sa présence. Une telle coopération se révélerait tout à fait pertinente dès lors que la mer est un sujet qui unit tous ces pays et qu'ils ont un besoin commun de renforcer la connaissance et la maîtrise de cet environnement, quand d'autres les renforcent.**

**La possibilité de nommer un représentant chargé des affaires maritimes auprès de l'ASEAN doit être étudiée.** Elle apparaît beaucoup plus raisonnable que la création d'une ambassade auprès de l'ASEAN, dont les moyens seraient de toutes façons limités, et beaucoup plus efficace en donnant un signal clair sur l'intérêt de la France. Une telle personne pourrait, de manière complémentaire à la réflexion à engager à Paris, **ordonnancer et faire fructifier les actions, privées et publiques, déjà conduites dans l'ensemble de la zone sur tout le continuum maritime.** Il serait, dans la configuration actuelle, **l'interlocuteur privilégié du Secrétariat général à la mer, du Quai d'Orsay et du conseiller à la sécurité maritime** dont le poste a été créé au sein de la nouvelle DGRIS du ministère de la défense.

Cela n'empêche pas de **renforcer les coopérations bilatérales de recherches et de surveillance avec les Etats, particulièrement avec l'Indonésie**, sur des programmes déterminés. Bien au contraire, compte tenu du rôle moteur de l'Indonésie dans l'ASEAN et de la priorité que son nouveau Président a donnée à l'axe maritime. Pour mémoire, les Indonésiens nomment leur patrie « terre eau » (Tanah Air) car les mers de l'archipel constituent 75 % de leur territoire. Pourtant l'Indonésie a tourné le dos à la mer depuis son indépendance et ce n'est qu'en 2000 que le gouvernement s'est doté d'un ministère de la mer et de la pêche.

Le nouveau président indonésien, Joko Widodo a décidé de la faire de la mer un axe stratégique. La mer a été au cœur de la partie de son discours au sommet de l'ASEAN dévolu au pilier politico-sécuritaire. Cet espace devait

rassembler, pas diviser ; une coopération « véritable » devait être instaurée entre Etats membres. Au Sommet de l'Asie de l'Est, le Président a expliqué que l'Indonésie était positionnée au centre des bouleversements géopolitiques et géoéconomiques en cours et devait donc apparaître comme cet axe maritime, au croisement des océans Indien et Pacifique.

Concrètement, la souveraineté sur les ressources marines serait renforcée, le secteur des pêches développées. L'infrastructure et la connectivité maritimes seraient améliorées, par la construction de ports, le développement d'autoroutes maritimes, de l'industrie du transport maritime et du tourisme. Les sources de conflit en mer, telles la pêche illégale, les violations de souveraineté, les contentieux territoriaux, la piraterie et la pollution devaient être combattues. Enfin, l'Indonésie renforcerait le volet naval de sa défense, non seulement dans son intérêt mais aussi pour assumer sa responsabilité de sauvegarde de la sûreté et de la sécurité maritimes. À cet effet, le budget de l'Institut national des sciences indonésien (Lembaga Indonesia Pengetahuan Ilmu) pourrait doubler. L'un des domaines de recherche pourrait être l'hydrographie, et plus globalement l'océanographie. L'Indonésie a signé un contrat d'acquisition fin octobre 2013 de deux navires hydrographiques, construits par OCEA.

L'axe maritime voulu par le nouveau président indonésien a vocation à devenir un nouveau thème structurant de la coopération au sens large que les partenaires de l'Indonésie entendent forger avec le pays. Elle devrait se traduire aussi par la poursuite de la politique en direction de l'ouest, c'est-à-dire de l'Océan indien. L'Indonésie assurera pour la période 2015-2017 la présidence de l'Indian Ocean Rim Association (IORA). L'Indonésie a par exemple proposé un traité d'amitié et de coopération qui, dans son esprit, relève d'une démarche inclusive : il doit permettre d'établir des institutions et des normes communes aux pays riverains des Océans indiens et d'Asie-Pacifique.

**Autant dire qu'un partenariat avec l'Indonésie pour promouvoir une chaîne d'offre française serait plus que judicieux, en couvrant la gamme complète de la politique maritime : recherche, gestion des ressources, industries, gestion des espaces, biodiversité et défense navale. La marine indonésienne a d'ailleurs manifesté son souhait d'accroître les coopérations, en océanographie et dans le domaine de la maîtrise des espaces, particulièrement critique dans le cas des détroits de Lombok et Makassar. Le dispositif de surveillance mis en place en Océan Indien / La Réunion et en Nouvelle-Calédonie / Nouméa, pourrait ainsi être adopté pour l'archipel des Natuna et sur le littoral ouest de Sumatra. Il convient d'y donner suite.**

### 3. Accompagner la mutation vers une croissance durable

#### *a. Un enjeu régional et des opportunités*

Les pays de l'ASEAN sont des acteurs clés pour parvenir à l'adoption d'un accord ambitieux et applicable à tous lors de la conférence climat à Paris en 2015.

Les États du sud-est asiatique ont pris conscience du risque climatique qui secoue la région. Des efforts sont fournis par le biais de l'ASEAN ainsi qu'au niveau étatique. Situé au cœur des préoccupations régionales, cet enjeu majeur peine toutefois à être reconnu dans l'ensemble des pays. À l'exception notable de Singapour, l'application de mesures concrètes, qui est un point essentiel, leur fait également défaut.

En 2006, l'ASEAN publiait un rapport sur l'environnement, le changement climatique et la gestion des ressources naturelles dans lequel elle mettait en avant les défis de la région face à ces problématiques. La nécessaire conciliation entre croissance économique et enjeux environnementaux avait été soulignée, tout comme l'importance du développement durable appelé à devenir l'un des principes directeurs de cette union régionale. Tous les Etats membres de l'ASEAN, excepté le Brunei, ont adopté le protocole de Kyoto qui a pour objectif la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

L'ASEAN a publié une déclaration sur le Changement climatique lors du Sommet de l'ASEAN à Naypidaw le 12 novembre 2014. Les dirigeants de l'Asie du Sud-Est ont confirmé leur détermination à dévoiler leurs objectifs nationaux respectifs relatifs aux efforts de réduction « bien avant » une importante réunion sur le changement climatique prévue en 2015. Ceux qui sont prêts sont également invités à mettre de l'avant leurs « contributions nationales prévues » d'ici le premier trimestre de 2015. Les dirigeants de l'ASEAN exhortent également les pays développés à continuer à faire preuve de leadership et à s'avancer avec des objectifs ambitieux de réduction des émissions d'ici mars 2015, et à aider les pays en développement dans leurs efforts contre le changement climatique.

Un cadre de coopération France – Allemagne – Royaume-Uni (le Royaume-Uni a envoyé 100 personnels détachés dans le monde sur la question climatique) s'est constitué pour soutenir les pays de l'ASEAN dans la préparation de leurs contributions et engagements dans la perspective de la prochaine conférence sur le climat. Ce travail est prolongé par des séminaires régionaux ; trois séminaires conjoints ont été programmés. L'Union européenne intervient également beaucoup pour accompagner les politiques publiques en matière d'environnement et de développement durable. Elle joue un rôle important dès lors qu'elle propose des financements. Dans la coopération entre l'Union européenne et l'ASEAN, le Vietnam et les Philippines ont choisi d'orienter 80 % des fonds sur les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, ce qui est très positif. **Il faut consolider le travail commun engagé avec nos partenaires**

**européens et l'Union européenne pour que les engagements soient concrètement déclinés.**

Afin d'accompagner et de faciliter la dynamique des négociations pour parvenir à un accord universel fin 2015 lors de la COP21, la Délégation régionale de coopération de la France pour l'ASEAN (DREG) en partenariat avec Asia Centre, l'Ambassade de France au Vietnam, l'Ambassade de France à Manille et le Secrétariat de l'ASEAN, a organisé une table ronde « ASEAN et les Européens : relever ensemble les défis du changement climatique » à Hanoi le 12 novembre 2014 puis à Manille le 17 novembre 2014. Ces discussions ont regroupé les représentants des pays membres de l'ASEAN (Birmanie, Indonésie, Laos, Philippines, Singapour, Thaïlande, Vietnam), des partenaires européens (UK Climate Change Network, GIZ, Ambassade de Suède, Belgian Technical Cooperation...) et des institutions internationales (BAD, UNDP, UNESCO). Elles ont été également de nature à engager des partenariats en vue de l'organisation d'un forum régional sur le changement climatique à l'Asian Institute of Technology (AIT) les 1<sup>er</sup>, 2 et 3 juillet 2015.

**Ces défis du développement durable sont des opportunités pour le développement de nos relations économiques entre la France et la totalité des pays de l'ASEAN :** les transports collectifs, les projets de « ville durable », l'énergie, la sécurité alimentaire, les nouvelles technologies, autant de secteurs dans lesquels les entreprises françaises disposent d'un savoir-faire reconnu et d'une excellence technologique. **S'affirmer sur ce segment** revient à établir une relation mutuellement bénéfique : il nous faut de la croissance pour redresser notre pays, que nous pouvons aller chercher en accompagnant l'Asie du sud-est vers des modèles de croissance plus respectueux de l'environnement.

**Singapour doit être utilisée comme une vitrine pour nos entreprises.** Le pays a adopté une cible contraignante de réduction de ses émissions de 7 à 11 % en dessous de la tendance spontanée (« *business as usual* ») d'ici à 2020. Ces objectifs peuvent paraître moyennement ambitieux, mais cela tient à l'environnement économique spécifique de Singapour (importance du secteur pétro-chimique, taux important de réexportation des produits). Il est clair que Singapour a la volonté et la capacité technologique d'atteindre ses objectifs. La cité-Etat a réussi à s'imposer comme une plateforme régionale incontournable sur le thème de la ville durable, notamment grâce aux dispositifs de financement très attractifs offerts par l'Economic Development Board (EDB). Son activisme en Chine pour la création d'éco-quartiers est révélateur de l'occupation de ce segment faisant appel à de hautes technologies.

Au-delà de sa traditionnelle activité d'électricien, EDF a par exemple réussi à s'imposer comme un partenaire majeur de Singapour sur le sujet de la ville durable en concluant un accord en juin 2013 avec le Housing & Development Board (HDB), qui couvre 25% des dépenses engagées par EDF pour monter sa structure locale. Un centre d'excellence sur la ville durable, axé sur l'énergie (smart grids, véhicules électriques...), est désormais opérationnel sous la forme

d'une filiale singapourienne. L'équipe (actuellement une personne et quelques doctorants) devrait rapidement s'étoffer pour atteindre une dizaine d'employés. Un business Forum a été organisé afin de soutenir l'offre française dans le secteur de la ville durable – plusieurs PME ont pu intervenir – afin de communiquer autour de ce centre d'excellence à l'occasion du World Cities Summit (WCS) en juin 2014. L'outil de modélisation urbaine développé en collaboration avec Veolia R&D et Dassault Systèmes était du reste en démonstration sur le pavillon du HDB, l'un des principaux du salon professionnel organisé en parallèle du WCS.

Comme souligné précédemment, Singapour offre aussi des possibilités de recherche et d'innovation qui permettront à nos entreprises de créer de la richesse, tout cela dans des domaines d'avenir. **Il faut que la recherche française se positionne sur ces secteurs dans les laboratoires singapouriens.**

Enfin, le renforcement du positionnement de la France sur ce segment de marché permettra de conforter une politique commune à l'égard des autres pays de la région, en proposant des solutions à des pays qui voient dans les objectifs de réduction uniquement des contraintes, sans voir les opportunités. De manière générale, dans toute la région, **il devient nécessaire d'intégrer la politique climatique aux autres politiques.** Soucieux de leur développement économique, les pays de l'ASEAN, dans l'hypothèse d'un choix, accorderont sans doute la priorité à leur intérêt national. Cet arbitrage difficile est à l'ordre du jour avec le défi énergétique.

C'est la raison pour laquelle, comme l'ont souligné les diplomates allemands et britanniques missionnés sur les questions climatiques en Indonésie, il faut **construire des politiques de compétitivité, de foncier, d'agriculture, et pas des politiques de lutte contre le changement climatique.** Par exemple, il faut aider ces pays à produire pour assurer leur autosuffisance alimentaire, faire évoluer leur modèle agricole, aujourd'hui fondé sur des techniques traditionnelles et utilisant des infrastructures de mauvaise qualité, pour assurer la compétitivité de la chaîne alimentaire. L'ouverture des marchés combinée à la baisse des subventions à l'énergie pourrait avoir des effets désastreux.

#### TYPOLOGIE DES PAYS EN MATIÈRE ENVIRONNEMENTALE

Catégories	Caractéristiques générales
Exception régionale Singapour	Moyens considérables alloués à la protection de l'environnement Cadre législatif étoffé, programmes assortis de sanctions sévères Entreprises encouragées à créer des initiatives environnementales
Economies en transition Indonésie, Malaisie, Philippines, Brunei, Thaïlande	Suivi des normes environnementales édictées par les pays occidentaux Délitement urbain symptomatique Carence des institutions dans l'application des politiques publiques
Pays faiblement industrialisés Birmanie, Vietnam, Laos, Cambodge	Faible niveau d'urbanisation Peu de considération accordée à la question climatique Manque de ressources important

### ***b. L'enjeu climatique en Indonésie***

L'Indonésie s'est démarquée des autres grands pays émergents en acceptant, au sommet de Copenhague, l'objectif d'une limitation de ses émissions de gaz à effet de serre. Le Président Susilo Bambang Yudhoyono, au sommet du G20 à Pittsburgh en septembre 2009, a en effet affiché un objectif de réduction chiffré de 26 % d'ici 2020, pouvant être porté à 41 % si les nations développées fournissaient une aide financière adéquate. L'Indonésie tient un discours positif et participe au Dialogue de Carthagène qui rassemble les pays les plus progressistes de la négociation. Elle souhaite aboutir en 2015 à un accord juridiquement contraignant compatible avec l'objectif des 2°C.

Premier émetteur de gaz à effet de serre en Asie du Sud-Est, l'Indonésie a engagé une série de mesures destinées à atténuer la dégradation de son cadre environnemental. Ses priorités en termes de développement durable s'orientent davantage sur ses zones rurales, en raison de l'étendue de la pauvreté qui y prédomine et de son immense forêt tropicale. L'organisation de la conférence annuelle des Nations Unies sur le climat à Bali en 2007 a eu un effet de prise de conscience. D'après le Conseil national pour le changement climatique, deux tiers de l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre serait déjà atteint.

Un plan, décliné au niveau provincial, a été initié en 2011 selon une approche intégrée visant plusieurs secteurs : agriculture, forêts et tourbières, énergie et transports, industrie. Deux NAMA (Nationally Appropriate Mitigation Action) ont été préparés en coopération avec l'Allemagne dans les secteurs des transports urbains et de l'éclairage public. Le gouvernement a mis en place des tarifs subventionnels par type d'énergie renouvelable. Des fonds publics sont également réservés au financement de certaines activités, notamment dans le domaine de la géothermie dans lequel le pays a le plus fort potentiel au monde.

L'Indonésie est un des principaux pays forestiers au monde avec près de 100 millions d'hectares de forêts. Archipel tropical d'une grande variété géographique et écologique, les mangroves, tourbières et forêts primaires de montagne recèlent de nombreux hauts lieux de biodiversité. L'Indonésie a toutefois perdu plus de 20 % de ses forêts ces vingt dernières années, ce qui en fait le 3ème émetteur mondial de gaz à effet de serre tous secteurs confondus derrière la Chine et les États-Unis. C'est pourquoi la protection des forêts indonésiennes est à l'heure actuelle un des grands défis écologiques au niveau mondial.

C'est également un enjeu politique régional puisque les pays voisins subissent des épisodes de pollution de l'air très intenses lors des grandes vagues de feux de forêts indonésiens. Les principales causes de la dégradation et de la déforestation en Indonésie sont la surexploitation pour l'industrie du bois et du papier et le développement de grandes cultures exportatrices, notamment le palmier à huile. Derrière ces causes directes, les grands déterminants sont l'élévation des niveaux de vie et des modes de consommation dans les pays émergents d'Asie ainsi qu'une gouvernance forestière inadéquate en Indonésie.

Lors du processus Paris-Oslo début 2010, la Norvège et l'Indonésie ont signé une lettre d'intention par laquelle l'Indonésie s'engage à mettre en place un moratoire sur les licences de défrichements et la Norvège s'engage à verser jusqu'à 1 milliard de dollars de dons sous forme d'incitations aux résultats dans la décennie à venir (paiements au prorata de la réduction de la déforestation par rapport à un niveau de référence convenu). Alors que la cellule climat attachée à la Présidence indonésienne avait préparé un moratoire qui protégeait également les forêts secondaires, c'est finalement une version moins ambitieuse défendue par le Ministère des forêts et les groupes d'intérêts agro-industriels qui l'a emporté en mai 2011 après une longue bataille politique interne. Malgré ce revers, la dynamique politique actuelle donne des perspectives importantes pour réformer le secteur forestier et mettre en application effective les lois existantes.

Selon une étude conjointe menée par l'Indonésie et le Climate Policy Initiative et publiée en février 2014, 627 millions de dollars ont été accordés aux dépenses publiques en matière de climat en 2011. Une somme de 324 millions de dollars, en provenance de partenaires financiers internationaux, a par ailleurs été décaissée. Elle a été allouée au financement direct de projets à hauteur de 68 %, principalement sous la forme de prêts à des entreprises publiques et privées. Les 32 % restants ont été alloués aux financements indirects, auprès de collectivités locales, de ministères techniques ou d'ONG et assurer la formation et l'assistance technique. Deux grandes initiatives doivent également être mentionnées : « the climate change program loan » d'1,9 million de dollars et la contribution du gouvernement norvégien qui s'élève à un milliard de dollars. Il existe également d'autres programmes comme le Clean Technology Fund, conduit au niveau national, sous tutelle de la Banque asiatique de Développement.

Le manque de savoir-faire politique et technique comme l'absence d'autorités de réglementation crédibles représentent de réels obstacles dans l'application des politiques publiques. Les ressources allouées sont par ailleurs insuffisantes. La législation financière et environnementale peine à être appliquée, ce qui réduit la portée des mesures mises en place. Jusqu'en 2005, l'Agence nationale indonésienne chargée de gérer les impacts environnementaux n'était pas habilitée à faire appliquer les normes en la matière ni à poursuivre les entreprises ne respectant pas la législation en vigueur.

Le 17 septembre 2014, le Parlement indonésien s'est enfin prononcé en faveur de la ratification de l'accord régional du 10 juin 2002 sur la pollution transfrontalière liée au haze. L'Indonésie a été le dernier pays, parmi les dix-Etats-membres de l'ASEAN, à l'avoir ratifié. Cette signature offre à l'organisation une base juridique fondamentale bien qu'il convienne de s'interroger sur les avancées réelles sur le terrain. La création d'un fond de contributions volontaires des Etats, prévue dans le cadre de cet accord, ainsi que la proposition faite par Jakarta d'accueillir le centre de liaison de cette coopération laisse espérer une issue positive, du moins à long terme.

En Indonésie, l'accès à l'électricité est en net progrès mais demeure



encore limité à 73 % de la population (Banque mondiale, 2010). Le développement du pays soulève un enjeu énergétique majeur, en termes de production, de distribution et de coût, tant de la production que de la consommation. Un projet intéressant doit être mentionné : la province de Sumatra nord devrait bientôt accueillir ce que l'on présente comme « la plus grande centrale géothermique du monde », à Sarulla. Elle s'inscrit dans le programme d'augmentation de la puissance électrique produite en Indonésie de 60 gigawatts d'ici à 2022. Les travaux devraient commencer en 2015. Pour un opérateur comme EDF, le besoin d'infrastructures énergétiques « vertes » pour limiter l'accroissement du charbon est plus qu'intéressant.

*c. Une coopération franco-indonésienne à conforter comme outil d'influence*

L'environnement est un des outils de notre diplomatie d'influence. La France a construit un partenariat avec l'Indonésie, au travers de la coopération scientifique et de l'action de l'AFD. L'Indonésie, comme le Mexique, se positionne en matière de climat entre les pays du G77 et les pays occidentaux. Les Indonésiens ont en réalité plusieurs fois envisagé de sortir du G77 et ils ont participé avec le Mexique et la Corée à certains groupements de médiation. La France a besoin d'alliés, levier qu'elle a jusqu'à présent sous-estimé.

**Si la France devait choisir au sein du G77 des pays avec lesquels renforcer son partenariat – hormis les pays les moins avancés pour lesquels il faut conduire une action spécifique – elle ferait un bon choix avec l'Indonésie.** Sa capacité d'entraînement est réelle. Il est très important que l'Indonésie maintienne le cap de ses engagements. Le pays ne peut pas seul faire basculer les choses, **mais l'arrimer au groupe des pays engagés aurait pour effet de faire comprendre que la transition énergétique n'est pas qu'un fardeau et que les pays peuvent être aidés.** Au niveau mondial, l'Indonésie compte aussi beaucoup s'agissant de la constitution du régime sur les forêts (Afrique, Brésil et Indonésie).

L'Indonésie est traversée par des débats internes prononcés sur la politique énergétique, la politique forestière, y compris pour des raisons de gouvernance, mais le gouvernement est de manière générale plus sensible à la question de la durabilité que ne le sont les autres néo-émergents. C'est aussi le cas de la Colombie et du Costa Rica en Amérique latine, mais l'Indonésie présente l'intérêt d'être un très grand pays. Quant aux grands émergents, leur réticence est manifeste. Le Brésil n'a par exemple pas donné suite aux demandes de partenariat sur le climat.

Il n'existe pas à ce jour de dialogue construit avec l'Indonésie comme par exemple avec la Chine alors qu'il serait sans doute plus fructueux. La France a un conseiller affaires globales en Chine et au Brésil, il serait opportun qu'elle en ait un aussi en Indonésie. L'Indonésie exprime le souhait d'une politique intégrée (énergie, climat, forêt). Elle a un vrai intérêt bien compris à la lutte contre le changement climatique.

Dans le panel sur le développement durable qui a rendu ses travaux en juin 2013, le président Yudhoyono exerçait une co-présidence et a insisté pour que l'environnement soit dans les objectifs. **Un véritable groupe de travail franco-indonésien aurait du sens. L'ancien Président Yudhoyono pourrait d'ailleurs être une personne sur qui s'appuyer compte tenu de son aura dans la région.** L'AFD est en cours d'identification d'un projet de coopération franco-indonésienne en matière de lutte contre le changement climatique pour la préparation de la conférence Paris Climat 2015.

La France pêche par manque de moyens, alors même qu'elle a fait du climat un axe central de sa diplomatie. Deux vecteurs d'influence sont toutefois parvenus à s'affirmer dans le paysage : les organismes de recherche et l'AFD.

S'agissant des organismes de recherche, le CIRAD et l'IRD conduisent de nombreux programmes intégrés à la problématique du développement durable et de la préservation de la biodiversité. Il y a eu dans le passé des programmes importants sur la forêt, domaine dans lequel les Indonésiens disposent d'un grand savoir-faire. Beaucoup de choses se font aussi en matière d'agroforesterie, avec une gestion villageoise intelligente et complexe. **Des travaux pourraient être conduits sur la mobilisation des énergies renouvelables car l'Indonésie dispose de ressources importantes** (éoliens et biomasse du fait des déchets agricoles). Lorsque la Mission a visité une usine d'huile de palme à Sumatra, elle a pu constater l'utilité qu'il y aurait à **utiliser le méthane dégagé pour produire de l'énergie**, étant précisé que l'usine fonctionne au charbon.

L'agence française de développement (AFD) intervient en Asie avec un mandat centré sur la protection des Biens Publics Mondiaux : lutte contre le changement climatique et préservation de la biodiversité. L'AFD a notamment accordé des prêts concessionnels et à long terme à l'État indonésien pour soutenir sa politique en matière de lutte contre les changements climatiques, en cofinancement avec la Japan International Cooperation Agency (JICA). Ce travail engagé par l'AFD pour soutenir un plan climat a eu beaucoup de succès, notamment en faveur de la diminution de l'usage des énergies fossiles. Un coup d'arrêt a été porté avec l'opposition d'intérêts étrangers, malaisiens, très actifs sur la forêt et l'huile de palme<sup>(1)</sup>. Néanmoins, les équipes et les instances ont été maintenues sur place et d'une certaine façon cette avancée a été crantée.

Plus précisément, l'AFD a choisi de valoriser la démarche volontariste de l'Indonésie, qui s'est dotée alors qu'elle n'y était pas tenue par le Protocole de Kyoto, d'un Plan national d'action (présenté à la COP 13 de Bali en décembre 2007) décliné en une « policy matrix » (10 juin 2008) et inséré dans le processus de planification (« Yellow Book », en juillet 2008). Dans le cadre du financement des deux tranches du « Programme de lutte contre le changement climatique »

---

(1) Il est clair que la Malaisie est en partie responsable du recul indonésien sur le dossier climat et que globalement elle représente un verrou. Mais son influence dans la région est en diminution par rapport à celle de l'Indonésie et la disparition du vol MH77 a entamé son crédit. Elle connaît aussi des problèmes internes plus importants.

(Climate Change Program Loan, CCPL), l'AFD a accordé un premier prêt de 200 millions de dollars le 2 octobre 2008 – aux côtés de l'aide japonaise (300 millions de dollars) –, puis un second prêt de 300 millions de dollars le 27 juillet 2009. Ces prêts, concessionnels et à long terme, ont été versés au budget de l'État.

En accompagnement du programme, l'AFD finance sur son budget des appuis ciblés d'expertise pour faciliter la mise en œuvre d'actions spécifique : financement d'un expert international pour la mise en place d'un schéma de réduction des GEZ dans l'industrie du ciment, ou bien encore étude de faisabilité d'un « small scale green carbon market » pour que les plantations forestières de petite échelle aient accès au marché carbone volontaire, par exemple. En complément du soutien budgétaire à l'État indonésien, l'AFD a accordé un prêt, en cofinancement avec la Banque Asiatique de Développement, de 50 millions de dollars au Gouvernement indonésien, qui sera rétrocédé à PLN pour la réhabilitation du réseau de distribution électrique sur les îles de Java et Bali.

L'AFD a financé pour 800 millions de dollars en Indonésie entre 2008 et 2010. Elle apporte aujourd'hui son concours à des banques locales pour des projets énergétiques dans le secteur des énergies renouvelables et le secteur électrique notamment pour financer la boucle de transmission autour de Jakarta et la transmission entre la Malaisie et l'Indonésie. Elle assiste surtout le gouvernement indonésien par un appui aux politiques publiques climatiques. En six ans, malgré un paysage saturé par l'aide japonaise, l'AFD a développé un portefeuille de projets, à travers le financement de projets soit de l'État indonésien soit d'entreprises publiques, tels que la rénovation du réseau de distribution électrique de Java et Bali (50 millions d'euros) ; la construction d'une ligne de transmission électrique à Kalimantan Ouest (50 millions de dollars) ; le renforcement des capacités de surveillance en matière de biodiversité marine (30 millions de dollars) ; l'amélioration du transport ferroviaire urbain de l'agglomération de Bandung (46 millions de dollars) ; le renforcement du réseau de transport électrique de la conurbation de Jakarta (20 millions de dollars) ; le financement de projets « sobres en carbone » par la banque publique Mandiri (100 millions de dollars) ; les investissements de mini-hydroélectricité financés par la Banque Bukopin (50 millions de dollars)

**L'AFD est parvenue à exister dans le paysage grâce à sa compétence climat.** Il existe en Indonésie un catalogue des projets éligibles à l'investissement étranger, le Blue book. Le dialogue de haut niveau noué avec le gouvernement indonésien dans la mission d'appui technique aux politiques climatiques permet de peser sur la détermination des projets à venir qui seront inscrits dans ce catalogue, notamment dans les secteurs de l'eau et l'assainissement et des transports. Le partenariat climatique a ainsi fait la preuve de son efficacité en termes d'influence. **Il faut désormais le consolider.**

La stratégie de l'AFD dans les prochaines années s'articule autour de quatre thèmes : promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables, réduction de l'empreinte environnementale des villes, promotion

d'une gestion durable des forêts et plantations, et **accompagnement de « l'économie bleue », devenant une pièce maîtresse du continuum en matière de politique marine que les rapporteurs appellent de leur vœu.** Le projet INDESO précité rentre parfaitement dans le mandat « croissance verte et solidaire » de l'AFD en Indonésie, qui en a assuré l'essentiel du financement (prêt souverain de 30 millions de dollars sur une période de 20 ans assortis d'un différé). Le projet contribue à la préservation de la biodiversité marine (coraux et poissons) tout en favorisant la réflexion autour de l'adaptation aux changements climatiques par une meilleure connaissance des impacts de ces changements.

## CONCLUSION

Pour un pays attaché à une tradition de diplomatie mondiale, l'Asie du Sud-Est ne peut être négligée tant elle recèle d'enjeux. La France est une puissance à capacités et responsabilités globales et le pivot annoncé ne peut se concevoir uniquement sous l'angle économique. Notre pays peine toutefois à accréditer ce statut de puissance face aux grands de la région, au premier rang desquelles la Chine et les États-Unis. Il est en partie responsable de cette situation. Dans des pays où le critère économique est à ce point déterminant pour mesurer la puissance, la combinaison de la crise économique et du relatif affaiblissement de la présence stratégique en Asie-Pacifique ne pardonne pas.

Pourtant, les Rapporteurs ont perçu une certaine appétence pour une présence française plus forte, notamment parce que notre pays est perçu comme une alternative, un pays qui apporte « autre chose ». Cela ne signifie pas que la France est attendue, loin de là, mais qu'elle peut construire une influence substantielle si elle repose sur des bases solides, diverses et cohérentes avec ses intérêts économiques et de sécurité. Le rapport avance un certain nombre de préconisations en ce sens, dont les principales sont rappelées dans le tableau ci-après. Elles peuvent être regroupées en trois axes d'action :

– Exister comme un acteur à l'échelle de l'Asie du Sud-Est : Il s'agit d'une part pour notre diplomatie de valoriser une présence, territoriale et stratégique, de mettre en avant nos intérêts de sécurité, de proposer des coopérations de défense y compris opérationnelles, en qualité de producteur de sécurité disposant de capacités autonomes, et de participer à l'élaboration de la réflexion et de la mise en œuvre des politiques régionales de sécurité. Il s'agit ensuite d'avoir une politique régionale, structurée, réfléchie, aussi bien par une action directe auprès de l'ASEAN, que par un meilleur fonctionnement en réseau de nos ambassades, sur l'ensemble des volets de l'influence, économique et culturel inclus ;

– Cibler l'Indonésie et Singapour comme les États-pivots de la stratégie d'influence française dans la région : Ce choix permet de maximiser notre influence dès lors que les deux pays présentent un intérêt direct très fort, économique notamment, pour des raisons différentes donc complémentaires, et un même intérêt à l'échelle régionale ou mondiale, au regard de leur politique étrangère, compatible voire convergente avec l'approche française. En termes de diplomatie économique, chaque marché présente des opportunités qui entrent en phase avec une offre française et il convient que l'équipe France perfectionne ce travail d'identification et de mise en adéquation. De même, on ne saurait remettre en cause l'attachement à la coopération franco-vietnamienne, notamment universitaire et scientifique. Sur le plan politique, la Thaïlande joue un rôle très important dans la région et la France doit prendre garde à ne pas distendre

excessivement les liens entre les deux pays dans la perspective de la sortie de l'instabilité politique actuelle. Néanmoins, c'est à Singapour et en Indonésie qu'il paraît judicieux de déployer tous les leviers de l'influence ;

– Développer des coopérations structurantes : La diversification des partenariats et le développement de coopérations structurantes constituent un moyen pour la France d'exister comme un acteur à part entière. À côté de la coopération en matière de sécurité et de défense, extrêmement importante, la France a tout intérêt à affirmer sa singularité, notamment par rapport aux pays anglo-saxons. Cela est vrai aussi bien dans le champ culturel, dans la recherche, dans les échanges intellectuels, sur le plan linguistique, pour son engagement en faveur du développement durable, ou dans sa dimension maritime, qui lui permettrait aujourd'hui de proposer une offre complète, si elle s'en donnait les moyens.

On ne saurait conclure sans insister à nouveau sur l'importance des relations de proximité en Asie et en Asie du Sud-Est en particulier, sur la nécessité de construire des projets dans la durée, d'établir des relations de confiance et de faire preuve de chaleur dans les rapports humains. Le rapprochement de nos sociétés est une condition de la réussite concrète des partenariats conclus. Or, peu de personnes en France songent spontanément à l'Asie du Sud-Est, Vietnam mis à part. Le déficit de connaissance sur l'Asie du Sud-Est est aussi un défi à relever pour créer le terreau d'une curiosité propice à l'épanouissement de nos relations avec cette partie du monde.

## RÉCAPITULATIF DES PRINCIPALES PRÉCONISATIONS

1. Maintenir un rythme de **rencontres de haut niveau** à la mesure du poids de l'ASEAN dans l'économie et la géopolitique mondiales, pérenniser la présence du ministre de la Défense au **Shangri-La Dialogue** et intensifier l'action diplomatique auprès de l'ASEAN, en **renforçant les moyens de la Délégation régionale de coopération pour l'ASEAN**.

2. Conférer une meilleure visibilité à la présence de la France aux portes de la région, en **arrimant les territoires d'Outre-mer à l'Asie**, notamment par le développement des outils numériques et des flux humains : économiques (mise en réseau), universitaires (rôle de l'Université du Pacifique en termes de mobilités étudiantes, professorales et de recherches conjointes) et touristiques (réimplantation d'Atout France avec cet objectif).

3. Mieux **communiquer sur la présence stratégique française** en Asie-Pacifique, en s'appuyant notamment sur le document élaboré par le ministère de la Défense « La France et la sécurité en Asie-Pacifique » et poursuivre les efforts diplomatiques pour convaincre que la France apporte une connaissance et une habitude de gestion des affaires du monde, de membre permanent du Conseil de sécurité, l'expérience de la gestion des crises et aussi une capacité autonome de renseignement.

4. Maintenir en les affichant les objectifs **d'intégration dans les organisations régionales de sécurité**, y compris à moyen et long terme à **ADMM +** (ministres de la Défense) : à court terme l'obstacle linguistique doit être contourné pour permettre l'adhésion à l'organisation **ReCAAP** de lutte contre la piraterie maritime qui ouvre aussi des possibilités de coopérations pratiques et peut renforcer l'influence stratégique française en resserrant les liens avec le Japon et Singapour.

5. Etre actif au sein des **organisations de sécurité « douce »** : assurer une bonne présence, sous réserve de son opérationnalité, dans le nouveau **centre HADR** de lutte contre les catastrophes naturelles, sur le modèle de la participation à l'IFC sur la sécurité maritime et valoriser l'expertise française, notamment scientifique.

6. **Evaluer le dispositif militaire français** dans la zone pour essayer d'appuyer de manière crédible le discours sur la France puissance Indo-Pacifique, notamment en développant une **véritable diplomatie humanitaire**, avec pour objectif une diplomatie militaire d'échanges bilatéraux, des coopérations structurelle et opérationnelle (formation), une diplomatie navale manifestée par des escales régulières dans les ports de la région, une diplomatie aérienne, faite de fréquents passages sur des aéroports de la région, de partenariats stratégiques, politiques et industriels soutenus par les prospections d'armement.

7. Evaluer l'opportunité de proposer aux partenaires malaisien et/ou singapourien un accord de **soutien logistique mutuel assurant l'interopérabilité des forces**, afin de disposer de lieux et d'équipements pour un déploiement de forces et ainsi disposer d'une véritable capacité de projection. Ce pourrait être un axe du **partenariat stratégique avec la Malaisie** qu'il conviendrait de formaliser.

8. Conforter la **réorientation de la diplomatie française en direction du monde malais**, sans fermer la porte au rebond de nos relations avec le monde indochinois et sans oublier le rôle historique de la Thaïlande dans la dynamique régionale. Amplifier les efforts de **travail en réseau des ambassades au niveau de la région et des sous-régions** dans une optique stratégique permettant de délivrer des messages convergents aux opérateurs et acteurs notamment du réseau culturel.

9. Organiser le pivot français en **privilégiant deux Etats-pivot : Singapour et l'Indonésie**. Singapour a vocation à héberger une grande partie des structures régionales et des instances de coordination, économiques et scientifiques notamment, et s'y construit la sécurité régionale. L'Indonésie est un géant incontournable auprès duquel la France doit restaurer sa position de partenaire. Les deux pays conduisent une diplomatie régionale et sur les enjeux globaux cohérente avec la diplomatie française.

10. **Diversifier l'offre économique française** et saisir les opportunités économiques liées à l'émergence de classes moyennes soucieuses de qualité et de sécurité, aux énormes besoins en infrastructures (transports, eau, énergie, spatial) et au déficit de compétitivité de secteurs comme l'agriculture, en améliorant **la remontée et la circulation de l'information** dans la région et en ordonnant les initiatives. Toute la zone Asie sera à terme une zone de libre-échange ; c'est maintenant qu'il faut prendre la place.

11. Répondre au problème de compétitivité de l'offre française en améliorant **l'accompagnement financier et technique des projets** : la valeur ajoutée de l'AFD doit être démontrée comme complémentaire (financement dans la durée et une assistance technique), les agences comme l'ADEME peuvent asseoir la crédibilité de l'offre française en validant la compétence technique et une piste intéressante serait de développer un **partenariat plus structuré avec les autres bailleurs** de fonds bilatéraux qui interviennent souvent en subvention, particulièrement le **Japon**, partenaire d'exception.

12. **Optimiser les ressources de l'équipe France et le dispositif de sélection des entreprises**, surtout en région, en ciblant les entreprises qui ont déjà eu une expérience à l'export, en Europe notamment, et les entreprises sous-traitantes d'un contrat (sont donc concernées les PME de croissance et entreprises de taille intermédiaires et toutes les entreprises qui ont un potentiel à l'exportation).

13. **Informé sur les pays de la région**, mieux communiquer sur les réussites des entreprises qui ont choisi la Thaïlande, la Malaisie et l'Indonésie, sensibiliser à la question de l'adéquation du marché et faire des **études d'opportunités**. S'il s'agit de développer une activité sur Singapour, il faut se positionner sur des secteurs qui sont utiles aux Singapouriens. S'il s'agit de rayonner dans la région, il faut s'interroger sur la pertinence du choix de Singapour car une **présence locale**, en partenariat de préférence, une **offre adaptée** à la demande, une parfaite **connaissance de l'environnement** des affaires et des particularités de chaque pays sont indispensables.

14. Inciter les entreprises à se projeter dans la durée et à **disposer d'une personne sur place**, de qualité et disposant d'une excellente maîtrise de l'anglais, en soutenant la **mise en place de formations à l'anglais au sein des chambres de commerce françaises**.

15. **Développer les liens entre les milieux d'affaires** français et des pays de la région, pour renforcer la présence française et accroître l'attractivité du territoire français pour les investissements en provenance d'Asie du Sud-Est qui sont appelés à augmenter dans les années qui viennent. S'appuyer sur les **communautés biculturelles** installées en France, alimenter en informations le correspondant régional (ex-AFII) sur les entreprises locales et les familles à suivre et **créer des entités de type conseils mixtes des affaires**, adossés à nos partenariats stratégiques.

16. Démultiplier l'influence française par le truchement de **l'action européenne**, en faisant valoir nos intérêts pour le **mandat de négociation** des accords et en capitalisant sur les actions conduites par l'Union européenne, tout en restant lucide sur la situation de concurrence intra-européenne sur les marchés émergents. Proposer à nos partenaires européens de créer un poste d'ambassadeur européen dédié à l'ASEAN.

17. Accroître la coopération en matière de recherche, particulièrement avec Singapour, en



**structurant la communauté des scientifiques**, en dressant une **cartographie de la présence française**, et valoriser la qualité des équipes et de la production scientifique et universitaire française dans des pays ayant peu investi dans la recherche comme l'Indonésie.

18. Développer la **coopération universitaire** au regard des besoins énormes de formation des pays émergents, **cibler les filières** qui répondent à un besoin et une demande, de telle sorte que priorité politique et coopération éducative soient coordonnées au bénéfice de l'influence française, **dresser une cartographie des besoins** pouvant être transmises à la Conférence des Universités.

19. Renforcer l'influence universitaire française en s'appuyant sur **les établissements français délocalisés en Asie** qui ont vocation à accueillir des étudiants de toute l'Asie et sur les partenaires asiatiques des établissements français qui accueillent aussi des étudiants venus d'autres pays.

20. Miser sur la **formation professionnelle et technique**, notamment en engageant en France une concertation et une **stratégie collective des Instituts universitaires techniques (IUT)**, et confier au réseau des *alumni* une réflexion sur la création d'une véritable **université franco-indonésienne**.

21. **Reconfigurer l'outil des bourses** du gouvernement français pour mieux cibler les personnalités d'avenir, étudier l'opportunité de programmes de type « Young leaders » et renforcer les **programmes de formation des cadres militaires**.

22. Effectuer un travail de **recensement des anciens bénéficiaires de formations**, y compris de programmes d'entreprises, et assurer un suivi efficace en **décloisonnant les programmes**, compte tenu de la perméabilité en Asie du Sud-Est entre les milieux d'affaires, militaires et politiques, au moyen d'un **comité de gestion unifié, avec un suivi interministériel**.

23. Maintenir une forte activité **de recherches en sciences humaines** en Asie du Sud-Est, spécificité importante pour l'image de la France, avec une plus grande visibilité et des moyens adéquats, notamment s'agissant de l'EFEO de Jakarta.

24. Jouer la carte de la singularité française en développant **l'action culturelle comme levier d'influence** : soutien à l'apprentissage du français en adaptant cette politique à la réalité des pays et aux publics à privilégier (hommes d'affaires, élite qui voit dans le français un signe de distinction), développement de la présence de la France sur la scène culturelle, organisation de grands événements et définition d'une approche régionale à partir d'une **cartographie, à élaborer, des marchés, des potentiels et des manques**.

25. Faire entendre **une voix française dans les débats d'idées et les forums de réflexions régionaux**, particulièrement à Singapour, en facilitant la présence d'intervenants français, en soutenant la **politique du livre** sur des thématiques bien définies selon les pays et en conservant un poste de direction à la Fondation Europe-Asie.

26. **S'intéresser en France à l'Asie du Sud-Est**, à l'enseignement des langues, des cultures et des histoires de ces pays, en développant aussi la recherche en sciences sociales contemporaines.

27. Promouvoir **une offre française maritime complète**, de la recherche fondamentale à la livraison d'équipements, de la protection de la biodiversité à l'industrie portuaire, en passant par les énergies renouvelables en mer et la défense. Créer en France **un think tank maritime** dont l'objet serait d'analyser cette thématique dans toutes ses dimensions. Développer en Asie du Sud-Est **des coopérations à la fois utiles, stratégiques, économiquement pertinentes et « bénignes »**, en matière de recherche et de surveillance, avec toute la région, mais aussi avec l'Indonésie qui exprime une demande en

océanographie et dans le domaine de la maîtrise des espaces, particulièrement critique dans le cas des détroits de Lombok et Makassar.

28. Faire de **l'enjeu climatique un levier d'influence** en Asie du Sud-Est : utiliser Singapour comme vitrine pour nos entreprises, œuvrer au positionnement de la recherche française sur les problématiques environnementales dans les laboratoires, accompagner la mutation vers une croissance durable en prodiguant une expertise pour **construire des politiques qui intègrent la dimension climatique** et qui soient des politiques de compétitivité, de foncier, d'agriculture *etc*, **consolider le rôle de l'AFD en Indonésie** qui est parvenue à créer une influence politique française au travers de sa compétence climat, en accordant une attention particulière à « l'économie bleue ».

29. Nommer **un représentant chargé des affaires maritimes auprès de l'ASEAN** pour ordonnancer et faire fructifier les actions, privées et publiques, déjà conduites dans l'ensemble de la zone sur tout le continuum maritime. Il serait, dans la configuration actuelle, l'interlocuteur privilégié du Secrétariat général à la mer, du Quai d'Orsay et du conseiller à la sécurité maritime dont le poste a été créé au sein de la nouvelle DGRIS du ministère de la défense. Son action s'inscrirait en complémentarité de celle d'un ambassadeur de l'Union européenne auprès de l'ASEAN.

30. Vu la position atypique de l'Indonésie parmi les pays du G77 et de sa capacité d'entraînement, **créer un véritable groupe de travail franco-indonésien sur le développement durable.**

## EXAMEN EN COMMISSION

La commission des affaires étrangères a examiné le présent rapport d'information au cours de sa séance du mercredi 4 février 2015.

**Mme la présidente Élisabeth Guigou.** Nous examinons ce matin le rapport de la Mission d'information sur les émergents d'Asie du Sud-Est, mission conduite par Jean-Jacques Guillet et Gwenegan Bui, co-rapporteurs. Lorsque nous avons créé la mission d'information sur la Chine au début de la législature, nous envisagions déjà qu'elle serait suivie d'un travail approfondi sur l'Asie du Sud-Est, qui souffre d'un relatif déficit d'intérêt. Le rapport que vous nous présentez démontre à quel point cela est fâcheux. Vous avez effectué en septembre un déplacement à Singapour et en Indonésie, où le ministre des Affaires étrangères se rendra d'ailleurs la semaine prochaine, et ce choix est très bien expliqué dans le rapport. Mais je vous laisse tout de suite la parole car nous devons examiner au Palais Bourbon à 11h le rapport d'information sur les investissements étrangers et il serait dommage de devoir écourter notre débat sur les raisons et moyens d'accroître l'influence française en Asie du Sud-Est.

**M. Gwenegan Bui, co-rapporteur.** Ce matin, nous n'allons pas parler d'Afrique, du Moyen-Orient ou de l'Ukraine, mais de l'Asie du Sud-Est. Voilà qui nous arrive peu souvent. Pourtant, il était opportun de créer cette Mission, d'abord pour corriger une focalisation trop exclusive sur la Chine, ensuite parce que l'Asie du Sud-Est recèle des opportunités importantes pour notre diplomatie économique, enfin parce que la montée en puissance de la Chine conduit à une reconfiguration géopolitique de la zone qui ne peut pas laisser indifférent.

Nous avons peu de temps et je commencerai par une carte postale rapide.

L'ASEAN, ce sont 10 pays (Indonésie, Malaisie, Philippines, Singapour, Thaïlande, Brunei, Vietnam, Laos, Birmanie et Cambodge), 4 500 000 km<sup>2</sup>, 613 millions de personnes (plus que l'Union européenne). Son PIB a été multiplié par 10 en 20 ans (2 310 milliards en 2012), c'est à un niveau agrégé la 4<sup>ème</sup> puissance économique et les fondamentaux sont prometteurs : une croissance de 5,8 % en 2013, une communauté économique en construction, des accords de libre-échange qui se multiplient, une dynamique interne avec consommation qui représente 53 % du PIB. C'est aussi une zone très hétérogène. On y trouve trois PMA - Birmanie, Cambodge, Laos, d'un côté, deux pays à hauts revenus - Singapour et Brunei, de l'autre. Le Laos est au 138<sup>ème</sup> rang dans le classement d'indice de développement humain quand Singapour est au 26<sup>ème</sup>. Mais dans tous les pays, surtout dans les pays les plus avancés, les perspectives sont positives : la croissance démographique est la plus élevée au monde (la population en âge de travailler +

30 millions d'ici 2020), les taux d'investissements sont élevés également (25 % du PIB) pour des besoins d'investissements dans les infrastructures évalués à 1100 milliards de dollars.

Mais l'ASEAN est aussi un ensemble politique ou du moins l'organisation a été créée à cet effet. Pour la France, c'est un ensemble concourant à la paix et la sécurité, dans un environnement qui affecte directement et indirectement ses intérêts. Et c'est le point que je souhaiterais développer.

L'Asie du Sud-Est est un carrefour stratégique organisé autour d'une mer : la mer de Chine méridionale, qui cristallise aujourd'hui une grande activité économique et commerciale, diplomatique et militaire. Le rapport insiste longuement sur cette dimension, sur les influences indiennes et chinoises et sur la nouvelle dynamique économique de la zone, avec un rôle très positif de la Chine depuis la crise de 1997.

Il s'attarde surtout sur les contentieux en mer de Chine méridionale (chaudron de l'Asie). Différents archipels et îles sont revendiqués en totalité ou en partie par la Chine, Taïwan, le Viêt Nam, les Philippines, la Malaisie et Brunei. Les incursions civiles ou militaires chinoises sont de plus en plus fréquentes et tendent à l'établissement d'une juridiction effective notamment aux Paracels (Vietnam) et aux Spratleys (Philippines).

Les causes : la sécurité des approvisionnements et la maîtrise des lignes de communication, les ressources naturelles notamment énergétiques de ces 3,5 millions de km<sup>2</sup>, mais aussi la maîtrise de l'espace maritime et aérien de la mer de Chine méridionale qui offre à la Chine une profondeur stratégique. C'est la seule mer le long des côtes de Chine à posséder des eaux profondes et à permettre un accès relativement aisé au Pacifique.

La mondialisation de l'économie est indissociable du trafic maritime. Rappelons-nous l'arrêt de production des usines des constructeurs automobiles français lorsque le tsunami au Japon en 2011 a détruit des usines de fabrication de certains composants électroniques. Or 90 % du commerce extérieur de la Chine et un tiers du commerce mondial traversent la région. Les risques terroristes, mais aussi la menace chinoise de remise en cause de la liberté de navigation pèsent sur la bonne santé de nos économies, sans compter les enjeux énergétiques et les implications stratégiques y compris pour la dissuasion nucléaire.

Les grands acteurs régionaux en tirent les conséquences : c'est le pivot américain vers l'Asie et la politique d'influence et de contrepoids de l'Inde (Look East Policy), avec une nouvelle dynamique des relations indo-singapouriennes.

L'ASEAN, elle, peine à définir son identité politique. De manière paradoxale, l'intégration de l'Asie se traduit par une course effrénée à l'adhésion dans de multiples organisations qui obère la possibilité d'une véritable intégration politique. L'ASEAN encourage ce mouvement notamment avec l'institutionnalisation de l'ASEAN +3 (Chine, Japon, Corée du Sud) et en ouvrant

les organisations régionales au-delà du territoire asiatique, c'est l'idée même d'une réalité régionale qui s'effrite à force de dilution.

Le pilier politique de l'ASEAN est très peu développé, même s'il existe des coopérations comme dans la lutte contre la piraterie. En vérité l'organisation s'est construite autour du principe de neutralité dans les affaires politiques et se retrouve paralysée par le problème chinois, partenaire aussi indispensable que menaçant. Les grands pays comme Singapour et l'Indonésie jouent un rôle d'équilibristes entre leurs alliés chinois et américain et de modération des États agressés par la Chine (Vietnam, Philippines) en promouvant les apparences du dialogue et de la négociation d'un code de conduite qui n'aboutit pas. En revanche, les budgets d'armements sont en très forte augmentation partout.

C'est dans ce contexte mouvant, cette « coexistence combative », que la stratégie d'influence de la France doit être définie. L'Asie du Sud-est est enserrée entre trois partenariats stratégiques forts : ceux signés avec l'Inde, le Japon (la France vient de concrétiser un partenariat d'exception) et l'Australie. On notera que ce sont les pays de l'axe démocratique en Asie. À l'intérieur de ce triangle, la France dispose de 4 partenariats stratégiques : ceux formellement conclus récemment en juillet 2011 avec l'Indonésie, en novembre 2012 avec Singapour et en septembre 2013 avec le Vietnam ; et celui qui existe dans les faits avec la Malaisie.

Un véritable partenariat en matière de défense a été construit avec la Malaisie (plus de 50 % du marché) et Singapour (600 millions de chiffres d'affaires en 2013). Singapour est incontestablement un point d'appui stratégique en complément des bases dans l'Océan indien et dans le Pacifique, avec une relation dense autour de 4 axes : le dialogue stratégique bilatéral, l'accueil de l'école de chasse singapourienne sur la base aérienne 120 de Cazaux depuis 1998, ce qui en fait le seul pays au monde avec l'Allemagne à avoir une unité stationnée en France en permanence, la coopération opérationnelle dans le domaine de la sécurité maritime, la coopération technologique (6 frégates furtives, programmes de radio-logicielle, 2<sup>e</sup> partenaire de recherche).

Enfin, la protection des départements et collectivités d'outre-mer, la surveillance et la protection de la zone économique exclusive, imposent d'être en capacité de surveiller, prévenir et réagir en cas de menace, y compris militairement. Sur le plan stratégique, la France est le seul pays européen à disposer de forces partout dans la zone Indo-Pacifique. La France a un officier général de marine commandant de la zone maritime de l'océan Pacifique et les forces maritimes de l'océan Pacifique : ALPACI. La France entretient aussi en Asie du Sud-Est un réseau diplomatico-militaire étoffé.

Néanmoins, la France peine à disposer d'une visibilité en Asie du Sud-Est. Sa légitimité est questionnée : elle n'apparaît pas comme un partenaire économique d'avenir, son jeu d'alliances manque de clarté et son rayonnement culturel est assez faible auprès des nouvelles générations, même dans ses

anciennes colonies. Le discours sur la France puissance régionale connaît un succès très modéré auprès de nos partenaires d'Asie du Sud-Est. D'abord, il est difficile de faire valoir que la France est en Asie car elle est dans le Pacifique. Ensuite, les enjeux de sécurité ont conduit à renforcer la présence française dans l'Océan indien et non dans le Pacifique. On pourrait croire que cet effort est perçu comme une contribution à la paix et la stabilité en Asie-Pacifique, mais il n'en est rien. L'Océan indien n'est pas l'Asie du Sud-Est.

Le ministre des Affaires étrangères a annoncé un pivot vers l'Asie qui doit comporter la définition d'une politique étrangère à l'égard de l'Asie du Sud-Est. Il s'agit d'abord d'assurer une visibilité et une crédibilité à la présence française sur les plans stratégiques et économiques.

Pour crédibiliser le discours sur la France puissance Indo-Pacifique, il convient d'abord de conférer une meilleure visibilité à la présence de la France aux portes de la région, en arrimant les territoires d'Outre-mer à l'Asie, notamment par le développement des outils numériques et des flux humains : économiques (mise en réseau), universitaires (rôle de l'Université du Pacifique en termes de mobilités étudiantes, professorales et de recherches conjointes) et touristiques (réimplantation d'Atout France avec cet objectif).

Il est aussi nécessaire de mieux communiquer sur la présence stratégique française en Asie-Pacifique, en s'appuyant notamment sur le document élaboré par le ministère de la Défense « La France et la sécurité en Asie-Pacifique ». Poursuivre les efforts diplomatiques pour convaincre que la France apporte une connaissance et une habitude de gestion des affaires du monde, de membre permanent du Conseil de sécurité, l'expérience de la gestion des crises et aussi une capacité autonome de renseignement.

L'architecture régionale de sécurité est complexe. La France doit maintenir en les affichant les objectifs d'intégration dans les organisations régionales de sécurité, y compris à moyen et long terme à l'ADMM+, qui réunit les ministres de la Défense. A court terme l'obstacle linguistique doit être contourné pour permettre l'adhésion à l'organisation de lutte contre la piraterie maritime ReCAAP qui ouvre des possibilités de coopérations pratiques. La France peut aussi utilement se positionner sur les coopérations en matière de sécurité « douce », notamment en participant au nouveau centre HADR de lutte contre les catastrophes naturelles, sur le modèle de la participation à l'IFC où la France dispose d'un officier de liaison.

Le dispositif français étant ce qu'il est, il conviendrait de l'ajuster pour développer une diplomatie humanitaire qui fait défaut et bien structurer, notamment, une diplomatie militaire d'échanges bilatéraux, des coopérations structurelle et opérationnelle (formation), des escales régulières dans les ports de la région, des partenariats logistiques. Les marges de progression sont importantes.

S'agissant de la diplomatie économique, nécessaire aussi pour exister sur le plan politique, plusieurs propositions sont formulées. D'abord, comme dans tous les émergents, il faut diversifier l'offre, capter les marchés de classes moyennes soucieuses de qualité et de sécurité, et répondre aux énormes besoins en infrastructures. L'offre française a un problème de compétitivité qui appelle un accompagnement financier et technique des projets : c'est la valeur ajoutée de l'AFD avec le financement dans la durée, mais aussi peut-être une réflexion à conduire sur un partenariat avec le Japon qui dispose de financements importants.

Les marchés d'Asie du Sud-Est ne sont pas simples et très divers. Il est opportun d'optimiser les ressources de l'équipe France et le dispositif de sélection des entreprises, surtout en région, en ciblant les entreprises qui ont déjà eu une expérience à l'export, en Europe notamment, et les entreprises sous-traitantes d'un contrat. Sensibiliser à la question de l'adéquation du marché. Une présence locale, en partenariat de préférence, une offre adaptée à la demande, une parfaite connaissance de l'environnement des affaires et des particularités de chaque pays sont indispensables.

Un dernier point me semble important : il s'agit des liens entre les milieux d'affaires français et des pays de la région, pour renforcer la présence française et accroître l'attractivité du territoire français pour les investissements en provenance d'Asie du Sud-Est qui sont appelés à augmenter dans les années qui viennent. Le fonds singapourien aujourd'hui doit être une cible, mais il faut aussi préparer l'avenir en identifiant et approchant les familles, les entreprises etc. susceptibles d'investir dans 10 ans. Les communautés biculturelles installées en France sont un atout et on pourrait utilement créer des entités de type conseils mixtes des affaires, adossés à nos partenariats stratégiques.

La diplomatie économique doit se déployer partout car il y a des opportunités partout. Un représentant spécial a été nommé et c'est une bonne chose. Mais sur le plan politique, il faut garder à l'esprit le contexte stratégique. La position de neutralité bienveillante de la France dans les contentieux, avec le souci de renforcer son partenariat avec la Chine, sera-t-elle tenable à long terme ? La situation est incertaine, il faut conserver cette position autant que possible, mais être prêt à parer à toute évolution en réfléchissant au jeu d'alliances qu'on met en place. Les coopérations de défense nous engagent. C'est aussi parce que l'avenir est incertain et que les Etats ne veulent pas être enfermés dans le G2 (Etats-Unis-Chine) qu'il y a une place pour la France.

**M. Jean-Jacques Guillet, co-rapporteur.** S'il y a une place, encore faut-il savoir comment la prendre. Je ne pourrai pas en quelques minutes résumer l'analyse et les propositions du rapport. Mais je vais essayer de développer quelques points essentiels.

D'abord, il y a une dimension de fantasme lorsque l'on parle d'Asie du Sud-Est, surtout un fantasme vietnamien d'ailleurs, mais il y a aussi une réalité historique de notre proximité avec l'Asie du Sud-Est qui remonte à des temps bien

antérieurs à la colonisation. S'il y a eu les grandes découvertes à la fin du XV<sup>ème</sup> siècle, c'était pour aller chercher du poivre aux Moluques. La présence portugaise jusqu'à il y a peu, à Timor et Macao, n'est pas un hasard. Il y a une relation étroite entre l'Europe et l'Asie du Sud-Est. Aujourd'hui, la présence de la France et de l'Europe en général est beaucoup moins grande qu'elle n'a jamais été dans cette zone. Cette zone est pourtant en très fort développement : c'est le plus fort développement à l'exception de la Chine, à la différence près qu'il n'y a pas de ralentissement en Asie du Sud-Est. La classe moyenne s'accroît fortement.

Il ne faut pas oublier à quel point la zone est variée et c'est d'ailleurs toute la difficulté qui se pose pour savoir comment y entrer. C'est une véritable mosaïque. La question n'est pas tant celle des langues, car on peut trouver une certaine unité avec le malais, langue véhiculaire au sud, et des familles linguistiques apparentées au nord. En revanche, les Etats diffèrent. L'Indonésie, (près de 250 millions d'habitants) côtoie la cité-Etat de Singapour (50 millions), il y a des Etats avec une unité territoriale, quand les Philippines et l'Indonésie sont des Etats archipélagiques de plusieurs milliers d'îles, avec des réalités climatiques, ethnologiques, culturelles et sociales différentes. La diversité religieuse est une caractéristique notable. L'Indonésie est le plus grand pays musulman du monde, encore que certaines parties de son territoire soit majoritairement chrétiennes et hindouistes. Les Philippines sont une terre chrétienne. Les deux écoles du bouddhisme dominant les pays continentaux. Le confucianisme est très important. Les influences chinoise et indienne sont toutes deux fondamentales, même si la présence politique indienne est moins forte. Enfin, on trouve toutes sortes de régimes politiques : il y a des démocraties, certes jeunes mais en consolidation comme l'Indonésie, qui a connu des élections en 2014, et les Philippines, des Etats autoritaires ou dictatoriaux comme le Laos et le Vietnam communistes et la Birmanie.

Comment entrer dans cette zone ? On est arrivé à la conclusion assez rapidement, au bout de trois ou quatre mois de travaux, qu'il ne fallait pas se démultiplier et faire attention à ne pas trop épouser la variété de la région. On a une mise en réseau de nos ambassades et services qui fonctionne assez bien, mouvement qui doit être conforté sans doute depuis la base que constitue Singapour. Mais au-delà de cette approche à l'échelle régionale, il faut se concentrer sur deux acteurs stratégiques-clé : l'Indonésie et Singapour.

Ce sont deux acteurs très différents, presque opposés, qui se complètent.

Singapour est un petit pays à l'économie avancée et à forte valeur ajoutée, où sont établis les sièges sociaux, 4<sup>ème</sup> place financière au monde, et qui a vocation à héberger une grande partie des structures régionales ; l'autre est un pays immense porté par sa consommation intérieure et confronté à de grands défis en termes d'infrastructures. Mais Singapour n'est pas qu'une place économique et financière, c'est aussi une plate-forme de recherches exceptionnelle, et nous avons pu visiter le centre de Thalès et l'antenne du CNRS qui s'est d'ailleurs déplacée d'Hanoï à Singapour, et c'est le territoire des *think tanks* asiatiques.



La coopération en matière de défense que nous avons avec Singapour est remarquable et nous hébergeons effectivement leur armée de l'air, Singapour n'ayant pas d'espace aérien, ce qui est symptomatique de la coopération avancée que nous avons établie, tout comme le sont les coopérations dans la région en matière de sécurité maritime, sujet hautement sensible, notamment de surveillance du détroit de Malacca avec un officier de liaison français présent de manière permanente dans le centre de surveillance basé à Singapour. Singapour est une porte, mais pas forcément une clé car Singapour n'est pas toute l'Asie du Sud-Est, loin de là. Nous ne pouvons limiter notre diplomatie à ce pays.

L'autre acteur-clé c'est l'Indonésie. Je n'ai pas besoin de rappeler le poids de ce pays de 250 millions d'habitants, sauf pour souligner que l'aura de l'Indonésie est palpable et que, notamment, le rôle qu'il a joué avec la conférence de Bandung, la politique de Sukarno, avec Nasser et Toto, est dans les mémoires. L'influence diplomatique a évidemment été atténuée, édulcorée, dans l'intervalle, non pas par la dictature de Suharto, avec laquelle nous entretenions d'ailleurs d'excellentes relations, mais par les événements qui ont suivi sa chute. Les soubresauts politiques, la crise économique de 1997 qui a frappé de plein fouet toute la région mais d'abord l'Indonésie, ont distendu nos liens.

L'Indonésie est un acteur-clé à de nombreux égards.

C'est d'abord un acteur-clé dans le domaine des matières premières. Il ne s'agit pas seulement de l'énergie, des hydrocarbures et du charbon, mais de toutes les richesses agricoles et marines. Nous avons un rôle en matière de recherche qui est insuffisamment valorisé. La recherche est embryonnaire en Indonésie, il n'y a par exemple pas de vulcanologue indonésien alors que c'est le pays qui a le plus de volcan actifs au monde. Nous pouvons donc vraiment apporter quelque chose dans ce domaine.

C'est particulièrement vrai en ce qui concerne les sciences marines. La France dispose d'un domaine maritime de onze millions de kilomètres carrés ; deuxième territoire maritime mondial. Il pourrait atteindre 13 millions de kilomètres carrés si les processus d'extension des plateaux continentaux aboutissent. Par ces territoires, à 97 % en outre-mer, la France est confrontée aux mêmes enjeux que l'Asie du Sud-Est et sa proximité géographique pourrait en faire un partenaire naturel pour la maîtrise et la mise en valeur d'espaces maritimes adjacents.

La France peut apporter une expertise complète avec une industrie maritime de premier plan ; c'est un partenaire de défense marine, notre pays dispose d'acteur dont le savoir-faire est reconnu dans les sciences et technologies marines (gestion des ressources halieutiques et aquacoles, préservation de la qualité environnementale des milieux littoraux, lagunaires et marins, surveillance maritime, développements des satellites, des capteurs, des plates-formes d'observation sous-marine, des centres de données, des engins d'exploration,

exploration des milieux profonds et exploitation des ressources biologiques et minières).

L'expertise française en matière de transport est également un atout fort : aériens certes, mais aussi terrestres et la France a engagé des efforts à Bandung et Jakarta à conforter. C'est d'autant plus important que ce projets d'inscrivent dans une action de promotion du développement durable, avec l'appui de l'AFD.

Or, l'Indonésie est un acteur-clé dans le domaine climatique, ce qui n'est pas négligeable quand la France veut faire de la lutte contre le changement climatique un axe fort de sa diplomatie. Toute l'Asie du Sud-Est est sujette aux catastrophes naturelles et toute la région est confrontée à la nécessité de maîtriser les effets de la croissance. L'Indonésie s'est démarquée des autres grands pays émergents en acceptant, au sommet de Copenhague, l'objectif d'une limitation de ses émissions de gaz à effet de serre : réduction chiffré de 26 % d'ici 2020, pouvant être porté à 41 % en cas d'aide financière.

Le nouveau président Joko Widodo a fait de la mer d'abord, érigée en priorité, mais aussi du climat deux grands axes de sa politique intérieure comme étrangère. Si la France devait choisir des pays avec lesquels renforcer son partenariat pour conforter sa diplomatie d'influence globale, elle ferait un bon choix avec l'Indonésie. Voilà, très brièvement, ce que je souhaitais dire avant de répondre aux questions que vous me poserez.

**Mme la présidente Élisabeth Guigou.** Je vous remercie pour ce rapport très intéressant et votre présentation à la fois détaillée et synthétique. Nous mesurons mal l'ampleur de l'influence des pays de l'ASEAN de même que nos intérêts dans cette région, et nous n'y mettons pas suffisamment l'accent.

**M. Jean-Pierre Dufau.** Je vous félicite pour ce travail qui nous rappelle que, à côté des géants comme la Chine, il y a aussi d'autres pays dans la région avec de grands enjeux. S'agissant du contentieux entre le Vietnam et la Chine sur le domaine maritime, nous avons apporté notre soutien au Vietnam au sein de l'Assemblée parlementaire de la francophonie (APF) par le vote d'une motion, appelant au respect du droit international, et il avait été très difficile de rallier le Laos et le Cambodge, soucieux des risques de représailles chinoises. Il serait bon que nous marquions notre intérêt à soutenir les petits pays.

En matière de rayonnement culturel et économique, les trois pays indochinois appartiennent à l'Organisation internationale de la Francophonie, au sein de laquelle ils sont actifs malgré leurs difficultés. Les moyens dont nous disposons pour y soutenir la diffusion de la langue française sont réduits, cependant que d'autres pays proches, notamment la Thaïlande, pourraient rejoindre l'organisation. Le rapport aborde-t-il cette question ?

Enfin, l'Indonésie est un pays important, vous l'avez souligné. Qu'en est-il de la présence économique de la France, à l'heure où la diplomatie économique

prend de l'importance ? Organiser notre action en direction de quelques pays serait utile.

**M. Thierry Mariani.** Cette zone est des plus importantes, ne serait-ce que d'un point de vue économique. Il y a 380 millions de consommateurs au sein de l'ASEAN. Mais la France est dans une position paradoxale. Gouvernement après gouvernement, de droite comme de gauche, tout le monde fait le même constat de cette importance. Je dois reconnaître que nous y sommes très présents politiquement, avec des visites de haut niveau désormais régulières, ce qui est évidemment positif. Dans le même temps, nous y sommes de plus en plus absents. Partout dans la région, si l'on met de côté Singapour, nous réduisons nos moyens. Au Vietnam, les programmes universitaires sont presque tous coupés et nous n'avons pas de centre culturel français à Ho-Chi-Minh Ville. En Malaisie, nous vendons notre ambassade et si c'est une opération que l'on peut comprendre sur le plan budgétaire, elle pose des problèmes politiques. C'est un pays où nous avons un certain rayonnement, avec lequel nous avons de très bonnes relations, dont l'armée est notre 3<sup>e</sup> ou 4<sup>e</sup> client ; mais nous bradons notre dispositif d'influence. En Thaïlande, nous ne sommes plus présents depuis le coup d'Etat, alors que nos voisins ne se gênent pas pour maintenir des relations au niveau gouvernemental. Lorsque j'étais au gouvernement, le ministère des affaires étrangères m'avait dissuadé d'aller au Vietnam pendant un an et demi, ce qui nous a fait perdre des contrats en matière de transport, parce qu'un blogueur était emprisonné. Nous fermons ou peu s'en faut notre ambassade de Brunei, pour être hébergés dans les locaux de la représentation allemande. Les effectifs du poste sont très réduits alors que Total y est extrêmement présent.

En d'autres termes, les décisions ne suivent pas les constats unanimes et les moyens déployés sur la zone ne cessent de baisser. Même l'AFD n'a plus de moyens. Nous ne sommes plus que dans la symbolique anecdotique. Un rapport de la Commission des finances sur la diplomatie culturelle et d'influence avait mis en évidence cette inadéquation flagrante entre les moyens d'influence et les marchés potentiels. Tout cela est d'autant plus regrettable qu'il faut souligner la forte implantation des communautés françaises dans la région, qui sont au total plus de 50 000 et font un travail remarquable pour faire rayonner la France, comme à la chambre de commerce de Singapour.

**M. Jean-Paul Dupré.** Vous avez évoqué les possibles développements de nos échanges économiques mais qu'en est-il de l'influence culturelle de la France, de la francophonie et de nos échanges universitaires ?

**M. Paul Giacobbi.** Votre travail est remarquable. Il y a deux puissances rivales dans la région : l'Inde et la Chine. Je ne partage pas tout à fait votre analyse sur la question de l'arme nucléaire : ce n'est pas essentiellement pour sa rivalité avec le Pakistan que l'Inde s'en est dotée, mais parce que sa rivalité fondamentale dans la région est vis-à-vis de la Chine, et depuis toujours. Je suis en revanche tout à fait d'accord avec votre analyse de la situation en Mer de Chine méridionale. La France dispose du deuxième espace maritime au monde, bientôt

du premier à l'issue de l'extension du plateau continental qu'elle a demandée, mais elle ne s'en soucie guère, à la différence de la Chine qui s'en occupe de très près. Le conflit en mer de Chine est l'un des quatre ou cinq plus ardents qui soient aujourd'hui.

Comme vous le rappelez dans le rapport, la Chine justifie ses revendications par des considérations historiques et contemporaines. Je rappelle à cet égard que la France a négocié sur la souveraineté de ces territoires avec la Chine. La Chine procède à des recherches archéologiques sous-marines dans la zone pour mettre en évidence l'ancienneté d'un commerce chinois et en tirer le moment venu les atouts dont elle aura besoin. Il n'existe pas d'autorité juridictionnelle qui puisse trancher le différend. Deux pays avaient saisis la Cour internationale de justice et la Chine a protesté par note verbale. Les incidents se multiplient et je mentionnerai pour finir que l'Inde est présente en mer de Chine et qu'il y a eu il y a plusieurs mois un incident extrêmement sérieux entre un navire chinois et un navire indien.

**Mme Chantal Guittet.** Vous avez évoqué l'Indonésie comme filon pour nos exportations d'armements. A-t-on évalué les risques qu'il y a à contribuer ainsi au développement de puissances militaires dans des zones de conflits ? Par ailleurs, l'Indonésie est un pays particulièrement corrompu selon les classements internationaux. Qu'en est-il précisément ? A la suite de l'embargo américain et britannique sur la question du Timor, l'Indonésie s'était tournée vers d'autres partenaires. Quelles sont aujourd'hui ses alliances ? En matière de règlement de différends maritimes, il me semble qu'il y a un tribunal international du droit de la mer au sein du système des Nations Unies. Ne peut-il intervenir ? Enfin, je rappelle qu'un Français risque en ce moment la peine de mort pour une affaire de stupéfiants.

**Mme la Présidente Elisabeth Guigou.** Singapour était l'un des principaux paradis fiscaux dans le monde. Il y a deux ou trois ans, le juge Van Ruymbeke nous avait expliqué que c'était le territoire le plus opaque qui soit. Où en sommes-nous aujourd'hui ? Singapour a-t-il fait des efforts pour sortir de la liste des juridictions non coopératives ? Où en est-il sur l'échange automatique de données ?

**M. Jean-Jacques Guillet, co-rapporteur.** La France est indirectement impliquée dans la problématique du conflit en mer de Chine du Sud. Comme le soulignait mon collègue Giacobbi, lorsque nous avons occupé le Tonkin, nous avons signé un traité de paix avec la Chine, le traité de Tientsin, qui nous reconnaissait des droits sur les Paracels, et plus tard sur les Spratleys, comme en attestent les cartes dans la région de cette époque. En 1954, à la suite des accords de Genève, nous avons donné la souveraineté des îles Paracels et des îles Spratleys au Sud-Vietnam. Nous pourrions être considérés comme des arbitres, ce que nous ne voulons absolument pas.

La langue française est en très net déclin dans la région. Le Vietnam, le Laos et le Cambodge sont membres de l'OIF, mais la langue française y est très peu enseignée. Seul le Laos voit une situation s'améliorer grâce à des efforts importants. Le français y est considéré comme la première langue étrangère à partir du collège (l'anglais est enseigné à l'école primaire) et on y dénombre environ 300 000 locuteurs sur une population de six millions d'habitants. C'est un vrai facteur de rayonnement et il ne faut pas renoncer à maintenir une certaine francophonie en Indochine.

Ailleurs, l'enseignement du français est faible. Cela ne veut pas dire que ce n'est pas une langue attirante, mais que l'influence française peut utiliser ce vecteur pour un certain public déterminé. Ainsi, notre pays est, pour les élites et les nouvelles classes moyennes aisées, le pays de la culture, ainsi que celui du luxe, ce lien entre les deux ne devant pas être négligé. Cela se traduit par un intérêt pour la langue française. Nos centres culturels ont un véritable rayonnement en Indonésie et à Singapour. Ce rayonnement culturel est très marqué à Singapour, où les Français sont nombreux, comme le retrace le livre *Les Français à Singapour*. L'Alliance française y est particulièrement bien implantée. Et nous avons plusieurs centres culturels et alliances qui fonctionnent très bien en Indonésie, non seulement à Djakarta mais aussi notamment à Surabaya, à Jogjakarta et à Sumatra. En revanche, relativement peu de jeunes Indonésiens étudient en France : ils ne sont que 450 cette année. Cela tient à notre politique d'accueil des étudiants étrangers qui n'est, de manière générale, pas satisfaisante. S'y ajoutent des difficultés pour obtenir des visas, observées d'ailleurs dans les deux sens.

**M. Jean-Pierre Dufau.** Lorsque nous avons ouvert l'enseignement en anglais pour les étudiants étrangers dans les universités françaises, c'était notamment à destination des pays d'Asie du sud-est.

**M. Jean-Jacques Guillet, co-rapporteur.** L'anglais est incontestablement la langue dominante dans cette région. Ce n'est pas le malais, qui est une langue véhiculaire d'une partie de la région seulement. L'anglais est d'ailleurs la langue de travail de l'ASEAN.

**M. André Santini.** Lorsque j'étais secrétaire d'Etat à la fonction publique, j'avais eu l'idée d'inviter les ambassadeurs étrangers qui étaient passés par l'ENA. Ils étaient douze à l'époque ; ce n'est pas rien ! Ceux de Singapour et de la Mongolie étaient parmi les plus intéressants. Ce gisement est trop peu exploité.

**M. Jean-Jacques Guillet, co-rapporteur.** On observe une demande très forte de coopération en matière de formation dans ces pays, notamment avec l'ENA. En Indonésie, il n'y a pas vraiment d'équivalent, simplement une sorte de collège dominé par l'armée. Dans le domaine militaire précisément, il ne faut pas restreindre notre coopération aux ventes d'armement. Nous avons des partenariats qui incluent des coopérations pratiques, des échanges d'informations et de la formation. Du temps de Suharto, il y avait une forte intégration de militaires indonésiens dans les écoles militaires françaises, et c'est en train de revenir un

peu. Nous avons rencontré l'Amiral Octavian qui dirige la flotte de l'Ouest, formé en France, parfaitement francophone, et qui appelle de ses vœux l'intensification de ces programmes, de même qu'il formule des propositions de coopération opérationnelles. La formation des militaires fait partie intégrante de la politique de formation que nous devons conduire avec ces pays.

**M. Benoît Hamon.** Je souhaite nuancer le diagnostic sur les étudiants étrangers même si nous restons un des pays les plus attractifs en la matière. Il est vrai que les spécificités concernant l'Asie sont intéressantes et un nombre important d'universités et de grandes écoles françaises ouvrent des établissements en coopération - notamment en Chine - afin de développer nos formations dans ces pays. En outre, une des raisons pour lesquelles les étudiants indiens et chinois se désintéressent parfois de nos formations est la gratuité de l'enseignement supérieur. En effet, la particularité de l'enseignement supérieur français est qu'il n'est pas cher. Or, dans un certain nombre de ces pays cela équivaut à signifier que la formation dispensée n'est pas d'assez bonne qualité. On peut donc se demander si - à l'exception des étudiants européens - nous pourrions envisager une augmentation des droits d'inscription des formations d'enseignement supérieur pour les étudiants de ces pays. Je suis conscient qu'une telle mesure pourrait ouvrir un débat plus large, beaucoup plus sensible et compliqué et je ne me permets pas de conclure sur ce sujet.

**M. Jean-Jacques Guillet, co-rapporteur.** Un point qui n'a pas été évoqué est celui de la proximité de l'Australie et son rôle dans le domaine universitaire. L'Australie est un pays d'une très grande importance stratégique mais également importante sur le plan universitaire.

**M. Gwenegon Bui, co-rapporteur.** Je répondrai tout de suite à M. Benoît Hamon, dont l'analyse est pertinente s'agissant de la Chine, pour souligner qu'il faut éviter l'écueil du tropisme chinois. Le rapport essaye justement de démontrer qu'il faut avoir une stratégie différenciée entre l'Asie du Sud Est et la Chine, parce que les problématiques ne sont pas les mêmes. Il faut arrêter de penser toute l'Asie comme on pense la Chine. Les flux sont faibles avec l'Asie du Sud-Est et cela tient d'abord au besoin de persuader le monde universitaire français de l'intérêt à collaborer avec les universités de pays émergents de cette zone.

Je vais essayer de répondre à la fois à la problématique sur la Mer de Chine et à M. Mariani - dont je partage le constat général d'un manque de moyens patent. Je donnerai même un autre exemple : la nouvelle ambassade à Jakarta est trop petite pour organiser une réception. Je souhaite qu'il y ait une suite à ce rapport, peut-être que nous organisions une séance de travail spécifique sur l'Asie du Sud-Est et qu'une nouvelle mission puisse continuer à explorer les moyens de renforcer nos relations avec la région. Le rapport avance des propositions très concrètes, mais je vous l'accorde, nous devons être en capacité de faire des inflexions budgétaires si nous souhaitons être à la hauteur des enjeux. Si nous ne le faisons pas, nos rapports resteront des vœux pieux et nous risquons d'être inexistantes dans une dizaine d'années. Ce ne sera pas parce que les autres pays

européens nous auront devancés – ils sont parfois dans une situation pire que la nôtre –, mais parce que la Chine aura pris toute la place et qu'un immense territoire de 2 milliards d'habitants se désintéressera de l'Europe.

Concernant la Mer de Chine, M. Paul Giacobbi a raison de préciser que c'est un des points les plus dangereux des prochaines années. Tous les analystes le soulignent. Les ventes d'armes y sont d'ailleurs en explosion. 40 % des projets mondiaux de sous-marins se concentrent dans la zone ainsi qu'un quart des constructions navales et militaires. Les budgets militaires pour l'armée de l'air sont en forte croissance. Il y a certes un effet de rattrapage très fort, mais lorsque l'on s'équipe d'une telle manière c'est qu'une menace est ressentie. La menace est accréditée par l'action « hard » ou « soft » menée par la Chine. Les Chinois sont dans une logique d'affirmation de leur capacité stratégique. Ils souhaitent pouvoir avoir le contrôle de l'entrée et de la sortie de leurs sous-marins nucléaires lanceurs d'engins. Les Américains sont en capacité de les encercler et ils essayent de desserrer l'étau. Ce jeu entre la Chine et les Etats-Unis risque de se prolonger longtemps. C'est pour cette raison que les acteurs de l'ASEAN veulent faire entrer des tiers dans le jeu, des tiers dont la présence a une fonction stabilisante. Ils ne veulent pas se retrouver au milieu d'une opposition frontale entre les Américains et les Chinois. Nous pouvons être un tiers utile. C'est ce que nous avons compris lors de nos entretiens à Singapour avec le Vice-ministre des affaires étrangères et en Indonésie avec le ministre des Affaires étrangères et l'Amiral Octavian. Ce dernier a proposé un certain nombre de collaborations, proposition que nous avons relayée au ministre de la Défense, pas uniquement car il était un ancien de l'école navale et francophone, mais parce que la présence de nos frégates dans la zone limite les risques d'aggravation des tensions.

Encore une fois, nous ne faisons pas que vendre des matériels de défense, nous intervenons comme producteurs de sécurité. Les ventes d'armes nous engagent et ces ventes incluent des coopérations avancées. Nous sommes liés à très long terme avec la région au travers de notre partenariat avec Singapour. Si nous faisons uniquement du commerce d'armes – en proposant des sous-marins et des frégates – sans en imaginer leur usage, nous risquons d'être entraînés malgré nous. Un des objets de ce rapport est de remettre en perspective les opportunités économiques et commerciales, y compris en matière d'armements, dans le contexte stratégique, pour développer une vision de long terme conforme à nos intérêts. Il nous faut clarifier notre réseau d'alliances et adapter notre politique militaire.

Le rapport préconise, hors diplomatie économique, de concentrer l'action extérieure de la France sur deux pays et en développant une diplomatie d'influence globale assise sur des coopérations structurantes : les relations culturelles et intellectuelles, la diplomatie climatique, la coopération en matière de défense et la diplomatie maritime, politique transversale à construire. Nous espérons que cette approche sera validée et que les propositions ne resteront pas lettre morte.

Enfin, pour répondre à Mme la Présidente, Singapour a engagé des réformes en faveur de la transparence de son système financier et qu'il y a des progrès incontestables. Cela explique que Singapour ne soit plus considérée comme une juridiction non coopérative et qu'un accord d'échange de renseignements ait été conclu avec la France. Il ne s'agit pas encore une procédure d'échange automatique, mais nos bonnes relations nous permettent de continuer à œuvrer pour la transparence la plus complète.

**Mme la présidente Élisabeth Guigou.** Merci encore pour ce rapport absolument passionnant. Vous nous avez rappelé à quel point cette zone est importante pour nous.

*La commission autorise la publication du rapport d'information à l'unanimité.*



## ANNEXES

### ANNEXE N° 1 : LISTE DES PERSONNES AUDITIONNÉES PAR LES RAPPORTEURS

*(par ordre chronologique)*

#### 1) À Paris

- Mme Élisabeth Laurin, directrice Asie et Océanie au ministère des Affaires étrangères, accompagnée de Monsieur Didier Ortolland, sous-directeur d'Asie du Sud-Est (11 février 2014)
- M. Benoît de Tréglodé, chef du bureau Asie-Pacifique, à la délégation aux Affaires Stratégiques (19 février 2014)
- M. François Raillon, directeur de recherches au CNRS, fondateur du Centre Asie du Sud-est de l'École des Hautes Etudes en Sciences sociales (19 mars 2014)
- Mme Sophie Boisseau-du-Rocher, docteur en Science politique de Sciences Po Paris, chercheuse et consultante auprès de la Direction de la Prospective du Ministère des Affaires étrangères, membre de l'ISEAS (Institute of Southeast Asia Studies) et de l'IDSS (Institute of Defence and Strategic Studies à Singapour), maître de conférences à Sciences Po Paris (26 mars 2014)
- M. Grégory Clément, directeur Asie de l'Agence Française de Développement (AFD), accompagné de Mme Bichviet N'Guyen, responsable pays Vietnam et Mme Mounia Chakir, responsable du pays Indonésie (26 mars 2014)
- Mme Marie-Cécile Tardieu-Smith, sous-directrice des relations économiques bilatérales de la direction générale du Trésor, au ministère de l'Économie et des Finances (2 avril 2014)
- Mme Laurence Tubiana, docteure en sciences économiques, directrice de l'Institut du développement durable et des relations internationales (IDDRI), présidente du conseil d'administration de l'Agence Française de Développement (AFD) (2 avril 2014)
- M. Arnaud Vaissié, président de l'UCCIFE, président-directeur général d'International SOS, accompagné de M. Dominique Brunin, délégué général CCI International – UCCIFE (9 avril 2014)
- M. David Camroux, chercheur associé au CERI, rédacteur en chef adjoint du Journal of Current Southeast Asian Affairs, membre du conseil scientifique du réseau EsiA (European studies in Asia) de la fondation Asie-Europe de Singapour (9 avril 2014)
- M. Eric Frécon, enseignant à l'école navale (10 avril 2014)
- M. Antoine Grassin, directeur général de Campus France (14 mai 2014)
- M. Jean-Marie Guillerrou, directeur Asie, Total, accompagné de M. François

Tribost-Lapière, adjoint au directeur affaires publiques France et ONG Total (21 mai 2014)

- M. Philippe Grangé, directeur de l'Institut Universitaire Asie-Pacifique Université de La Rochelle (28 mai 2014)
- M. Christian Lechervy, conseiller pour les Affaires stratégiques et pour l'Asie Pacifique du Président de la République) (3 juin 2014)
- M. Frédéric Rossi, directeur de la zone Asie du Sud-Est, d'Ubifrance, accompagné de M. Jean-Paul Bacquet et M. Julien Ravalais Casanova (11 juin 2014)
- Table ronde sur les enjeux en matière d'infrastructures dans les pays émergents du Sud-Est, en présence de M. Yves Mouillet, en charge de l'Asie au sein de la direction des Affaires internationales, Alstom, de M. Benjamin Huteau, directeur de cabinet du président M. Pierre Verzat, Systra, de MM. Gilles Pequeux, directeur commercial international et Olivier Flury, en charge de la région Asie du sud-est, Egis, de M. Arnaud Erbin, directeur international, GDF-Suez (18 juin 2014)
- Audition commune sur la gestion et la protection des ressources naturelles en Asie du Sud-est, particulièrement en Indonésie, en présence de M. Martin Robillard accompagné de Michel Siguier, de l'Astrium, filiale d'EADS et M. Philippe Lemercier, IFREMER (25 juin 2014)
- M. Xavier Darcos, président de l'Institut français (9 juillet 2014)
- Capitaine Christophe Pipolo, chef du bureau Asie-Pacifique à l'Etat-Major des armées, accompagné du Colonel Nadia Piercy et de Mme Caroline Ta (chargée d'étude Asie/Pacifique) (16 juillet 2014)
- M. Peer de Jong, vice-président Asie pour la société Infogrames, créateur de « De Jong Conseil International », vice-président de la chambre de commerce franco-malaisienne à Kuala Lumpur et directeur du Forum Francophone des Affaires, professeur à l'Ecole de guerre économique (9 septembre 2014)
- M. Philippe Varin, président du directoire PSA-Peugeot-Citroën; représentant spécial pour les relations économiques avec les pays de l'ASEAN (9 septembre 2014)

## **2) En Indonésie** (à Médan du 12 au 14 septembre 2014 puis à Jakarta du 17 au 18 septembre 2014)

- Son Exc. Mme Corinne Breuzé, ambassadeur de France et ses collaborateurs : M. Olivier Tichit, consul à Médan, M. Bertrand de Hartingh, conseiller de coopération et d'action culturelle et directeur de l'Institut français d'Indonésie, Lieutenant-colonel Sylvain Louvet, attaché de défense, M. Thomas Biju-Duval, premier secrétaire, M. Joël Lebail, attaché de coopération universitaire, M. Ghislain de Valon, directeur de l'Agence française de développement de Jakarta, M. Jean-Philippe Arvert, directeur pays Ubifrance, Mme Emmanuelle Boulestreau, chef du Service Economique, M. Alain Bouilloux-Lafont, adjoint de la chef de service économique
- Déplacement à Medan effectué en présence de Mme l'Ambassadeur, en compagnie d'une délégation de représentants d'entreprises françaises : M. Marc Besserer, Bonna, M. Christophe Moyon, Akuo Energy, M. Yannick Douet, CLS Argos, M. Frédéric Marcerou, SDV Logistics, M. Hedi Santoso, Schneider Electric, M. Léonard Greindl, Thalès, M. Maurice Dres, Alstom, M. Julianto Wijaya, CMA-CMG, M. Duncan Rogers, Air France-KLM, M. Patrice Brun, Egis, M. Antony Ricolfi et Mme Cut Soraya, Lafarge
- M. Bambang Eka Cahyana, président de Pelindo I à Medan, autorité et opérateur

portuaires ayant le statut d'entreprise publique

- M. Syahril Pasaribu, recteur de l'Université de Sumatra Nord et Mme Ningrum Natasya Sirait, vice-recteur en charge des relations internationales – Inauguration du Warung Perancis (espace d'information sur la France)
- M. Gatot Pujo Nugroho, gouverneur de Sumatra Nord, et les représentants de la KADIN (chambre de commerce)
- Mme Pogy Kurniawan, présidente de l'Alliance française de Medan, et Mme Lepkowski, directrice de l'AF Medan
- Visite du site de production d'huile de palme de l'entreprise SIPEF à Bukit Maradja (Sumatra)
- M. Alain Symoens, directeur Indonésie d'Invivo, Indrawa Atmadja, responsable exécutif d'Eric Kayser, Frédéric Huet, directeur Indonésie de Sodexo –thème de la filière agro-alimentaire
- Amiral Octavian, chef d'Etat-major de la flotte de l'Ouest
- Les équipes chargées du climat au sein des ambassades du Royaume-Uni, autour de M. Stuart Bruce, Conseiller politiques climatiques de l'UK climate change unit, et d'Allemagne, autour du Dr. Thorsten Hutter, conseiller, ainsi que M. Viault, chef du service de coopération l'Union européenne
- M. Jean-Paul Toutain, visite de l'IRD et du CIRAD
- Visite du Centre de Jakarta de l'EFEO
- Dr. Benny H. Hoed et le Dr Myrna Laksman-Huntley, professeurs de l'Université d'Indonésie, et d'autres *alumni*
- M. Dino Patti Djalal, vice-Ministre des Affaires étrangères, accompagné de M. Dethi Silvidah Gani, directeur des Affaires européennes de l'ouest, et M. Charles Ferdinand Hutapea, directeur-adjoint pour la coopération économique
- M. Budi Susilo Soepandji, gouverneur de Lemhannas, accompagné du Brigadier Jenderal Tni Sudibyo, chef de cabinet du Lemhannas
- M. Alain-Pierre Mignon, président de la Chambre de commerce franco-indonésienne
- M. Fauzi Achmad, président du groupe d'amitié France-Indonésie au Parlement indonésien (DPR)

### **3) A Singapour (du 14 au 16 septembre 2014)**

- M. Benjamin Dubertret, ambassadeur de France à Singapour et ses collaborateurs : Mme Laurence Beau, premier conseiller, CV Yves Postec, attaché de défense, M. Eric GENOT, attaché d'armement, M. Antoine Chéry, chef du Service Economique Régional, M. Bertrand Pous, conseiller de Coopération et d'Action Culturelle, M. Alexandre Col, attaché culturel et audiovisuel, M. Thomas Bondiguel, premier secrétaire, Mme Amandine Afota, conseiller financier, M. Duc Nguyen, chargé d'affaires pour l'AFII, Mme Vanessa Bonnet, conseillère développement durable, transports et énergies, Mlle Estelle David, conseillère export Ubifrance
- M. Thierry Schwarz, directeur à l'Asia-Europe Foundation (ASEF)
- M. Luc Le Calvez, directeur du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) – Visite du bureau du CNRS
- M. Masagos Zulkifli, senior minister of State for Foreign Affairs

- M. Philippe Arsonneau, Senior Vice President de Schneider Electric, M. Michel Beaugier, managing director, “M2 Management Pte Ltd”, Mme Jacky Deromedi, managing director “Aprim Interior Design”, M. Pascal Lambert, chief country officer, Société Générale - Corporate & Investment Banking”, M. Pierre Veyres, regional, chief operating, officer “South East Asia BNP Paribas Singapore” – Conseillers du Commerce Extérieur (CCE)
- Dr. Euan Graham, senior fellow de la Rajaratnam School of International Studies, M. Pierre NOEL, International Institute of Strategic Studies
- M. Jean-Noel Stock, CEO Thales Singapour – Visite du Site de Thalès
- CC François Ceccaldi, officier de liaison français à l’Information Fusion Center – Visite de l’IFC à la base militaire de Changi

## **ANNEXE N° 2 : GLOSSAIRE DES ACRONYMES ANGLOPHONES**

**ASEAN** : Association of Southeast Asian Nations - Association des Nations d'Asie du Sud-Est ; l'acronyme ANASE étant encore parfois employé.

**ASEAN+3** : Rencontre entre les pays de l'ASEAN ainsi que la Chine, le Japon et la Corée du Sud

**ASEAN-6** : Les six économies les plus avancées de l'ASEAN, à savoir Singapour, la Malaisie, la Thaïlande, l'Indonésie, le Vietnam et les Philippines

**ARF** : Asian Regional Forum - Forum régional de l'ASEAN

**APEC** : Asia-Pacific Economic Cooperation – Coopération économique pour l'Asie-Pacifique

**EAS** : East Asia Summit – Sommet de l'Asie de l'Est

**ADMM** : ASEAN Defence Ministers Meeting – Conférence des ministres de la Défense de l'ASEAN

**ADMM+** : ASEAN Defence Ministers Meeting Plus – Conférence élargie (aux partenaires) des ministres de la Défense de l'ASEAN

**Shangri-La Dialogue** : Dialogue du Shangri-La, hôtel de Singapour où se réunissent les ministres de la Défense pour échanger sur la sécurité en Asie

**AEC** : Asian Economic Community – Communauté économiques des pays d'Asie du Sud-Est

**TPP** : Trans-Pacific Partnership – Accord de partenariat trans-pacifique, traité multilatéral de libre-échange en cours de négociation.

**ReCAAP** : Regional Cooperation reement on Combating Piracy and Armed Robbery Against Ships in Asia - Organisation de coopération en matière de lutte contre la piraterie et le braquage des navires en Asie

**ISC-ReCAAP** : Information Sharing Centre - ReCAAP – Centre d'information partagée de l'Organisation de coopération en matière de lutte contre la piraterie et le braquage des navires en Asie

**IFC** : Information Fusion Centre – Centre de partage d'information d'intérêt maritime basée à Singapour.

**HADR** Coordination Centre : Humanitarian Assistance and Disaster Relief Coordination Centre – Centre régional de coordination dans le domaine de l'aide humanitaire et du secours en cas de catastrophes naturelles basé à Singapour

**IISS** : International strategic security studies – Institut d'études stratégiques internationales de Singapour, organisateur du Shangri-La Dialogue

**PECC** : Pacific Economic Cooperation Council – Conseil de coopération économique du Pacifique

**IORA** : Indian Ocean Rim Association – Association des États Riverains de l'Océan Indien